



ITHAQUE

75, avenue Ledru Rollin
75012 PARIS
Tél. 01 47 00 55 34
ithaque@wanadoo.fr
ithaque-consultants.com

| **LE MÉTIER DE PHOTOGRAPHE**

**Étude réalisée par le cabinet Ithaque
Claude VAUCLARE
Rémi DEBEAUVAIS**

**RAPPORT FINAL
MARCHE SCPI 2013-53
Ministère de la culture et de la communication**

Décembre 2014

*Avec nos remerciements à tous les photographes qui ont pris
le temps de remplir le questionnaire et de nous le retourner,
Claude VAUCLARE et Rémi DEBEAUVAIS*

TABLE DES MATIÈRES

1. LE CONTEXTE	5
2. COMBIEN DE PHOTOGRAPHES ?	8
2.1 LES PHOTOGRAPHES DANS LA STATISTIQUE PUBLIQUE	8
2.2 UNE CROISSANCE FORTE DU NOMBRE DE PHOTOGRAPHES SUR LES 15 DERNIERES ANNEES	11
• Les photographes dans l'Enquête Emploi	11
• Les photographes-auteurs affiliés à l'Agessa	11
• Une population qui se renouvelle avec l'arrivée des femmes	12
• La sous-population des photojournalistes	13
• Une très forte concentration en Île-de-France	14
2.3 UNE FORTE MAJORITE DE PHOTOGRAPHES NON-SALARIES	15
• Une montée en puissance du statut d'auto-entrepreneur	16
• Les entreprises exerçant une « activité photographique »	18
2.4 LES SECTEURS D'EMPLOI DES PHOTOGRAPHES	19
2.5 SYNTHÈSE SUR L'APPROCHE STATISTIQUE	20
3. LE MÉTIER VU PAR 3 000 PHOTOGRAPHES	21
3.1 L'ENQUÊTE	21
• Les entretiens préalables à l'enquête	21
• L'enquête en nombre	21
• Représentativité de l'enquête	22
• Le contenu de l'enquête	23
• L'exploitation des résultats	24
3.2 LE PROFIL DES REpondANTS	25
• L'âge et le genre	25
• Le niveau de formation générale	26
• Le lieu de résidence	26
• L'Activité Principale Exercée (code APE)	27
3.3 PLUSIEURS POSITIONNEMENTS POSSIBLES SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL	27
• Quel statut choisir ? Un choix de plus en plus difficile à opérer	27
• Quel(s) statut(s) pour quels photographes ?	28
• Le régime de protection sociale	32
• Le régime fiscal	33
• Les photographes gèrent majoritairement leurs droits d'auteur en direct	33
• La carte de presse	35
3.4 LA PROFESSIONNALISATION	35
• Age et professionnalisation	36
• Une profession où l'on rentre plutôt jeune	38
• Le parcours professionnel antérieur	40
• Formation professionnelle et professionnalisation	41
• La formation continue et le renforcement des compétences professionnelles	46
3.5 L'ACTIVITE PROFESSIONNELLE ET LES CONDITIONS D'EXERCICE DU METIER	48
• La difficile construction d'une ou de plusieurs typologie(s) d'activité	48
• Vivre de la photographie et d'une – ou plusieurs –activités complémentaires	50
• Un métier de solitaire	54
• La commande demeure le mode dominant de la production photographique	55
• Le numérique et les images fixes sont les principales techniques utilisées	56
• Une majorité de photographes positionnés sur plusieurs secteurs	58
• Le type de photographie	60
• Un positionnement majoritaire sur l'ensemble de la chaîne de production	62

3.6 LES PHOTOGRAPHES ET LEUR MARCHÉ.....	63
• 80% des photographes sont positionnés sur plusieurs segments de marché.....	64
• Les 3 premiers segments de marché dont les photographes tirent leur revenu	65
• Le premier positionnement des répondants sur le marché	66
• Un photographe sur cinq n'est positionné que sur un seul segment de marché	67
• Un marché très diversifié	68
3.7 LES REVENUS DES PHOTOGRAPHES.....	71
• Les revenus déclarés par les photographes auteurs à l'Agessa.....	72
• L'évolution du revenu net d'activité : une situation de crise.....	74
• Les revenus des photographes auto-entrepreneurs	78
• Les revenus des photojournalistes.....	78
• Le profil des photographes en fonction de leur niveau de revenu	79
3.8 LA VISION DE L'AVENIR.....	80
• Les facteurs d'évolution qui ont impacté le secteur de la photographie	80
• L'avenir du métier : les photographes optimistes ? Pessimistes ?	85
• L'avenir professionnel des répondants : un plébiscite pour le métier de photographe	87
• Développer ou restreindre son activité : une question de revenu et d'âge	88
3.9 LES PHOTOGRAPHES FACE A LA CRISE	91
• Un constat partagé : la crise est là.....	91
• Faire face à la crise, ne pas baisser les bras.....	93
4. LA PHOTOGRAPHIE COMME ACTIVITÉ "SECONDAIRE" ?	95
• Une grande proximité avec les autres métiers de l'image et des arts plastiques	95
• Le profil sociodémographique	96
• Une activité de photographe marquée par une plus forte spécialisation	97
• Leurs revenus sont beaucoup moins élevés en moyenne	97
• Le rôle de la formation professionnelle	98
• Une population distincte mais pas pour autant marginale	98
5. CONCLUSION	100
• Une population peu homogène	100
• Unis par un métier aux multiples facettes	100
• La capacité d'adaptation de la profession	102
• Les enjeux pour l'avenir de la profession.....	103
6. ANNEXES	107

1. LE CONTEXTE

«Depuis dix ans, le monde de la photographie est déstabilisé. Les nouvelles technologies ont redéfini les pratiques de toute une profession. De profonds changements s'opèrent dans les domaines de la production, de la distribution et de la consommation. Une nouvelle économie émerge. Elle bouscule notre façon de penser, de travailler, de voir le monde, sans que nous nous y soyons préparés. La photographie est née en France, l'essor de sa culture, de son enseignement et de son rayonnement nous ont autorisé une certaine suffisance... mais il est grand temps de rallumer les étoiles»¹.

Comme l'illustre cette citation, le métier de photographe a donc bien changé. Mais c'est aussi le modèle économique de la production photographique dans son ensemble qui s'est trouvé percuté par la multiplication des sources d'approvisionnement en images liée au développement du numérique. Dans ce contexte, les prix de vente des photographies ont baissé et les photographes professionnels peinent à tirer de leur production des revenus réguliers. Ils sont alors souvent contraints à diversifier leur activité, voire au multi-emploi.

Il est courant de dire que le marché de la photographie est divers, mouvant et dérégulé. Mais en termes économiques, il est en réalité très peu documenté. Certains segments sont plus touchés que d'autres. Ainsi l'un des marchés emblématiques de la photographie, la photographie de presse, subit de plein fouet la crise de la presse papier : diminution des commandes et du prix d'achat des photographies ; évolution des droits liés à l'image et des pratiques contractuelles au détriment de leurs auteurs ; amplification d'une concurrence tous azimuts (internationalisation du marché, amateurs) ; faibles rémunérations tirées de sites d'information en ligne, fermeture de nombreuses agences de presse... Le photojournalisme est en crise² et le marché de l'illustration et de l'archive connaît lui aussi des difficultés.

Alors que le nombre de photojournalistes « encartés » ne cesse de diminuer, tout comme celui des salariés des entreprises de photographie (artisans, laboratoires...)³, le nombre total de photographes ne cesse lui d'augmenter⁴. Depuis quelques années, ces « nouveaux photographes » se positionnent majoritairement sur les statuts professionnels de travailleurs indépendants que sont le statut de photographe-auteur affilié à l'Agessa⁵ ou celui, plus controversé, d'auteur-entrepreneur⁶.

Dans le même temps, bousculés par l'apparition du numérique et par la profusion d'images qui en a résulté, les droits d'auteurs sont devenus un enjeu important pour les professionnels. L'apparition de photographies improprement intitulées « libre de droits » a marqué l'ouverture de la déréglementation liée à la mondialisation du marché et déstabilisé les protections qu'assurait jusqu'à là le droit français. La cession des droits, appliquée lors d'une rémunération au forfait, tend ainsi à se substituer au modèle classique et une partie de la presse se fait l'écho depuis plusieurs années de l'usage abusif de photographies publiées avec la mention droits réservés (DR). La photographie artistique n'est pas, elle non plus, à l'abri du piratage ou du

¹ - « *Il est grand temps de rallumer les étoiles* », in- *Le photojournalisme à la croisée des chemins*, Olivia Colo, Wilfrid Estève, Mat Jacob, Le Guide Marval, 2005, 219 pages.

² - Cf. *Photojournalistes : constat et propositions*, Michel Balluteau, Marie Bertin, IGAC n°2010-23, 312 pages.

³ - Parallèlement, on assiste à une industrialisation de la prise de vue dans certaines entreprises³ où les salariés génèrent des centaines de photographies par jour et les éditent sur les sites qu'ils sont chargés d'alimenter.

⁴ - cf. Chapitre statistique « Combien de photographes ? »

⁵ - En décembre 1975, une loi instaure un régime de sécurité sociale spécifique aux activités de création et permet d'unifier et de simplifier la prise en charge de la protection sociale des artistes auteurs.

⁶ - Créé par une loi de 2009.

samplage.

Ainsi, à l'instabilité que fait peser sur la rémunération des professionnels la question des droits d'auteur, s'ajoute celle du statut. Environ les deux tiers des photographes professionnels sont travailleurs indépendants (non salariés); appellation qui recouvre une grande diversité de statuts, tant fiscaux que sociaux. Le choix d'un statut est la question la plus fréquente (FAQ) posée sur tous les forums professionnels : Dois-je adopter un statut de photographe-auteur ? D'artisan-photographe? D'auto-entrepreneur ? Dois-je m'affilier à l'Agessa ? Pour quel régime fiscal opter ?

L'absence de clarification et d'harmonisation de ces différents systèmes de droits et de statuts, fait donc peser sur l'ensemble de la profession une insécurité juridique¹ mais aussi économique qui s'ajoutent à l'instabilité créée par les mutations évoquées ci-dessus.

Dans ce contexte, les professionnels ont tenté de s'adapter en trouvant de nouvelles formes de valorisation de leur travail. Pour certains la photographie n'est plus le cœur de leur métier ; pour la plupart elle le demeure mais ils se diversifient en termes de technique, de segments de marché,...

A cela s'ajoute un changement générationnel important car même si les caractéristiques sociodémographiques de la profession la font apparaître comme plutôt âgée, une nouvelle génération, plus jeune mais aussi plus féminine, est apparue qui ne partage pas forcément le «fatalisme» des anciens². Elle voit même parfois dans la situation actuelle une opportunité pour redéfinir une profession dont les contours se sont estompés avec le temps. Cette « nouvelle scène de la photographie » s'est incarnée il y a une vingtaine d'années dans la création de collectifs de photographes comme, entre autres, « *Tendance floue* »³. Pour la plupart photojournalistes au départ, partant du constat selon lequel les photographes vivant exclusivement de la presse étaient de plus en plus rares, les membres de ces collectifs ont cherché à «ouvrir toutes les portes» : presse, édition, expositions, tirages de collection, projets photographiques, communication d'entreprise, communication institutionnelle, banques d'images... Petit à petit, ils se sont positionnés sur l'ensemble des différents modes de représentation de la photographie contemporaine : reportage, illustration... et photographie artistique. Enfin, ils ont également renforcé leur visibilité en se dotant de sites web, rédigeant des blogs et en assurant une présence sur les réseaux sociaux⁴. Parallèlement, on les retrouve très actifs au sein d'associations ou participants à de nombreux débats sur le devenir de leur métier⁵, intervenants ou enseignants dans les universités, les écoles professionnelles ou les organismes de formation continue... mais moins souvent présents au sein des organisations professionnelles traditionnelles.

Il y a encore quelques années, les choses étaient relativement simples : les photojournalistes avaient une carte de presse et vivaient pratiquement exclusivement de la vente ou de la commande de photoreportages ; des photographes indépendants vivaient sur les créneaux relativement fermés de la photographie d'entreprise (corporate) ou de la mode ; les artisans photographes appartenaient «au monde de la boutique» vivant de la vente d'appareils, de consommables et de leur activité de tirage, de prises de vue en studio ou de la photographie dite « sociale » (mariage...) ; des photographes étaient salariés des services ad hoc de grandes entreprises ou d'institutions publiques... et quelques rares photographes vivaient de la

¹ - A titre d'exemple, au cours du premier trimestre 2013, plusieurs jugements du TGI de Paris ont remis en cause la protection des photographies par le droit d'auteur déclenchant une vive réaction de la part des professionnels (cf. courrier de l'Union des Photographes Professionnels (UPP) au Président de la République et rappelant que la loi Lang de 1985 a placé l'ensemble des genres photographiques sous la protection du droit d'auteur.

² - Cf. les groupes de travail que nous avons animés dans le cadre de l'étude sur le photojournalisme en 2010.

³ - Créée en 1991, Tendance Floue, rassemble 13 photographes, pratiquement tous de la génération des années soixante.

⁴ - « *Et si les photojournalistes étaient les plus aptes à survivre aux mutations des médias ?* » Pierre Morel, suite de 5 articles, 2010, 28 pages.

⁵ - Dans le cadre des rencontres d'Arles, entre autres.

commande institutionnelle de leurs œuvres.

L'univers professionnel des photographes est encore loin d'être stabilisé. C'est donc une « photographie de famille » en dynamique qui a été réalisée. Les résultats de l'enquête diligentée dans le cadre de l'étude montrent que l'ensemble des repères traditionnels attachés au métier ont tous été bousculés : les techniques utilisées, les activités pratiquées dans et hors du secteur de la photographie, le positionnement sur le marché, les statuts professionnels, les différents régimes de protection sociale et/ou le régime fiscal. Trouver sa place dans ce contexte de plus en plus ouvert est devenu l'un des principaux enjeux de la professionnalisation des photographes. Reste un métier que tous ont choisi et que peu souhaitent quitter.

ÉLÉMENTS DE METHODOLOGIE

À la demande du département des études, de la prospective et des statistiques (DEPS), de la mission Photographie de la direction générale des Patrimoines, de la direction générale de la création artistique et de la direction générale des médias et des industries culturelles du ministère de la Culture et de la Communication, l'étude a été réalisée par le cabinet d'études Ithaque. Ces différents services du ministère, ainsi que la Direction de l'Agessa ont assuré conjointement le suivi technique de l'étude, tout au long de ses différentes phases.

Un comité de pilotage réunissant des représentants des principales organisations professionnelles (UPP, GNPP, PAJ, CFP), des agences (FFAP, FNAPPI, SNAPIG), des sociétés d'auteurs (ADAGP, SAIF, SCAM), de l'AGESSA, s'est réuni pour prendre connaissance et débattre des résultats intermédiaires, au cours de leur production.

L'étude s'est déroulée sur douze mois (décembre 2013 à 2014), en quatre phases successives :

1°) Une phase de cadrage général (statistique et documentaire) et d'entretiens approfondis avec une vingtaine d'experts et professionnels de la photographie.

2°) Une phase d'enquête quantitative par questionnaire, auprès d'un échantillon de 6 000 photographes tiré des fichiers 2013 de l'Agessa.

L'échantillon était composé de l'ensemble des photographes-auteurs affiliés (soit 4 000 individus) et d'un échantillon de photographes assujettis (2 000 individus, échantillonnés selon 2 critères : la région de résidence (en 2 classes : Ile-de-France/autres régions) et les revenus d'auteur perçus en 2012 (en 4 classes, après élimination des individus ayant perçu moins de 200 € de droits cette année-là). Les 6 000 photographes de l'échantillon ont reçu le questionnaire d'enquête par voie postale (début juin 2014), accompagné d'une lettre-annonce expliquant la démarche et les objectifs de l'enquête, et offrant la possibilité d'une réponse en ligne. Au final, 3 011 questionnaires renseignés ont été collectés (53% par courrier, 47% en ligne), soit un taux de réponse de 51%.

3°) Une phase d'enquête qualitative au cours de laquelle des groupes de travail (composés de professionnels, de responsables de formation, de responsables du ministère) ont débattu du métier de photographe autour de deux thématiques : l'activité, le statut, le revenu des photographes, d'une part ; la construction des parcours professionnels, les compétences requises, la formation, la vision de l'avenir du secteur, d'autre part.

4°) La rédaction d'un rapport final et de sa synthèse.

2. COMBIEN DE PHOTOGRAPHES ?

2.1 LES PHOTOGRAPHES DANS LA STATISTIQUE PUBLIQUE

L'Insee identifie les professions au travers de la nomenclature des Professions et Catégories Sociales (PCS) utilisée notamment par l'enquête Emploi, le Recensement de la population (RP), la (Déclaration Annuelle des Données Sociales (DADS) ou d'autres enquêtes.

La nomenclature des professions comprend une PCS spécifique : « photographe » (465c) dont la définition recouvre différents aspects du métier et regroupe tous les individus qu'ils soient salariés ou non salariés.

Définition de la PCS 465c Photographes (indépendants et salariés) – Source Insee

Professionnels dont l'activité consiste à prendre des clichés (et éventuellement les développer, tirer, retoucher) sans que cette activité ait un but purement artistique. Parfois, ils assurent, à titre secondaire, la vente de matériel photographique.

<i>Professions les plus typiques</i>	<i>Professions assimilées</i>
<i>Photographe de mode</i> <i>Photographe de presse</i> <i>Photographe industriel</i> <i>Photographe indépendant</i> <i>Photographe publicitaire</i>	<i>Apprenti photographe <sauf imprimerie></i> <i>Assistant photographe</i> <i>Photographe ambulant</i> <i>Photographe de plateau</i> <i>Photographe de portrait</i> <i>Photographe illustrateur</i>
	<i>Professions exclues</i>
	<i>Détaillant photo <commerce> ---> 223e <NON SAL/IND</i> <i>Photographe <imprimerie> ---> 627e</i> <i>Photographe <noir, couleur, typo.> ---> 627e</i> <i>Photographe créateur ---> 354a</i> <i>Photographe d'art ---> 354a</i> <i>Photographeur ---> 627e</i> <i>Vendeur de magasin photo <commerce> ---> 554f</i>

Les photographes considérés *créateurs* relèvent d'une autre PCS : « artistes plasticiens » (PCS 354a). Elle regroupe principalement les peintres dessinateurs, graphistes,... et inclut par extension des professions considérées comme *assimilées*, parmi lesquelles les photographes d'art (c'est-à-dire ceux dont *l'activité artistique est dominante* pour reprendre la définition de l'Insee).

Définition de la PCS 354a Artistes plasticiens – Source Insee

Artistes et créateurs qui, dans le domaine des arts graphiques et plastiques, élaborent une production dont le caractère artistique est affirmé et reconnu comme tel. La rubrique n'inclut pas les personnes qui peuvent concevoir et exécuter en plan et en volume des œuvres originales, mais dont la production ne correspond pas à l'exercice d'une activité artistique de premier plan.

<i>Professions les plus typiques</i>	<i>Professions assimilées</i>
<i>Artiste-peintre</i> <i>Artiste-plasticien</i> <i>Dessinateur d'art</i> <i>Graphiste <artiste></i> <i>Graveur <artiste></i> <i>Peintre <artiste></i> <i>Plasticien <artiste></i> <i>Sculpteur <artiste></i>	<i>Dessinateur de bande dessinée <activité artistique dominante></i> <i>Dessinateur de journal <activité artistique dominante></i> <i>Dessinateur de presse <activité artistique dominante></i> <i>Dessinateur humoriste <activité artistique dominante></i> <i>Dessinateur lithographe <activité artistique dominante></i> <i>Infographiste <artiste></i> <i>Photographe d'art <activité artistique dominante></i>

La façon dont la profession se répartit dans la pratique entre ces deux catégories (photographes et artistes plasticiens) est difficile à mesurer, et ce, d'autant plus que la frontière est nécessairement sujette à interprétation, voire variable dans le temps pour un même individu.

Nous formulons cependant l'hypothèse que la majorité des photographes se situe dans la PCS 465c du fait de son périmètre - plus large- et de son intitulé générique (« photographe »). C'est également la seule PCS qui permet de repérer statistiquement les photographes. Les « photographes auteurs » seront en revanche mieux décrits statistiquement à partir des données de l'Agessa.

Cette segmentation entre *photographe d'art* et tous les autres *photographes* est également présente dans le **code APE** qui définit *l'activité principale* du photographe (exerçant sous forme individuelle ou sous forme sociétaire). La plupart des photographes sont présents dans deux codes d'activité :

- **7420 Z : activités photographiques**, qui appartient à la classe des « activités spécialisées, scientifiques, et techniques ». Ce code agrège l'ensemble des activités des photographes, à l'exception des activités de photographie artistique qui relèvent du code 90.03 A.
- **90.03 A : création artistique relevant des arts plastiques**, qui appartient à la classe des « Activités créatives, artistiques et de spectacle », code partagé avec l'ensemble des arts plastiques.

Définition du code APE 74.20z « activités photographiques »

Cette sous-classe comprend :

- la production photographique réalisée à titre commercial ou privé :

- . photographies d'identité, photographies de classe, de mariage, etc.
- . photographies publicitaires, d'édition, de mode, à des fins immobilières ou touristiques
- . photographie aérienne
- . réalisation de vidéos pour des événements : mariages, réunions, etc.

- le traitement des films :

- . développement, tirage et agrandissement de photos ou de films réalisés par les clients
- . laboratoires de développement et tirage de photos et de films
- . boutiques photos avec développement en une heure
- . montage de diapositives
- . copie, restauration et retouche de photographies

- activités de photojournalistes indépendants

Définition du code 90.03a « création artistique »

Cette sous-classe comprend :

- . les activités exercées par des artistes indépendants tels que des sculpteurs, peintres, dessinateurs-caricaturistes, graveurs au burin, aquafortistes, etc.
- . la restauration d'œuvres d'art telles que les peintures, etc.

On trouve également des photographes salariés dans d'autres codes qui sont ceux de leur employeur : la presse pour les photojournalistes, les fonctions publiques d'État ou des collectivités territoriales, l'industrie ou les services pour ceux qui sont employeurs directs de photographes (parcs de loisirs, recherche, certains secteurs industriels...).

Le code 74.20z recouvre une grande diversité d'activités et de tailles d'entreprise tant en termes de chiffre d'affaires que de nombre de salariés¹. Ainsi, ces activités vont de la boutique, atelier ou

¹ - Cette diversité peut être appréhendée à partir du fichier d'entreprises de la base VERIF.com qui recense 2230 entreprises sous le code APE 7420z. Parmi celles-ci, 45% déclarent un CA de moins de 100 000€ ; 51% un CA entre 100 000€ et 1 M€ et 5% un CA dépassant le million.

petit-studio réalisant moins de 100 000€ de CA et employant un ou deux salariés, en passant par des entreprises plus importantes comme des laboratoires professionnels de tirage, des studios de photo plus importants, des agents de photographes... qui réalisent entre 100 000€ et 1M€ de CA. Quelques entreprises ont un CA supérieur à 1M€ : de grands laboratoires comme Central Dupon Images qui emploie une soixantaine de salariés, des groupes spécialisés dans la photographie sociale comme le groupe ABC, filiale du groupe Primavista (200 salariés) ou le groupe Jocus Photo-Ofreci (50 salariés) plus connu sous son enseigne commerciale « *Sourires d'enfants* », mais également des agences qui font travailler une dizaine de photographes comme l'Agence VU ou Picture Tank. La première entreprise du secteur est Photobox SAS (plus de 55 M€ de CA et 230 salariés). Elle est aussi la première entreprise à s'être positionnée sur le tirage, le partage et le stockage des photographies en ligne pour les particuliers.

On notera que ces entreprises sont rattachées à la Convention Collective Nationale (CCN) des professions de la photographie (IDCC 3168) ; convention qui rassemble également le commerce de détail de matériel photographique et de matériel de précision (code APE 47.78C Autres commerces de détail spécialisés).

Inversement, le code 90.03a (création artistique) inclut notamment les activités de photographie artistique mais il déborde largement de la seule photographie pour toucher l'ensemble des arts plastiques¹.

On notera donc que la frontière qui passe entre la photographie artistique et tous les autres domaines de la photographie concerne autant la classification des professions (les PCS) que celle des activités (les codes APE). Ces frontières contiennent des zones de recouvrement importantes et des marges nécessairement poreuses qui font écho à la diversité des statuts et des activités qui caractérisent les photographes et la photographie elle-même. Inutile de souligner qu'elles sont interprétées différemment selon les interlocuteurs et qu'elles sont souvent récusées par les photographes eux-mêmes comme le montrent les résultats de l'enquête menée dans le cadre de cette étude (cf. chapitre 3) qui met en lumière la diversité des pratiques et de la sémantique qui s'y rattache.

Mais la distinction que les nomenclatures de la statistique publique introduit entre d'une part des activités considérées comme relevant du domaine technique dont font partie les « activités photographiques »² (74.20 Z), et d'autres relevant clairement du domaine artistique (90.03 A) est sans doute préjudiciable sur le plan statistique puisqu'elle rend le comptage difficile. Elle traduit néanmoins cette double nature de l'activité photographique, à la fois technique et créative.

Il est donc nécessaire de faire des choix et de croiser plusieurs sources complémentaires pour cerner la population de photographes dans ses différentes dimensions.

Les paragraphes qui suivent présentent le résultat de ce travail, mené essentiellement à partir des sources suivantes :

- L'enquête Emploi sur la période 2009- 2012 qui sera exploitée sur la population des photographes (la PCS 465c). Bien que cette PCS ne rassemble pas tous les photographes (cf. supra), c'est la seule dans laquelle les photographes sont identifiables, et celle qui en compte par ailleurs le plus grand nombre.
- Les données spécifiques sur la sous-population des photographes auteurs qui sera appréhendée à partir du fichier Agessa.
- Les données spécifiques sur la sous-population des photojournalistes à partir des données de la caisse de retraite Audiens et de la CCIJP (Commission de la carte de presse).
- Un traitement sur le fichier des auto-entrepreneurs ayant le code 74.20Z (activités photographiques) comme activité principale déclarée.

¹ - La définition du code 90.03a ne mentionne d'ailleurs même pas la photographie en tant que telle.

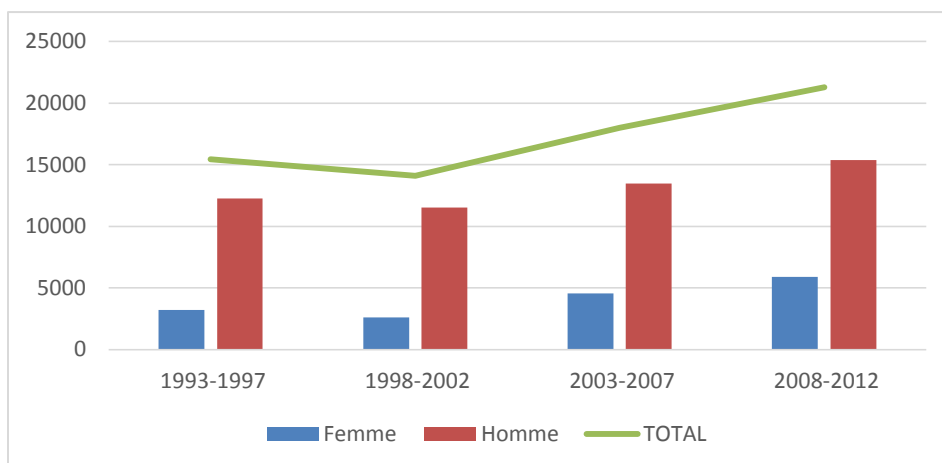
² - Le code 74.20z appartient à la classe 74 « autres services spécialisés, scientifiques et techniques », elle-même rattachée aux « services professionnels, scientifiques et techniques » ; le code 90.03a appartient au contraire à la classe 90 « services créatifs, artistiques et du spectacle » rattachée à la classe R (services artistiques).

2.2 UNE CROISSANCE FORTE DU NOMBRE DE PHOTOGRAPHES SUR LES 15 DERNIERES ANNEES

- **Les photographes dans l'enquête emploi**

L'enquête emploi recense 21 000 photographes en moyenne sur les 4 dernières années¹. Ce nombre est en hausse régulière depuis les années 90.

Effectif photographes (PCS 465c) 1993-2012



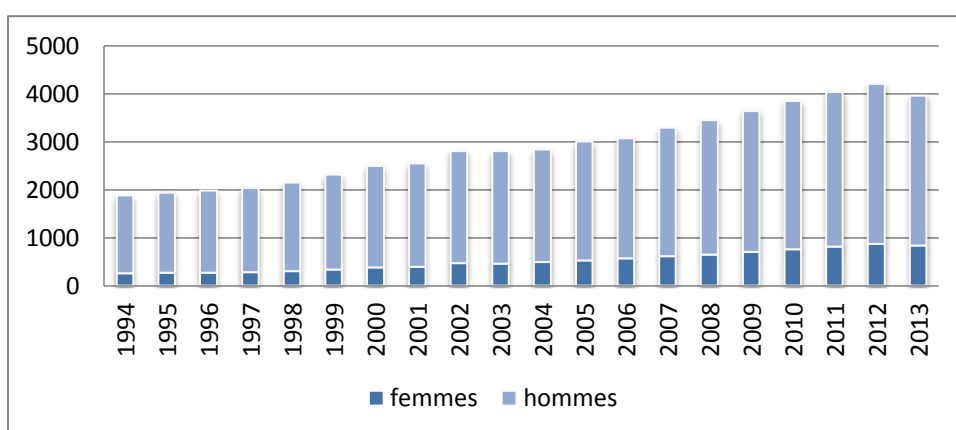
Source : enquête Emploi- Insee

On observe que le nombre de photographes a augmenté de 50% sur les 15 dernières années. Cette croissance est comparable à celle des professions culturelles dans leur ensemble (+50% sur la même période²), mais moins forte que celle des professions du spectacle (de l'ordre de 75% à 90% selon les professions).

- **Les photographes-auteurs affiliés à l'Agessa**

Le nombre de photographes affiliés à l'Agessa a connu sensiblement la même évolution que celle des photographes en général. Il a doublé sur les 20 dernières années (1994 et 2013) passant de moins de 2000 à près de 4000.

Évolution de la population de photographes affiliés à l'Agessa 1994-2013



Source : Agessa

¹ -Ce mode de traitement (moyenne sur 3 ans plutôt que données annuelles) permet de lisser les résultats sur des petites populations qui connaissent des variations annuelles de résultats liés à la taille de l'échantillon de l'enquête Emploi.

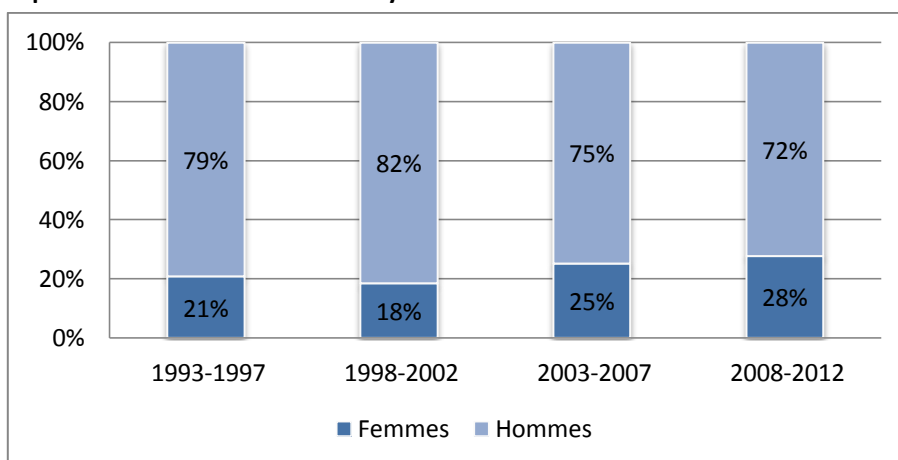
² - Cf : *Vingt ans d'évolution de l'emploi dans les professions culturelles (1991-2011)*, Marie Gouyon, Frédérique Patureau, DEPS, Ministère de la culture et de la Communication, 2015

L'Agessa gère également les droits d'une importante population d'assujettis : ils étaient 6700 en 2013 mais leur nombre est très variable d'une année sur l'autre. Ils étaient par exemple près de 13000 en 2008¹. Pour leur très grande majorité, ces photographes ne sont pas des professionnels de la photographie comme le montrent les montants des droits perçus en 2013 (cf. page 77). Une partie d'entre eux le sont cependant, mais ont fait le choix de n'être pas affiliés.

- **Une population qui se renouvelle avec l'arrivée des femmes mais une population masculine qui vieillit**

Cette augmentation de la population de photographes (hors photojournalistes) s'accompagne d'une féminisation croissante de la profession. Sur cette même période, les hommes connaissent une croissance de leurs effectifs de 25% ... Et les femmes de 85%.

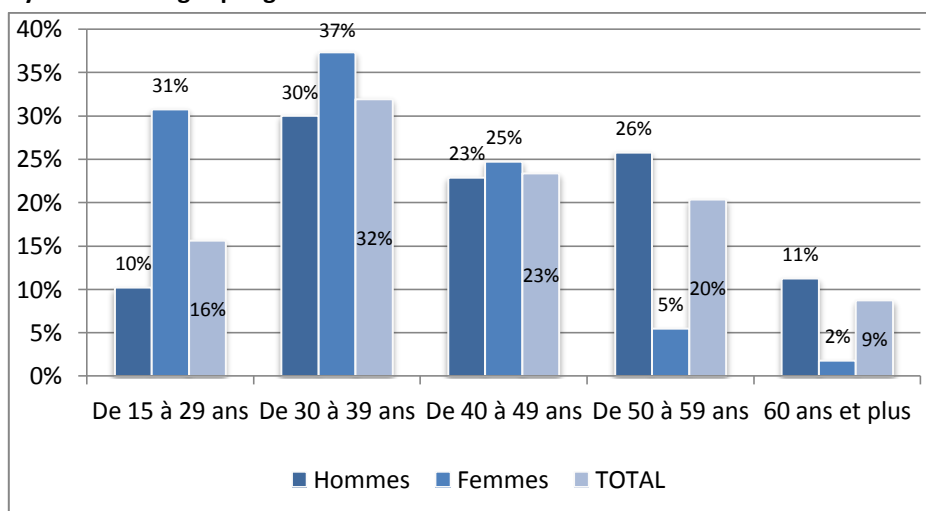
Repartition hommes-femmes - Moyennes 1993-2012



Source : enquête Emploi- Insee

Cet écart hommes/femmes s'observe également dans la pyramide d'âge des photographes. Celle-ci se partage en deux parties sensiblement égales : la moitié (48%) des photographes ont moins de 40 ans, l'autre moitié (52%) a plus de 40 ans. Le mode (tranche d'âge la plus importante) se situe entre 30 et 39 ans mais les 2 tranches au-delà de 50 ans pèsent néanmoins 30 % de la population. Cette pyramide d'âge est cependant marquée par un écart très important entre l'âge des hommes et celui des femmes.

Pyramide des ages par genre



Source : enquête Emploi-Insee

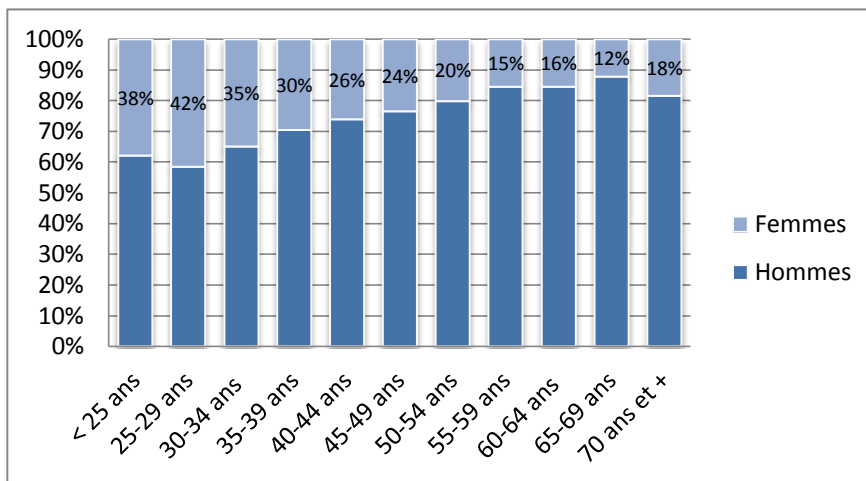
¹ Source : *Ecrivains, photographes, compositeurs.. Les artistes auteurs affiliés à l'Agessa en 2008-* op. cit.

Les femmes sont beaucoup plus jeunes en moyenne que les hommes, avec notamment une présence beaucoup dans la tranche des moins de 30 ans ; elles sont en revanche très peu nombreuses au-delà de 50 ans.

En définitive, la population de photographes augmente fortement depuis une quinzaine d'années. Cette croissance est essentiellement le fait des femmes qui dominent largement chez les moins de 40 ans. Les hommes en revanche sont moins nombreux chez les jeunes mais beaucoup plus nombreux chez les plus de 50 ans.

Dans la sous-population des photographes-auteurs (Données Agessa), la féminisation est également très marquée selon l'âge des affiliés : la proportion de femmes est environ le double dans les tranches inférieures à 40 ans que dans les tranches d'âge plus âgées. Au total, le taux de femmes dans la population des photographes affiliés à l'Agessa progresse lentement mais régulièrement pour passer de 13,5% en 1994 à 21% en 2013.

Répartition hommes-Femmes – affiliés Agessa 2013

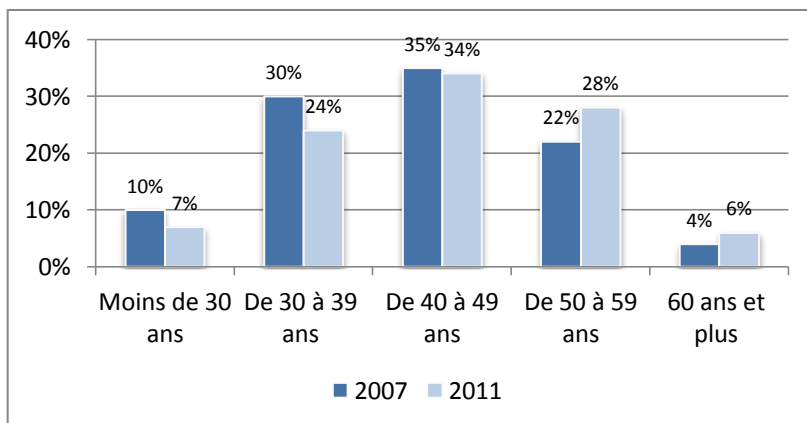


Source : Agessa

- **La sous-population des photojournalistes : en diminution et plus âgée que l'ensemble des photographes**

Les données de la CCIJP¹ qui portent sur les 1500 photojournalistes montrent une tendance inverse de celle observée pour les photographes en général. La population est en diminution et elle est plus âgée que l'ensemble des photographes.

Pyramide d'âge des photojournalistes



Source : Audiens

¹ - CCIJP : Commission de la carte de presse des journalistes professionnels

Les moins de 30 ans représentent 7% de la population contre 16% en moyenne dans l'ensemble des photographes (cf. supra).

Parmi les seuls détenteurs de la carte de presse (1 156 photographes en 2011), les 45-59 ans dominent très largement : ils regroupent 53% des détenteurs (contre 31% dix ans auparavant) signe d'un net vieillissement de cette population.

Un niveau de formation générale élevé, comparable à celui des professions artistiques

Répartition des photographes par niveau de formation générale

	Moyenne 2009-2012	%
Master recherche ou professionnel, DEA, DESS, Doctorat, grande école	2 642	12%
Licence (L3), Maîtrise (M1)	3 494	16%
DEUG	1 832	9%
DUT, BTS	4 444	21%
Terminale générale	1 637	8%
Terminale technologique	1 247	6%
Terminale bac pro	1 449	7%
Terminale CAP, BEP	2 842	13%
Seconde ou première	1 114	5%
Troisième seule, CAP-BEP avant l'année terminale, enseignement spécialisé	917	4%
TOTAL	21 617	100%

Source : enquête Emploi – Insee

L'enquête Emploi montre que les photographes ont un niveau de formation générale plutôt plus élevé que la moyenne des professions artistiques. Au total, 58% des photographes ont un niveau de formation générale supérieur au Bac, dont 28% un niveau supérieur à Bac + 3. C'est un peu moins que la moyenne des professions artistiques¹, mais c'est plus que la moyenne des actifs en France.

On notera que sur la population de l'enquête, le taux de photographes de niveau Bac + 3 est encore plus élevé : 46%, ce qui les place au-dessus des professions culturelles (41%).

• **Une très forte concentration en Île-de-France**

Les différentes sources convergent pour indiquer une forte concentration des emplois de photographes en région parisienne et, dans une moindre mesure, dans quelques grandes régions telles que Rhône Alpes et Paca.

Poids des grandes régions dans l'enquête Emploi (moyenne 2010-2011-2012)²

	TOTAL	%
Ile de France	6 958	39%
Provence Alpes Côte d'Azur	1 691	9%
Languedoc Roussillon	1 156	6%
Bretagne	1 048	6%
Rhône Alpes	919	5%
Midi Pyrénées	891	5%
Nord Pas de Calais	829	5%
Aquitaine	754	4%
Autres régions	3 730	21%

Source : enquête Emploi Insee

L'Île-de-France rassemble près de 40% des photographes. PACA est la seconde région, loin derrière l'Île-de-France, avec près de 10%, Plusieurs régions regroupent autour de 1000

¹ - 20 ans d'évolutions de l'emploi dans les professions culturelles, Marie Gouyon, Frédérique Patureau, DEPS, Ministère de la Culture chiffres clés, 2014.

² - L'enquête Emploi ne permet pas, sur des populations à faibles effectifs, de détailler les effectifs pour chaque région

photographes : Rhône Alpes¹ Languedoc-Roussillon, Bretagne, Midi-Pyrénées, Nord-Pas-de-Calais, Aquitaine...

Poids des grandes régions dans le fichier des photographes-auteurs (2014)

	Effectif	%
IDF	2368	60%
Paca	253	6%
Rhône-Alpes	276	7%
Aquitaine	108	3%
Pays-de-la-Loire	99	3%
Bretagne	107	3%
Nord-Pas-de-Calais	93	2%
Languedoc-Roussillon	99	3%
Alsace	79	2%
Autres Régions	453	12%
Total général	3935	100%

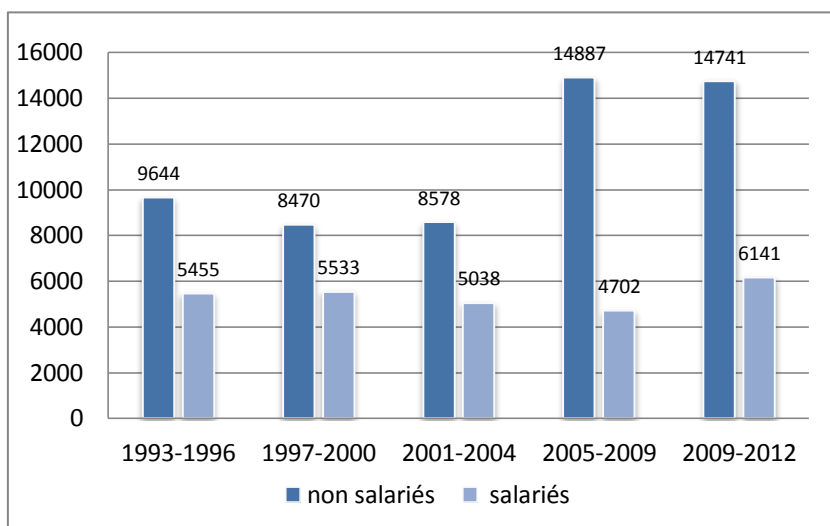
Source : Agessa

La concentration des photographes-auteurs sur l'Île-de-France est encore plus forte dans la population des photographes auteurs (fichier Agessa), que dans celle de l'ensemble des photographes mesurée par l'Enquête emploi.

2.3 UNE FORTE MAJORITE DE PHOTOGRAPHES NON-SALARIES

La proportion de non-salariés est de l'ordre de 70% dans la population de photographes².

Répartition des photographes (465c) par statut



Source : enquête Emploi Insee

La part des non-salariés est en augmentation sur les 10 dernières années et la croissance générale de l'emploi de la dernière décennie s'est appuyée en grande partie sur celle de l'emploi non salarié comme le montre le graphique ci-dessus.

- **Une montée en puissance du statut d'auto-entrepreneur**

Les données de l'ACOSS³, traitées par le DEPS⁴, permettent de faire un focus particulier sur la

¹ - La région Rhône Alpes est sans doute sous-estimée dans ces chiffres. Le Recensement de la population 2011 donne un chiffre supérieur (1440 soit 8% de la population totale des photographes (code 465c).

² - L'enquête emploi compte un nombre de non-salariés plus important que les autres sources notamment car elle inclut les dirigeants salariés de leur entreprise dans les non-salariés. cf. Note interne « la base non-salariés dans le champ des activités culturelles.

³ - ACOSS : Caisse nationale du réseau des Urssaf.

⁴ - DEPS : Département des études, de la prospective et des statistiques du ministère de la Culture.

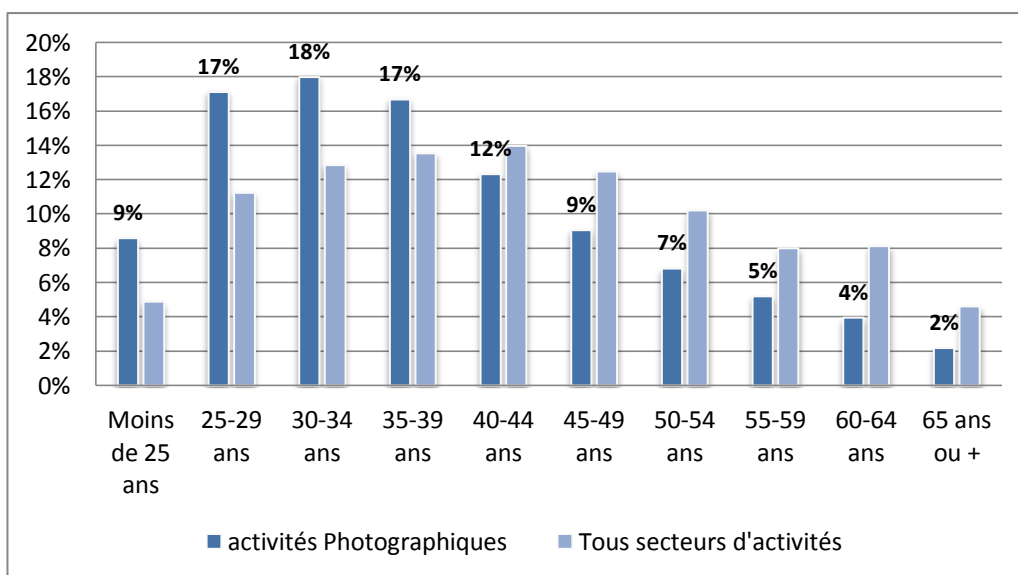
population des auto-entrepreneurs dans la photographie (74.20z) :

- 4161 auto-entrepreneurs sont recensés en 2011 sous le code 74.20 Z (activités photographiques). C'est un chiffre élevé comparé aux 14 000 entreprises et personnes physiques identifiées dans le fichier Sirene sous ce même code, signe d'un développement particulier de l'auto-entrepreneuriat dans le secteur de la photographie (30% environ de l'ensemble des entreprises du code 74.20z).

Les auto-entrepreneurs sont beaucoup plus jeunes que la moyenne des auto-entrepreneurs, tous secteurs confondus :

- 60% a de moins de 40 ans ;
- près d'un quart a moins de 30 ans.

Age des auto-entrepreneurs



Source : Acoiss- DEPS

Deux autres caractéristiques les distinguent de l'ensemble des auto-entrepreneurs :

- **47% déclarent être pluriactifs** : C'est-à-dire, qu'ils pratiquent d'autres activités que leur seule activité photographique (74.20Z) contre 33% seulement dans la population générale des auto-entrepreneurs tous secteurs confondus.
- **30 % des auto-entrepreneurs photographes sont des femmes**, chiffre comparable à celui de la population des photographes en général (28%). Elles sont nettement plus jeunes que les auto-entrepreneurs masculins, caractéristique qui s'observe également dans la population totale des photographes.

Répartition des auto-entrepreneurs par genre et par âge

âge	Femmes	Hommes	Total général
< 40 ans	74%	55%	60%
> 40 ans	26%	45%	40%
Total général	100%	100%	100%

Source : Acoiss- Deps

La répartition géographique des auto-entrepreneurs est différente de celle des photographes en général : 24% sont basés en Île-de-France, proportion beaucoup plus faible que pour la population totale des photographes (60%). Le statut d'auto-entrepreneur concerne donc plus fréquemment les photographes qui travaillent en régions.

Auto-entrepreneurs par région

	Effectif	% France
Île-de-France	1016	24%
Rhône-Alpes	465	11%
Paca	414	10%
Nord Pas-de-Calais	260	6%
Languedoc-Roussillon	237	6%
Aquitaine	223	5%
Midi-Pyrénées	200	5%
Autres régions	1346	32%
Total	4161	100%

Source : Acoiss- Deps

Ce profil atypique des auto-entrepreneurs dans la photographie est confirmé sur plusieurs points par l'enquête directe (cf. chapitre 3).

- **Les entreprises exerçant une « activité photographique »**

Le code APE 74.20Z inclut par définition toutes les entités juridiques ayant déclaré la photographie comme activité principale. On y trouve par conséquent des entreprises (personnes morales) et des individus (personnes physiques). Le fichier SIRENE¹ recense en 2013 plus de 14 000 entités répondant à ce critère.

- Les trois quarts sont des personnes physiques ;
- un quart sont des sociétés.

La proportion des formes sociétaires est très faible sur les 6 dernières années

Entreprises exerçant des activités photographiques (74.20z) par catégories juridiques

	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Artisan-commerçant	1250	1402	1434	1366	1266	1197
Commerçant	167	190	637	637	685	783
Artisan	1714	1887	3631	3864	4608	6051
Profession libérale	1234	1281	1209	1128	2406	2676
Agent commercial	4	5	5	4	7	6
(Autre)personne physique	345	325	1498	1627	345	349
TOTAL Personnes physiques	4714	5090	8414	8626	9317	11062
Divers autres formes sociétaires	45	57	55	55	49	49
Société à responsabilité limitée (SARL)	2260	2999	2947	2935	2917	2941
Société anonyme et SAS	52	118	122	148	154	202
Association loi 1901 ou assimilé	7	0	6	6	8	8
Personnes morales de droit étranger	10	12	14	13	10	9
Total Personnes morales	2322	3068	3022	3009	2984	3209
Total général	7088	8276	11558	11783	12491	14304

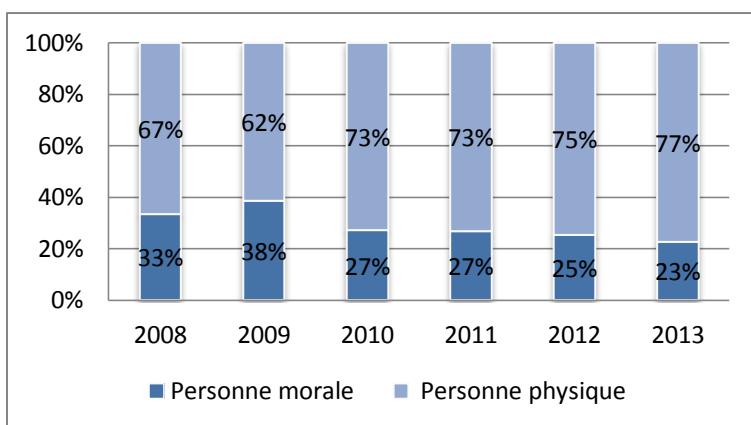
Source : fichier Sirene - Insee

Dans le répertoire SIRENE, les auto-entrepreneurs sont codés « commerçant », « artisan » ou « autre personne physique ». Ceci explique la croissance forte de ces catégories juridiques à partir de 2010.

Le nombre d'entités sous forme sociétaire croît également (Sarl, puis SAS) mais dans de moindres proportions et leur poids relatif diminue.

¹ - Sirene : Système Informatique pour le Répertoire des ENtreprises et de leurs Établissements.

Statut des entreprises

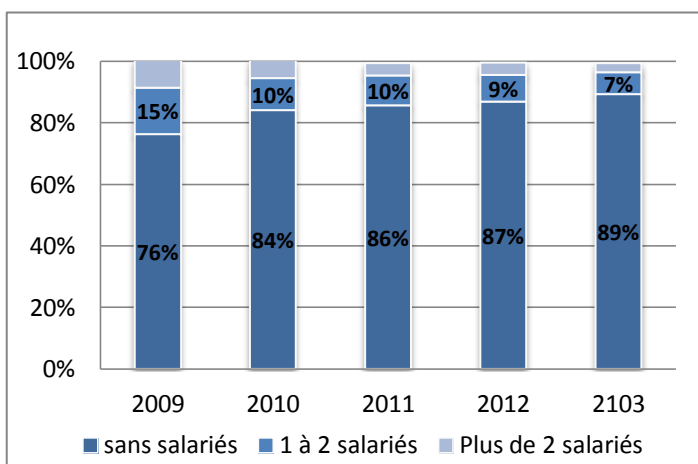


Source : sirene Insee

Près de 90% de ces entités n'ont pas de salariés en 2013, et cette tendance se renforce sur les 5 dernières années) sous l'effet d'un double mouvement :

- Diminution du nombre d'entreprises ayant des salariés, et ce, dans toutes les tailles d'entreprises ;
- Augmentation importante du stock avec des entités qui n'ont pas de salariés. La tranche des entités sans salariés explique à elle seule le doublement du nombre d'entreprises.

Stock d'entreprises photographiques (74.20z) 2009-2013



Source : fichier SIRENE

2.4 LES SECTEURS D'EMPLOI DES PHOTOGRAPHES

Parmi les différents secteurs d'activité dans lesquels les photographes travaillent (qu'ils soient salariés ou non salariés), on note logiquement une forte prédominance du secteur «activités photographiques» (code APE 74.20Z) :

- 65% sont dans les activités photographiques ;
- 15% sont dans le commerce spécialisé (magasins photos) ;
- 12% sont dans la presse (hors agences de presse) ;
- 12% sont fonctionnaires ou agents publics (armée, administration, collectivités territoriales,...) ;
- 5% sont dans des activités classées comme artistiques (arts plastiques, autres créations artistiques). Ce dernier chiffre peut paraître faible mais il est logique puisque beaucoup de photographes auteurs ne sont pas – ou peu- recensés en tant que "photographes" (PCS 465c) mais en tant qu'artistes (code 354a).

La différence entre les salariés et les non-salariés est très marquée comme le montre le tableau ci-après :

Répartition des photographes selon les secteurs d'activité et leur statut

	TOTAL	Non salariés	Salariés
Activités photographiques	61%	75%	25%
Création artistique relevant des arts plastiques	5%	3%	10%
Autre création artistique	5%	7%	
Divers autres secteurs	29%	15%	66%
TOTAL	100%	100%	100%

Source : enquête emploi

- Les non-salariés exercent pour les 3/4 d'entre eux dans le secteur des « activités photographiques » et pour près de 30% dans d'autres secteurs (presse, musées, parcs d'attraction, recherche,...).
- Les salariés exercent pour les 2/3 d'entre eux dans les divers autres secteurs (presse notamment) et pour un quart dans les « activités photographiques ».

2.5 SYNTHÈSE SUR L'APPROCHE STATISTIQUE

Les photographes sont par définition une population difficile à identifier dans la statistique publique car ils relèvent de plusieurs catégories statistiques selon la nature de leur activité (artistique ou non). Ceci est vrai pour les individus comme pour les entreprises. C'est en croisant plusieurs sources et plusieurs regards qu'il est possible d'approcher statistiquement cette activité.

Aux 21000 photographes relevant de la PCS « photographe », il faut en ajouter 3000 à 4000 qui relèveraient d'une autre PCS (« artistes plasticiens » notamment). Le nombre total de photographes serait donc plus proche de **24 000 ou 25 000** que de 21 000.

Ce nombre a, quoiqu'il en soit, fortement augmenté depuis une quinzaine d'années ; il a même pratiquement doublé. Cette augmentation de la population des photographes s'accompagne sur cette même période d'un fort renouvellement avec l'entrée de femmes. La profession reste très masculine mais se renouvelle pour les trois quarts avec l'entrée de femmes. La population d'homme vieillit, notamment dans la population des photojournalistes.

Les photographes sont très majoritairement des non salariés (70% environ) et parmi eux on notera la poussée du nombre d'auto-entrepreneurs. Ils représentent plus de 4000 entreprises, soit 30% environ de nombre d'entreprises du code 74.20z (activités photographiques).

La région Île-de-France concentre près de 40% des photographes et 60% des photographes auteurs (affiliés à l'Agessa).

3. LE MÉTIER VU PAR 3 000 PHOTOGRAPHES

3.1 L'ENQUETE

- **Les entretiens préalables à l'enquête**

Une vingtaine d'entretiens semi-directifs¹ ont été réalisés en préalable à l'enquête en nombre. Ils visaient à mieux documenter les questions suivantes

- Les différents segments du marché de la photo ;
- L'impact du numérique sur l'économie de la photo ;
- Les différents statuts possibles,
- La question des droits d'auteur... ;
- Les composantes de la professionnalité ;
- ../...

Ces entretiens ont permis de repérer les grandes tendances qui aujourd'hui traversent le secteur de la photographie et de bâtir le questionnaire de l'enquête en nombre (cf. annexe).

Les paragraphes ci-après rendent compte des résultats de l'enquête et les mettent en perspective par rapport aux entretiens réalisés en face à face, aux autres travaux repérés dans l'état des lieux documentaire ainsi qu'aux débats des deux groupes de travail rassemblant des professionnels de l'image²auxquels ces résultats ont été présentés.

- **L'enquête en nombre**

La finalité de l'enquête en nombre

Le cahier des charges de l'étude stipulait que celle-ci devait « reposer sur une approche précise et la plus quantifiée possible de l'ensemble des conditions d'exercice du métier de photographe, quels que soient les statuts d'emploi (salarial, non salarial) et les secteurs d'activité investis (création artistique, presse, publicité, mode, industrie, communication,...) et apporter des éléments de connaissances détaillées sur :

- *Le profil sociodémographique des photographes professionnels* : sexe, âge, lieu de naissance, lieu de résidence, profession des parents, situation familiale... ;
- *Le détail des formations suivies* : formation générale, spécialisée (initiale et continue) ;
- *L'activité professionnelle* : éléments de trajectoire, statut, secteurs d'intervention, types de clientèle, réseaux de diffusion, éventuelles activités extra-photographiques...
- *La nature et le montant des revenus tirés de l'activité photographique* : salaires, honoraires, droits d'auteur... et éventuels revenus des autres activités ;
- Les perspectives professionnelles, représentations du métier et de ses évolutions récentes.

L'enquête en nombre telle qu'elle a été diligentée permet de documenter l'ensemble de ces items sur une importante population (cf. taux de réponses). Cependant, compte-tenu du fait qu'elle a été administrée à partir du seul fichier Agessa (affiliés et assujettis), elle ne saurait, à elle seule, rendre compte de l'ensemble de la population de ceux qui exercent le métier de photographe. Elle ne prend en effet en compte que les photographes qui perçoivent des droits d'auteur soit à titre principal (affiliés), soit à titre accessoire (assujettis). C'est là un biais dont il faut tenir compte pour appréhender le métier de photographe dans sa globalité. Les résultats de l'enquête renseignent de manière exhaustive sur la population des « auteurs-photographes » et de manière

¹ - Représentants professionnels (UPP, PAJE,...), SFAI, agences photos, banques d'images, collectifs de photographes, photographes (tous statuts et toutes types d'activité), photojournalistes, galeristes...

² - Une vingtaine de professionnels de l'image rassemblés intuitu personae : une majorité de photographes mais aussi représentants d'agences de presse, des gestionnaires de société de droit d'auteurs, des organismes de formation...

donc à la marge, compte tenu du nombre de répondants identifiés, sur les autres catégories de photographes : artisans, fonctionnaires, pigistes de presse...

Il est à noter qu'aucun fichier global rassemblant toutes ces catégories n'existe et qu'il aurait été hasardeux de vouloir agréger des fichiers provenant des chambres de métiers, du fichier de la carte de presse, du fichier des auto-entrepreneurs pour le reconstituer ... Les difficultés de constitution d'un tel fichier auraient porté tant sur des questions d'accessibilité et de confidentialité (autorisation CNIL...) que d'identification même des photographes au sein de ceux-ci¹.

• Représentativité de l'enquête

L'enquête a été administrée par courrier et par Internet en juin et juillet 2014 à partir du fichier de l'Agessa² auprès d'une population de 6 000 photographes : soit 4 000 photographes affiliés et 2 000 assujettis.

L'échantillon a été construit de la façon suivante :

- **L'ensemble des affiliés** présents dans le fichier et disposant d'une adresse complète valide ont fait l'objet d'un envoi par courrier, soit 3935 affiliés.
- **Un échantillon de 2000 assujettis** – sur les 6000 environ que comprend le fichier - a été construit en respectant la répartition de la population d'assujettis sur 2 critères :
 - *La région de résidence* (regroupées sur 2 modalités : Île-de-France, autres régions) ;
 - *Les droits d'auteurs perçus en 2013* : répartition de la population par quartiles³.

Les deux tableaux ci-dessous donnent la répartition de l'échantillon d'assujettis selon ces critères.

Répartition de la population totale d'assujettis (Droits d'auteur 2013 > 200 €)

	1er quartile : 200€<DA<532€	2e quartile : 533€<DA<1411€	3e quartile : 1412€<DA<4056 €	4e quartile DA > 4057€	Total général
IDF	11%	12%	13%	15%	51%
Autres Régions	14%	13%	12%	10%	49%
Total général	25%	25%	25%	25%	100%

Répartition de l'échantillon enquêté

	1er quartile	2e quartile	3e quartile	4e quartile	Total général
IDF	219	237	265	296	1 017
Autres Régions	283	262	234	204	983
Total général	502	499	499	500	2 000

Le taux de réponses global est de 50,7%, soit 3011 réponses⁴. Ceci constitue un taux de réponse très élevé pour ce type d'enquête. 53% des réponses sont parvenues par courrier ; 47% par Internet.

¹ - A titre d'exemple, la reconnaissance du métier de photographe demeure problématique au sein de la Fonction Publique : « La profession n'étant pas encore pleinement reconnue, certains sont (identifiés comme) agents d'entretien ou d'espaces verts. Certains appartiennent à la catégorie C, d'autres à la catégorie B et quelques uns à la catégorie A ». Les photographes professionnels ont leur propre association : l'Union nationale des photographes des administrations et des collectivités territoriales (UNPACT) qui estime à 5 000 cette population. Par ailleurs, une circulaire du ministère de la Culture et de la Communication de décembre 1997 portant sur le régime de protection juridique des œuvres photographiques étend le régime des droits d'auteur à l'ensemble de la fonction publique et la loi relative au droit d'auteur et aux droits voisins de la société d'information (DADVSI) du 1^{er} août 2006 leur reconnaît la qualité d'auteur (articles 31 à 33). Les photographes institutionnels y compris fonctionnaires peuvent donc être « assujettis » à l'Agessa.

² - Après autorisation demandée à la CNIL par le ministère de la Culture.

³ - partage de la population en 4 groupes en fonction de leur revenu d'auteurs. N'ont été pris en compte dans l'échantillon que les photographes ayant perçu plus de 200 € de droits d'auteurs dans l'année

⁴ - Le fichier exploité était un bon fichier puisqu'il n'y a eu que 200 « N'habite pas à l'adresse indiquée » (NPAI).

La représentativité peut être évaluée au vu des 3 critères suivants : lieu de résidence, niveau de revenus, âge des répondants. Deux approches de la représentativité sont également possibles :

- **Population de photographes ayant déclaré être « affiliés à l'Agessa »** (Q13 de l'enquête¹) soit 2508 individus². Ils peuvent être comparés à la population d'affiliés à laquelle l'enquête a été transmise (soit 3934 individus). Il s'agit de la population pour laquelle les données sont les mieux connues et les plus précises, Par rapport à cette seule population le taux de réponses est de **64 %** soit près des 2/3 des interrogés.
- **Ensemble de la population ayant répondu à l'enquête** (3011 individus) comparée à l'ensemble de la population Agessa interrogée (tous les affiliés + échantillon d'assujettis = 5934 individus). Le taux de réponses par rapport à cette population est de **49%**. Les éléments dont nous disposons pour évaluer la représentativité sur cette population large ne permettent pas de la mesurer³.

Il apparaît cependant que la question de l'affiliation au régime social (Agessa ou tout autre régime) posée par l'enquête n'a pas été toujours correctement renseignée (plusieurs régimes cochés par un même répondant, confusion entre affilié et assujetti, ...).

Malgré ces quelques imprécisions, l'analyse détaillée menée sur la sous-population des affiliés (la plus nombreuse et la mieux identifiée) montre une **très bonne représentativité, tant sur le plan des revenus, de la localisation, de l'âge ou du sexe des répondants**.

La représentativité de l'enquête sur la population globale des répondants (affiliés et assujettis) est un peu plus faible (49% de taux de réponses contre 63% pour les seuls affiliés) mais elle reste difficile à mesurer précisément en l'absence de données de cadrage correspondant à ce périmètre (affiliés + assujettis).

La mesure détaillée de la représentativité figure en annexe 1.

• **Le contenu de l'enquête**

Le questionnaire -à questions majoritairement fermées- se découpe en grands domaines qui permettent de situer la population enquêtée par rapport à ses principales caractéristiques socioéconomiques :

Le contenu de l'enquête s'organise autour de plusieurs grandes thématiques qui documentent de manière exhaustive les conditions d'exercice du métier de photographe.

- **1°) Son activité professionnelle actuelle** : statut, activité dans et hors le champ photographique, mode de valorisation du travail photographique (secteurs de clientèle, réseaux de diffusion, expositions...), conditions de vie et de travail, revenus tirés de l'ensemble de l'activité/part de la photographie...;
- **2°) Son parcours professionnel et les différentes étapes de sa professionnalisation** : formation générale et professionnelle, raisons du choix qui ont contribué à l'engager dans la photographie, mode de professionnalisation et d'insertion dans le secteur, choix du statut social et fiscal...;

¹ - Les numéros des questions renvoient à la numérotation du questionnaire qui sera désignée dans le document sous la forme Q1, Q2, Q3....

² - 2574 individus déclarent que la photographie est leur activité principale, dont 2065 déclarent être affiliés à l'Agessa. Sur l'ensemble de la population de répondants, les 2/3 déclarent être affiliés et 1/3 ne l'est pas. On peut considérer qu'il s'agit très majoritairement des assujettis.

³ - Le fichier des photographes assujettis est alimenté par les diffuseurs qui ne transmettent à l'Agessa qu'une partie des données individuelles. Il n'est donc pas possible pour l'heure de dresser un profil sociodémographique de cette population très hétéroclite, dans laquelle coexistent des amateurs et des professionnels ayant choisi de ne pas être affiliés à l'Agessa mais qui perçoivent néanmoins des droits.

- **3°) Sa vision des évolutions en cours et à venir du métier** : les facteurs qui impactent le plus la profession dans son ensemble, ses représentations du métier, sa vision de ses perspectives professionnelles.

Dans l'ensemble le questionnaire a été correctement rempli : peu de non réponses aux différentes questions. La question générale posée en fin de questionnaire¹ a donné lieu à plus de 1 000 verbatim. L'ensemble des verbatim constitue un matériau très riche et qui porte témoignage des préoccupations actuelles des professionnels : crise, statut, devenir professionnel, vision de l'avenir du secteur... Le taux de réponses élevé est en lui-même un indicateur de l'intérêt que les photographes ont porté à l'étude mais aussi de leurs diverses attentes : disposer d'une vision globale du secteur de la photographie et de son devenir, se situer les uns par rapport aux autres,... et, plus généralement, sur les réponses qui peuvent être données individuellement et collectivement à la crise que traverse actuellement le secteur de la photographie.

Les résultats de l'enquête sont restitués intégralement en annexe 2. Ils sont présentés ci-après par grandes thématiques.

- **L'exploitation des résultats**

Il apparaît que l'enquête agrège des photographes aux profils assez différents et ne doit pas être traitée comme un tout. Les 3011 réponses seront désagrégées par la suite entre 2 sous-populations faisant chacune l'objet d'un traitement spécifique :

- Les répondants déclarant que la photographie « **est leur activité principale** » (**Q1**) soit **2618 individus** ; Cette population est plus large que les seuls affiliés Agessa. Elle comprend des photographes affiliés à d'autres régimes (régime général, RDI, MDA, etc.) ; elle représente 87% des répondants à l'enquête.
- Les répondants déclarant que la photographie « **n'est pas leur activité principale** » (**Q1**), soit **376 individus** (12,4% des répondants à l'enquête). C'est une population plus hétéroclite composée majoritairement d'amateurs ayant une autre activité principale.

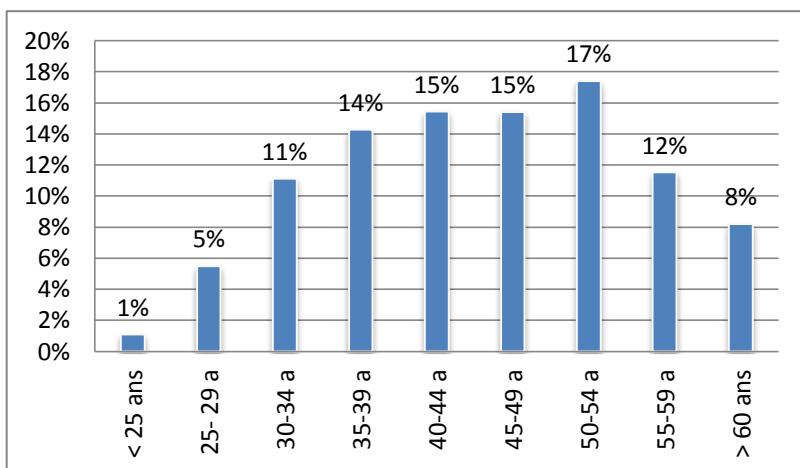
L'ensemble des traitements qui suivent sont centrés sur la population ayant la photographie comme « **activité principale** ». La population de répondants ayant une autre activité principale que la photographie sera présentée de façon spécifique (cf. Chapitre 4 : La photographie comme activité secondaire).

¹ - Q Avez-vous des remarques à formuler sur les thèmes abordés ?

3.2 LE PROFIL DES REpondANTS

• L'âge et le genre

La pyramide d'âge des répondants est marquée par le poids des tranches d'âge intermédiaires et plutôt âgées :

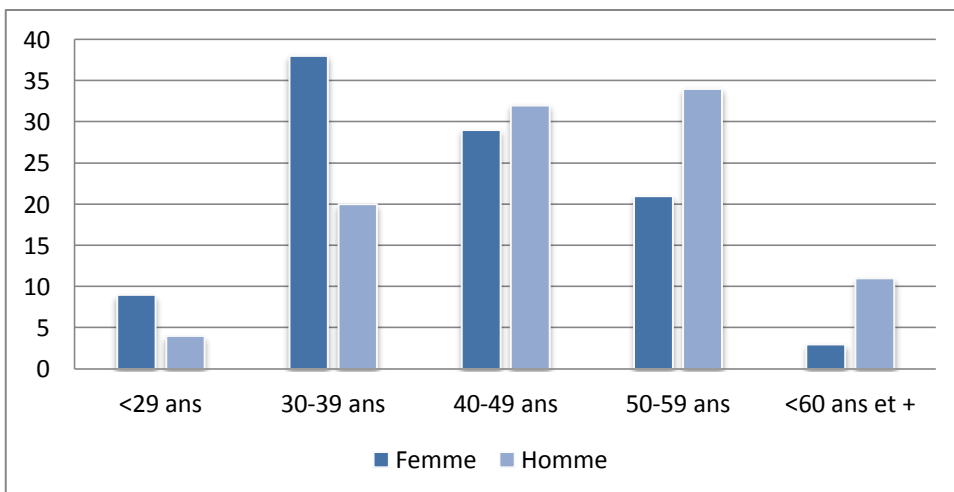


Source : enquête Ithaque

- Un tiers des répondants a entre 45 et 54 ans et la tranche la plus importante est celle des 50-54 ans.
- Les moins de 30 ans sont en revanche peu nombreux (5%),

Cette structure d'âge plutôt élevée est similaire à celle de la population des affiliés à l'Agessa¹ mais plus élevée que celle des photographes en général, population dans laquelle les moins de 30 ans sont plus nombreux (cf. partie statistique). Comme dans la population totale, la différence par genre est très marquée.

Age et genre des répondants



Source : enquête Ithaque

- Les femmes représentent près un quart des répondants (un peu moins que dans la population de photographes en général (28%), mais ces dernières sont beaucoup plus jeunes en moyenne que les hommes.
- les femmes sont 2 fois plus nombreuses chez les répondants de moins de 40 ans que les hommes et, inversement beaucoup moins présentes dans les tranches après 50 ans. Cette

¹ - cf. Annexe 1

tendance est identique à celle observée dans la population totale.

- **Le niveau de formation générale**

Le niveau de formation générale des répondants est élevé :

- Plus de 45% déclarent avoir un niveau Bac + 3
- Seuls 10% ont un niveau inférieur au bac.

Q.46 Quel est votre niveau de formation générale ?

	Effectifs	%
Niv. inférieur au Bac	262	10%
Niv. Bac	489	19%
Niv. Bac +2	646	25%
Niv. Bac +3 ou plus	1193	46%
Total	2590	100%

2590 répondants à cette question / 2618 interrogés

Ceci en fait une population de niveau de formation générale plus élevée que la population de photographes en général telle qu'elle ressort de l'enquête emploi (28% de Bac +3 contre 46 % dans l'enquête).

La différence est très marquée selon l'âge, avec une population jeune d'un niveau plus élevé que leurs aînés. (cf. tableau page suivante).

Tri croisé (Q.46/Q44) : Niveau de formation générale par tranches d'âge

	Mois de 30 ans	35-49 ans	50 ans et +	Total
Niveau inférieur au Bac	2	9	14	10
Niveau Bac	12	14	27	19
Niveau Bac +2	25	26	24	25
Niveau Bac +3 ou plus	61	51	34	46
Total	100 %	100%	100%	100 %

La question sur l'origine sociale (abordée au travers d'une question sur la profession a recueilli un nombre de réponses trop faible pour être exploitée.

- **Le lieu de résidence**

Q 49 - Répartition des répondants par régions

	Effectifs	%
Île-de-France	1227	52%
PACA	171	7%
Rhône Alpes	172	7%
Bretagne	87	4%
Aquitaine	85	4%
Pays de la Loire	81	3%
Nord Pas-de-Calais	62	3%
Languedoc Roussillon	70	3%
Alsace	53	2%
Autres régions	338	14%
Total	2346	100%

272 non réponses

Plus de la moitié des répondants réside en Île-de-France, soit un taux supérieur à celui indiqué par l'enquête Emploi (40%) mais inférieur à celui de l'ensemble des affiliés Agessa (60%).

PACA et Rhône-Alpes sont les 2 régions les plus importantes après l'Île-de-France. Au total ces 3 régions regroupent près de 2/3 des répondants.

On notera que le taux de réponse à l'enquête est élevé quelles que soient les régions. Il est

compris entre 60% et 78% dans toutes les régions sauf l'Île-de-France où il est un peu plus faible (52%).

- **L'Activité Principale Exercée (code APE)**

La question ne concerne par définition que les photographes exerçant sous forme sociétaire (y compris les auto-entrepreneurs). Seule une partie des répondants est concerné par la question.

Q.50 - Votre code APE

	Effectifs	Fréquence
74.20Z Activités photographiques	706	27%
90.03 A Création artistique relevant des arts plastiques	616	24%
90.03 B Autre création artistique	457	17%
923A Activités artistiques	84	3%
Non réponse + non concerné +Je ne sais pas	734	28%
Autres codes APE	21	1%
Total	2618	100%

30% des répondants ne sont pas concernés ou ne répondent pas à la question. Pour les 70% de répondants, 44% déclarent appliquer un code relevant des activités artistiques (tous les codes 90) et non le code 74.20Z (activités photographiques). Ceci paraît logique compte tenu de la base de sondage (le fichier Agessa) mais renforce le constat que l'activité est diversifiée et difficile à appréhender statistiquement.

Nous verrons que cette question très discriminante de la photographie comme « activité principale »¹, indépendamment des interprétations différentes que les répondants ont pu y apporter, est relativement indépendante du régime social d'affiliation (Agessa ou autre régime). Le schéma ci-dessous illustre bien la complexité des situations rencontrées chez les photographes.

3.3 PLUSIEURS POSITIONNEMENTS POSSIBLES SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL

- **Quel statut choisir ? Un choix de plus en plus difficile à opérer**

Le photographe professionnel a, sous certaines conditions, le choix de son statut professionnel ; choix qui induira son rattachement au régime social et au régime fiscal² ad hoc. Il n'y a donc pas « un statut du photographe » mais plusieurs statuts possibles pour un métier qui s'exerce sur un marché du travail ouvert³, sans règles spécifiques à l'entrée (pas de condition de diplôme...) et sur lequel, comme le montrent les résultats de l'enquête, les photographes se positionnent différemment.

Il est possible d'exercer le métier de photographe en tant que salarié, artisan, intermittent du spectacle, pigiste, intérimaire... Ces différents statuts posent le cadre légal qui va notamment déterminer les conditions de travail, l'environnement professionnel, le mode de rémunération et parfois les conditions d'indemnisation du chômage. La question est alors de savoir pour quel statut professionnel opter ? Lequel est le plus avantageux, tant en termes de rémunération, de fiscalité, que de protection sociale ?

En principe, ce choix s'opère en fonction de l'utilisation et/ou de la diffusion qui seront faites des photographies. Dans ce contexte, choisir c'est donc : "*savoir, dès le départ, dans quels secteurs de la photographie vous allez majoritairement travailler. Ce choix de départ a des conséquences très*

¹ - Activité principale mesurée en termes de temps, de revenus, d'investissement personnel...

² - Cf. *Profession : photographe indépendant*, Eric Delamarre, Eyrolles, 2013, 305 pages.

³ - Par opposition au marché du travail fermé des professions réglementées comme les professions libérales, les professions médicales et paramédicales...

importantes sur les conditions d'exercice de l'activité et en aura aussi sur la couverture sociale (statut social) et le montant des charges (statut fiscal)... Débuter dans une profession, dont la complexité de la législation est inversement proportionnelle aux moyens dont on dispose pour la gérer, peut poser quelques soucis au démarrage..."¹.

Or les résultats de l'enquête, les entretiens et les groupes de travail, mais aussi les très nombreuses questions posées sur les forums professionnels, montrent que ce choix est de plus en plus difficile à opérer compte tenu de la nécessité dans laquelle se trouve aujourd'hui les professionnels de se positionner non pas sur un seul type d'activité et/ou de marché, mais sur plusieurs à la fois pour pouvoir vivre de leur métier.

En effet, tirer de son activité des revenus suffisants pour en vivre, c'est aussi faire coexister différents modes de rémunération concurrents et/ou complémentaires, comme le produit immédiat tiré de la vente de la photographie et le produit différé tiré des droits d'auteur qui y sont attachés. Cette situation laisse place à un espace de jeu avec les règles pour les clients des photographes qui souvent payent en droits d'auteur ce qui devrait l'être en salaire et, parallèlement, ne respectent pas toujours les droits d'auteur, ce qui n'est pas le moindre des paradoxes.

A cela s'ajoute le fait que sur un marché de plus en plus concurrentiel et pour une population de professionnels de plus en plus nombreuse, le prix des photographies est tiré vers le bas. Plus généralement, nombreux sont les professionnels qui pensent que « *l'apparente démocratisation du métier de photographe a eu pour effet néfaste de totalement dévaluer la qualité des prestations et donc leur tarification* ». Pour maintenir leur revenu, les photographes sont donc devenus un peu touchés à tout et beaucoup moins souvent positionnés sur une seule technique et un seul segment de marché. Ils jonglent également avec plusieurs types de rémunération tirés de la vente directe de leur photographie et/ou les revenus tirés de leurs droits d'auteur.

Cette « nouvelle donne » vient donc compliquer le choix entre les différentes options « statutaires » offertes aux photographes mais aussi percuter l'ensemble des règles d'affiliation aux différents régimes, tant sociaux que fiscaux.

Par ailleurs, la confusion entre « statut professionnel », « statut social » et « statut fiscal » est fréquente. Le fait d'avoir plusieurs statuts possibles dans chacune de ces catégories accentue le sentiment de complexité. Le tout forme un mille-feuille face auquel il est de plus en plus difficile de s'y retrouver, tant pour les professionnels que pour les gestionnaires et administrateurs de ces différents régimes.

Dans ce contexte, il n'est donc pas surprenant que la plupart des revendications des photographes et de leurs organisations professionnelles portent sur la question du "statut" et/ou des droits d'auteur. Sans qu'elle soit clairement définie, la revendication d'un "statut professionnel unique" témoigne du désir d'être mieux protégé dans un univers rendu moins incertain (cf. les nombreux verbatim de l'enquête).

- **Quel(s) statut(s) pour quels photographes ??**

Dans la question 12, le « statut » est entendu au sens du positionnement sur le marché du travail (artisan, artiste-auteur, salarié, salarié-pigiste, intermittent...) ; les questions 13 et 14 interrogent plus précisément sur le **régime** de protection sociale et le **régime** fiscal.

¹ - Cf. Eric Delamarre, op. cit.

² - « *Initialement, les statuts d'auteur et d'artisan avaient chacun des domaines d'activité bien définis. Être photographe-auteur signifiait vendre ses tirages et des cessions de droits sur l'exploitation de ses images. On rattachait cette vision du photographe à celle de l'artiste exposé en galerie ou proposant une œuvre créative dans le domaine de la publicité, de la mode ou tout autre communication visuelle... L'avènement du numérique a peu à peu modifié les frontières entre artistique et commercial* ». Quel statut pour quel photographe ? Aurélie Coudière, Site Focus numérique, juillet 2012.

Q12 - Quel est actuellement votre statut ?

	Effectifs	%
Non réponse	12	
Artisan (Chambre des métiers)	113	4%
Artiste-auteur (Agressa)	2 326	89%
Auto-entrepreneur	184	7%
Intermittent du spectacle	30	1%
Salarié d'une administration ou d'une collectivité territoriale	59	2%
Salarié/pigiste d'une ou plusieurs agences de presse	76	3%
Salarié/pigiste d'une ou plusieurs agences d'illustration	19	1%
Salarié/pigiste d'une ou plusieurs entreprises de presse	210	8%
Salarié d'une entreprise autre que de presse	54	2%
Autres	137	5%
Total / interrogés	2618	

Interrogés : 2618 / Répondants : 2606 / Réponses : 3208/Pourcentages calculés sur la base des interrogés

Les auteurs-photographes sont majoritaires : 2326, soit 89% des répondants, ce qui est logique compte tenu de la base de sondage centrée sur cette population. Puis arrivent :

- Les salariés/pigistes de la presse et des agences de presse (12%) ;
- Les auto-entrepreneurs (7%) et les artisans Chambre des métiers (4%) ;
- Les "autres" : salariés d'une entreprise autres que la presse, d'une administration ou d'une collectivité territoriale (4%).

Près d'un quart des répondants indiquent plusieurs statuts. Les statuts les plus souvent associés entre eux concernent :

- les photographes-auteurs qui sont également salariés de la presse (titres ou agences), les salariés d'entreprises ou d'administration (autre que la presse), les auto-entrepreneurs;
- les artisans qui sont également auto-entrepreneurs.

Les auteurs-photographes affiliés à l'Agessa

Les auteurs d'œuvres photographiques entrent dans le champ d'application de la sécurité sociale des artistes-auteurs. L'AGESSA est l'organisme agréé par les ministères de la Santé et de la Culture pour gérer ce régime rattaché au régime général¹ et qui concerne, outre la photographie, les activités de création littéraire, dramatique, musicale et audiovisuelle. Elle vérifie les conditions d'affiliation de ces différentes catégories d'auteurs pour qu'ils puissent bénéficier des prestations du régime général de sécurité sociale (prestations maladie, retraite, allocations familiales). Quatre Commissions Professionnelles, dont la commission des photographes indépendants², représentant chacune une branche d'activité, siègent à l'AGESSA afin de statuer sur les dossiers des auteurs ne répondant pas – ou plus - aux conditions d'affiliation prévues par le Code de la Sécurité Sociale³.

Sans décrire en détail le fonctionnement du statut d'artiste-auteur appliqué aux photographes

¹ - Sa gestion a été confiée depuis 1978 à l'Agessa : « ... chargée d'une mission de service public visant à assurer la protection sociale des écrivains, traducteurs, illustrateurs du livre, dramaturges, photographes, auteurs compositeurs, scénaristes, adaptateurs, auteurs de l'audiovisuel, auteurs du multimédia ». Cf. site de l'Agessa.

² - Les Commissions sont composées de représentants des "auteurs" (en majorité) et de représentants des "diffuseurs". Leurs membres sont nommés pour 3 ans par les Ministères de tutelle. Chaque Commission Professionnelle se réunit au moins une fois par trimestre.

³ - Les artistes auteurs dont l'activité principale fait partie de la branche des arts graphiques et plastiques relèvent de la gestion de la Maison des artistes (MDA). La direction des deux organismes – Agessa et MDA - est commune et la fusion projetée. Cf. RAYMOND Michel, LAURET Jean-Marc, *L'unification des organismes de sécurité sociale des artistes auteur et la consolidation du régime*, IGAS-IGAC, Rapport juin 2013, 75 pages.

rappelons que :

- Peuvent être affiliés les auteurs d'œuvres photographiques ou d'œuvres réalisées à l'aide de techniques analogues à la photographie. Sont cependant exclus, les travaux réalisés pour des particuliers et qui ne donnent pas lieu à diffusion ou exploitation commerciale (photos sociales type mariage, photo d'identité...);
- Les commandes pour la presse doivent être payées en salaire (loi Cressard de 1974);
- Les photographies d'art ne doivent pas être tirées à plus de 30 exemplaires...;
- Pour exercer une activité professionnelle en tant qu'indépendant, il faut être inscrit à l'Urssaf qui attribue un numéro de Siret et un code APE;
- L'auteur photographe est au BNC, (bénéfices non commerciaux)¹ et au réel simplifié;
- Pour pouvoir être affilié à l'Agessa, les revenus des activités d'auteur doivent être supérieurs à 900 fois la valeur horaire du SMIC de l'année de référence (soit 8 577€ en 2014);
- C'est la commission professionnelle qui statue sur la première affiliation et sur son maintien lorsque les revenus des activités d'auteur sont inférieurs au seuil fixé (cf. supra).

Rappelons également que la perception de droits d'auteur et l'affiliation à l'AGESSA sont compatibles avec toutes les autres activités professionnelles. En revanche le statut d'auto-entrepreneur peut concerner des activités artistiques (autoédition, prestation de services...) mais il ne vise pas les activités d'auteur. Si un photographe a un statut de travailleur indépendant ou d'auto-entrepreneur pour certaines de ses activités, il lui faudra cotiser également au RSI.

Les paragraphes ci-dessous présente les résultats du **profil de modalité** sur la variable « statut ».

Les artisans : majoritairement positionnés sur la photographie sociale

En général, l'artisan photographe possède un local commercial qui propose à la fois une photographie sociale de commande (portraits d'identité, photos de mariage ...) et des prestations techniques telles que des développements, tirages et vente de consommables (pellicules, albums, produits de laboratoire photo...)².

***Le profil de modalités** est un traitement statistique qui permet de comparer les caractéristiques d'une sous-population de l'enquête à celles de la population totale. Le profil de modalités pointe tous les écarts significatifs que présente cette sous-population par rapport à la population totale des répondants. Nous l'utiliserons dans la suite de l'étude pour analyser le profil des répondants à une question donnée (le statut, les revenus, l'âge, le genre...).*

L'aspect commercial de cette activité la rattache donc au cadre juridique et fiscal de l'artisanat. Le monde de l'artisanat de la photographie a lui aussi été touché de plein fouet par l'avènement du numérique et a dû s'adapter, entre autres en diversifiant ses prestations photographiques, en se positionnant sur de nouvelles techniques mais aussi en élargissant son offre de services³.

L'artisan inscrit à la Chambre des métiers peut avoir en parallèle une activité d'auteur et être précompté ou affilié à l'Agessa. C'est le cas de nombreux photographes, entre autres dans la photographie publicitaire, ou pour ceux qui sont positionnés à la fois sur la photographie sociale, corporate ou d'illustration. Cela permet au photographe de percevoir des droits d'auteur en

¹ - Ce qui lui permet d'amortir ses investissements et de passer ses frais professionnels en comptabilité. Il est imposé sur ses seuls bénéfices. Le régime BNC ne permet pas de faire de commerce (acheter des produits pour les revendre). L'auteur peut opter pour la TVA ou pas, mais a intérêt à le faire pour récupérer la TVA sur ses achats et frais. Le taux de TVA sur le droit d'auteur est à 7%.

² - Cf. *Profil de métier : photographie*, ADEP, Observatoire des métiers et des qualifications de l'artisanat, 1990, 60 pages. Une des rares études sur le monde de l'artisanat photographe.

³ - Exemples : photo panoramique à très haute-définition et visite virtuelle de boutiques..., photographie d'objets à 360°, (pack shot), animation Time Lapse, animation web, tirage jet d'encre en qualité beaux-arts, tirage grands formats,... voire accompagnement de leurs clients pour la gestion de leur site Internet ou leur communication via réseaux sociaux pour leurs clients.

fonction de la diffusion de ses créations¹.

Bien que la population des artisans inscrits dans les chambres des métiers soit peu présente dans l'enquête (113 répondants), ces réponses permettent cependant d'en repérer les principales caractéristiques :

- La très grande majorité d'entre eux est positionnée sur la photographie sociale (mariage, scolaire...).
- Ils sont aussi très majoritairement inscrits au Régime Social des Indépendants (RSI) et déclarent leur revenu aux Bénéfices Industriels et Commerciaux (BIC).
- Ils n'ont, en général, pas d'activité complémentaire à leur activité de photographe.
- Plus de la moitié d'entre eux déclare un revenu net inférieur à 20 000€ par an et ils se partagent à parts égales entre ceux qui déclarent que ce revenu a augmenté au cours des trois dernières années et ceux qui déclarent qu'il a diminué.
- Ils sont plus souvent que les autres auto-entrepreneurs ou en EURL et ont très majoritairement un code APE 74.20Z.
- Plus souvent que les autres, ils ont un niveau de formation générale égal au Bac et semblent avoir une plus forte appétence pour la formation continue (suivie au cours des trois dernières années ou à suivre dans les trois prochaines)², bien qu'ils pensent que leur parcours professionnel antérieur les a plutôt bien préparés à l'exercice de leur métier.
- Ils sont également plus souvent que les autres membres d'une association ou d'un syndicat professionnel.

Les auto-entrepreneurs: une population fragile

« Un auto-entrepreneur est un entrepreneur individuel, dont le chiffre d'affaires n'excède pas certains seuils³, ayant opté pour l'application d'un régime social simplifié (le "micro social") qui lui permet de payer des charges sociales au fur et à mesure de ses rentrées de chiffre d'affaires ».

Ce régime qui a l'avantage de la simplicité, a séduit de nombreux photographes nouveaux entrants dans le secteur. Dans une période de crise, il est souvent perçu par les photographes déjà installés comme « une concurrence déloyale »⁴.

Le profil de modalités réalisé sur cette population (184 répondants) permet de dire :

- Qu'ils sont pour plus de la moitié d'entre eux positionnés sur la photographie sociale ainsi que sur la photographie de spectacles et de plateau.
- Ils sont également très majoritairement au RSI, et plutôt d'avantage que les autres répondants au RSA et à la CMU. Leur code APE est le 74.20Z.
- Une grande majorité a travaillé dans un autre secteur que la photographie avant de devenir auto-entrepreneur, mais majoritairement c'est une population plutôt jeune, parmi laquelle on dénombre un tiers de femmes.
- Bien que leur revenu soit plutôt plus faible que ceux des autres catégories (une majorité gagne moins de 15 000€ et une moitié moins de 8 500€), ils sont plus nombreux que les autres à être optimistes et à déclarer ne pas vouloir changer de métier ou se diversifier hors du secteur de la photographie.

¹ - Facturation de la prise de vue incluant une utilisation basique des photos et refacturation de droits complémentaires lorsqu'il y a une campagne d'affichage par exemple.

² - Les artisans inscrits à la chambre des métiers bénéficient, à travers leur OPCA, le FAFCEA de 100 heures de formation par an gratuites.

³ - Ce régime est caractérisé par : une prise en charge partielle des cotisations par l'État ; le paiement de cotisations s'effectue uniquement lorsque l'activité génère un chiffre d'affaires ; le caractère libératoire des versements de cotisations et contributions sociales et, si le revenu fiscal de référence ne dépasse pas un certain seuil, de l'impôt sur le revenu... ; la franchise de TVA, et donc sa non-récupération ; l'absence de limitation de durée, dès lors que le chiffre d'affaires est inférieur aux seuils du régime micro fiscal (soit en 2011 et 2012 : 81 500 € pour une activité d'achat/revente et 32 600 € pour une activité de prestations ou de service. Source : ACOSS.

⁴ - Cf. *Dossier : un statut pour les photographes ?* Profession PHOTOGRAPHE, n°2, Janvier-Février-Mars 2013, pp. 16-20.

C'est notamment un statut qui intéresse les photographes en début de carrière comme le montre plusieurs des caractéristiques énoncées précédemment.

Les intermittents : majoritairement photographes de plateau ou de spectacles

La petite population d'intermittents (une trentaine de répondants) qui a répondu à l'enquête se caractérise par le fait d'être majoritairement positionnée sur la photographie de plateau ou de spectacles. C'est une population plutôt âgée et aux faibles revenus.

Les salariés pigistes des entreprises de presse

La loi Cressard de 1974, reconnaît aux journalistes pigistes le statut de journalistes professionnels, soit les mêmes droits (congés payés, chômage...), la même couverture sociale et retraite que les salariés. Tous les reportages commandés pour la presse doivent donc être payés en salaires et non en droits d'auteur. Le fait d'être payé en salaire facilite l'obtention de la carte de presse. Les reportages non commandés et produits par le photographe lui-même ou les photos d'illustration (archives) vendues à l'unité pour illustrer un article peuvent en revanche être payés en droits d'auteur.

Dans l'enquête, les photographes pigistes salariés d'une ou plusieurs entreprises de presse sont, logiquement positionnés sur la photographie de presse ou de reportage et, dans une moindre mesure, la photographie d'entreprise (le corporate). Le régime social est très majoritairement le régime général des salariés. La moitié de cette population a une carte de presse et un peu plus en ont eu une par le passé. Ils sont moins souvent que les autres titulaires d'un diplôme de professionnel de l'image, mais déclarent vouloir suivre des formations continues dans les prochaines années. Bien qu'étant plus souvent que les autres dans des tranches de revenus moyennes, voire élevées, ils se déclarent plutôt pessimistes sur l'avenir du secteur de la photographie. Ils souhaitent développer leur activité dans le champ de la photographie. Ils se répartissent sur l'ensemble des tranches d'âge.

- **Le régime de protection sociale**

A la diversité des statuts professionnels correspond une diversité des régimes de protection sociale. On notera que certains répondants déclarent avoir plusieurs régimes de protection sociale.

Q13 - De quel régime de protection sociale relevez-vous ?

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	21	
Agessa (affiliés)	2063	79%
Régime général des salariés	367	14%
Régime Social des Indépendants (RSI)	254	10%
Couverture Maladie Universelle (CMU)	125	5%
Autres	96	4%
Total / interrogés	2618	

Interrogés : 2618 / Répondants : 2597 / Réponses : 2905/Pourcentages calculés sur la base des interrogés

La répartition des régimes suit, logiquement, celle des statuts professionnels :

- Une très grande majorité de répondants est affiliée à l'Agessa (79%) ;
- 14% déclarent être au régime général des salariés¹ ;
- 10% sont au RSI (artisans + s) ;
- 5% à la CMU ;

¹ - Ce qui est légèrement en deçà de l'effectif cumulé des salariés pigistes et des salariés des autres catégories qui totalisaient 16% des réponses à la question 12.

- Les 4% de réponses à la modalité « autres » se répartissent entre assujettis Agessa déclarant être en cours d'affiliation, affiliés à la Maison des artistes et réponses confondant régime de protection sociale et mutuelle, ayant-droit, caisses de retraite...

Le profil de modalités réalisé sur la population des 125 répondants déclarant être à la CMU permet de cerner leur profil :

- Ils forment une population plus jeune que les autres (entre 25 à 35 ans).
- Ils ont un revenu net d'activité, plus souvent que les autres, inférieur à 5000€ ou entre 5 000 et 8 500€ mais ils déclarent que leur revenu a plutôt augmenté au cours des trois dernières années.
- Ils ont plus souvent que les autres un niveau de formation générale égal ou supérieur à Bac+3. Ils ont plus souvent que les autres un code APE Autres activités artistiques (9003B) et plus fréquemment que les autres sont auto-entrepreneurs.
- Leur premier segment de marché est fréquemment la vente directe à des particuliers ou des entreprises.
- Enfin, ils sont plus fréquemment que les autres membres d'un collectif de photographes.

• Le régime fiscal

Q14 - Quel est votre régime fiscal pour votre activité de photographe ?

	Effectifs	%
Non réponse	41	
Bénéfices Industriels et commerciaux (BIC)	145	5%
Bénéfices non commerciaux (BNC)/Spécial BNC	2336	81%
Traitements et salaires	390	14%
Total / réponses	2871	100%

Interrogés : 2618 / Répondants : 2577 / Réponses : 2871 / Pourcentages calculés sur la base des réponses

Les auteurs photographes sont très majoritairement au BNC. Il est donc normal que plus de 80% des répondants déclarent relever de ce régime fiscal. Mais 10% environ des répondants mentionnent plusieurs régimes qui s'expliquent par la diversité de leurs activités et donc de leurs revenus :

Les 2 régimes les plus fréquemment associés sont les BNC et les traitements et salaires, ces derniers pouvant s'appliquer à des piges ou des prestations de formation par exemple. 10% des répondants aux BNC mentionnent également relever du régime des traitements et salaires.

• Les photographes gèrent majoritairement leurs droits d'auteur en direct

Les droits d'auteur tels que définis par le code de la Propriété Intellectuelle¹ se décomposent en :

- Droits individuels : de reproduction², de représentation³ et éventuellement droit de suite⁴ que les auteurs peuvent gérer directement ou faire gérer par un tiers : agence, agent ou société de perception des droits (SPRD) ;
- Droits collectifs dont la loi impose la gestion pour le compte des auteurs par une société d'auteurs : le droit de reprographie, la copie privée audiovisuelle et numérique, le prêt

¹ - Le droit d'auteur est un droit « immatériel », indépendant du droit de propriété sur l'objet matériel qui sert de support à l'œuvre (la toile, la pierre, le papier etc.). L'acheteur du support de l'œuvre n'acquiert donc pas, du seul fait de la vente, les droits sur l'œuvre elle-même (art. L111-3 du code de la propriété intellectuelle) : toute reproduction ou représentation de l'œuvre doit se faire avec l'autorisation de l'auteur.

² - Le droit de reproduction est concerné lorsque les œuvres sont reproduites dans un livre,...

³ - Le droit de représentation est concerné notamment lorsque les œuvres sont exposées.

⁴ - Le droit de suite est la rémunération dont bénéficient les auteurs d'œuvres originales graphiques et plastiques lors des ventes de leurs œuvres au cours desquelles intervient un professionnel du marché de l'art (marchands, galeries, commissaires-priseurs...).

public, le droit de suite, Internet...

Pour les photographes, les trois principales SPRD¹ sont : l'ADAGP², la SAIF³ et la SCAM⁴. C'est sur la gestion de leurs droits individuels qu'étaient interrogés les photographes dans les questions 15 et 16.

Q15 - Comment gérez-vous vos droits d'auteurs ?

	Effectifs	%
Non réponse	75	
Gestion directe	2372	91%
Via une agence	409	16%
Via une Société de Perception et de Répartition des Droits (SPRD)	188	7%
Autres ⁵	116	4%
Total / interrogés	2618	

Interrogés : 2618 / Répondants : 2543 / Réponses : 3085 / Pourcentages calculés sur la base des interrogés

Plus de 90% des répondants à l'enquête déclarent les gérer en gestion directe, soit sans passer ni par une agence de presse ou d'illustration, ni par une SPRD. A contrario, 16% déclarent gérer tout ou partie de leurs droits en passant par une agence et 7% par une SPRD.

Parmi ceux qui gèrent leur droit via une SPRD, 28% font appel à la SAIF, 8.5% à l'ADAGP et 3% à la SCAM. Le nombre de réponses supérieur au nombre de répondants indique que les photographes peuvent aussi cumuler plusieurs systèmes de gestion de leurs droits d'auteur.

Un profil modalités sur les réponses à cette question indique que :

- Les photographes qui gèrent en gestion directe sont massivement les artistes-auteurs positionnés plus fréquemment que les autres sur la photographie d'entreprise (corporate).
- Les photographes qui passent par une agence pour gérer leurs droits sont, logiquement, plus souvent que les autres positionnés sur la photographie de presse et/ou d'illustration et également plus que les autres salariés pigistes. Ils peuvent aussi passer par une SPRD : essentiellement la SAIF et plus occasionnellement la SCAM.
- Ceux qui gèrent via une SPRD sont plutôt plus âgés que les autres et plus souvent que les autres des salariés pigistes d'une agence ou d'une entreprise de presse.

Q16 - De la part de quelles sociétés percevez-vous des droits d'auteur ?

	Effectifs	%
Non réponse	1264	
ADAGP	85	10%
SAIF	736	82%
SCAM	73	8%
Total / réponses	894	61%

Interrogés : 2618 / Répondants : 1354 / Réponses : 1454 / Pourcentages calculés sur la base des réponses

Le grand nombre de non-réponses à cette question interroge sur le fait de savoir si la question a bien été comprise (différence entre perception et gestion).

¹ - Pour toutes les données chiffrées sur les SPRD, Cf. *Rapport de la commission permanente de contrôle des sociétés de perception de la Cour Nationale des Comptes sur l'année 2013*, mai 2014, 309 pages.

² - ADAGP : Société des auteurs dans les arts graphiques et plastiques.

³ - SAIF (Société des auteurs des arts Visuels et de l'image fixe), créée en 1999, est une société civile dont la mission est de percevoir et de répartir les droits des auteurs des arts visuels (architectes, designers, dessinateurs et scénaristes de bande dessinée, graphistes, illustrateurs, plasticiens, peintres, photographes, sculpteurs). Elle représente environ 5000 auteurs, dont plus de la moitié (3 200) sont photographes. Elle collecte environ 1.2M€ par an.

⁴ - SCAM : société civile des auteurs multimédias. Elle représente plus de 34 000 auteurs, dont environ 300 photographes.

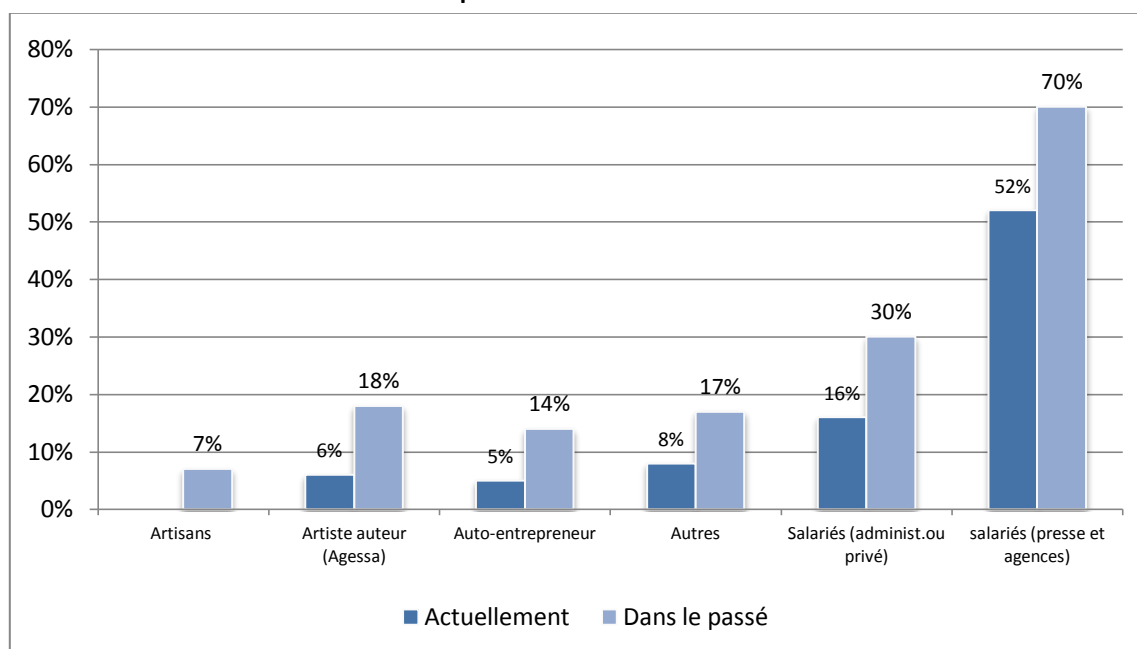
⁵ - Parmi les réponses à la modalité « autres » se trouvent essentiellement des noms d'agences de presse ou d'illustration.

- **La carte de presse**

Tri croisé (Q17/Q18): Avez-vous actuellement une carte de presse ? / Avez-vous eu une carte de presse dans le passé ?

	Détenteur d'une carte de presse aujourd'hui (Q17)		Détenteur d'une carte de presse par le passé (Q18)	
Non réponse	22		54	
OUI	182	7%	477	19%
NON	2414	93%	2087	81%
Total	2618	100%	2618	

Tri croisé : Les détenteurs d'une carte de presse selon leur statut



La diminution du nombre de cartes de presse délivrées à des photographes¹ est directement liée à la crise de la presse et des agences. On notera que si plus de la moitié des détenteurs actuels de la carte sont salariés de la presse et/ou d'une agence, les autres se répartissent sur différents statuts : salariés autres secteurs (16%), photographe-auteurs (6%), (5%)... En revanche, alors que quelques artisans déclarent avoir été détenteurs d'une carte par le passé, ce n'est plus le cas aujourd'hui. Rappelons que de nombreux photographes, voire d'ex-photojournalistes, sont toujours positionnés sur la photographie de presse (cf. infra) sans pour autant détenir cette carte.

3.4 LA PROFESSIONNALISATION

En dépit des difficultés qu'elle connaît actuellement, la profession de photographe demeure très attractive. Cette attractivité est alimentée tant par les figures emblématiques de photographes appartenant à des horizons aussi divers que ceux du photojournalisme, de l'art, de la mode... que par le fait que l'on puisse devenir photographe en professionnalisant une pratique amateur et ce d'autant plus facilement qu'aucune formation spécialisée n'est requise pour entrer dans le métier : « *La photographie est en effet le métier d'un petit nombre en même temps que la pratique du plus*

¹ - Conditions d'attribution : La loi, dans son article L 7111-3, indique "est journaliste professionnel toute personne qui a pour activité principale, régulière et rétribuée, l'exercice de sa profession dans une ou plusieurs entreprises de presse, publications quotidiennes et périodiques, ou agences de presse et qui en tire le principal de ses ressources".

grand nombre »¹.

Mais **qu'est-ce qu'un photographe professionnel**? La professionnalisation repose classiquement sur la transformation d'une activité en profession qui s'assortit d'une rémunération lui permettant de vivre de son art, et d'une reconnaissance de sa qualification. Le photographe professionnel est donc « *quelqu'un qui vit principalement des revenus tirés de son activité de photographe* ». Appliquer ces critères à la profession de photographe, n'est pas sans poser de problèmes : d'une part parce qu'une partie de la profession semble vivre avec des revenus faibles voire très faibles, impliquant nécessairement des activités complémentaires, d'autre part parce que les conditions de la qualification sont plus difficiles à établir dans un milieu professionnel hétérogène (cf. chapitre précédent).

La généralisation du numérique a rendu facile, techniquement et économiquement², la production d'images photographiques. Cette nouvelle donne a encouragé de nombreux amateurs à se lancer dans la photographie avec l'espoir d'en faire leur métier comme, entre autres, le mentionnait une enquête récente réalisée en Rhône-Alpes : « *Aujourd'hui, la frontière est de plus en plus ténue entre les photographes professionnels, les photographes semi-professionnels qui ne vivent qu'en partie de leur travail de photographe, et même les amateurs qui peuvent vendre à l'occasion quelques images* »³.

Cette frontière entre amateur et professionnel est d'autant plus difficile à tracer que le photographe est un créatif, souvent présenté⁴ – ou se présentant – comme un artiste. A ce titre, les modalités et conditions d'accès à la professionnalité sont, comme pour la plupart des autres univers artistiques, considérées comme atypiques. Pour autant, et c'est aussi ce qui rend difficile une approche globale de la professionnalité, si la plupart des photographes parlent de leur métier comme d'un métier de vocation, de passion..., le marché segmente la photographie en genres qui tous ne sont pas reconnus comme artistiques (cf. infra § sur l'activité). Le fait de percevoir – ou non – des droits d'auteur n'est pas non plus constitutif de la professionnalité puisque professionnels comme amateurs peuvent en percevoir.

Dans ce contexte, l'enquête apporte de nombreux éléments sur les conditions d'exercice du métier, la façon dont on s'y insert, le rôle joué par la formation professionnelle tant initiale que continue, la construction des parcours, les compétences requises pour s'y maintenir... Elle n'épuise cependant pas le sujet. Les groupes de travail ont permis de souligner le rôle important que peuvent jouer dans la professionnalisation le capital de relations sociales et l'aptitude à construire sa propre visibilité dans un marché de plus en plus concurrentiel, quel qu'en soit le segment.

• **Age et professionnalisation**

Dans l'enquête, l'âge est abordé sous deux angles différents :

- L'impact de l'âge sur la professionnalisation ;
- l'âge d'entrée dans la profession.

Des différences générationnelles

Les répondants à l'enquête forment une population de photographes plutôt âgée puisque 37% ont 50 ans et plus, 45% entre 30 et 49 ans et seuls 18% ont moins de 30 ans. Le profil de modalités réalisé sur cette variable « âge » permet de typer la population de ces trois tranches

¹ - In « *Photographes : sociologie d'une profession mal connue* », Sylvain Maresca, 2010.

² - Cf. *Basculer dans le numérique : les mutations du métier de photographe*, Sylvain Maresca, PUF Rennes, 2014, 190 pages.

³ - *Enquête sur la situation professionnelle des photographes en Rhône-Alpes*, UPP, 2011. Une centaine de photographes régionaux ont répondu à cette enquête dont la plupart des résultats sont proches de ceux de l'enquête de la présente étude.

⁴ - Cf. « *Le photographe est un artiste à part entière. Comme tous les artistes, un photographe se doit d'être inventif et créatif afin de perdurer dans son métier...* », Fiche métier photographe, Le Parisien.

d'âge et notamment de fournir des éléments sur la façon dont ils se sont plus ou moins bien insérés et se maintiennent dans le secteur de la photographie.

. Les moins de 30 ans : une population vulnérable

La plupart des moins de 30 ans ont une activité complémentaire à la photographie pour compléter leur revenu. La part de revenu qu'ils tirent de la photographie est plutôt faible ; une majorité d'entre eux gagnent moins de 15 000€ avec leur activité photographique. Ils travaillent davantage que leurs aînés en collectif et en autoproduction.

La photographie sociale, la mode, la photographie d'actualité et la vidéo figurent parmi le type de photographie qu'ils pratiquent le plus souvent. En termes de positionnement sur le marché, ils sont plus nombreux que les autres à vendre en direct à des particuliers ou à des entreprises.

C'est parmi eux que l'on dénombre le plus grand nombre d'auto-entrepreneurs et de bénéficiaires de la CMU et/ou du RSA. Peu possèdent une carte de presse. C'est aussi parmi cette tranche d'âge que l'on dénombre le plus grand nombre de femmes.

Ils sont plutôt plus nombreux que les autres à être détenteurs d'un diplôme de professionnel de l'image. Ils souhaitent néanmoins renforcer leurs compétences en suivant des formations continues dans le domaine de la production d'images, la connaissance de leur environnement juridique, la gestion-comptabilité. C'est parmi eux que l'on dénombre également le plus haut niveau de formation générale (Bac+3 ou plus).

Leur vision de l'avenir est plus optimiste que celles des autres tranches d'âge. On notera enfin que peu d'entre eux déclarent appartenir à une organisation professionnelle.

. Les 35 à 50 ans : une professionnalisation plutôt tardive

Ce sont ceux qui pratiquent la plus grande diversité de types d'image et se positionnent sur le plus grand nombre de segments du marché de la photographie. Leur professionnalisation est majoritairement tardive même si eux aussi possèdent un diplôme professionnel de l'image et un haut niveau de formation générale. Ils se situent majoritairement sur les tranches des revenus supérieures à 30 000€. La majorité d'entre eux déclarent également vouloir suivre une formation continue dans les années à venir, sans pour autant qu'un domaine de formation n'apparaisse comme dominant.

. Les 50 ans et plus : une population professionnalisée mais fragilisée par la crise

C'est la tranche d'âge dans laquelle on dénombre proportionnellement le moins de femmes.

Ils pratiquent la photographie d'illustration, la photographie de nature, de paysage, la photographie scientifique, la photographie aérienne, la panoramique..., et sont nombreux à être positionnés sur le segment des agences d'illustration ou des éditeurs de livres. Ils gèrent leurs droits d'auteurs en passant par une société de droits. S'ils possédaient une carte de presse par le passé, ce n'est pas souvent le cas aujourd'hui.

Ils complètent souvent leurs revenus tirés de la photographie par une activité complémentaire, souvent la formation continue, mais sont moins nombreux que les autres à avoir besoin d'une activité complémentaire. Ils déclarent pour la majorité d'entre eux que leurs revenus ont « plutôt diminués », voire « beaucoup diminués ».






Ils sont soit entrés jeunes dans le secteur (16 à 20 ans), soit beaucoup plus tardivement (plus de 40 ans). On notera qu'ils sont moins souvent que les autres titulaires d'un diplôme de professionnel de l'image. Leur niveau de formation générale est aussi plus bas mais ils pensent néanmoins que leur parcours professionnel les a « bien préparés » à l'exercice de leur métier. Ils souhaitent cependant développer leurs compétences par la formation continue notamment dans les domaines suivants : technique numérique, multimédia, langue, développement et gestion de site Internet, usage des réseaux sociaux.

Ce sont les plus pessimistes quant à l'avenir du secteur de la photographie. Ils déplorent

notamment l'impact du numérique et du web ainsi que l'internationalisation du marché. C'est parmi eux que l'on dénombre le plus grand nombre d'adhérents à une organisation professionnelle.

- **Une profession où l'on rentre plutôt jeune**

Q 23 - A quel âge estimez-vous être devenu un professionnel de la photographie ?

	Effectifs	%
>=16 à 25	 679	26%
de >=25 à 30	 918	36%
de >=30 à 35	 551	21%
de >=35 à 40	 205	8%
de >=40	 221	9%
Total	2574	100%

Non réponses exclues

Plus de 60% des répondants déclarent s'être insérés dans la profession à moins de 30 ans, ce qui, compte tenu, des caractéristiques générales de cette tranche d'âge dans l'ensemble de la population active¹ peut paraître plutôt jeune et ce d'autant plus que 30% des répondants à l'enquête déclarent également avoir exercé un autre métier avant d'être photographe.

Rappelons également qu'un quart des répondants sont devenus affiliés à l'Agessa à moins de 30 ans. A contrario, c'est aussi une profession où l'on peut entrer plus tard puisque près de 20% y sont entrés à plus de 35 ans. Ce résultat peut être affiné par une série de tris croisés sur : l'âge des répondants, le parcours professionnel antérieur, le statut, le niveau de formation générale et professionnelle.

Tri croisé (Q44 / Q23) : année de naissance / âge auquel vous estimez être devenu professionnel

	de 16 à 20 ans	de >=20 à 25ans	de >=25 à 30ans	de >=30 à 35ans	de >=35 à 40ans	>40 ans	Total
de >=1935 à 1950	12	23	33	17	7	7	100%
de >=1950 à 1960	6	25		19	7	15	100%
de >=1960 à 1970	3	23	32	19	8	14	100%
de >=1970 à 1980			36	30	13		100%
de >=1980 à 1990	3	29	56				100%
de >=1990 à 1995	12						100%
Total	3	23	36	21	8	8	100%

Clé de lecture : 12% des photographes nés avant 1950 estiment être devenus professionnels entre 16 et 20 ans.

Une partie de la génération des photographes nés avant 1950 est devenue professionnelle plus tôt que les autres (12% avant 20 ans, contre 3% en moyenne). Une part également importante de ceux qui ont plus de 45 ans (nés avant 1970) se sont au contraire professionnalisés tard (après 30 ou 35 ans, voire 40 ans pour certains).

En fait, on constate une assez grande diversité des âges d'entrée sans déceler nécessairement un effet générationnel mais plutôt un effet des trajectoires personnelles. La photographie apparaît soit comme un choix initial et précoce, soit comme un choix qui intervient après un premier métier, comme le montre la question suivante.

¹ - Selon l'Insee, pour l'ensemble des moins de 30 ans les emplois restent précaires et la mobilité professionnelle est fréquente. Cet âge constitue donc un seuil de passage important dans l'insertion professionnelle.

Un secteur d'entrée dans la vie active pour environ un répondant sur deux

Tri croisé (Q23/ Q24) : A quel âge estimez-vous être devenu un professionnel ?/ Avant de travailler dans le secteur de la photographie avez-vous travaillé dans un ou plusieurs autres secteurs ?

	Oui	Non	Total
de >=16 à 30	41	59	100%
de >=30 à 35	80	20	100%
de >=35 à 40	95	5	100%
+ de 40	89	11	100%
Total	58	42	100%

Le secteur de la photographie n'est le secteur d'entrée dans la vie active que pour moins d'un répondant sur deux. Globalement, la population de répondants se répartit à parts presque égales entre ceux qui ont exercé un métier avant de devenir professionnel de la photographie et ceux qui sont entrés directement dans le métier. On notera que, logiquement, ce sont ceux qui sont entrés le plus tard dans le métier qui ont le plus souvent travaillé auparavant dans un autre secteur. Mais cela vaut aussi, dans une moindre mesure, pour ceux qui y sont entrés relativement tôt.

Les âges d'entrée dans la profession sont en revanche relativement homogènes d'un statut à l'autre, à l'exception des salariés (presse ou agence) qui se sont professionnalisés un peu avant les autres catégories.

Un faible rôle du niveau de formation générale sur l'âge d'entrée dans la profession

Tri croisé (Q23/Q46) : A quel âge estimez-vous être devenu un professionnel de la photographie ?/Quel est votre niveau de formation générale ?

	Niv. inférieur au Bac	Niv. Bac	Niv. Bac +2	Niv. Bac +3 ou plus	Total
de >=16 à 30	10	20	27	42	100%
de >=30 à 35	8	15	23	54	100%
de >=35 à 40	11	14	20	55	100%
de >=40 à 91	11	24	22	43	100%
Total	10	19	25	46	100%

Non réponses exclues

Le niveau de formation générale n'apparaît pas comme un facteur discriminant quant à l'âge d'entrée dans la profession. On entre à tous âges que l'on ait le bac ou un niveau bac +3. Seul le niveau baccalauréat est moins représenté chez les nouveaux entrants âgés de 30 à 40 ans que dans les autres niveaux de formation.

Des détenteurs de diplômes professionnels plus âgés que les autres à l'entrée dans la profession

En revanche, et comme le montre le tableau suivant le fait de posséder - ou non- un diplôme de formation de professionnelle de l'image a un impact sur l'âge d'insertion dans le secteur.

Tri croisé (Q26/Q23) Êtes-vous titulaire d'un ou plusieurs diplômes professionnels de l'image ? / A quel âge estimez-vous être devenu un professionnel de la photographie ?

	de >=16 à 25 ans	de >=25 à 30 ans	de >=30 à 35ans	de >=35 à 40ans	>=40 ans	Total
Oui	64	54	42	28	27	50%
Non	36	46	58	72	73	50%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Ceux qui sont titulaires d'un diplôme professionnel de l'image déclarent être entrés plus tôt dans la profession. Inversement, ceux qui n'ont pas de diplôme professionnel sont en moyenne entrés plus tard.

- **Le parcours professionnel antérieur**

Un répondant sur deux a travaillé dans un autre secteur avant de devenir photographe

Q24 - Avant de travailler dans le secteur de la photographie, avez-vous travaillé dans un ou plusieurs autres secteurs ?

	Effectifs	Fréquence
Oui	1500	58%
Non	1091	42%
Total	2591	100%

Non réponses exclues

Tri croisé (Q12/Q24) Statut / Avant de travailler dans le secteur de la photographie avez-vous travaillé dans un ou plusieurs autres secteurs ?

	Oui	Non	Total
Artisan (Chambre des métiers)	65	35	100%
Artiste auteur (Agressa)	57	43	100%
	67	33	100%
Salariés administration ou entreprise	59	41	100%
Salariés (presse et agences de presse)	53	47	100%
Total	58	42	100%

Plus d'un répondant sur deux, quel que soit son statut, a travaillé dans un autre secteur avant de devenir photographe professionnel. C'est plus souvent le cas pour les auto-entrepreneurs et les artisans que pour les photographes ayant un autre statut professionnel ? et un peu moins le cas pour les salariés de la presse et/ou des agences de presse. La réponse à la question ouverte suivante, après recodage, permet de savoir quels sont les types de métier ou le secteur de la première insertion professionnelle avant de devenir photographe.

Q25 recodée - Premier secteur d'insertion professionnelle

SECTEUR HORS SECTEUR CULTUREL	Effectifs	%
FONCTION PUBLIQUE, ENSEIGNEMENT, RECHERCHE	173	10%
INDUSTRIE, BTP	140	8%
PETITS BOULOTS, INTERIM	210	12%
SECTEUR PRIMAIRE	21	1%
TERTIAIRE HORS SECTEUR CULTUREL : animation, éducation sportive, informatique, tourisme, vente...	548	31%
TERTIAIRE SECTEUR CULTUREL ET CONNEXES	695	39%
Audiovisuel, vidéo, multimédia, cinéma	123	7%
Agence de communication/agence de publicité	113	6%
Design, web design, graphisme, illustration	87	5%
Spectacle vivant	56	
Presse, journalisme	54	
Divers : galerie d'art, musée événementiel...	45	
Architecture, décoration	34	
Arts plastiques	31	
Laboratoire photo, post production	28	
Mode, stylisme, mannequinat	28	
Edition	22	
Magasin photo	20	
Imprimerie, photogravure, prépresse	16	
Studio photo	16	
Agence de presse, agence photographie	11	
Iconographie, documentation, bibliothécaire	11	
Total général	1787	100%

Près de 40% des photographes qui ont exercé un autre métier avant leur entrée dans le secteur l'ont fait dans le secteur culturel ce qui indique une certaine porosité entre la photographie et les autres métiers de ce secteur.

Au sein de ce secteur culturel, trois sous segments se distinguent :

- l'image mobile (audiovisuel, cinéma, vidéo...);
- les agences de communication ou de publicité;
- le graphisme.

On notera que la proximité avec les arts plastiques est plus lointaine en tant que premier secteur d'insertion professionnelle. Pour autant cela n'exclut pas la pratique des arts plastiques en amateur.

L'analyse des métiers des répondants qui n'ont pas la photographie comme activité principale montre également une grande proximité avec ces mêmes métiers (cf. page 95).

• Formation professionnelle et professionnalisation

Un répondant sur deux titulaire d'un ou plusieurs diplômes de professionnel de l'image

Q 26 - Êtes-vous titulaire d'un ou plusieurs diplômes professionnels de l'image ?

	Effectifs	Fréquence
Oui	1287	50%
Non	1301	50%
Total	2588	100%

Non réponses exclues

Dans un secteur où la population des professionnels se répartit à moitié entre ceux qui possèdent un diplôme et ceux qui n'en possèdent pas, le diplôme ne revêt pas l'importance symbolique qu'il peut avoir ailleurs. On peut même dire que les conditions de revenus qu'ont connu les photographes professionnels plus âgés et moins diplômés que les jeunes photographes actuellement, tend dans une certaine mesure, à mythifier le positionnement de « l'autodidacte ».

L'enquête documente cette problématique « diplômé » et « autodidacte ». Elle interroge les finalités d'une offre de formation toujours plus abondante et certainement de qualité mais qui recueille des avis mitigés de la part des professionnels qui ont répondu à l'enquête. Elle plaide également pour une réelle approche du rôle de la formation professionnelle dans le secteur de la photographie et plus généralement dans les professions de l'image, en termes d'insertion professionnelle, de déroulement des parcours et de mobilité professionnelle.

Les détenteurs de diplômes professionnels plus jeunes et plus souvent des femmes

Tri croisé Q44/Q26 Age / Êtes-vous titulaire d'un ou plusieurs diplômes professionnels de l'image ?

	Oui	Non	Total
50 ans et +	39	61	100%
35-49 ans	52	48	100%
Mois de 30 ans	66	34	100%
Total	50	50	100%

Les jeunes générations sont, logiquement, davantage détentrices d'une formation professionnelle que leurs aînés. On notera cependant que près de 40% des plus de 50 ans sont détenteurs d'un titre ou d'un diplôme professionnel.

Tri croisé Q45/Q 26 Sexe / Êtes-vous titulaire d'un ou plusieurs diplômes professionnels de l'image ?

	Oui	Non	Total
Femme	60	40	100%
Homme	47	53	100%
Total	50	50	100%

Si l'âge est un facteur discriminant quant à la possession d'un titre ou diplôme professionnel, le sexe l'est aussi puisque les femmes sont 60% à en détenir un. Ce résultat est directement lié à la féminisation de la profession depuis quelques années. Les femmes photographes sont donc plus jeunes et plus diplômées que les hommes (cf. Profil de modalités supra).

Une égale répartition des diplômes professionnels dans les différents secteurs d'activité

Tri croisé (Q8/Q26) Secteur d'activité de photographe¹ ? / Êtes-vous titulaire d'un ou plusieurs diplômes professionnels de l'image ?

	Titulaire	Non Titulaire	Total
Photographie de presse, de reportage	47	53	100%
Photographie d'illustration	48	52	100%
Photographie sociale (mariage, scolaire...)	49	51	100%
Photographie artistique	51	49	100%
Photographie de plateau/spectacles	48	52	100%
Photographie de mode	50	50	100%
Photographie publicitaire	53	47	100%
Photographie d'entreprise (corporate)	51	49	100%
Total	50	50	100%

Les écarts entre les détenteurs de titre ou diplôme professionnel selon l'activité principale pratiquée en matière de photographie sont faibles. Tout au plus peut-on dire que les photographes qui exercent leur activité principalement dans le secteur de la publicité sont un peu plus souvent diplômés que les autres ; ceux de la presse et du reportage un peu moins.

Un relatif impact du statut professionnel

Tri croisé (Q12/Q26) : Statut/Êtes-vous titulaire d'un ou plusieurs diplômes professionnels de l'image ?

	Titulaire	Non titulaire	Total
Artisan (Chambre des métiers)	45	55	100%
Artiste auteur (Agressa)	49	51	100%
Auto entrepreneur	47	53	100%
Salariés administration ou entreprise	60	40	100%
Salariés (presse et agences de presse)	43	57	100%
Total	49	51	100%

Le statut est quant à lui un facteur un peu plus clivant. Les photographes salariés d'une administration ou d'une entreprise sont plus souvent diplômés et les salariés de la presse ou des agences un peu moins.

Le profil de modalités réalisé sur la question de la possession – ou non – d'un diplôme donne un éclairage global sur les principales caractéristiques de ces deux populations :

- **Ceux qui sont titulaires d'un diplôme de professionnel de l'image** : exercent plus souvent que les autres une activité d'enseignement, travail en collectif, continuent à pratiquer l'argentique, se positionnent plus souvent sur le marché de l'art (galeries et marchands), mais ils sont aussi plus souvent jeunes et femmes, attributaires du RSA, détenteurs d'un haut niveau de formation générale, n'ont pratiquement pas travaillé hors du secteur de la photo et souhaitent renforcer leurs compétences sur l'environnement juridique de la profession, la gestion comptabilité et la bureautique.
- **Ceux qui ne possèdent pas de diplôme professionnel**: sont plutôt des hommes de 50 ans et plus, plus souvent que les autres salariés pigistes d'une ou plusieurs entreprises de presse, pratiquant la photographie de nature, de grand reportage ou la photographie sportive... Ils sont entrés plutôt tardivement dans le secteur et ont travaillé dans un autre secteur avant. Ils font par ailleurs plus souvent que les autres gérer leurs droits par une agence et ont souvent été par le passé titulaires d'une carte de presse. Ils ont par ailleurs un niveau de formation générale plus faible que ceux qui

¹ - Réponse de rang 1 à la question 8.

possèdent un diplôme professionnel.

Quels diplômes de professionnels de l'image ?

La question ouverte suivante permet, après recodage, de disposer d'une répartition de ces titres et diplômes. Les titres ou diplômes pris en compte dans l'enquête sont élargis à tous les types d'image. En effet, de plus en plus souvent l'offre de formation professionnelle, initiale comme continue, propose des formations qui reposent tout à la fois sur l'image fixe et l'image animée.

Q27 recodée : Si vous êtes titulaire d'un ou plusieurs diplômes professionnels de l'image, lequel ou lesquels ?

DIPLÔME OU ÉCOLE	Effectif	%
CAP PHOTO	309	21%
DIPLÔMES BEAUX ARTS ET ARTS DÉCORATIFS : DNSEP-DNAP, ENSAD	173	12%
AUTRES FORMATIONS UNIVERSITAIRES & ÉCOLES SUP. : licence, maîtrise, master, Esag Penninghen, Esra...	168	12%
DIVERS AUTRES ÉCOLES DE PHOTO : EFET PARIS, ICART PHOTO, IDA-CREAR, SPEOS...	126	9%
BTS PHOTO	115	8%
DIPLÔME PHOTO ÉCOLES ÉTRANGÈRES	105	7%
ÉCOLE DES MÉTIERS DE L'IMAGE (GOBELINS)	86	6%
AUTRES FORMATIONS ARTS PLA., IMAGE... : BEP et BAC Pro audiovisuel, infographie, multimédia...	81	6%
ENS LOUIS LUMIÈRE (ENSL)	70	5%
BEP & BAC PRO PHOTO	67	5%
ENSP ARLES	51	4%
DIPLÔME OU ÉCOLE (suite)	Effectif	%
FORMATION CONTINUE : formation qualifiante	35	3%
DIPLÔME ARTISAN PHOTOGRAPHE : brevet de compagnon, brevet de maîtrise, MOF photo	31	2%
EPTA TOULOUSE	25	2%
TOTAL	1 442¹	100%

Les diplômes mentionnés par les répondants se répartissent comme suit :

- 30% des diplômes sont des CAP, BEP et BTS ;
- 25% des diplômes d'écoles spécialisées (ENSL, ENSP, Les Gobelins, SPEOS...) ;
- Plus de 10% des diplômes des beaux-arts ou arts décoratifs ;
- Plus de 10% des diplômes universitaires.

Ces diplômes se répartissent inégalement en fonction de l'âge de ceux qui les détiennent. Un tri croisé sur le type de diplômes donne les résultats suivants :

Tri croisé (Q27/Q44) : Répartition des diplômes par tranche d'âge

NIV	Titres ou diplômes	Mois de 30 ans	35-49 ans	50 ans et +	Tous les âges
V	CAP Photographie	12%	32%	46%	32%
IV	BAC PRO Photographie	11%	7%	5%	7%
III	BTS Photographie	15%	13%	11%	13%
Divers	Diplôme de photographie écoles étrangères	11%	10%	15%	12%
II & I	Diplôme de photographie beaux arts et arts décoratifs	21%	13%	12%	14%
I	ENSP Arles, Louis Lumière, Les Gobelins	31%	26%	12%	23%
	Total général	100%	100%	100%	100%

Le tableau ci-dessus montre clairement l'élévation du niveau de formation initiale. Les moins de 30 ans sont en effet 52% à détenir des diplômes de niveau I et II. La possession d'un CAP de niveau V est majoritaire chez les plus de 50 ans (46%). En cela, la population des photographes suit le mouvement général d'élévation des qualifications.

¹ - On notera que 1 287 répondants ont déclaré être titulaires d'un titre ou diplôme de l'image et qu'il y a 1 442 réponses à la question Q25 : Dans quel secteur avez-vous travaillé auparavant ? ». Par ailleurs, a été recodé dans le tableau le diplôme de niveau le plus élevé quand plusieurs diplômes étaient mentionnés (situation fréquente).

Ces réponses sont à mettre en parallèle avec l'offre de formation initiale. Comme le montre le tableau ci-après, cette offre forme aujourd'hui une filière complète du niveau V au niveau I.

L'offre de formation initiale dans le domaine de la photographie

TITRE OU DIPLÔME	Organisme certificateur ou établissement d'enseignement
NIVEAU I	
Diplôme d'État spécifique à l'ENSP - homologué grade de master ¹	École Nationale Supérieure de la photographie d'Arles
Concepteur-créateur en arts décoratifs (12 options dont photographie)	École Nationale Supérieure des Arts Décoratifs (ENSAD)
Photographe	SPEOS (Paris Photographic Institute)
MASTER Domaine Sciences politiques et sociales, Mention Journalisme	Université de Strasbourg
MASTER Spécialité Arts Plastiques	Université Haute Bretagne Rennes II
NIVEAU II	
Licence professionnelle Activités et techniques de communication spécialité journalisme spécialisé	Ministère chargé de l'enseignement supérieur
Photographe	Chambre de commerce et d'industrie de Paris (CCIP) - École les Gobelins
Photographe professionnel	École Technique Privée de photographie, de multimédia et d'infographie (ETPA Toulouse)
TITRE OU DIPLÔME	Organisme certificateur ou établissement d'enseignement
NIVEAU III	
Chef d'équipe réalisateur de production audiovisuelle/multimédia	Ministère de la défense - Établissement de communication et de production audiovisuelle de la défense (ECPAD)
Chef d'équipe réalisateur de production audiovisuelle/multimédia Spécialité photographie	Ministère de la défense - École de formation des sous-officiers de l'armée de l'air (EFSOAA)
Technicien photographe	Association pour la formation aux métiers de l'audiovisuel
Technicien supérieur en photographie et réalisation de supports de la communication - Spécialité photographie	Ministère de la Défense
Un des meilleurs ouvriers de France (diplôme d'État) Groupe métiers de l'audiovisuel Spécialité : photographie	Ministère chargé de l'enseignement supérieur
BTS Photographie	Ministère chargé de l'enseignement supérieur
NIVEAU IV	
Photographe (BTM)	Assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat (APCMA)
Technicien en audiovisuel et multimédia	Ministère de la défense - Établissement de communication et de production audiovisuelle de la défense (ECPAD)
Technicien en audiovisuel et multimédia - Spécialité photographie	Ministère de la défense - École de formation des sous-officiers de l'armée de l'air (EFSOAA)
BAC PRO Photographie	Ministère de l'Éducation Nationale
NIVEAU V	
BEP Photographie	Ministère de l'Éducation Nationale
CAP Photographe	Ministère de l'Éducation Nationale
TP Opérateur (trice) photographe	Ministère chargé de l'Emploi

Source : RNCP, traitement Ithaque

Seuls les flux de formation annuels des diplômes dont le ministère de l'Éducation Nationale est le certificateur sont facilement accessibles. Ainsi, pour le CAP Photographe, qui arrive en tête des diplômes détenus par les répondants à l'enquête, la dernière session ouverte en 2013 totalisait 61 élèves, dont 17 garçons et 44 filles pour la voie scolaire et 64 pour l'apprentissage (19 garçons et 45 filles). En 2013, le CAP a été comme dans toutes les autres filières remplacé par un BEP Photographie. Actuellement, la majorité des effectifs en formation à l'Éducation Nationale est inscrit au Bac Pro photographe, créé en 1996, rénové en 2010. En 2014, il accueillait 407 élèves, tous par voie scolaire, dont 334 filles et 73 garçons, soit 82% de filles. Cette tendance qui s'accroît avec les années, est à mettre en parallèle avec la forte féminisation de la profession de photographe.

Les données sur les flux de formés aux BTS Photographie, dont 8% des répondants à l'enquête sont détenteurs, sont d'un accès plus difficile². Néanmoins, selon l'Onisep, une dizaine

¹ - Ce diplôme ne figure pas dans la base du RNCP puisque c'est un diplôme d'État.

² - La Base REFLET du CEREQ ne recense pas les diplômes dont le Ministère chargé de l'Enseignement Supérieur est le certificateur.

d'établissements publics et privés dispensent ce diplôme¹.

Aucune des formations mentionnées dans le tableau ci-dessus ne fait l'objet d'une enquête d'insertion professionnelle solide². Cependant, dans un secteur où 50% des professionnels sont autodidactes, il est difficile de ne pas s'interroger sur le rôle joué par la formation initiale dans la construction de la carrière.

La formation professionnelle élément constitutif de la professionnalisation ?

Tri croisé (Q29/Q26) : Estimez-vous que votre parcours de formation vous a bien préparé / Êtes-vous titulaire d'un ou plusieurs diplômes professionnels de l'image ?

	Bien préparé OUI	Bien préparé NON	Total
Titulaire d'un ou de plusieurs diplômes	58	42	100%
Non titulaire	48	52	100%
Total	53	47	100%

Les titulaires d'un diplôme professionnel sont nuancés sur la façon dont celui-ci les a préparé à l'exercice de leur métier. Par ailleurs, l'âge ne semble pas un facteur discriminant quant au jugement que portent les répondants : 52% des plus de 50 ans répondent que *leur parcours les a bien préparé*, contre 47% des moins de 30 ans.

Le rôle des prix et concours dans la reconnaissance professionnelle

Si un photographe sur deux est titulaire d'un diplôme de professionnel de l'image, il faut aussi mentionner que 25% d'entre eux – dont bon nombre d'autodidactes -ont remporté un - ou des - prix de concours photographiques. Entre pairs, ces prix jouissent d'un plus ou moins grand prestige, mais tous jouent à des titres divers un rôle important dans la reconnaissance professionnelle, à tel point qu'organisations professionnelles (UPP, GNPP...) et grandes écoles (ENSAD, ENSP, Les Gobelins...) organisent elles aussi leur propre prix.

Ces dernières années se sont les prix organisés par de grandes enseignes comme la FNAC, HSBC, SFR, Orange... qui ont pris le relais des prix organisés auparavant par les laboratoires ou fournisseurs de matériel (Ilford, Canon, Leica, Picto...).

Q28 - recodée : Si vous avez remporté un ou des prix de concours photographiques, lequel ou lesquels ?

Prix et concours (question ouverte recodée)	Effectif	%
Organisations et presse professionnelles, regroupements prof. (UPP, GNPP, Polka, bourse du talent, regroupement galeries...)	117	17%
Prix fournisseurs matériels, labos... (Ilford, Canon, Leica, Picto,...)	106	16%
Prix, bourses, festivals internationaux	98	14%
Divers (déclarent avoir reçu un prix mais ne précisent pas...)	96	14%
Prix, bourses, aides publiques, collectivités territoriales... (Villa Médicis Hors les murs, bourse CNAP, aide à la 1ère expo MCC, BNF...)	91	13%
Grandes enseignes, fondations privées (FNAC, USBC, SFR, Orange,...)	85	13%
Prix photojournalisme/photoreportage (Visa pour l'image, World Press, Paris Match,...)	60	9%
Prix écoles de photographie (ENSAD, ENSP, ETPA, Gobelins...)	23	3%
	676	100%

¹ - Les Ateliers de l'image et du son (Marseille), Lycée André Malraux (Biarritz), Lycée Beau Jardin (Saint-Dié-des Vosges), Lycée Jean Rostand (Roubaix), Lycée professionnel CE3P (Ivry), Lycée professionnel de la SEPR (Lyon), Lycée professionnel privé Saint Vincent de Paul (Le Havre), Lycée privé de photographie (Auzerville Tolosane), Lycée technologique des Arts appliqués Auguste Renoir (Paris 18^{ème}), Studio M (Montpellier).

² - Les données sont éparées et le plus souvent ponctuelles (pas de longues séries). Les associations des anciens élèves de grandes écoles permettent parfois de pouvoir jeter un coup de projecteur sur le devenir des étudiants. Ainsi, l'AAENSP (anciens étudiants de l'ENSP d'Arles) rassemble 200 membres (toutes années de sortie de l'École confondues). Parmi eux : 37% sont photographes ; les autres exercent des professions diverses mais pour la majorité dans le secteur culturel : 10% sont enseignants, les autres sont graphistes, iconographes, muséographes, écrivains, commissaires d'exposition... On peut aussi dans le même ordre d'idée citer les travaux de Christian Bessy (1997) qui s'est intéressé au devenir professionnel des diplômés de l'école Louis Lumière.

- **La formation continue et le renforcement des compétences professionnelles**

Q30 - Dans quels domaines pensez-vous utile de renforcer vos compétences ?

	Eff. Rang 1	%	Eff. Rang 2	%	Eff. Rang 3	%	Eff. Global	%
Non réponse	89		228		469		89	
La production d'images	191	8	94	4	122	6	407	6
Les techniques numériques	351	14	227	9	175	11	753	11
La commercialisation	834	33	281	12	209	19	1324	19
La postproduction	331	13	378	16	202	13	911	13
Le multimédia	180	7	241	10	217	9	638	9
L'environnement juridique de la photographie	129	5	249	10	216	8	594	8
Les compétences rédactionnelles	53	2	126	5	112	4	291	4
La gestion et la comptabilité	96	4	227	9	201	7	524	7
Les langues	128	5	170	7	182	7	480	7
Le développement et la gestion de site Internet	122	5	203	8	228	8	553	8
L'usage des réseaux sociaux	60	2	148	6	227	6	435	6
La bureautique	5	0.1	16	1	28	1	49	0.5
Autres	49	2	30	1	30	2	109	1.5
Total/ réponses	2529		2390		2149		7068	

Le tableau donne les effectifs pour chaque rang et pour l'ensemble/Le rang moyen est calculé pour chaque modalité sur l'ensemble des réponses /Pourcentages calculés sur la base des réponses.

Interrogés dans l'enquête sur leurs besoins en matière de renforcement des compétences, les photographes placent en rang 1, la commercialisation. La postproduction arrive en tête du rang 2 et à nouveau la commercialisation en rang 3. Les techniques numériques arrivent en seconde position pratiquement à égalité avec la postproduction.

Ces résultats sont à mettre en perspective par rapport aux formations déjà suivies au cours des trois dernières années, mais aussi envisagées à l'avenir par les photographes.

Q31 - Avez-vous suivi une - ou plusieurs - formations continues dans le secteur de l'image au cours des 3 dernières années ?

	Effectifs	%
Oui	465	18%
Non	2 115	82%
Total	2 580	100%

Au cours des trois dernières années, seuls 18% des répondants à l'enquête déclarent avoir suivi une formation professionnelle continue. Il est vrai que cela correspond à une période où les droits à la formation professionnelle continue des photographes-auteurs venaient juste de s'ouvrir. Le tri-croisé sur les réponses à cette question sur les tranches d'âge montre que ce critère d'âge n'est pas significatif. Pas plus que celui de possession ou non d'un diplôme.

Tri croisé (Q12/Q31) : statut/formations continues dans le secteur de l'image

	Oui	Non	Total
Artisan (Chambre des métiers)	34	66	100%
Artiste auteur (Agressa)	17	83	100%
Auto-entrepreneur	21	79	100%
Autres	23	77	100%
Salariés administration ou entreprise	32	68	100%
Salariés (presse et agences de presse)	26	74	100%
Total	18	82	100%

En revanche, ce sont les catégories de photographes pour qui les droits à la formation professionnelle continue étaient déjà ouverts qui ont été les bénéficiaires de celle-ci : artisan (34%), salariés (32%),... et peu les photographes-auteurs Agressa (17%).




Q32 : Quelles formations continues avez-vous suivies au cours des trois dernières années ? (Recodée)

	Nb	%
Postproduction	366	33%
Multimédia	228	20%
Technique numérique, 3D-2D-Image animée, effets spéciaux, images de synthèse	97	9%
Prise de vue, production d'images	86	8%
Commercialisation des photos, marketing...	54	5%
Autres secteurs que photographie	43	4%
Langues (anglais)	40	4%
Développement site Internet, réseaux sociaux...	37	3%
Télé pilotage drone, photo aérienne	31	3%
Workshop, stage, master class	20	2%
Formation qualifiante : CAP, BTS... Universités, Écoles	19	2%
Gestion comptabilité	14	1%
Compétences rédactionnelles, story telling, scénario...	14	1%
Audiovisuel, prise de son, montage	13	1%
Environnement juridique	9	1%
Total général	1 125 ¹	

Alors que les photographes souhaitent majoritairement renforcer leur compétence en matière de commercialisation (cf. supra), les formations qui ont été suivies ces 3 dernières années sont pour 70% d'entre elles des formations techniques : postproduction, multimédia, technique numérique, prise de vue... Peut-être faut-il voir dans ce résultat un effet de la crise économique et des difficultés de plus en plus grandes rencontrées par les photographes pour se positionner sur les différents segments du marché de la photographie, comme le corroborent les débats au sein des groupes de travail et les entretiens réalisés dans le cadre de l'étude.

On notera également que ce besoin de renforcement des compétences en matière de commercialisation n'est certainement pas le plus facile à traduire en termes de formation professionnelle continue compte tenu de l'état actuel de la connaissance d'un marché de la photographie de plus en plus atomisé et de l'opacité des pratiques en matière d'achat des photographies.

Un tiers des répondants déclare envisager de suivre une formation professionnelle prochainement**Q33 - Envisagez-vous de suivre une formation professionnelle dans les trois prochaines années ?**

	Effectifs	%
Oui	 934	36%
Non	 472	18%
Je ne sais pas	 1 181	46%
Total	2 587	100%

Un répondant sur trois déclare envisager de suivre une formation professionnelle continue au cours des trois prochaines années. Cependant, près de la moitié des répondants déclarent ne pas savoir ce qu'ils feront en la matière. La communication sur les nouveaux droits ouverts et une offre de formation en adéquation avec les besoins en matière de renforcement des compétences devraient certainement les aider à mieux se positionner.

¹ - Nombre de réponses plus important que celui de ceux qui ont suivi une formation car plusieurs formations par répondant possibles.

Q34 (Recodée) Si oui, quelle(s) formation(s) envisagez-vous de suivre ?

Intitulé des formations	Effectif	%
Post production	366	33%
Multimédia	228	20%
3D- 2D - Image animée	97	9%
Prise de vue, production d'images	86	8%
A définir	54	5%
Commercialisation, marketing...	54	5%
Autres secteurs que photographie	43	4%
Langues	40	4%
Développement et gestion site Internet, réseaux sociaux	37	3%
Télé pilote drone, photo aérienne	31	3%
Workshop, stage, master class	20	2%
Formation qualifiante : CAP, BTS... université, écoles	19	2%
Compétences rédactionnelles, story telling, scénarios	14	1%
Gestion et comptabilité	14	1%
Audiovisuel, prise de son, montage	13	1%
Environnement juridique	9	1%
Total général	1125	

Interrogés sur le type de formation qu'ils envisagent de suivre à l'avenir, les réponses des photographes concernent pour plus de 70% d'entre elles des formations techniques.

3.5 L'ACTIVITE PROFESSIONNELLE ET LES CONDITIONS D'EXERCICE DU METIER

L'enquête fait une large place à la description de l'activité professionnelle des photographes et aux conditions dans lesquelles ils exercent celle-ci. Elle permet également de dresser un panorama assez complet des activités que certains d'entre eux ont en complément de leur activité de photographe à proprement parler.

- **La difficile construction d'une ou de plusieurs typologie(s) d'activité**

Les activités des photographes peuvent se décliner en secteurs (Q8) ; chaque secteur pouvant lui-même se pratiquer selon des modalités techniques très diverses (Q10), pour produire différents types de photographies (Q9) qui peuvent être vendues sur différents segments de marché (Q19).

C'est donc la combinaison de ces différents items qu'il convient de documenter pour décrire au plus près l'activité des photographes. Il n'existe aucune typologie stabilisée ou estampillée pour les définir. L'enquête s'est donc trouvée confrontée à la nécessité de proposer ses propres modalités¹ de réponses à l'ensemble de ces questions. Le traitement des réponses (cf. infra) constitue un véritable « test » de l'usage que les professionnels font de ces différentes modalités ; certaines « fonctionnant » mieux que d'autres.

De plus, et comme on le verra dans les paragraphes ci-après, les photographes sont pour la très grande majorité d'entre eux positionnés non pas sur un secteur, une technique, un type d'image ou un segment de marché mais sur plusieurs simultanément. Dans ce contexte, produire une typologie de l'activité "en général" devient donc une gageure. **L'activité est un objet complexe qui ne peut pas être décrit de façon linéaire puisque l'ensemble de ses composantes forme un système. C'est ce système qui définit le métier**, et non pas l'une de ses composantes prises isolément. C'est aussi ce qui explique la confusion sémantique dans laquelle on se trouve pour parler du métier.

Dans ce contexte, les nombreux régimes sociaux ou fiscaux auxquels peuvent être soumis les photographes (cf. chapitre précédent) peinent eux aussi à établir des catégories univoques. Cette confusion impacte le fonctionnement même de ces régimes et induit de nombreux contentieux

¹ - La construction de ces modalités s'est opérée à partir de l'état des travaux documentaires et des entretiens.

juridiques. En effet, et comme le montrent les exemples ci-après, retenir telle ou telle composante de l'activité pour inclure ou exclure du bénéfice de ces régimes expose à une insécurité juridique. Cette insécurité préoccupe aujourd'hui toutes les représentations professionnelles qui en ont fait un enjeu politique dans leurs relations avec les pouvoirs publics.

A titre d'exemple, la photographie que l'enquête appelle « artistique » peut également être dénommée « photographie plasticienne » ou « photographie créative ». Au-delà d'éventuels enjeux esthétiques portés par ces différentes terminologies se trouvent des enjeux bien réels en matière fiscale puisque seule la photographie considérée comme une œuvre d'art peut bénéficier d'un taux de TVA réduit¹.

Un autre exemple illustre l'impact sur le statut social de ces terminologies. La « photographie sociale » relève de deux acceptions très différentes : l'une concerne la photographie d'investigation et de communication sur les problèmes sociaux ; l'autre est attachée au secteur de l'artisanat photographique (mariage, baptême, photo scolaire, maternité...)². Cette confusion sémantique n'est pas, elle non plus, sans conséquence sur le statut fiscal et social des photographes. En effet, rappelons que les auteurs d'épreuves photographiques de « portrait social »³ ne peuvent être affiliés à l'Agessa que sous réserve d'une étude du dossier.

Cette situation explique aussi qu'une partie des photographes⁴ revendique « un statut professionnel » ; revendication à rapprocher de l'éclatement des activités évoqué précédemment et dont témoignent les résultats de l'enquête. Nul doute également que cet éclatement qui n'existait pas – ou beaucoup moins – auparavant ne soit aussi un facteur qui rend plus difficile la représentation du métier et la constitution d'une identité professionnelle partagée.

Au-delà de l'impact de ces terminologies mouvantes, entre autres sur les régimes fiscaux et sociaux, on peut aussi se demander comment en l'absence d'un corpus un minimum stabilisé⁵ s'effectue la diffusion et la recherche de photographie : « ...Le sujet de l'indexation, des métadonnées est un sujet crucial dans la valeur même du document proposé : description de l'image elle-même bien sûr, mais aussi de l'objet physique et du fonds de la collection auquel il appartient. Cela vaut pour les images anciennes comme pour les plus actuelles. Mais pour assurer un accès le plus facile possible, évidemment la création et la gestion de ces métadonnées vont supposer la mise en œuvre de normes, thésaurus, d'outils techniques, ... Dans ce contexte, les possibilités d'assurer une traçabilité de l'usage fait des photographies suppose aussi le développement d'outils techniques appropriés ».⁶

1 - Il a fallu attendre une instruction fiscale de 2003 pour que la photographie puisse prétendre à une reconnaissance en tant qu'œuvre d'art et donc bénéficier d'un taux de TVA réduit de 5.5%. (Instruction fiscale 3C-3-03 n°115). Cette instruction a donc défini les critères de ce qu'est une photographie d'art. Celle-ci est un exemple particulièrement frappant de la confusion sémantique évoquée précédemment : « Ne peuvent être considérées comme œuvres d'art susceptibles de bénéficier du taux réduit de TVA (5.5%) que les photographes. Tel est le cas lorsque le photographe, par le choix du thème, les conditions de mise en scène, les particularités de prise de vue ou toute autre spécificité de son travail touchant notamment à la qualité du cadrage, de la composition, de l'exposition, des éclairages, des contrastes, des couleurs et des reliefs, du jeu de la lumière et des volumes, du choix de l'objectif et de la pellicule ou aux conditions particulières du développement du négatif, réalise un travail qui dépasse la simple fixation mécanique du souvenir d'un événement, d'un voyage ou de personnages et qui présente donc un intérêt pour tout public ».

2 - Une définition stabilisée de ce type de photographie est par ailleurs introuvable. Un récent article de Sud-Ouest la définit ainsi : *Portrait, mariage, cousinade, reportage, etc.* in – *Les artisans photographes s'organisent*, Sud-Ouest, 22 janvier 2015.

3 - Photographie de portrait social (photographies originales numérotées et limitées à 30 exemplaires à l'exclusion des photographies scolaires, de groupes, d'identité).

4 - Question débattue dans les groupes de travail mais aussi soulevée dans de nombreux verbatim de l'enquête.

5 - Cf. « Conception d'un thésaurus iconographique dans le cadre du développement d'une agence de photographies créatives sur Internet : le cas de l'agence photos VOZ'IMAGE », Frédéric Bayle, mémoire CNAM-INTD, 2008, 141 pages.

6 - Daniel Barroy, *Révolution numérique : Droits d'auteurs et solutions pour la photographie*, compte-rendu Colloque PAJ au Sénat, 20 pages, 2012.

- **Vivre de la photographie et d'une - ou plusieurs -activités complémentaires**

Les données ci-après ne concernent que la population de photographes professionnels, soit ceux qui tirent majoritairement leur revenu de la photographie. Plus du tiers d'entre eux exercent cependant une activité complémentaire.

Rappelons que les activités complémentaires, ou comme les nomme l'Agessa « accessoires », peuvent être pour partie¹ prises en compte dans le calcul du revenu minimum d'affiliation, mesure qui vaut pour l'ensemble des artistes auteurs de l'Agessa ou de la MDA. Les activités accessoires concernées sont celles que l'on retrouve majoritairement en tant qu'activités complémentaires dans l'enquête :

- Rencontres publiques et débats en lien direct avec l'œuvre de l'auteur ;
- cours donnés dans l'atelier ou le studio de l'auteur ;
- ateliers artistiques ou d'écriture².

Les réponses aux questions sur la nature de cette activité complémentaire permettent de distinguer majoritairement des activités qui ont un lien avec la photographie et d'autres, moins nombreuses, qui sont complètement extérieures au secteur. L'enquête distinguait entre les activités complémentaires « dans » et « hors » la photographie. Mais les photographes ne placent pas tous cette frontière au même endroit³... C'est pour cette raison que les deux questions 4 et 5 ont été recodées simultanément.

Q3- Si votre activité principale est la photographie avez-vous une autre activité ?

	Effectifs ⁴	%
Oui	752	29%
Non	1807	71%
Total	2559	100%

Enseigner ou former à la photographie : une activité de proximité

Q4- Si vous avez une autre activité dans le domaine de la photographie, laquelle ? Lesquelles ?

	Effectifs	%
Formation professionnelle continue pour les professionnels	68	10%
Enseignement dans une école ou une université	174	25%
Animation d'atelier de pratiques amateurs	239	34%
Organisation de manifestations, expositions, événements	162	23%
Autres ⁵	342	49%
Total / répondants	696	

Interrogés : 2618 / Répondants : 696 / Réponses : 985, Pourcentages calculés sur la base des répondants

¹ - La circulaire du 16 février 2011 a autorisé l'Agessa à les prendre en compte sous certaines conditions. Elle liste les activités concernées, stipule que le montant annuel des rémunérations dont l'auteur peut bénéficier à ce titre ne peut excéder un plafond correspondant à 80% du seuil d'affiliation au régime de sécurité sociale des auteurs (soit 6 790€)...

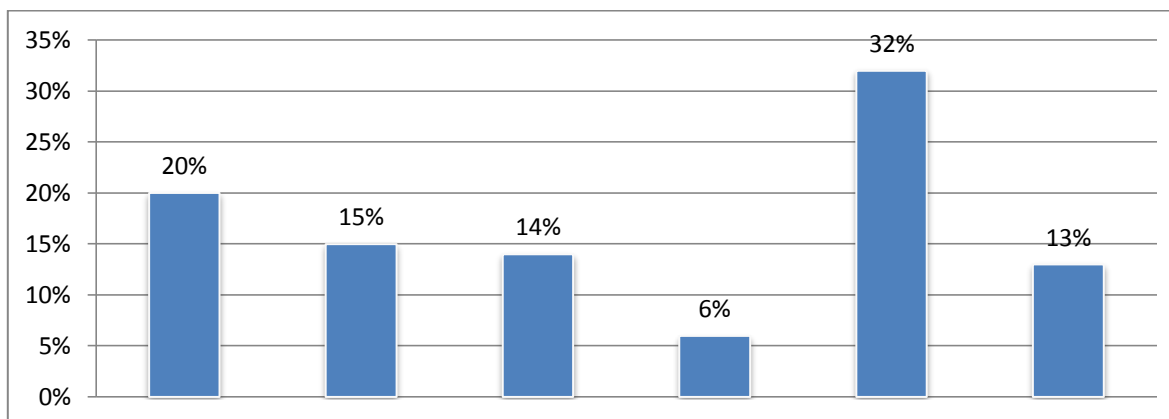
² - Dans la limite de 3 à 5 ateliers par an, composés de 5 séances d'une journée maximum.

³ - Certains considèrent par exemple que la vidéo est un prolongement de leur activité de photographe et l'ont placé dans le domaine ; d'autres au contraire considèrent que c'est une activité qui est « hors » de la photographie

⁴ - 59 non réponses.

⁵ - Modalité « autres » : 107 réponses ont été recodées avec réponses à la question ouverte suivante (Q5). Les autres réponses ne sont pas prises en compte car elles concernaient essentiellement des modalités concernant les questions 8, 9 et 10.

Q3/Q4 – Si votre activité principale est la photographie avez vous une autre activité connexe ? Si OUI, laquelle ?



Ensemble des réponses aux 2 questions. Recodage y compris "autres" sur les deux questions

Près de 70% des activités complémentaires proches du domaine de la photographie concernent la **formation au sens large**, soit, majoritairement l'animation d'atelier de pratiques amateurs (34%), puis l'enseignement dans une école ou une université (25%) et enfin la formation professionnelle continue pour les professionnels (10%). On notera que l'organisation de manifestations, expositions et événements représente près du quart des réponses. Cette organisation concerne en priorité les propres œuvres des photographes¹.

Ces réponses montrent le lien important qui existe entre les amateurs, les futurs professionnels et les photographes en exercice. On peut formuler l'hypothèse que c'est aussi ce qui explique que « le développement de la photographie amateur » ne soit pas majoritairement perçu comme une menace par les professionnels² et ce malgré la concurrence de la massification des flux d'images mises en ligne sur des sites où se côtoient images professionnelles et images amateurs (Fotolia, Flickr...)³.

Tri croisé Q8/Q4 : Dans quel(s) secteur(s) exercez-vous votre activité de photographe? / Si vous avez d'autres activités dans le domaine de la photographie, laquelle ? Lesquelles ?

Secteurs	Autres Activités	Formation professionnelle continue pour les professionnels	Enseignement dans une école ou une université	Animation d'atelier de pratiques amateurs	Organisation de manifestations, expositions, événements	Total
Photographie de presse, de reportage		17	15	15	16	16
Photographie d'illustration		11	12	14	13	13
Photographie sociale (mariage, scolaire...)		6	4	7	6	6
Photographie artistique		23	31	26	29	28
Photographie de plateau/spectacles		4	6	7	9	7
Photographie de mode		2	5	3	4	4
Photographie publicitaire		11	10	8	7	9
Photographie d'entreprise (corporate)		25	17	19	16	18
Total/moyenne		100%	100%	100%	100%	100%

Ainsi, ce sont les photographes qui exercent leur activité principalement dans le secteur de la photographie artistique qui dispensent le plus souvent des formations professionnelles dans les

¹ - Précision apportée par les participants aux groupes de travail.

² - Cf. Réponse à la question 41 : Quelles sont, selon vous, parmi les évolutions suivantes, celles qui ont impacté POSITIVEMENT ou NÉGATIVEMENT le secteur de la photographie ? Le développement de la photographie amateur n'est cité que par 12% des répondants. Les entretiens et les groupes de travail réalisés dans le cadre de l'étude corroborent également ce point de vue.

³ - « Le développement de l'Internet et du numérique ont profondément transformé le paysage des pratiques en amateur, en favorisant l'émergence de nouvelles formes d'expression mais aussi de nouveaux modes de diffusion des contenus culturels autoproduits dans le cadre du temps libre ». in-*Les pratiques culturelles des Français à l'heure du numérique, Éléments de synthèse 1997-2008*, Olivier Donnat, Culture Études 2009-5, 1 pages.

écoles (31%), les ateliers de pratique amateurs (26%) et la formation professionnelle continue (23%). Ce sont également eux qui, logiquement, organisent le plus souvent des expositions, événements... On notera également que les photographes « corporate » dispensent des formations professionnelles continues mais interviennent moins souvent dans les écoles et les ateliers. Photographes de la photographie sociale, de la mode ou de la publicité sont peu présents dans les activités de formation professionnelle.

Par ailleurs, le fait de posséder -ou non- un diplôme de formation professionnelle (Q26) ne joue pas un grand rôle dans les activités d'enseignement de la photographie ; en effet, les détenteurs d'un diplôme se répartissent à parts relativement égales entre les différents secteurs de la photographie, ce qui n'est pas le cas de leur positionnement par rapport à la formation professionnelle.

Cette diversification des activités offre de possibles comparaisons avec la plupart des professions artistiques (plasticiens, écrivains¹,...) ou avec celles du spectacle vivant (musiciens², comédiens...).

Une activité complémentaire pour se maintenir dans le métier

Plus généralement, et c'est sans doute là une piste de réflexion importante pour la suite de l'étude, comme bien d'autres secteurs où la précarité s'est accrue³, **la diversification des activités est devenue une condition de maintien dans le secteur de la photographie.**

La question se pose de savoir s'il existe un profil particulier au fait d'avoir – ou non – des activités complémentaires à l'activité principale de photographe ? Un profil de modalités sur cette question fait ressortir des caractéristiques spécifiques différentes.

- **Ceux qui déclarent développer des activités complémentaires** sont plus souvent que l'ensemble de la population des répondants :
 - Des femmes, des jeunes (> 35 ans), des photographes aux revenus plus faibles que la moyenne (< 15 000€) ;
 - Ils sont souvent salariés (presse ou hors presse, administration...) ou auto-entrepreneurs ;
 - Ils relèvent plus souvent du RSI, de régime général, de la CMU, et moins souvent de l'Agessa ;
 - Ils ont, plus souvent que les autres, suivi une formation professionnelle dans le domaine de l'image.
- **Ceux qui ne développent pas d'activité complémentaires...**
 - Sont plus souvent des hommes, plus âgés que la moyenne ;
 - Aux revenus élevés (> 30 000 €) ;
 - Ils sont plus souvent affiliés à l'Agessa et au régime des artisans.

Logiquement, les photographes les plus insérés dans le métier tant en termes d'âge que de revenus ont moins besoin que les autres de développer une activité complémentaire. Ce sont donc les plus fragiles qui le font. Notons aussi que la formation n'apparaît pas dans ces profils comme protectrice mais rappelons aussi que les plus formés sont le plus souvent des femmes et

¹ -« La grande majorité des écrivains vivent une situation de double vie : contraints de cumuler activité littéraire et second métier, ils alternent en permanence temps d'écriture et temps d'activité extra-littéraires rémunératrices... », In. La condition littéraire, la double vie des écrivains, Bernard Lahire, Editions La Découverte, 2006, 620 pages.

² - Une enquête réalisée auprès de musiciens professionnels de musique savante montrait que 60% des répondants (chanteurs ou instrumentistes) avaient une autre activité que celle d'activité interprète. In-*Les artistes interprètes des ensembles vocaux et instrumentaux*, Ithaque pour la FEVIS, 2004.

³ - Exemple : « Si vous êtes chef d'exploitation ou d'entreprise agricole et que vous exercez une autre activité professionnelle (salariée ou non salariée), la détermination de votre activité principale conditionne vos cotisations et vos droits aux prestations. Si vous souhaitez exercer plusieurs activités, il est important de savoir qu'à chaque revenu perçu pour une activité déterminée correspond une cotisation sociale : il y a donc autant d'affiliation à des régimes différents qu'il y a d'activités exercées sous des statuts professionnels différents (agricoles ou non agricoles). Cependant, **les prestations ne sont versées que par une seule caisse, celle de l'activité principale (sauf pour l'assurance vieillesse). Si vos activités sont de nature agricole ou constituent un prolongement de l'activité agricole, elles relèvent alors de la MSA.** ».

des jeunes.

Dans un contexte général d'empilement des législations juridiques, fiscales et sociales, la diversification des activités rend encore plus complexe la détermination de ce qu'est l'activité principale¹.

De plus, cette diversification qui prolonge souvent le métier initial peut aussi devenir une véritable pluriactivité qui se traduit alors par l'adjonction de plusieurs savoir-faire mais également l'adaptation à des marchés complémentaires (celui de la formation professionnelle...) ou différents, si les activités n'ont pas de lien avec le secteur de la photographie.

Des activités complémentaires HORS du secteur de la photographie qui restent proches du monde des images

Q4 & Q5 Les activités HORS domaine de la photographie

Autres activités	Effectif	%
Divers hors activités photographiques	105	20%
Vidéo, cinéma, audiovisuel	97	18%
Graphisme, design, webmaster, média-sociaux	92	17%
Écrits photographiques (journalisme, critique...)	58	11%
Plasticiens hors photo. (peintre, illustrateur...)	38	7%
Formateur, enseignant hors champ photo	26	5%
Edition livres, cartes postales...	21	4%
Divers activités photos (location studio, régie lumière...)	17	3%
Sport (moniteur ski, guide, animateur sportif...)	16	3%
Intermittent spectacle vivant	16	3%
Conseils, post production pour autrui (tirage...)	13	2%
Iconographe	13	2%
Assistant photographe	10	2%
Communication, publicité, mannequinat...	10	2%
Résidence photographique (organisation, résidence...)	4	1%
Total général	536	100%

Réponses "autres" à la question 4 et question 5 recodées ensemble

On notera la proximité avec les activités professionnelles liées à l'image animée (18%) mais aussi le graphisme (11%) et l'écrit « photographique » (11%). La relation avec les autres arts plastiques est plus ténue (7%). Ces secteurs qui restent proches du monde de l'image : graphisme, image animée, travaux de post-production pour le compte d'autrui, iconographie, communication-publicité, assistanat... constituent certainement des secteurs d'activité complémentaires, mais aussi de mobilité, car ce sont aussi ceux que l'on retrouve comme premier métier avant l'insertion professionnelle dans le secteur de la photographie (cf. réponses à la Q25).

En ce qui concerne les autres activités professionnelles complémentaires, la proximité avec les métiers du sport (surtout les métiers où la photographie trouve un débouché presse : ski, cheval, surf...) et celle avec le spectacle vivant sont à mentionner. Les autres activités hors activités photographiques ne présentent pas de spécificités particulières et le panel est assez large. On y trouve néanmoins une dizaine de réponses concernant le secteur de l'immobilier où là aussi la photographie peut être valorisée.

Les réponses à ces questions sur les activités complémentaires à l'activité photographique à proprement parler permettent de disposer d'un état des lieux des complémentarités de savoir-faire qui seraient éventuellement à valoriser dans le cadre d'une approche de la mobilité professionnelle. Elles sont aussi à mettre en parallèle avec les réponses aux questions « *Comment voyez-vous votre avenir professionnel ?* » (cf. infra) qui montrent qu'une partie des photographes souhaitent diversifier leur activité, majoritairement dans le secteur de l'image. Le graphe ci-

¹ - Les personnes qui exercent à la fois une activité salariée et une activité non-salariée sont affiliées aux deux régimes et doivent donc cotiser au régime général des salariés et au régime TNS (travailleurs non-salariés).

après donne une vision globale de ces activités complémentaires.

- **Un métier de solitaire**

Q6 - Exercez-vous majoritairement votre activité de photographe seul, au sein d'un collectif ou dans une entreprise ?

	Effectifs	%
Seul	2351	93%
Au sein d'un collectif	80	3%
Dans une entreprise	91	4%
Total	2522	97%

Non réponses et réponses « autres » exclues¹

Bien que les collectifs de photographes se sont développés au cours des vingt dernières années, 90% déclarent exercer seul leur activité de photographe et seulement 3% au sein d'un collectif. Les autres modes d'exercice, notamment les salariés, concernent les quelques photographes (pigistes...) qui sont salariés d'une entreprise.

Tri croisé : tranche / Exercez-vous majoritairement votre activité de photographe :

	Seul	Au sein d'un collectif	Dans une entreprise	Total
< 15 000 €	45	50	24	44
15 000-29 000 €	31	33	48	31
> 30 000 €	25	17	27	25
Total	100%	100%	100%	100%

Non réponses et réponses « autres exclues »

On notera que 50% des photographes qui déclarent travailler au sein d'un collectif ont des revenus net d'activité inférieurs à 15 000€. On peut donc penser que le collectif a aussi pour ses membres une valeur de protection, notamment en début de carrière, et qu'il contribue à la construction d'une visibilité et d'une sociabilité professionnelle.

Si être photographe « *c'est avant tout être un individu avant d'être un groupe* »², certains photographes ont néanmoins fait le pari – parfois réussi³ – de « *vivre la photographie en collectif* ». Ils y ont trouvé une façon de préserver leur indépendance, voire de développer leur notoriété, tout en réalisant une économie de moyens humains et matériels⁴.

Une certaine confusion s'est cependant opérée entre « *collectif de photographes* » et « *agence de photographies* ». Il est vrai que la crise des agences de photographies de presse qui a commencé dans les années 90 a entraîné certains collectifs à passer du collectif à l'agence (L'œil Public, VU...) et à diffuser les propres images de leurs membres. Picture tank⁵ est une autre forme de regroupement, qui rassemble sous forme de coopérative 10 collectifs et plus d'une centaine de photographes. Les réponses à cette question sont néanmoins à mettre en parallèle à celles de la question suivante qui fait apparaître un faible usage des collectifs dans l'autoproduction de projet.

¹ - Il y a 114 non réponses et 82 réponses « autres » qui n'ont pas pu être recodées.

² - Formulation relevée dans les entretiens de l'étude avec les membres de collectifs de photographes.

³ - Cf. Tendance Floue, Hans Lucas...

⁴ - Mutualisation du personnel dans les fonctions support, embauche d'iconographes, locaux communs, site Internet, stockage et organisation d'exposition,

⁵ - Création de Picturetank en 2002. D'abord pour créer des outils numériques adaptés aux photographes et à leurs clients. En 2007, Picturetank devient une société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) est devenue une agence de diffusion d'images.

- **La commande demeure le mode dominant de la production photographique**

Q7 – Comment travaillez-vous ?

	Effectifs Rang 1	%	Effectifs Rang 2	%	Effectifs Rang 3	%	Effectifs Global	%	Rang moyen
Non réponse	21		394		1467		21		
A la commande	1983	76	431	19	83	7	2497	41	1,23
En autoproduction seule	555	21	1497	67	111	9	2163	36	1,79
En autoproduction en collectif	17	0,6	112	5	374	32	503	8	2,70
En projet collectif	16	0,6	136	6	426	37	578	9	2,70
Autres	26	1,0	48	2	157	13	231	3	2,56
Total/ réponses	2597		2224		1151		5972		

Le tableau donne les effectifs pour chaque rang et pour l'ensemble Clé de lecture : 76% des répondants ont classé « à la commande » en rang 1 ; 19% l'ont classé en rang 2. Pourcentages calculés sur la base des réponses

Les trois quarts des photographes répondants à l'enquête déclarent **travailler principalement à la commande**, 20% en autoproduction seul et, très marginalement, en autoproduction ou en projet en collectif (2%).

La production de photographies demeure donc essentiellement un marché de commande même si, ces dernières années, l'autoproduction (notamment de reportages) peut avoir donné un sentiment contraire. En revanche, et comme le confirment les débats des groupes de travail, les sollicitations directes des commanditaires se font plus rares et obligent les photographes à aller chercher des commandes au sens juridique du terme, voire à monter des projets.

Cette situation peut aussi être analysée en termes de marché. Les entretiens confirment le sentiment qu'ont les photographes d'un effritement des marchés « protégés », liés à l'habitude de travailler avec un client dans un univers où la relation de confiance (maîtrise des délais, responsabilité, garantie de bonne fin...) est primordiale. Elle traduit également un mouvement plus général de mise en concurrence de leurs prestataires extérieurs par les entreprises, la presse, les collectivités territoriales..., tendance qui n'a rien de spécifique à la photographie.

Le développement de l'autoproduction dans le domaine de la photographie touche le secteur de la photographie artistique dont elle est constitutive, mais gagne aussi d'autres secteurs : le photojournalisme, la photographie d'illustration..., car de nouveaux marchés se sont ouverts ou développés: les banques d'images¹, les revues de photojournalisme², l'événementiel culturel³,...

Plus généralement, on peut dire que, quel que soit le mode de production, commande ou autoproduction, l'économie du secteur de la photographie s'apparente comme l'ensemble des autres secteurs de la culture à une économie de projet et que : « *Quels que soient les projets, le processus de leur élaboration repose sur un même enchaînement de phases : la formulation d'une proposition, suivie d'une phase de développement, puis d'une phase de production, d'une phase de réalisation et enfin, une phase de diffusion. Ce processus n'est par ailleurs pas spécifique au secteur de la culture, on le retrouvera si l'on analyse des projets industriels, des projets de travaux publics...* »⁴.

Dans ce contexte, la phase de production au sens où l'enquête l'entend dans la question 11 (recherche de commandes, réponse à des appels d'offres, devis, recherche de financements...) mobilise donc une part importante (de plus en plus importante ?) du temps de travail des photographes et requiert des compétences qui vont bien au-delà de simples savoir-faire techniques.

¹ - La vente à des banques d'images repose exclusivement sur de l'autoproduction.

² - Polka Magazine, XXIème, 6 mois...

³ - On peut citer entre autres les projets photographiques réalisés dans le cadre des capitales européennes de la culture.

⁴ -, Cf. *L'économie de projet dans le champ culturel*, Claude Vaclare, DEPS Ministère de la culture, 2011, 93 pages.

Tri croisé (Q 20/Q7) : Conditions de production / Tranches de revenus

Conditions de production Tranches de rev. Nets	A la commande	En autoproduction seule	En autoproduction en collectif	En projet collectif
< 15 000 €	43	46	46	49
15 000-29 000€	32	31	33	32
> 30 000€	25	23	21	19
Total	100%	100%	100%	100%

Source : enquête Ithaque

Le revenu n'impacte qu'à la marge les conditions de production de la photographie qui se répartissent à parts relativement égales entre les différentes tranches de revenu. Il en est de même pour le statut (Q12).

Tri croisé (Q 13/Q7) : Statut / conditions de production

Conditions de production Statut	A la commande	En auto production seul	En autoproduction en collectif	En projet collectif	Autres	Total
Artisan (Chambre des métiers)	44	33	9	8	6	100%
Artiste auteur (Agressa)	42	37	8	9	4	100%
	39	34	10	12	5	100%
Salariés administration ou entreprise	38	32	10	16	4	100%
salariés (presse et agences de presse)	40	36	9	9	5	100%
Total	42	36	9	10	4	100%

- **Le numérique et les images fixes sont les principales techniques utilisées**

Q10 - Quelles images produisez-vous ?

	Effectifs Rang 1	%	Effectifs Rang 2	%	Effectifs Rang 3	%	Effectifs Global	%
Non réponse	22		813		1540		22	
Photographies aériennes	35	1,3	98	5,4	76	7,0	209	3,8
Photographies argentiques	221 ¹	8,5	574	31,8	150	13,9	945	17,2
Photographies numériques	2254	86,8	197	10,9	30	2,7	2481	45,2
Photos panoramiques, photos 360°	21	0,8	274	15,1	110	10,2	405	7,3
Films courts, moyen et long métrage	5	0,1	70	3,8	58	5,3	133	2,4
Films documentaires	3	0,1	34	1,8	47	4,3	84	1,5
Installations, performances	18	0,6	117	6,4	137	12,7	272	4,9
Petites Ouvres Multimédia (POM)	6	0,2	98 ²	5,4	113	10,4	217	3,9
Vidéos	6	0,2	238 ³	13,1	207	19,2	451	8,2
Webdocumentaires	2	0,0	34	1,8	60	5,5	96	1,7
Autres ⁴	25	0,9	71	3,9	90	8,3	186	3,3
Total/ réponses	2596		1805		1078		5479	

Le tableau donne les effectifs pour chaque rang et pour l'ensemble/Le rang moyen est calculé pour chaque modalité sur l'ensemble des réponses/Pourcentages calculés sur la base des réponses

Selon les répondants à l'enquête (cf. les verbatim), les modalités de réponses proposées pour cette question introduisent la confusion en mélangeant techniques (argentique, numérique), type de prise de vue (aérienne, panoramique) et images fixes et images animées (films, POM, web documentaires).

1 - Ce sont essentiellement des photographes positionnés sur la photographie artistique, affiliés à l'Agressa. Leurs segments de marché sont le plus souvent la vente directe, la commande publique et la vente à des galeries.

2 - Ils viennent plutôt de la photographie de presse et sont le plus souvent salariés-pigistes. Ils travaillent aussi pour la commande publique.

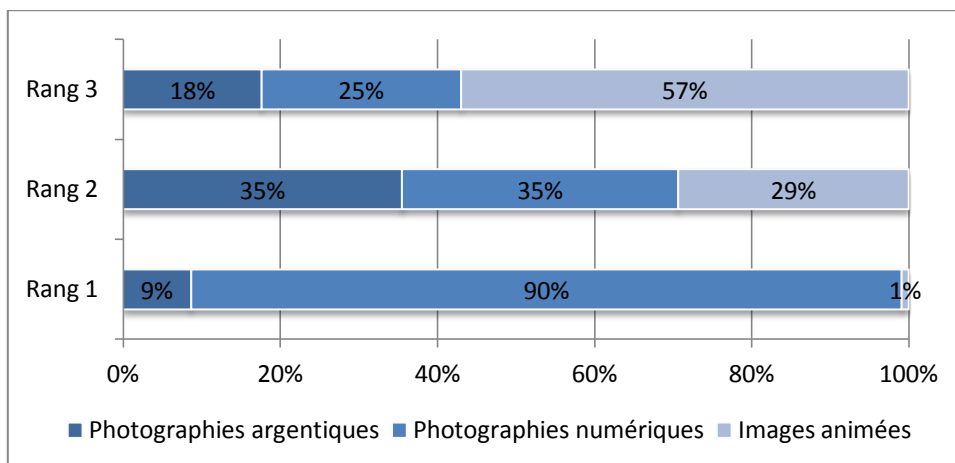
3 - Ils sont plutôt positionnés sur la photographie de mode ou la photographie publicitaire et sont le plus souvent jeunes (moins de 30 ans).

4 - La plupart des « autres » concernent des modalités déjà citées auparavant à l'exception de la photographie sous-marine (2 réponses), de la photographie industrielle (4 réponses) et de la photographie 3D (2 réponses).

Le graphe ci-après regroupe les résultats du tableau précédent en trois grandes catégories¹ : photographies numériques (photographies numériques, photos aériennes, panoramiques), photographies argentiques et images animées.

La très grande majorité travaille principalement en numérique

Q10 - Types d'images produites



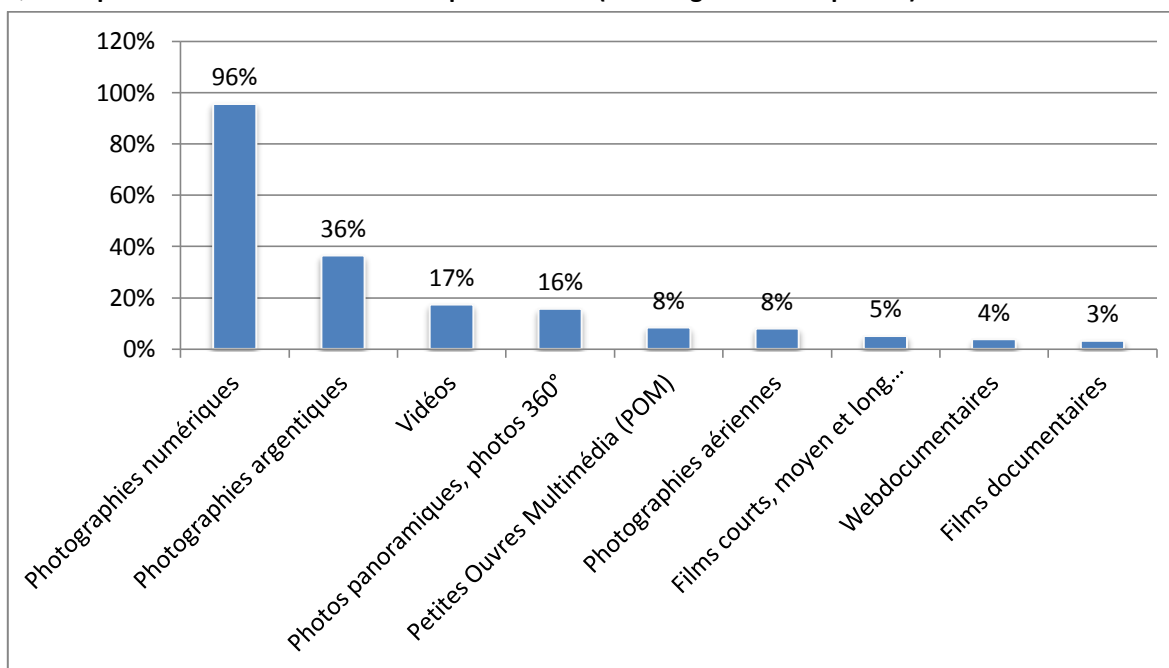
Réponses agrégées rang 1, 2 et 3/Pourcentage calculé sur la base des réponses

En priorité (rang1), 90% des répondants utilisent le numérique². La photographie est donc entrée définitivement dans l'ère du numérique. C'est pourquoi les effets de cette mutation technologique peuvent être mesurés dans les réponses aux autres questions de l'enquête.

L'argentique n'est pas totalement abandonnée

Néanmoins, l'argentique est demeurée la première technique utilisée pour 9% des photographes. Elle est loin d'être abandonnée par les autres qui déclarent qu'ils l'utilisent encore (35% en rang 2 et 18% en rang 3).

Q10 - Répartition des différentes techniques utilisées (effectif global des réponses)



¹ - Non réponses, réponses « autres » et installations performances = réponses exclues.

² - Sont additionnées les réponses concernant les photographies numériques, les photographies panoramiques et les photographies aériennes.

Total des réponses tous rangs confondus/pourcentage calculé sur base des répondants

Vers une diversification des techniques utilisées

C'est la vidéo qui est la technique la plus souvent mentionnée puisque 17% déclarent l'utiliser. La diversification s'opère également vers la photographie panoramique (15%) et la photographie aérienne (8%).

Les techniques filmographiques à proprement parler (films longs, courts métrages ou documentaires) sont moins souvent mentionnées. Les POM (8%) ou webdocumentaire (4%) qui associent images fixes et images animées, semblent se développer mais ne concernent encore qu'une minorité de photographes.

- **Une majorité de photographes positionnés sur plusieurs secteurs**

Q8- Dans quel(s) secteur(s) exercez-vous votre activité de photographe?

	Effectifs	%
Photographie de presse, de reportage	1287	49%
Photographie d'illustration	1080	41%
Photographie sociale (mariage, scolaire...)	286	11%
Photographie artistique	1446	55%
Photographie de plateau/spectacles	327	13%
Photographie de mode	363	14%
Photographie publicitaire	976	37%
Photographie d'entreprise (corporate)	1424	55%
Autres ¹	396	15%
Total/ répondants	2609	

Interrogés : 2618 / Répondants : 2609 / Réponses : 7585 Pourcentages calculés sur la base des répondants

Les 7500 réponses à cette question indiquent clairement que les photographes sont positionnés sur plusieurs secteurs d'activité en même temps. Cependant, ces réponses ne permettent pas de dire quel est leur secteur privilégié d'activité. Elles sont donc à mettre en parallèle avec celles obtenues sur le marché (cf. infra) qui hiérarchisent leur positionnement en termes de revenus tirés de chaque secteur.

Plus de la moitié (55%) des photographes déclarent pratiquer la photographie artistique et/ou la photographie d'entreprise. Le secteur de la photographie de presse, de reportage est cité par près de la moitié des répondants et celui de l'illustration par 40%. La photographie de mode et la photographie de plateau qui toutes deux font appel à des techniques particulières, sont beaucoup moins souvent citées. La photographie sociale est également peu présente, ce qui compte tenu de l'échantillon enquêté (fichier Agessa) est logique.

Ainsi, même s'ils ne mobilisent pas les mêmes codes esthétiques, les photographes se positionnent fréquemment sur plusieurs secteurs (artistique, corporate, presse, reportage, illustration) qui en revanche font appel à un matériel et à des techniques analogues. On peut aussi faire l'hypothèse que la photographie de mode et de plateau sont des secteurs où les réseaux jouent un grand rôle et qu'ils sont moins « ouverts » que les autres.

¹ - Les 396 réponses « autres » correspondent, pour la majorité d'entre elles, à des « types de photographie » (Q9) ou à des « types d'images » (Q10) et ne peuvent donc pas être recodées. En revanche, si l'on considère que les modalités de réponses proposées à la question 8 étaient de repérer une répartition par secteur d'activité (ou par grandes catégories de commanditaires ?) une modalité « photographie institutionnelle » aurait pu être ajoutée (15 réponses dans la modalité « autres »). Compte tenu du fait que cette question est à réponses multiples, cette différence d'interprétation sur les modalités n'affecte qu'à la marge les résultats. Les tris-croisés sont donc réalisés sans les « autres ».

Tri croisé (Q8/Q12) Secteur(s) d'activité / Statut

Statut \ Secteur d'activité	Artisan	Artiste auteur	Auto-entrepreneur	Salariés administration ou entreprise	salariés (presse et agences de presse)	Total
Photo de presse, de reportage	11	18	16	23	34	19
Photo d'illustration	11	15	11	17	13	15
Photo sociale	22	3	17	4	2	4
Photo artistique	15	20	17	18	14	19
Photo de plateau/spectacles	5	4	8	6	4	5
Photo de mode	5	5	4	3	3	5
Photo publicitaire	13	14	7	8	7	13
Photo d'entreprise (corporate)	19	20	19	21	22	20
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Clé de lecture : 11% des photographes ayant le statut d'artisan (Q12) mentionnent la photographie de presse ou de reportage comme activité de rang 1

Le tableau illustre le positionnement multiple des photographes sur plusieurs secteurs d'activité et selon leur statut :

- Les artisans (chambre des métiers) citent la photo sociale comme premier secteur d'activité mais le corporate également (19% le citent en rang 1), et 15% indiquent faire de la photo artistique.
- Les photographes-auteurs (Agressa) citent la photographie artistique et le corporate à égalité.
- Les auto-entrepreneurs se distribuent à part égale sur 3 ou 4 secteurs.
- Les salariés (entreprises privées et administration) se positionnent comme les photographes auteurs mais avec un accent sur le reportage (pour leur entreprise et non pour la presse)
- Les salariés de la presse travaillent principalement ... pour la presse.

En résumé : Le corporate, l'artistique et le reportage restent les trois secteurs d'activité dominants et sont présents chez la plupart des photographes.

• Le type de photographie

Q9 - Quel(s) type(s) de photographie pratiquez-vous ?

	Effectifs (Rang 1)	%	Effectifs (Rang 2)	%	Effectifs (Rang 3)	%	Effectifs (Global)	%
Non réponse	60		503		1145		60	
Photo de nature	78	5%	97	5%	115	9%	290	6%
Photo culinaire	133	8%	112	6%	117	9%	362	8%
Photo de paysage	277	17%	410	23%	309	25%	996	21%
Photo d'actualité	178	11%	172	10%	149	12%	499	11%
Photo de grand reportage	223	13%	233	13%	143	11%	599	13%
Photo de portrait	672	40%	608	34%	266	21%	1546	33%
Photo scientifique	22	1%	39	2%	35	3%	96	2%
Photo sportive	65	4%	69	4%	62	5%	196	4%
Photo aérienne	24	1%	46	3%	58	5%	128	3%
Autres	886		329		219		1434	
Total/ réponses	2558		2115		1473		6146	

Clé de lecture : la « photo de paysage » totalise 17% des réponses en premier rang (non réponses exclues), et 23% en 2^e rang. Au total la « photo de paysage » totalise 21% des réponses.

A cette question aussi, les photographes apportent des réponses multiples. Cependant, certains types de photographie dominent :

- Le portrait est le type de photographie le plus souvent cité par les répondants (40% le cite

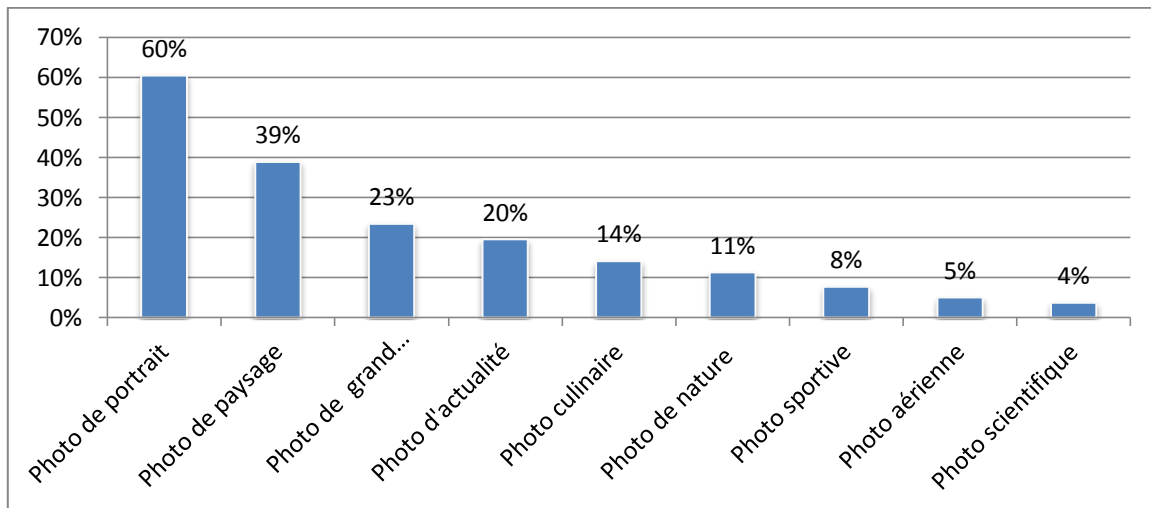
- en rang 1 et 33% en rang global) ;
- devant la photographie de paysage (17% rang 1 et 21% rang global) ;
- et la photographie de grand reportage (13% rang 1, 13% rang global).

Les réponses « autres » (très nombreuses) ont été recodées. Une bonne partie d'entre elles (près de 600) concerne des types d'images déjà mentionnés. Les réponses « autres » font apparaître deux nouveaux types de photographie :

- La photographie d'architecture (227 réponses) ;
- la nature-morte/photographie d'objets (228) ;
- Les autres réponses sont très dispersées et faiblement représentées mais méritent d'être mentionnées : décoration d'intérieur, reproduction d'œuvres d'art, immobilier...

Le graphe ci-après permet de montrer que les photographes sont essentiellement positionnés sur plusieurs types de photographies et plus rarement sur d'autres dont on peut penser qu'ils constituent davantage une « spécialisation » : photo de culinaire, de nature, sportive, scientifique...

Q9 - Quel(s) type(s) de photographie pratiquez-vous ?



Total des réponses tous rangs confondus/pourcentage calculé sur base des répondants

On peut formuler l'hypothèse que les réponses de rang 1 à la question sur le type de photographie peuvent laisser entrevoir une sorte de « spécialisation » et ce d'autant plus que le nombre de non-réponses pour les deux autres rangs (2 & 3) va croissant. Il faut cependant être prudent en maniant cette hypothèse et se rappeler que le très grand nombre de réponses à cette question témoigne du positionnement de la majorité des photographes sur plusieurs types de photographies.

Bien que les photographes soient loin d'être exclusivement portraitistes, paysagistes ou grands reporters, pour ne parler que des trois types de photographie qui arrivent en tête, cette priorité donnée à un type de photographie plutôt qu'à un autre induit néanmoins des profils relativement différents :

- **Les portraitistes** : ils sont très majoritairement affiliés à l'Agessa (85%). On compte également parmi eux des salariés-pigistes, des auto-entrepreneurs et des artisans au RSI. Ils pratiquent plus que les autres la photographie sociale, vendent majoritairement sur les marchés du corporate et de la vente directe. Plutôt plus jeunes que la moyenne des répondants à l'enquête, ils sont aussi plus optimistes. Les femmes y sont proportionnellement plus nombreuses que dans les autres types de photographie.

- **Les paysagistes** sont majoritairement positionnés sur le secteur de l'illustration ou de la photographie artistique et affiliés Agessa. Ils vendent sur le marché du corporate et un peu moins sur celui de la vente directe, des galeries et des agences d'illustration. Ils sont plutôt moins souvent que les autres détenteurs de diplômes professionnels de photographie et déclarent, plus souvent, ne pas désirer suivre une formation dans l'avenir.
- **Les grands reporters** : dans l'enquête majoritairement affiliés à l'Agessa, c'est aussi, et logiquement, parmi eux qu'il y a le plus grand nombre de salariés-pigistes de la presse et des agences. Ils sont plus souvent que les autres détenteurs d'une carte de presse même s'ils étaient plus nombreux par le passé à en avoir une. Ils travaillent aussi plus souvent que les autres au sein de collectifs de photographes (10% d'entre eux). Ils sont essentiellement positionnés sur le marché du corporate et un peu moins sur celui de la presse et de l'édition ce qui laisse à penser qu'ils ont été contraints de diversifier leurs activités même s'ils se vivent toujours comme grands reporters. Plus formés professionnellement que les autres, ils sont aussi ceux qui déclarent le plus souvent vouloir suivre une formation à l'avenir¹.

Ces différents résultats tendent à montrer que les réponses à cette question ont autant à voir avec la réalité des pratiques qu'avec la façon dont se vivent les photographes. Le type de photographie semble donc conférer une identité plus forte que le positionnement sur tels ou tels secteurs d'activité ou que les techniques employées.

• Un positionnement majoritaire sur l'ensemble de la chaîne de production

Q 11-Quel segment de la chaîne de production couvrez-vous ?

	Effectifs	%
Non réponse	59	2%
Oui	752	29%
Non	1807	69%
Total	2618	100%

Interrogés : 2618 / Répondants : 2600 / Réponses : 6616/Pourcentages calculés sur la base des interrogés

Le travail du photographe se déroule en plusieurs étapes. Le travail en amont de la prise de vue que l'on peut assimiler à un travail de production, la prise de vue, la sélection des images² et leur post-traitement. Comme le montre les résultats ci-dessus, la majorité des photographes sont positionnés sur l'ensemble de cette chaîne de production et si, logiquement, tous sont positionnés sur la prise de vue, le croisement avec la façon de travailler (à la commande ou en autoproduction) fait apparaître un positionnement analogue sur la post-production et légèrement différent sur la production : les photographes travaillant en autoproduction déclarent légèrement plus souvent être positionnés sur ce type de tâches que ceux travaillant à la commande.

Tri croisé (Q7/Q11) : Conditions de production / quel segment de la chaîne de production couvrez-vous ?

segments	Conditions de production		
	A la commande	En autoproduction seul	En autoproduction en collectif
Production	69%	72%	75%
Prise de vue	100%	100%	100%
Post production	86%	86%	85%

Clé de lecture : 69% des photographes qui ont mentionné « à la commande » en rang 1 à la Q7 ont indiqué couvrir le segment « production »

Le numérique a bouleversé l'ensemble de cette chaîne de production, tant en termes de

¹ - La façon dont ces trois catégories de photographes voient l'évolution de leurs compétences a été reprise au paragraphe sur l'évolution des compétences (cf. supra).

² - Que l'on dénomme le plus souvent sous le terme d'editing.

compétences requises que de temps de travail consacré à chacune de ces différentes séquences. La possibilité de multiplier le nombre d'images par prise de vue a rendu le travail de sélection des images (editing) plus long. L'ordinateur est devenu le laboratoire numérique du photographe. Bien que ne disposant pas d'éléments statistiques pouvant permettre une réelle comparaison, il semble que le photographe est plus souvent qu'auparavant son propre tireur. Mais comme pour l'argentique, le développement numérique demeure « *avant tout une question de personnalité, de sensibilité et d'expérience* »¹.

Le travail d'indexation des photographies, s'il n'est pas confié à une tierce personne, prend lui aussi beaucoup de temps et est devenu plus technique. Avec la photographie numérique sont apparus de nouveaux modèles d'indexation des images que l'on nomme les métadonnées (ensemble des informations qui décrivent l'image). Pour faciliter la circulation des images, des formats internationaux ont été définis (EXIF², IPTC³ et XMP) et sont devenus des standards internationaux. Aujourd'hui, la plupart des photographes professionnels utilisent les métadonnées afin de classer, archiver et identifier leurs images ou les transmettre (agences de presse ou d'illustration, banque d'images...) ⁴.

Le positionnement de la majorité des photographes sur l'ensemble de la chaîne de production est l'une des conséquences les plus importantes de l'impact du passage au numérique comme le souligne également Sylvain Maresca : « *Le résultat le plus inattendu de l'enquête⁵ est l'incidence du numérique sur les relations de travail et de concurrence au sein de ce qu'il est convenu d'appeler la « chaîne graphique » qui, du temps de la photographie argentique regroupait divers métiers assurant toutes les opérations successives nécessaires à la conception, la production et la finalisation des images.* »

3.6 LES PHOTOGRAPHES ET LEUR MARCHÉ

Il n'existe pas, à notre connaissance, d'analyse globale du marché de la photographie, ce que les professionnels déplorent⁶. Les analyses les plus approfondies par segment portent majoritairement, pour ne pas dire quasi exclusivement, sur le marché de l'art⁷ et sont plutôt anciennes⁸.

Le marché de la photographie est un marché complexe car l'offre de photographies suit des canaux de distribution diversifiés : les photographes eux-mêmes, les agences de presse et/ou d'illustration, les banques d'images. Les acheteurs sont également multiples : presse, entreprise, publicité, communication, édition, marché de l'art, particulier. Cette situation induit parallèlement une grande difficulté à connaître les prix et une diversité de formes de rémunération. De plus, de nouveaux segments de marché comme celui des banques d'images et micro stocks sont venus complexifier l'organisation d'un marché de la photographie déjà très

1 - Cf. Site Thomas Dufourneau, photographe.

2 - EXIF : EXchangeable Image File a été élaboré en 1995, par un organisme japonais, le JEIDA (Japan Electronic Industry Development Association). L'objectif de ce format est de donner les informations techniques de prise de vue (équipement, vitesse, ouverture, utilisation du flash, ...). On y trouve également des informations de géo-localisation.

3 - IPTC : International Press Telecommunications Council. C'est un consortium regroupant la plupart des agences de presses du monde. Fondé en 1965, ses objectifs sont de développer, maintenir et promouvoir des standards d'échange des données dans le domaine de la presse et du journalisme. Avec l'aide d'autres associations, telles que la NAA (Newspaper Association of America), le consortium a défini un modèle de données appelé IPTC-NAA. Ce modèle a ensuite évolué, portant le nom de IIM (Information Interchange Model). La société Adobe s'est appuyée sur ce standard pour définir son propre modèle XMP, etc. Depuis, ces standards n'ont pas cessé d'évoluer.

4 - Pour autant, ces métadonnées ne protègent pas les fichiers d'une possible utilisation illicite et sans autorisation.

5 - Enquête auprès d'une quarantaine de photographes professionnels. In - *Basculer dans le numérique : les mutations du métier de photographe*, Sylvain Maresca, PUR, 2014, 189 pages.

6 - Cf. Entretiens et groupes de travail.

7 - « *Quels modèles économiques pour les marchés de la photographie à l'heure du numérique ?* » Dominique Sagot-Duvaurox, Intervention colloque Nouvelles perspectives pour les photographes professionnels, École Louis Lumière, 2010, 10 pages.

8 - « *La construction sociale d'un marché, l'exemple des tirages photographiques* », Nathalie Moureau, Dominique Sagot-Duvaurox, La Découverte, 2006, pp.45-61.

hétérogène, l'ont ouvert à des non professionnels. Ce marché est en outre devenu de plus en plus concurrentiel quels qu'en soient les segments, voire pour certains segments s'est mondialisé : agences, banques d'images, ventes aux enchères publiques.

Les paragraphes ci-après n'apportent pas de données économiques mais documentent la façon dont les photographes se positionnent sur les différents segments de marché.

Pas plus qu'il n'existe une typologie validée des secteurs d'activité (cf. supra), il n'existe une typologie véritablement opérationnelle des différents segments du marché de la photographie. La typologie proposée dans les réponses à la question 19 a été construite en partant des clients auxquels le photographe vend ses photographies. Elle repose principalement sur l'opposition entre un circuit dans lequel le photographe vend directement sa production à un utilisateur final (vente en direct à des particuliers et/ou à des entreprises mais aussi à des éditeurs de presse ou d'illustration) et un marché d'intermédiaires que sont les agences, les banques d'images, les galeries ou les marchands.

Mais elle isole également deux segments de marché qui semblent avoir leur économie propre : la commande publique et le marché de l'entreprise (corporate) qui peuvent soit acheter une prestation ou des images en direct à un photographe, soit passer pour ce faire par des intermédiaires (agences de communication, agences de publicité...). A l'usage, cette typologie a montré ses avantages et ses limites.

Les différents traitements des réponses à cette question se doivent donc d'être interprétés avec précaution et en tenant compte de cette difficulté méthodologique. Pour autant, ils constituent néanmoins une première approche assez exhaustive du positionnement des photographes sur un marché très éclaté.

- **80% des photographes sont positionnés sur plusieurs segments de marché**

Une première approche consiste à distinguer les photographes selon la diversité des segments sur lesquels ils sont positionnés. La question ordonnée Q19 demandait aux répondants de numéroter par ordre décroissant d'importance, les segments de marché sur lesquels ils étaient positionnés. Les réponses ont été traitées sur les 10 segments (rangs) possibles. Un premier tableau les restitue pour les 4 premiers rangs, l'effectif global et le rang moyen ; un second donne une répartition en pourcentage de réponses pour les 10 rangs. Un traitement complémentaire permet d'appréhender les segments de marché sur lesquels sont positionnés les répondants qui déclarent n'être positionnés que sur un seul segment de marché.

Q19 - En 2013, quels sont les segments de marché dont vous avez tiré des revenus ?

Numérotez-les par ordre d'importance décroissante (1 pour le plus important, puis 2, puis 3...)

	Effectifs Rang 1	%	Effectifs Rang 2	%	Effectifs Rang 3	%	Effectifs Rang 4	%	Effectifs Global	%
Non réponse	75		492		1183		2258		75	
Agences de presse	124	5	112	5	128	9	26	7	409	6
Agences d'illustration	118	5	117	6	124	9	28	8	404	6
Banque d'images, micro-stocks	39	2	81	4	77	5	21	6	231	3
Commande publique	284	11	223	10	104	7	27	8	654	10
Communication d'entreprise (corporate)	868	34	435	20	175	12	23	6	1513	23
Éditeurs de presse	227	9	289	14	201	14	51	14	782	12
Éditeurs de livres	90	4	197	9	195	14	64	18	584	9
Vente, galeries, marchands	90	4	159	7	103	7	30	8	409	6
Vente, directe à des particuliers, entreprises...	456	18	415	20	259	18	71	20	1262	19
Autres	247	10	98	5	69	5	19	5	439	7
Total/ réponses	2543		2126		1435		360		6687	

Le tableau donne les effectifs pour chaque rang ainsi que pour l'ensemble (Effectif global) Pourcentages calculés sur la base des réponses. En moyenne chaque répondant a donné 2,6 réponses.

Plus de 84% des répondants sont positionnés sur plusieurs segments de marché. Cependant, dans la majorité des cas les photographes sont positionnés sur 3 segments de marché. A partir du rang 4, le nombre de non réponses devient très important. Ceux qui mentionnent plus de 3 segments sont donc marginaux. Il convient alors de s'intéresser avant tout aux trois premiers segments (rangs) qui ont reçu le plus grand nombre de réponses, ainsi qu'au rang global (qui fait la somme des segments, tous rangs confondus).

Un éclairage spécifique peut cependant être donné sur deux sous-populations : celle des photographes positionnés uniquement **sur un seul segment de marché** et celle de ceux qui sont positionnés **sur deux segments de marché** (cf. § suivants).

Telle que la question est formulée, on peut identifier le segment de marché de rang 1 comme celui dont les photographes tirent la plus grande part de leur revenu. Un **profil de modalités a été spécifiquement réalisé sur ce rang 1** et permet de comparer les principales caractéristiques des photographes positionnés sur chaque segment.

- **Les 3 premiers segments de marché dont les photographes tirent leur revenu**

Q19 - Les trois premiers rang et le rang global

% colonnes	Rang 1	Rang 2	Rang 3	Rang global
Agences de presse / agences d'illustration ¹	9%	11%	18%	12%
Banque d'images, micro-stocks	2%	4%	5%	3%
Commande publique	11%	10%	7%	10%
Communication d'entreprise (corporate)	34%	20%	12%	23%
Éditeurs de presse / éditeurs de livres ²	12%	23%	28%	20%
Vente à des galeries, marchands	4%	7%	7%	6%
Vente, directe à des particuliers, entreprises...	18%	20%	18%	19%
Autres	10%	5%	5%	7%

Le marché de la communication d'entreprise (corporate) arrive largement en tête devant la vente directe à des particuliers et/ou à des entreprises et, à parts relativement égales, avec le marché de la presse et des éditeurs de livres.

Sachant que la très grande majorité des répondants se positionnent sur plusieurs segments, il est intéressant de se poser la question de savoir qui sont ceux qui sont le plus souvent associés entre eux a réponse à cette question peut être apportée par l'analyse des co-occurrences (croisement de la question 19 avec elle-même).

¹ - Le marché des agences est ici appréhendé de manière globale.

² - Idem pour le marché de l'édition.

Tri croisé (Q19/Q19) : co-occurrence des segments de marché

	Agences de presse	Agences d'illustration	Banque d'images, micro-stocks	Commande publique	Communication d'entreprise (corporate)	Éditeurs de presse	Éditeurs de livres	Vente, galeries, marchands	Vente, directe s...	Autres	Total
Agences de presse		86	47	93	259	150	96	62	164	49	409
Agences d'illustration	86		54	112	230	141	123	42	172	28	404
Banque d'images, micro-stocks	47	54		47	120	76	65	35	104	50	231
Commande publique	93	112	47		411	176	177	99	312	64	654
Communication d'entreprise (corporate)	259	230	120	411		464	296	171	695	178	1 513
Éditeurs de presse	150	141	76	176	464		279	94	324	98	782
Éditeurs de livres	96	123	65	177	296	279		107	274	59	584
Vente, galeries, marchands	62	42	35	99	171	94	107		255	59	409
Vente, directe à des particuliers, entreprises...	164	172	104	312	695	324	274	255		124	1 262
Autres	49	28	50	64	178	98	59	59	124		439
Total	409	404	231	654	1 513	782	584	409	1 262	439	

Clé de lecture : sur 409 répondants ayant mentionné les agences de presse (quel que soit le rang), 19 259 ont également mentionnés le corporate.

Les associations les plus fréquentes sont par ordre décroissant d'importance :

- La communication d'entreprise (corporate) et la vente à des particuliers ou à des entreprises
- La communication d'entreprise (corporate) et les éditeurs de presse
- La communication d'entreprise (corporate) et la commande publique
- La communication d'entreprise (corporate) et la vente aux agences de presse
- La vente à des particuliers ou à des entreprises et la vente à des galeries
- Éditeurs de presse et éditeurs de livres

En revanche certains segments sont beaucoup moins souvent associés entre eux (cases vides ou avec très peu d'effectifs - en bleu) :

- Vente à des galeries / agences d'illustration
- Commande publique / microstocks
- Presse / vente à des galeries

• Le premier positionnement des répondants sur le marché

On peut formuler l'hypothèse que le segment de marché qui arrive en rang 1 pour chaque répondant est celui dont il tire une bonne partie de ses revenus et qui, plus généralement, structure son activité.

Tri-croisé Q19/Q12 Rang 1 du positionnement sur le marché/Statut

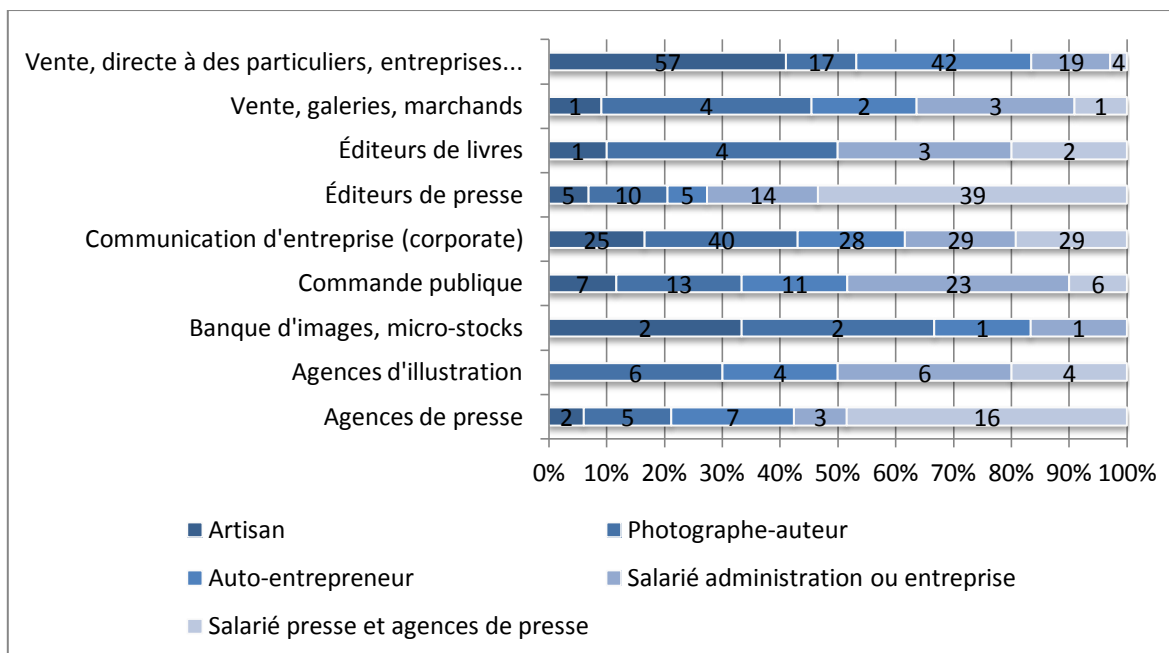
% en colonnes	Artisan	Photographe -auteur		Salarié administration ou entreprise	Salarié presse et agences de presse)	Total
Agences de presse	2	5	7	3	16	6
Agences d'illustration		6	4	6	4	5
Banque d'images, micro-stocks	2	2	1	1		2
Commande publique	7	13	11	23	6	12
Communication d'entreprise (corporate)	25	40	28	29	29	37
Éditeurs de presse	5	10	5	14	39	12
Éditeurs de livres	1	4		3	2	4
Vente, galeries, marchands	1	4	2	3	1	3
Vente, directe à des particuliers, entreprises...	57	17	42	19	4	19
Total	100	100	100	100	100	100

% de répondants

Le tableau ci-dessus montre des différences de positionnement des photographes selon leur statut professionnel. Ainsi, les artisans sont-ils positionnés, en rang 1, davantage (57%) sur la vente directe à des particuliers (ce qui est logique) et la communication d'entreprise que sur les autres segments de marché. Les photographes-auteurs sont principalement sur la communication d'entreprise (40%) puis se répartissent sur d'autres segments. Les auto-entrepreneurs sont eux aussi davantage positionnés sur la vente directe (42%, les salariés des agences et éditeurs sur les éditeurs de presse et de livres et les autres salariés sur le corporate.

Le graphe suivant indique le positionnement par grands segments de marché. On notera que si cette répartition peut changer d'un segment à l'autre, tous se répartissent sur l'ensemble.

Tri-croisé Q19/Q12 Rang 1 du positionnement sur le marché/Statut



Clé de lecture : 57% des photographes artisans et 17% des photographes auteurs ont cité la « vente directe à des particuliers, des entreprises,... » comme leur premier marché (rang 1). 1% des photographes artisans ont cité la « vente à des galeries » comme leur premier marché. Le total des réponses des artisans photographes = 100%

- **Un photographe sur cinq n'est positionné que sur un seul segment de marché**

Le traitement réalisé sur les 417 répondants qui déclarent n'être positionné que sur un seul segment de marché permet de cerner les principales caractéristiques de cette population¹ :

- Ils travaillent majoritairement à la commande ;
- Ils pratiquent majoritairement la photographie de portrait ;
- Ils sont très majoritairement des photographes-auteurs affiliés à l'Agessa (82%) mais peuvent aussi avoir un autre régime de protection sociale (RSI 13%, salarié 10%);
- Ils sont positionnés essentiellement sur le secteur du corporate (34% en rang 1) et sur la vente directe à des particuliers, entreprises... (26%).
- Plus de la moitié d'entre eux a des revenus nets de moins de 15 000€, 25% entre 15 et 19 000€ et 25% supérieur à 30 000€ ;
- Au cours de ces 3 dernières années, leur revenu net d'activité a pour la majorité d'entre eux (60%) plutôt diminué mais pour près de 25% plutôt augmenté ;
- Ce sont majoritairement des hommes (72%) ; plutôt âgés (39% a entre 35-49 ans et 37% de plus de 50 ans) ;

¹ - Le traitement isole la sous-population spécifique qui répond au double critère « photographie = activité principale et positionnée que sur « un seul segment de marché » (Q19).

- Enfin, plus du tiers à un code APE création artistique (90.03A ou 90.03B) et 25% Activités photographiques (74.20Z).

La population de photographes positionnée sur un seul segment de marché est donc plutôt une population d'artistes portraitistes à laquelle les entreprises passent des commandes mais qui vend également en direct à une clientèle de particuliers ou d'entreprises. Un quart d'entre eux semble en tirer des revenus suffisants qui ont plutôt augmenté ces dernières années. Ce résultat corrobore les propos tenus par les professionnels lors des entretiens et des groupes de travail : le portrait y était présenté comme un créneau porteur mais où la concurrence commençait également à devenir plus forte compte tenu du nombre de photographes qui s'y positionnent.

Cette tendance s'inscrit dans une demande croissante d'entreprises ou de particuliers pour des portraits "professionnels" rendue nécessaire par la multiplication des supports de communication (site web, réseaux sociaux, CV, parutions presse ou dossiers de presse...) et plus généralement de valorisation de l'image individuelle¹. On notera également que le portrait "enfant" par un professionnel s'est aussi développé, comme la photographie des animaux de compagnie².

- **Un marché très diversifié**

Un marché tiré par le corporate

Le marché de la communication d'entreprise, plus souvent dénommé « corporate », arrive en tête des segments de marché sur lesquels se positionnent les photographes ayant répondu à l'enquête.

Ce marché a été fortement tiré par le développement de la communication d'entreprises³ : portraits (cf. supra), réunions, conférences, reportage sur l'activité,... Certains photographes se présentent désormais en tant que tels : « *photographe institutionnel spécialiste de l'entreprise et du portrait corporate, je travaille pour des entreprises* ». On peut également distinguer un « *corporate institutionnel* » composé de portraits de collaborateurs, de reportages sur l'activité, les produits, les services, les photographies pour les différents documents, plaquettes, journaux d'entreprise... ; d'un « *corporate événementiel* » qui couvre les événements organisés par l'entreprise : séminaires, réunions, conventions, anniversaires⁴,... La généralisation des sites Internet d'entreprises à elle aussi accru le besoin de photographies.

¹ - Cf. Publicité d'un studio de photographie : "Rendez-vous dans notre studio du 9e à Paris ou sur le lieu de votre choix. Nous discutons de la destination de votre portrait : publication, profil pour réseaux sociaux, CV professionnel ou usage personnel. Nous déterminons un style qui vous correspond : fond, lumière, attitude. Après la séance, vous recevez une sélection de vos meilleures photos sous 48h. Faites votre choix, nous retouchons intégralement les images sélectionnées pour obtenir un résultat abouti et naturel. Vous recevez vos images finales via Internet sous 72 h. Elles vous sont livrées en deux formats : Haute Définition et Web"

²-Cf. annonce d'un site de photographes pour animaux de compagnie : "Ils partagent notre vie. Ils sont toujours heureux de nous voir. Ils nous font rire, nous redonnent le moral. Eux, ce sont les animaux de compagnie, les animaux domestiques. Si aujourd'hui je propose ce genre de séance photo, c'est pour montrer qu'on peut faire des photographies avec notre animal de compagnie, notre chien, notre chat, mais de façon *moderne*. Je vous propose des séances photos fun, décontractées, ludiques avec votre chien, chat, rongeur, cheval, NAC. etc. Le but n'est pas seulement d'avoir de *belles photos*, mais aussi de passer un super moment et de s'amuser. Nous avons plusieurs forfaits, et tous personnalisables. N'hésitez pas à me contacter pour avoir plus d'informations. Avoir de belles photos n'est pas réservé uniquement 'aux autres', c'est *simple, rapide, et facile* à programmer".

³ - La communication d'entreprise ou communication corporate regroupe l'ensemble des actions de communication qui visent à promouvoir l'image de l'entreprise ou d'une organisation vis à vis de ses clients et différents partenaires. La communication corporate se distingue classiquement de la communication de marque dans la mesure où c'est l'organisation qui est promue et non directement ses produits ou ses services. Le terme anglais de communication corporate a pour équivalent en français celui de communication institutionnelle.

⁴ - Dans ce contexte, la photographie peut aussi faire partie intrinsèque de l'événement : « Pendant trois semaines, j'ai installé mon studio photo dans les locaux de Métropole Télévision. Le but ? Photographier tous les employés du groupe pour la convention Métropole Télévision 2013, rafraîchir l'intranet, et fédérer les collaborateurs autour d'une activité de team-building », in- Site Aurélia Blanc, photographe corporate.

Face à la crise du photojournalisme, beaucoup de photographes de presse se sont tournés, au moins partiellement, vers ce marché¹. Ainsi, parmi les répondants à l'enquête pour qui le marché du corporate arrive en rang 1 : 7% sont aujourd'hui détenteurs d'une carte de presse (Q17) mais ils sont 19% à en avoir possédé une dans le passé (Q18).

Les photographes peuvent se positionner sur ce type de marché en direct ou par l'intermédiaire d'un agent qui les représente et/ou monte des productions.

Si l'on prend en compte le fait qu'une partie des ventes via les intermédiaires que sont les agences d'illustration ou les banques d'image a pour client final une entreprise on peut considérer que les entreprises, au sens large (publiques et privées), sont bien le premier marché final pour les photographes ayant répondu à l'enquête.

La vente directe à des particuliers et/ou à des entreprises

La vente directe à des particuliers ou à des entreprises arrive en seconde position du rang 1 mais en 1ère position en rang 2, ce qui laisse à penser qu'il existe une complémentarité entre le "corporate" et "la vente directe". Elle est par ailleurs le premier segment de marché sur lequel se positionnent les artisans et les auto-entrepreneurs. Pour les particuliers, ce marché est tiré par la photographie sociale (mariage,...) mais aussi par la photographie artistique. Il semble également que le portrait y occupe une place privilégiée. Pour les entreprises, il est probable que le développement leur site Internet ait contribué à développer le recours à un professionnel de l'image, y compris pour réaliser des prises de vue différentes (panoramique, photographie aérienne...). On peut aussi supposer qu'en ce domaine, il y a des recouvrements avec les réponses sur le segment du corporate.

Les banques d'images et micro-stocks : un complément de revenus pour quelques uns

Seuls une quarantaine de répondants à l'enquête déclarent être positionnés en rang 1 sur ce marché. Ils exercent plutôt dans le secteur de la photographie d'illustration et sont très majoritairement affiliés à l'Agessa. Ils gèrent, plus souvent que les autres, leurs droits via une agence. La moitié d'entre eux a entre 40 et 50 ans. Ils déclarent que ces trois dernières années leur revenu net d'activité a beaucoup diminué.

Les travaux ou données sur de nouveaux segments de marché comme les banques d'images sont peu nombreux. On peut néanmoins citer une récente recherche² portant sur le marché mondial³ des banques d'images⁴ qui ne dénombre pas moins de 2500 opérateurs (agences, banques d'images, collectifs de photographes...) positionnés en tant qu'intermédiaires sur un marché évalué à plus de 3 billions de dollars de chiffre d'affaires global.

En confrontant directement l'offre et la demande, la plateforme numérique a permis l'expansion d'un nouveau segment de marché⁵ sur lequel, et bien qu'ils s'en défendent souvent, les photographes professionnels peuvent aussi se positionner.

Seuls une quarantaine de répondants à l'enquête déclarent être positionnés en priorité sur le marché des banques d'images. Cependant, ceux pour qui ce marché est un marché de

¹ - Cf. « *La photographie corporate : un marché concurrentiel, mais stable* », Profession Photographe, n°11, 3 pages, janvier 2015.

² - *The global stock image market. Part I : players, products, business*, Johannes Glückler and Robert Panitz, Université d'Heidelberg, Département d'économie et de géographie sociale, 2012, 10 pages ; *Part II : Marketing, distribution, performance*, 2012, 15 pages.

³ - Sur ce marché, l'Europe représente 75% de l'ensemble de l'offre, l'Amérique du Nord 16% et l'Asie est un marché émergent de 6%. Très éclaté en Europe, avec l'Allemagne comme leader, ce marché est concentré dans les mains de quelques entreprises en Amérique du Nord. In - *The global stock image market, Part III : Regions, Trade, Division of labor*, 2013, 14 pages.

⁴ - Cette étude traite du marché des images et non pas seulement du marché de la photographie. Néanmoins, la très grande majorité des transactions concerne les photographies.

⁵ - cf. « *Le numérique met fin à l'économie de la rente* », Thierry Maillat, Le nouvel Économiste, entretien avec Philippe Plassart, 15 juillet 2014.

complément sont plus nombreux (3% des répondants).

Ce marché est souvent décrié par les professionnels de l'image, pas seulement par les photographes, qui le jugent peu rémunérateur, peu respectueux des droits d'auteur¹, trop ouvert à la concurrence des amateurs et surtout induisant un recul de la créativité dans l'utilisation de la photographie².

Leur développement a donc mis les banques d'images au cœur de nouveaux équilibres entre contributeurs et utilisateurs de photographies. Sous l'effet conjugué de la réduction des budgets, du nombre (ou du rôle) des intermédiaires : agences de presse ou d'illustration, iconographes, directeurs artistiques, iconographes... et de l'offensive des grandes banques d'images comme Getty³, Corbis ou des microstocks comme Fotolia, Shutterstock, ce marché est néanmoins de plus en plus fréquemment le fournisseur d'images de la presse, des éditeurs, des agences de communication ou de publicité et de nombreux autres secteurs médiatiques. La question pour l'avenir est de savoir si ce canal de ventes peut s'avérer être suffisamment lucratif pour que des photographes professionnels s'y positionnent autrement qu'en complément à d'autres marchés ?⁴

La faiblesse du marché des agences

Les photographes qui se positionnent majoritairement sur ce marché des agences de presse sont essentiellement leurs salariés et exercent donc prioritairement leur activité dans le secteur de la presse ou du reportage. Ils gèrent plus souvent que les autres leurs droits via leur agence et sont plus souvent que les autres détenteurs d'une carte de presse. Ils sont plutôt plus âgés et ce sont parmi les répondants à l'enquête ceux qui se déclarent le plus souvent pessimistes. De nombreux photojournalistes, comme les résultats de l'enquête le montrent, ont été contraints de se repositionner sur d'autres marchés dont celui du corporate. Ce sont les photographes-auteurs qui sont le plus souvent positionnés sur le marché des agences d'illustration.

L'appellation "agence" recouvre des réalités différentes, le même terme désignant à la fois des agences photographiques et des agences de photographes, certaines agences pouvant également être les deux à la fois. Par ailleurs, la distinction entre agences photographiques d'information et agences d'illustration semble elle aussi moins opérante que par le passé. Quoiqu'il en soit, les agences sont certainement parmi les intermédiaires entre le photographe et son client qui, ces dernières années, ont connu les plus importantes difficultés notamment en raison de la concurrence que leur ont faites les grandes banques d'images comme Getty Images, Corbis... D'autres opérateurs se sont également positionnés sur ce créneau d'interface entre les clients (journaux, sites Web, agences de communication) et les fournisseurs de clichés comme PixPalace⁵, guichet unique de toutes les sources professionnelles de photographies, ou plus directement, les moteurs de recherche comme le redouté Google.

On notera que les difficultés que connaissent les agences de presse comme d'illustration, voire leur disparition, sont souvent évoquées dans les verbatim de l'étude comme l'un des principaux facteurs de la crise du marché de la photographie en général.

¹ - Les principales critiques des professionnels portent essentiellement sur l'achat de photographies libres de droits, pratique courante de nombreuses banques d'images internationales.

² - « *Les banques d'images sont des catalogues d'hypothèses, d'idées préconstruites que l'on nous propose sans même savoir ce que nous cherchons à dire* », Benoit Devarrieux, in – Dossier Stratégies, Photo et publicité, juin 2005.

³ - Née en 1995 aux États-Unis, Getty demeure leader de la distribution de photographies d'actualité, de sports ou de divertissement. On notera que Getty Images vient de permettre aux internautes de republier ses photos gratuitement « *tant qu'ils n'en font pas un usage commercial* ». in- *Le partage gratuit de nos images peut dégager des revenus, juge le PDG de Getty Images*, Le Monde Économie, 8 octobre 2014.

⁴ - Cf. *Les microstocks, canal de vente lucratif pour photographes avertis*, Entretien avec Fabrice Michaud, Goodluz, octobre 2013, comment camarche.net.

⁵ - PixPalace n'intervient pas directement dans la vente des photographies mais les clients paient un abonnement pour pouvoir voir les photographies et les télécharger.

Le marché de l'édition de presse ou de livres à parité avec celui des agences

Les éditeurs de presse et les éditeurs de livre arrivent en tête en 3e rang et en seconde position pour le rang global, signe d'une présence certaine mais faible en termes de revenus que peuvent en tirer les photographes.

Les galeries et les marchands

Pratiquement tous les répondants déclarent être positionnés sur le secteur de la photographie artistique mais peu le sont exclusivement sur ce segment de marché. Le marché de l'art de la photographie se développe et, comme le montrent les verbatim, c'est l'un des points positifs soulignés par les répondants pour l'avenir de la photographie en général. Les collectionneurs sont plus nombreux. Les galeries et marchands spécialisés auparavant pratiquement sur la seule photographie "vintage" (Galerie Agathe Gaillard, Galerie Alain et Françoise Paviot...) se positionnent également sur la photographie contemporaine, tout comme les grandes maisons de ventes aux enchères publiques qui ont ces dernières années enregistré des ventes records. Mais de nouveaux concepts de distribution de la photographie artistique se développent également dans des galeries qui déclarent vouloir rendre accessible la photographie au plus grand nombre (Lumas, Yellowcorner...).

3.7 LES REVENUS DES PHOTOGRAPHES

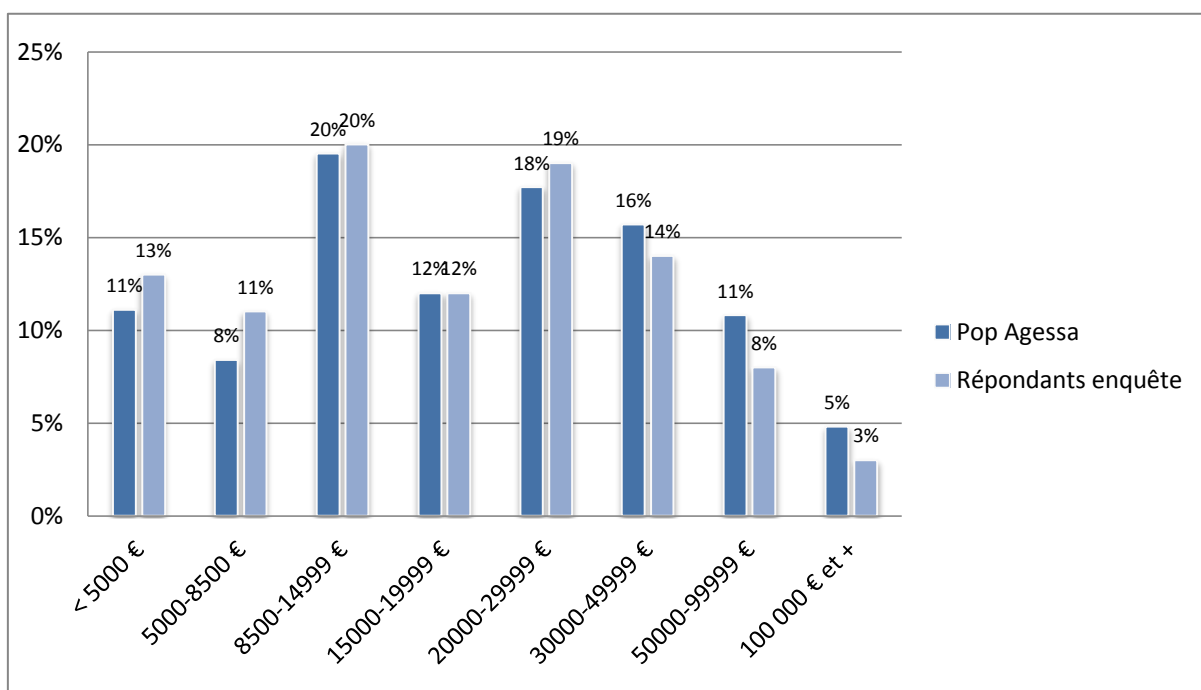
L'enquête permet d'aborder la question des revenus des photographes à partir d'une double approche :

- Les *revenus nets d'activité* des répondants pour l'année 2013 d'une part, comprenant l'ensemble des salaires, droits d'auteurs, avantages en nature, rémunérations accessoires, indemnités chômage, indemnités journalières... La question était posée par tranche de revenus et non en valeur absolue (Q20) afin de simplifier la réponse et éviter un excès de précision certainement contre-productif¹...
- La part que la photographie occupe dans l'ensemble de ces revenus d'autre part (exprimé en % du revenu net d'activité).

Les données issues de l'enquête ont été comparées aux données du fichier Agessa qui portent sur l'ensemble de la population des affiliés. L'analyse a montré une très bonne adéquation entre la population enquêtée et la population totale (cf. graphe ci-après). Il est donc intéressant d'utiliser les deux sources d'information pour éclairer la question des revenus car elles apportent chacune un éclairage complémentaire.

¹ - Il est cependant impossible de certifier que tous les répondants à la question ont bien pris en compte l'ensemble de leur Revenu Net d'Activité (RNA) tel qu'indiqué dans le questionnaire.

Population affiliés- Population de répondants



Source Agessa- enquête Ithaque

Nous disposons par ailleurs d'autres données sur les revenus des photographes :

- L'Agessa qui renseigne sur les droits d'auteurs perçus par les assujettis ;
- L'Acoss qui donne des éléments sur les tranches de revenus déclarés par les photographes auto-entrepreneurs(2011) ;
- Les données d'Audiens sur les revenus des photojournalistes (2011).

• Les revenus déclarés par les photographes auteurs à l'Agessa

Les informations sur les revenus des photographes affiliés à l'Agessa comprennent :

- Les droits d'auteurs quel que soit le régime fiscal du photographe (Salaires ou BNC) ;
- Les revenus des prestations annexes ou des salaires qui ne sont pas considérés comme des droits d'auteurs.

Une grande dispersion des revenus nets d'activité

Revenus nets d'activité des photographes affiliés à l'Agessa 2013

	Moyenne, déciles et quartiles
Moyenne	32 369 €
1er décile ¹	4 507 €
1er quartile ²	10 154 €
Médiane ³	19 409 €
3ème quartile	36 396 €
9ème décile	65 750 €

Source : Agessa

On note une distribution assez inégalitaire des revenus nets d'activité :

- Près d'un photographe sur cinq a un revenu net inférieur au seuil d'affiliation (soit 8 500 €

¹ - 1er Décile : 10% ont un revenu inférieur à cette valeur, 90% un revenu supérieur à cette valeur.

² 1er Quartile : 25% ont un revenu inférieur à cette valeur ; 75% un revenu supérieur à cette valeur

³ - Médiane : valeur qui partage la population en 2 parties égales : la moitié de la population gagne plus, l'autre moitié gagne moins.

en 2013). Ce taux est plus élevé que celui des autres professions couvertes par l'Agessa¹. Au total ce sont près de 40% de la population qui se situe en-dessous de 15 000 € annuel.

- 16% des photographes affiliés ont un revenu supérieur à 50 000 €.
- La tranche de revenu la plus nombreuse est celle des 8500 € à 15 000 €. La médiane se situe légèrement au-dessus (19400 €), c'est-à-dire à un niveau bien inférieur à la moyenne (32 369 €). Cette dernière est donc tirée vers le haut par un petit nombre de photographes aux revenus élevés, face à une part importante de photographes aux revenus faibles à très faibles.

Les revenus sont très variables selon l'âge des photographes auteurs.

La répartition des revenus par tranches d'âge

	25-29 ans	30-39 ans	40-49 ans	50-59 ans	60-64 ans	65 ans et +	Total
< 5000 €	14%	9%	10%	13%	22%	34%	13%
5000 - 8500 €	20%	11%	10%	11%	13%	11%	11%
8500- 14 999 €	20%	25%	20%	21%	18%	18%	21%
15 000 - 19 999 €	18%	13%	12%	12%	15%	9%	12%
20000-29 999 €	18%	18%	17%	14%	11%	9%	16%
30 000 - 49 999 €	6%	14%	16%	14%	14%	5%	14%
50 000- 99 999 €	2%	7%	10%	11%	5%	7%	9%
100 000 € et +	0%	3%	4%	4%	3%	6%	4%
Total général	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
moyenne	14 974 €	25 707 €	29 609 €	29 352 €	22 490 €	36 495 €	28 105 €

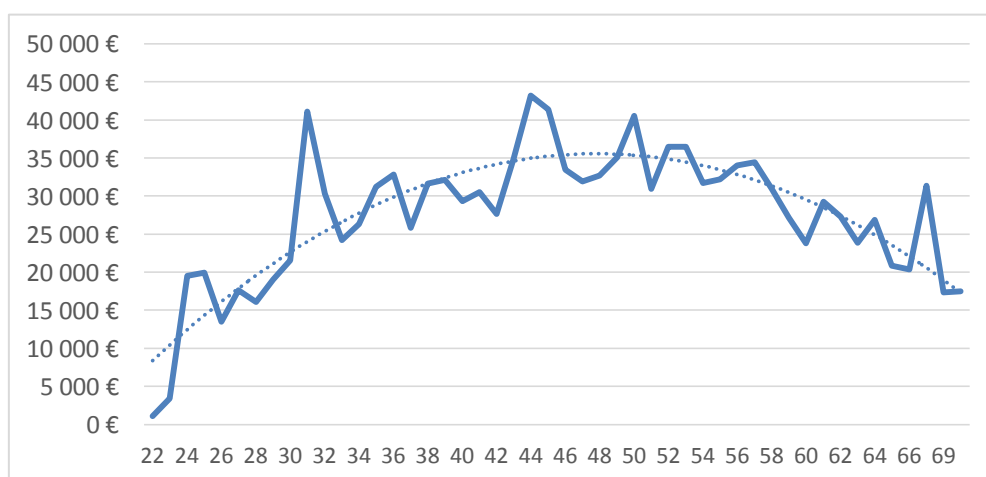
Source : Agessa

Les tranches d'âge les plus jeunes (<30 ans) sont peu nombreuses dans la population des affiliés mais ont globalement des revenus inférieurs à ceux des générations plus âgées (> 30 ans).

La moyenne des revenus augmente de 30 à 49 ans. C'est entre 40 et 49 ans que la moyenne des revenus nets est la plus élevée. Elle diminue pour les tranches d'âges suivantes et remonte fortement après 65 ans, mais cela concerne un petit nombre de photographes dont quelques uns touchent des revenus élevés qui impactent la moyenne de cette tranche.

Ceci est illustré par le graphique ci-après sur lequel la courbe d'ajustement montre la variation du revenu en fonction de l'âge.

Variation du revenu en fonction de l'âge des photographes en 2013²



Source : Agessa- traitement Ithaque

¹ - écrivains, photographes, compositeurs, ... les artistes auteurs affiliés en à l'Agessa en 2008. DEPS, Ministère de la culture, 2011

² - Les valeurs supérieures très élevées pour quelques individus > 70 ans n'ont pas été prises en compte dans ce graphique.

On constate par ailleurs des revenus en moyenne supérieurs en Île-de-France par rapport à ceux des autres régions. Rappelons que 60 % des affiliés sont résidents en Ile de-France.

Revenus net moyens par âge, par genre et par région (IDF/Autres régions)

	IDF	Autres régions
Hommes	41 185 €	25 233 €
< 35 ans	33 530 €	21 149 €
35-49 ans	41 080 €	27 459 €
50 ans et plus	42 859 €	23 787 €
Femmes	26 981 €	19 290 €
< 35 ans	20 870 €	15 540 €
35-49 ans	28 679 €	20 772 €
50 ans et plus	28 465 €	18 571 €
Moyenne générale	37 760 €	24 224 €

Source Agessa – Traitement Ithaque

En définitive trois variables se conjuguent pour accroître les écarts de revenus entre les photographes : la région de résidence, le genre et l'âge.

Les femmes étant par ailleurs plus jeunes en moyenne que les hommes et d'autre part moins souvent franciliennes que ces derniers, connaissent des revenus moyens plus faibles comme l'illustre le tableau de synthèse ci-dessus.

Répartition des revenus nets d'activité par tranches – population des photographes affiliés (2013)

	Effectif affiliés	Répartition des affiliés	Rev net activité (montant total)	Répartition des montants
< 5000 €	435	11%	750 304 €	1%
5000 - 8500 €	332	8%	2 262 111 €	2%
8500- 14 999 €	767	19%	8 907 047 €	7%
15 000 - 19 999 €	472	12%	8 206 899 €	6%
20 000-29 999 €	696	18%	17 044 744 €	13%
30 000 - 49 999 €	618	16%	24 040 987 €	19%
50 000- 99 999 €	425	11%	28 692 534 €	23%
100 000 € et +	190	5%	37 468 678 €	29%
Total	3935	100%	127 373 304 €	100%

Source : Agessa, traitement Ithaque Clé de lecture : les affiliés dont les revenus nets d'activité sont inférieurs à 5000 € représentent 11% de la population totale mais ils perçoivent 1% des Revenus Nets d'Activité

La distribution des montants des revenus est très inégalitaire :

- le cinquième des affiliés qui se situe en-dessous du seuil d'affiliation (les 2 premières lignes du tableau) perçoit 1% des revenus globaux de la population d'affiliés.
- Inversement les 16% de photographes affiliés percevant plus de 50 000 € de revenus nets d'activité (les 2 lignes supérieures du tableau) perçoivent 52% des revenus totaux de l'année 2013.

- **L'évolution du revenu net d'activité : une situation de crise**

Interrogés par l'enquête sur l'évolution de leur revenu ces 3 dernières années, la majorité des photographes déclarent qu'il a diminué.

Q.21 Au cours des 3 dernières années, votre revenu net d'activité a-t-il

	Effectifs	%
Beaucoup augmenté	87	3%
Plutôt augmenté	556	22%
Est resté stable	521	20%
Plutôt diminué	656	26%
Beaucoup diminué	744	29%
Total	2564	100%

Source : enquête Ithaque

- Plus d'un quart des répondants déclarent que leur revenu a « plutôt diminué » (26%) et près de 30% affirment qu'il a « beaucoup diminué ». Au total, 55% ont donc vu leur revenu diminué.
- Un photographe sur 5 déclare qu'il est resté stable,
- Un quart affirme qu'il augmenté.

Un profil de modalités sur cette question permet d'esquisser une typologie des répondants :

- Les photographes qui déclarent que leur revenu a *beaucoup augmenté* sont plutôt : des photographes au revenu net d'activité élevés (> 50 k€) ; positionnés sur la photographie sociale et plutôt jeunes (< 30 ans).
- Ceux qui déclarent que leur revenu net d'activité a *plutôt augmenté* sont plutôt : des auto-entrepreneurs, affiliés au RSI, dont le revenu est élevé (> 50 k€). Ce sont plus souvent des femmes.
- Ceux dont le revenu est *resté stable* sont plutôt : des salariés de l'administration ou des collectivités territoriales, dont le revenu est compris entre 30 et 50 k€. Ils sont également plutôt « optimistes sur l'avenir » (Q 40).
- Ceux dont le revenu a *diminué* sont plutôt : des photographes de plus de 50 ans, dont les revenus sont faibles (<15 k€) et se déclarant plutôt pessimistes sur l'avenir (Q 40).
- Ceux dont le revenu a *beaucoup diminué* sont plutôt : des photographes positionnés sur la photo d'illustration, aux revenus faibles (<15 k€) et affiliés à l'Agessa. Ils ont eu une carte de presse dans le passé. Ce sont plutôt des hommes de plus de 50 ans, se déclarant « *plutôt pessimistes sur l'avenir* » (Q40).

L'évolution des revenus de droits d'auteurs sur la période 2008-2012

Une approche plus détaillée sur la période 2008-2012 sur la seule partie « droits d'auteurs »¹ permet de mesurer leur évolution² sur plusieurs années sur l'ensemble du champ des auteurs (Agessa) et des artistes (Maison des Artistes).

Pour la partie de la population d'auteurs qui se situe au-delà du seuil d'affiliation³, les revenus ont diminué entre 2008 et 2009 mais ils se stabilisent les années suivantes, voire remontent légèrement. Le graphique ci-dessous retrace l'évolution du salaire médian⁴.

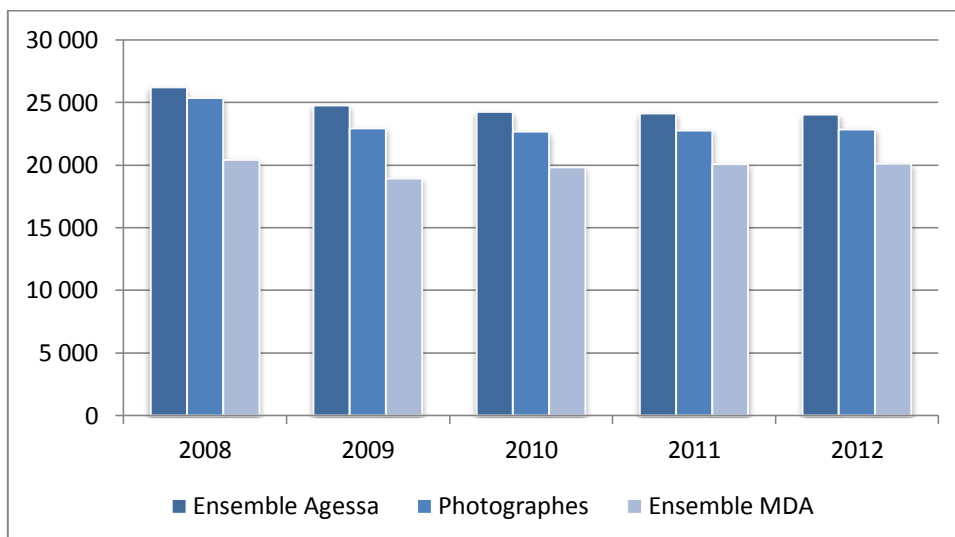
¹ - A l'exclusion des autres revenus (hors droits d'auteurs).

² - Source : Agessa/MDA/DEPS

³ - Entre 70% et 75% des auteurs et artistes affiliés à l'Agessa ou à la MDA se situent chaque année au-delà du seuil d'affiliation. Les 25% à 30% restants sont affiliés mais se situent néanmoins en dessous du seuil.

⁴ - salaire qui partage la population en 2 parties égales : la moitié gagne plus, l'autre moitié gagne moins que ce revenu,

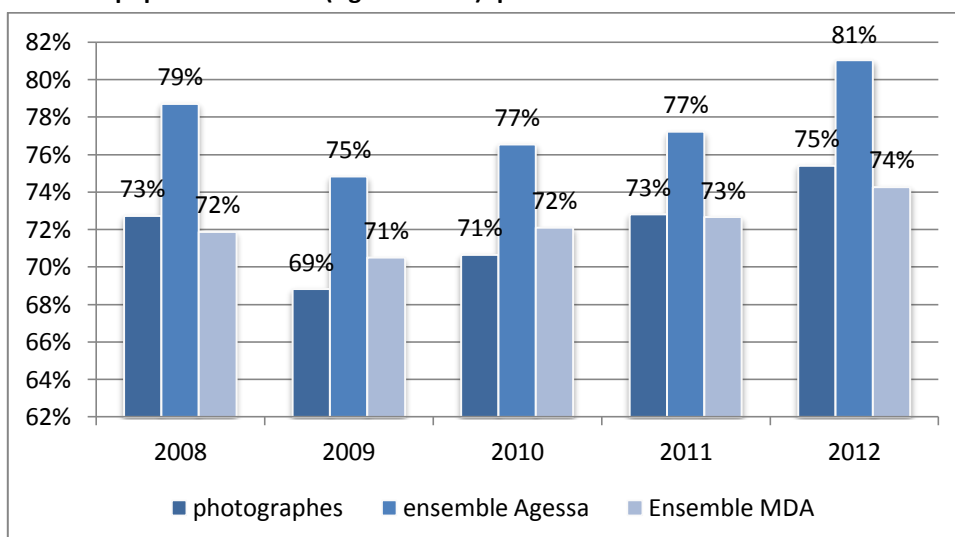
Évolution du revenu d'auteur médian : comparaison photographes – auteurs – artistes plasticiens



Source : Agessa, MDA, DEPS

Les photographes se situent en-dessous des auteurs affiliés à l'Agessa mais au-dessus des plasticiens (MDA). Il faut cependant tenir compte du fait qu'entre 2009 et 2012, une part croissante de la population reste affiliée à ces deux régimes mais se situe en-dessous du seuil d'affiliation. (cf. graphique page suivante).

Part de la population affiliée (Agessa-MDA) qui se situe en-dessous du seuil d'affiliation



Source : Agessa, MDA, DEPS

Quelle part la photographie occupe-t-elle dans les revenus des photographes ?

La question peut être documentée à partir des données de l'Agessa et à partir de l'enquête.

Part des DA¹ dans les Revenus Nets d'Activité

% DA dans le Revenu net d'activité	%
Moins de < 25%	6%
De 25% à < 50%	5%
De 50% à < 75%	7%
De 75% à 99%	13%
100%	69%
Total général	100%

Source : Agessa – traitement Ithaque






Lecture : pour 69% de la population des affiliés, les droits d'auteurs représentent la totalité de leur revenu d'activité.

En moyenne, les droits d'auteurs représentent 90% des revenus nets d'activité, tous affiliés confondus. Mais la situation est différente selon les photographes :

- Pour près de 70% des affiliés, les droits d'auteurs représentent la totalité de leur revenu net.
- A l'opposé, pour 6% des photographes, les droits d'auteurs représentent moins de 25% de leur revenu.

La proportion de photographes affiliés pour lesquels les droits d'auteur représentent 100% de leur revenu augmente avec l'âge. Chez les moins de 35 ans, 59% des affiliés tirent la totalité de leur revenu de la photographie, contre 72% chez les plus de 50 ans. En revanche on ne note aucune différence sur ce plan entre l'Île-de-France et les autres régions. Bien que portant sur un ensemble plus large que les seuls affiliés Agessa, l'enquête Ithaque donne sensiblement les mêmes résultats.

Q20 - Indiquez le % que la photographie occupe dans vos revenus nets d'activités

	Effectifs	%
de >=0 à 25	 87	4%
de >=25 à 50	 70	3%
de >=50 à 75	 208	10%
de >=75 à 100%	 239	11%
100 %	 1544	72%
Total	2148	100%

Source : enquête Ithaque

Le profil de modalités sur cette question montre assez logiquement que ceux pour qui la photographie ne représente qu'une partie de leur revenu net d'activité sont plutôt :

- Des salariés (administration ou entreprise privée mais hors presse).
- Des femmes.
- Des photographes dont les revenus sont faibles.
- Souvent auto entrepreneurs.
- Plutôt jeunes.
- Ils peuvent être positionnés en priorité sur différents segments du marché : la photographie sociale, la photographie artistique ou la photographie de plateau.
- Ils sont plus nombreux à être affiliés au RSI que la moyenne.

Les droits d'auteurs des photographes assujettis à l'Agessa

L'Agessa gère également les droits des photographes assujettis (droits versés par les diffuseurs pour des photographes non affiliés). Ces droits représentent au total 18 M€ en 2013 (contre 127 M€ pour les affiliés). Leur distribution est beaucoup plus homogène que celle des revenus des affiliés.

¹ - DA : Droits d'auteurs

Répartition des droits d'auteurs perçus par les assujettis Agessa - 2013

Tranches de D.A.	Effectif	Répartition	Montants	Répartition
< 5000 €	5824	87%	4 978 086 €	27%
5000 - 8500 €	380	6%	2 459 330 €	13%
8 500 -14 999 €	271	4%	2 980 457 €	16%
15 000-19 999 €	77	1%	1 302 296 €	7%
20 000-29 999 €	79	1%	1 934 535 €	11%
30 000 €-49 999 €	59	1%	2 217 110 €	12%
50 000 € et +	25	0%	2 396 316 €	13%
Total général	6715	100%	18 268 131 €	100%

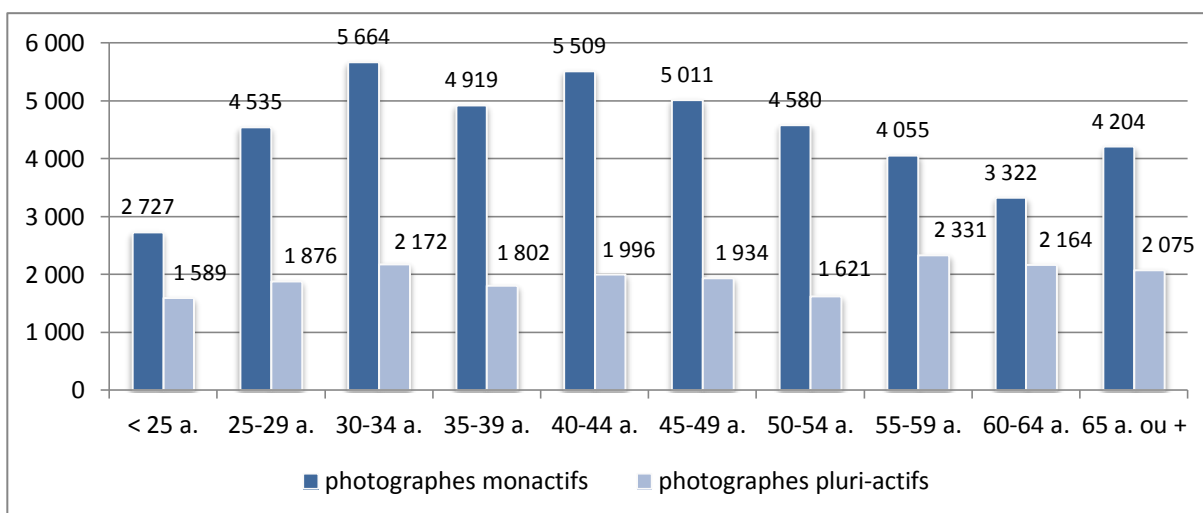
Source : Agessa – traitement Ithaque

En 2013, la très grande majorité des assujettis (87%) perçoivent moins de 5000 € de droits. Ils ne pèsent que 27% des montants totaux de droits perçus par les assujettis. Inversement, le 1% d'assujettis qui perçoit les montants les plus élevés (> 30 k€) pèse pour un quart des montants perçus.

• Les revenus des photographes auto-entrepreneurs

Rappel : la base Acooss¹ recense 4880 auto-entrepreneurs (cf. supra), dont 53% sont mono actifs (n'ayant que la photographie comme activité) et 47% sont pluriactifs (activité photographique + autre activité).

Revenus des auto-entrepreneurs des activités photographiques - 2011 (euros annuel)



Source : Acooss

Les revenus déclarés des auto-entrepreneurs photographes sont faibles, et plus encore pour les auto-entrepreneurs pluriactifs.

Les revenus déclarés des auto-entrepreneurs mono actifs sont en moyenne 25% inférieurs à ceux des autres auto-entrepreneurs toutes activités confondues.

Bien que situés à des niveaux faibles (5000-6000 € annuels), les revenus annuels des auto-entrepreneurs photographes sont plus élevés chez les 30-50 ans.

• Les revenus des photojournalistes

Les données dont nous disposons pour la population des photojournalistes² proviennent des déclarations faites par les entreprises de presse. Elles ne tiennent pas compte des salaires versés à ces photographes par d'autres employeurs (hors secteur de la presse) ni des droits d'auteurs³.

¹ - Source : "Les non-salariés dans le champ des activités culturelles », note interne du DEPS, Janvier 2014.

² -cf. Étude réalisée par le cabinet Ithaque pour l'Observatoire des métiers du photojournalisme- 2012.

³ - ils sont nets après abattement de 30% de déduction pour frais professionnels applicable pour les journalistes

Les revenus des photojournalistes

	2007			2011		
	H	F	Total	H	F	Total
1er quartile (25% de la population)	1 056 €	370 €	769 €	1 472 €	400 €	1 190€
Médiane (50% de la population)	7 670 €	1 835 €	5 430 €	11 055 €	3 020 €	8 266€
3e quartile (75% de la population)	37 616 €	9 763 €	33 663 €	41 734 €	12 974 €	37 559€
Moyenne	19 764 €	8 975 €	17 744 €	21 966 €	10 703 €	20 047€

Source : Audiens

Elles montrent un niveau moyen de revenu en légère hausse entre 2007 et 2011 et un écart hommes/femmes important (augmentation de la masse salariale et baisse du nombre de photojournalistes).

- **Le profil des photographes en fonction de leur niveau de revenu**

Un profil de modalités sur revenu net d'activité permet de croiser les niveaux de revenus avec l'ensemble des questions de l'enquête, et déterminer ainsi quelles sont les caractéristiques associées à ces différents niveaux de revenu.

Revenus inférieurs à 15 000€ : une insertion difficile accentuée par la crise

La moitié de la population des répondants gagne moins de 15 000€ de revenu net d'activité. Elle présente des caractéristiques spécifiques suivantes :

- Elle est plus jeune que la moyenne, mais elle est aussi composée de photographes ayant eu un autre métier avant la photographie et étant entrés plutôt tard dans le secteur (plus de 40 ans).
- Beaucoup parmi eux sont auto-entrepreneurs ou au RSI.
- On trouve plus de bénéficiaires de la CMU ou attributaires du RSA que dans les deux autres tranches.
- Sur le plan de l'activité, ils pratiquent plus que les autres la vente à des galeries, des marchands ou la vente directe. Ils sont peu positionnés sur le corporate mais plutôt sur de la photographie d'illustration, la photographie sociale, artistique... Ils ont également **plus** souvent que les autres une autre activité : animation d'ateliers de pratiques amateurs, expositions...
- Ils déclarent pour la plupart que leurs revenus ont diminué au cours des trois dernières années.
- Ils estiment que leur parcours professionnel ne les a pas bien préparés et souhaitent renforcer leurs compétences professionnelles par la formation continue dans les domaines suivants : commercialisation, environnement juridique, compétence rédactionnelle, gestion comptabilité...
- Ils sont plutôt pessimistes par rapport à l'avenir.

Revenus compris entre 15 000 € et 30 000 € : une diversité des statuts

C'est un groupe plus hétérogène :

- On y trouve un plus fort pourcentage de salariés des entreprises de presse, de reportage, ou d'une administration.
- Ils sont souvent détenteurs d'une carte de presse.
- Ils jugent que leur parcours de formation les a plutôt bien préparés à l'exercice de leur métier.
- Certains estiment que leur revenu a « plutôt diminué » ces 3 dernières années, mais d'autres estiment au contraire qu'il a « plutôt augmenté ».

Revenus supérieurs à 30 000 € : les photographes les plus « professionnalisés »

- Les répondants tirant plus de 30 000€ net de leur activité n'ont majoritairement pas

- d'autres activités que la photo.
- Ils travaillent plus souvent à la commande que les autres, plutôt dans la mode, la publicité... mais aussi pour la presse. Quelques-uns sont également pigistes d'entreprises de presse et à ce titre, titulaires d'une carte de presse.
- Ils sont « professionnalisés » depuis longtemps (20 à 25 ans).
- Ils sont plus nombreux à déclarer que leurs revenus sont restés stables, voire ont augmenté. Certains envisagent de changer de métier mais dans l'ensemble se déclarent « optimistes » ou « plutôt optimistes ».
- Ils sont moins nombreux à être titulaires d'un diplôme professionnel de l'image.

3.8 LA VISION DE L'AVENIR

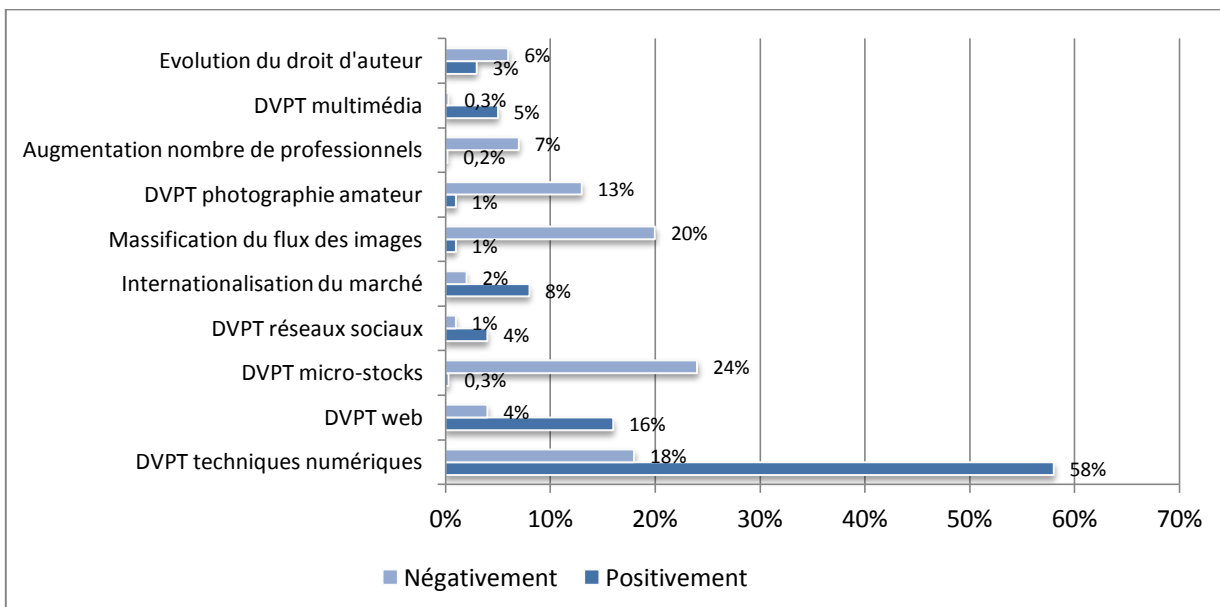
La vision de l'avenir a été abordée dans l'enquête de deux manières :

- La vision que les photographes ont de l'évolution globale du secteur de la photographie ;
- La vision de leur propre avenir et l'évolution de leur carrière.

• Les facteurs d'évolution qui ont impacté le secteur de la photographie

Les facteurs d'évolution qui ont impacté le secteur de la photographie peuvent avoir selon les appréciations et la situation de chacun, des effets positifs ou négatifs. De nombreux verbatim¹ de la question « *Avez-vous des commentaires à formuler sur les questions 40 à 42 ?* » (Q43) confirment cette approche.

Q42/Q41)- Les évolutions qui ont impacté positivement ou négativement le secteur de la photographie (Rang 1)



Clé de lecture : le « développement des techniques numériques » est cité comme « évolution positive » en rang 1 par 58% des réponses. 18% des réponses classent cette modalité en rang 1 comme « évolution négative »

L'impact du numérique et des nouvelles technologies : un point de vue plutôt positif mais à nuancer

Le développement du numérique et plus généralement celui des nouvelles technologies de l'information et de la communication (web, réseaux sociaux) sont perçus comme ayant à la fois des effets positifs et des effets négatifs. Cependant, les réponses positives sont plus nombreuses que les réponses négatives (cf. tableaux en annexe et graphes ci-dessus).

¹ - Toutes les citations en italiques sont issues des 700 verbatim de la question 43. Tous ne concernent pas uniquement l'impact des évolutions sur le secteur mais de nombreux verbatim expriment aussi les difficultés rencontrées dans l'exercice du métier. Ils sont en cela semblables à ceux de la question ouverte de la fin de l'enquête.

Ainsi, le développement du numérique arrive en tête des facteurs ayant impacté positivement le secteur (58% des réponses le cite en rang 1 ; contre 18% des réponses négatives de rang 1).

Les points de vue ci-après résument bien les nuances qu'apportent les photographes à ce résultat :

- « *Le numérique et le web ont permis des avancées dans la photo et sa distribution, surtout au niveau de la post production. Malheureusement ces deux mêmes éléments (numérique et web) banalisent l'image et facilitent la copie des fichiers, et la diffusion à bas prix par les sites micro stocks. C'est plus facile de devenir photographe avec le numérique* ».
- « *Le changement de technologie est pour moi positif et inéluctable mais l'absence de relations humaines dans le commerce de la photo et l'impunité de plus en plus évidente des sociétés qui n'hésitent plus à utiliser nos images sans payer les droits ne l'est pas* ».
- « *La révolution numérique a changé notre façon de travailler, confrontés à une concurrence à bas coût (Photoshop et autres...) qui met en péril l'existence des photographes surtout ceux qui travaillent avec la presse ou l'édition. Et la vente de tirage en galerie qui ne peut faire vivre un photographe* ».
- « *Le passage au numérique ne serait pas un problème s'il ne s'était pas accompagné d'une baisse générales des tarifs. La presse ne paye plus, et le web n'a pas pris le marché. Les photos sont vendues en pack, portrait et autres formules qui ont baissé les prix à des sommes ridicules.* »

L'idée que l'on ne peut aller contre le progrès est largement répandue. Le corollaire en est : « *Le développement des technologies numérique et du web est à la fois bénéfique et négatif à l'évolution du secteur. Il faut évoluer* ». Ainsi toutes les évolutions ont pu impacter à la fois positivement et négativement le secteur et « *si le développement des techniques numériques a causé la faillite de certains, il a aussi ouvert un champ de nouvelles possibilités immense...* ». « *Je suis trop jeune pour parler de l'évolution du métier mais, à mon avis, le web, le multimédia, le numérique ne sont que des mutations du secteur dues au progrès et c'est bien. Après, je pense que le marché est saturé et en cours d'épuration* ».

La généralisation du numérique a « *révolutionné le monde de la photographie de la prise de vue à la diffusion* ». Elle a également, comme le démontre les réponses à plusieurs questions de l'enquête, « *fait entrer la photographie dans les métiers (récents) du multimédia, du web, de la communication* ». Le métier de photographe est donc « *de moins en moins reconnu comme un métier spécifique* ». Elle a aussi démocratisé la pratique de la photographie et de ce fait « *déstabilisé des professionnels bloqués sur leurs certitudes et des positions anté-numériques* ». Aujourd'hui le photographe doit « *savoir tout faire et tout gérer* ». Le sentiment selon lequel « *le développement du web a contribué à la dévalorisation massive du métier* » car « *C'est plus facile de devenir photographe avec le numérique* » est également largement partagé par de nombreux répondants.

Cependant, et comme le résume bien un verbatim : « *Le passage au numérique ne serait pas un problème s'il ne s'était pas accompagné d'une baisse générale des tarifs...* ». « *La quasi gratuité des images sur la "toile" nous est très préjudiciable. Nous gagnions mieux notre vie quand le numérique n'existait pas...* ».

Le développement des banques d'images et des micro-stocks précarisent les professionnels

Le développement des micro-stocks arrive en rang 1 des évolutions qui ont impacté négativement le secteur de la photographie ; a contrario, il n'est cité comme une évolution positive que par moins de 1% des répondants. « *Le numérique et le web ont permis des avancées dans la photo et sa distribution, surtout au niveau de la post production, malheureusement ces deux mêmes éléments banalisent l'image et facilitent la copie des fichiers, et la diffusion à bas prix par les sites micro stocks* ».

C'est par ailleurs le développement des micro-stocks qui concentre dans les verbatim le plus grand nombre de propos négatifs et amers : « *Les micro-stocks tuent le droit d'auteur et précarise les professionnels* » ; « *Tout est fait pour que les clients n'aient plus besoin de nous !* ».

La massification du flux des images est souvent liée dans les réponses au développement des micro-stocks et des banques d'images. Elle arrive d'ailleurs en seconde position en tant qu'évolution ayant impactée négativement le secteur et n'est, elle aussi, pratiquement jamais mentionnée comme une évolution positive. « *La massification du flux des images donne l'idée de la gratuité des photos. Notre métier est dévalorisé* ». « *Beaucoup trop de photos sur le marché et la photo vendue à un euro devient chose courante et sans intérêt* ». « *La quantité d'images qui circulent en permanence ne permettra qu'aux photographes situés dans des "niches" de continuer à exercer. Les photographes généralistes se font éliminer par ces afflux d'images dont la tendance est à la gratuité ou aux bas prix* ».

Une profession relativement peu malthusienne

Si le développement du nombre de professionnels n'est pas, ce qui est logique, cité comme une évolution qui a impacté positivement le secteur, il n'apparaît pas non plus cité comme l'ayant impacté négativement (7% seulement des réponses de rang 1, 10 du rang global).

En revanche, quelques verbatim plaident pour une fermeture à l'entrée du marché du travail, notamment par la possession d'un titre professionnel ou d'un diplôme de photographe pour y entrer : « *Créer un droit d'entrée dans la profession en demandant un diplôme* » ; « *N'importe qui peut devenir photographe. A quand une législation pour obliger un diplôme ou une équivalence ?* » ; « *Un métier dévalorisé. Cordonnier : un CAP minimum ; photographe : aucun diplôme exigé* » ; « *Un agrément pour les photographes, validé par un diplôme ou une VAE pour les autodidactes* ». D'autres points de vue s'expriment pour dire que : « *dans l'histoire de la photographie, ses plus célèbres représentants, n'ont pas forcément de diplômes de photographie et que ce n'est pas cela l'important* »...

La concurrence des amateurs

Si elle n'arrive pas en tête des facteurs d'évolution négatifs, la concurrence des amateurs représente néanmoins un peu plus de 12% des réponses de rang 1.

Les verbatim la cite également assez souvent, rarement isolément, et plutôt comme une conséquence de la généralisation du numérique : « *La photographie numérique a démocratisé l'acte de photographier. De plus les appareils professionnels sont accessibles à tous !* ». Cette concurrence a selon eux essentiellement eu pour conséquences de faire baisser les prix : « *L'arrivée des amateurs (ceux qui n'ont pas besoin de l'argent de leurs photos pour vivre) a entraîné une chute des prix aussi bien dans la presse qu'en corporate et, par voie de conséquence, une précarisation du milieu professionnel* » et de diminuer leur marché : « *Trop d'entreprises pensent que des photos d'amateurs suffisent pour leur communication. L'impact qualitatif supérieur de la photo professionnelle n'est pas assez perçu ou est souvent négligé pour des raisons de budgets. De plus les tarifs des photographes sont trop disparates, ce qui nuit à leur crédibilité* ».

Cette concurrence amateur est aussi souvent perçue comme un facteur de dévalorisation du métier : « *Le métier de photographe a perdu de sa valeur. Tout le monde à présent est photographe car tout le monde possède un Smartphone capable de faire de belles photos de reportages. Des journalistes font à présent notre travail avec leur Smartphone* ».

Le droit d'auteur : un droit à préserver et à faire respecter

Très peu citée comme un facteur d'évolution positive, le droit d'auteur n'apparaît pas non plus comme un facteur très négatif (6% de rang 1, 8 en rang global). Il est vrai que la question posée était celle de « *l'évolution du droit d'auteur* » et non pas « *son usage* ». Les verbatim sur cette question sont donc très nombreux pour le rappeler.

Les commentaires sur l'usage qui est fait du droit d'auteur sont nombreux et s'assortissent d'une

demande de régulation de la part des pouvoirs publics, mais d'autres dressent également le constat de l'inadéquation plus générale du système aux réalités actuelles du marché de la photographie :

- **Préservation du droit d'auteur** : « *Il faudrait défendre les acteurs professionnels... La production numérique a fait grimper énormément l'investissement en matériel alors que l'utilisation des images est de moins en moins rémunérée ! Expliquer aux utilisateurs d'images l'importance des droits d'auteur* » ; « *Il faut absolument préserver le droit d'auteur qui est l'essence même de la reconnaissance du travail personnel de chaque photographe* » ; « *Le ministère de la Culture doit absolument se pencher sur les problématiques de droits d'auteur pour les photographes ; droits de plus en plus souvent bafoués. L'utilisation abusive et très largement répandue de la mention "DR" est symptomatique de ces problèmes* » ; « *L'État n'a pas fait respecter l'utilisation du "libre de droit", ça a tué notre profession. Normalement le "libre de droit" cela n'existe pas* ».
- **Inadéquation du système** : « *Les droits d'auteur, dans leur fonctionnement actuel, ne sont ni respectés, ni applicables aujourd'hui dans le monde de l'entreprise* » ; « *Le système des droits d'auteur tel qu'il existe n'est plus adapté...* ».

Pour certains photographes, le respect de la réglementation sur le droit d'auteur est vitale : « *Je gagne ma vie avec les droits d'auteur, la vente d'image de stock étant morte, si les droits d'auteur ne sont plus respectés, alors la profession telle que je la pratique disparaîtra ...* ». Par ailleurs, d'autres font remarquer qu'ils sont rémunérés en droits d'auteur quand ils devraient être rémunérés en salaire : « *Les journaux pour lesquels je travaille font tous partie de deux grands groupes de presse français. Dans aucun de ces groupes, la loi n'est respectée. Commande, paiement en droit d'auteur au forfait, interdiction de la réutilisation de nos images... Faites respecter la loi par les groupes de presse* ».

L'internationalisation du marché parfois vue comme une opportunité

L'internationalisation du marché de la photographie est plutôt vu positivement (8% des réponses de rang 1) et beaucoup moins négativement (2% des réponses de rang 1). Peu de verbatim expriment un point de vue sur cette question. Cependant, il est remarqué que l'internationalisation des fonds photographiques (des agences) permet de rester optimiste.

D'autres remarques viennent également proposer d'autres approches qui replacent l'avenir du secteur dans une approche économique plus globale : « *Il est très difficile de commenter l'avenir du secteur en envisageant uniquement les problèmes du secteur et non ceux de l'environnement économique global* » ; « *Pour moi, le secteur de la photographie n'est pas en crise, bien au contraire (cf. le nombre de festivals, d'expositions,...). Ce sont certaines catégories de clients de la photographie qui sont en crise, à commencer par la presse. Face à cette mutation, la photographie peine à s'adapter de manière réactive* ».

Les « autres » évolutions perçues comme positives

Les réponses « autres »¹ à la question sur les facteurs qui ont impacté positivement le secteur sont elles aussi à prendre en compte car elles portent sur une approche plus « qualitative » du secteur et du métier.

La consécration de la photographie en tant qu'art à part entière est le facteur positif le plus souvent cité et ce sous différents aspects :

- La création d'un véritable marché de l'art pour la photographie contemporaine ; l'introduction de la photographie dans le champ des arts plastiques ; le développement de la vente des tirages d'art ; la croissance du marché de l'art de la photographie en général...
- la reconnaissance par le grand public de la photographie en tant qu'activité artistique à part

¹ - 234 réponses.

entière ; le succès des festivals ; les nouvelles attentes des consommateurs ; l'intérêt du public ; l'importance croissante de l'image au sein de toutes les sphères de la société...

Les autres réponses portent sur :

- L'apparition d'une offre de formation riche et diversifiée ainsi que le financement par l'Afdas de formation continue pour les photographes (plusieurs fois cité) ;
- La création de la SAIF (plusieurs réponses) ;
- L'évolution du matériel photographique, la démocratisation du matériel haut de gamme (reflex numérique plein format par exemple) dont les prix sont plus accessibles, la facilité du traitement des images, la possibilité de produire soi-même de petits volumes d'objets édités (livres, tirages, impression sur toile...)
- Les facilités de communication sur son propre travail rendues possibles par le développement du web, le e-commerce, le financement participatif (crowd-funding)...
- Le fait qu'il y ait de plus en plus de femmes dans la profession.

Les « autres » évolutions perçues comme négatives

Les réponses « autres »¹ à la question sur les facteurs qui ont impacté négativement le secteur, lorsqu'elles ne reprennent pas les modalités proposées par le questionnaire, portent essentiellement sur l'impact de la crise économique sur la photographie : crise de la presse, diminution des budgets de communication et de publicité, disparitions des agences de presse, diminution de la commande publique, autant de facteurs qui tirent les prix vers le bas et exacerbent la concurrence entre professionnels, lesquels sont également confrontés à la concurrence des auto-entrepreneurs, du travail au noir, du piratage et ou à la gratuité sur Internet... Dans le même ordre d'idée est évoquée la délocalisation de certaines prestations photographiques, y compris les prises de vue.

Les autres réponses mettent également en avant « *la baisse de la qualité de l'image* », « *les mauvaises images* », « *la banalisation des images* », « *l'absence d'éducation à l'image* », « *la baisse de l'esprit critique* », « *la faible connaissance technique et culturelle de la photographie par les commanditaires...* », Ainsi que « *l'absence d'une véritable politique publique de l'image et de la culture* ».

La complexité des statuts, de la législation... est souvent citée, tout comme le non-respect des réglementations, l'absence de contrôle et de sanction, l'absence d'un tarif de base ainsi que « *les procédures abusives sur le droit à l'image* ». Nombreux sont également ceux qui plaident pour « *plus de régulation et des décisions politiques* », sans préciser lesquelles.

Enfin, plusieurs réponses déplorent « *le manque de solidarité professionnelle* », « *une profession incapable de se fédérer* »,... « *qui fait le bonheur des commanditaires et casse les prix* ».

A la recherche d'un nouveau modèle économique ?

D'autres enfin rejoignent les commentaires sur l'impact du numérique sur d'autres secteurs (cf. entre autres la presse) et posent plus généralement la question du modèle économique sur lequel repose le secteur de la photographie : « *Le métier de photographe subit un profond bouleversement, mais y'a t'il eu un âge d'or ? (sauf pour quelques uns!). La mutation du marché et des pratiques photographiques ouvrent davantage de perspectives. Le développement des techniques numériques, du web, apportent un flux d'images toujours plus important (et de qualité). Ce qui amène à penser qu'un modèle économique différent pour les photographes afin qu'ils puissent se rémunérer et vivre de leur métier me semble nécessaire. A nous les photographes de trouver les solutions et les débouchés!!!* » ; « *Un monde nouveau s'ouvre : difficile d'y retrouver son latin et de ne pas perdre pied, mais palpitant. Sauf financièrement* ».

¹ - 646 réponses.

• L'avenir du métier : les photographes optimistes ? Pessimistes ?

La question : «*D'une manière générale, quelle est votre appréciation sur l'avenir du métier de photographe ?*» (Q40) fait le lien entre la vision que les photographes ont de l'avenir du secteur et de leur propre avenir.

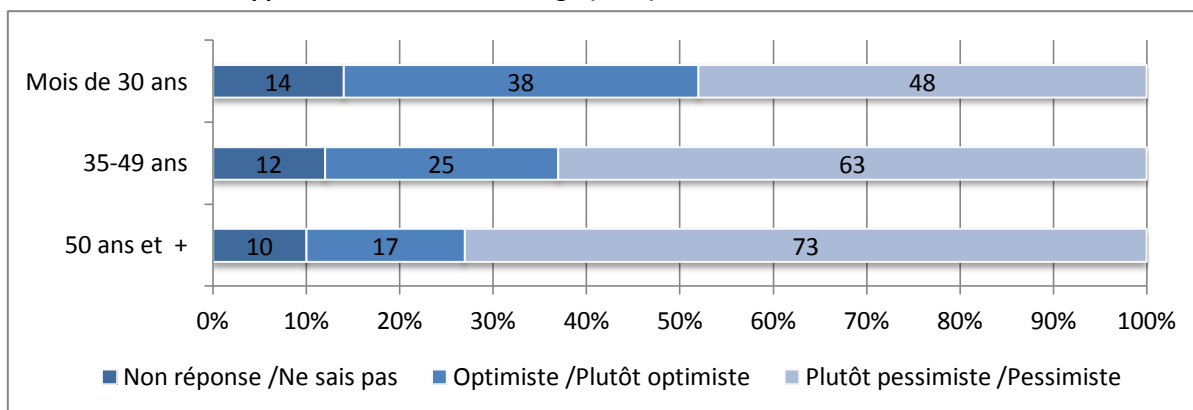
Q40 - D'une manière générale, quelle est votre appréciation sur l'avenir ?

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	26	1%
Optimiste	174	7%
Plutôt optimiste	471	18%
Plutôt pessimiste	1103	42%
Pessimiste	562	21%
Ne sais pas	282	11%
Total	2618	100%

Plus de 60% des répondants à l'enquête se déclarent *pessimistes* ou *plutôt pessimistes* sur l'avenir de leur métier ; un quart *optimistes* ou *plutôt optimistes* et plus de 10% *ne se prononcent pas*.

Les moins de 30 ans plutôt moins pessimistes

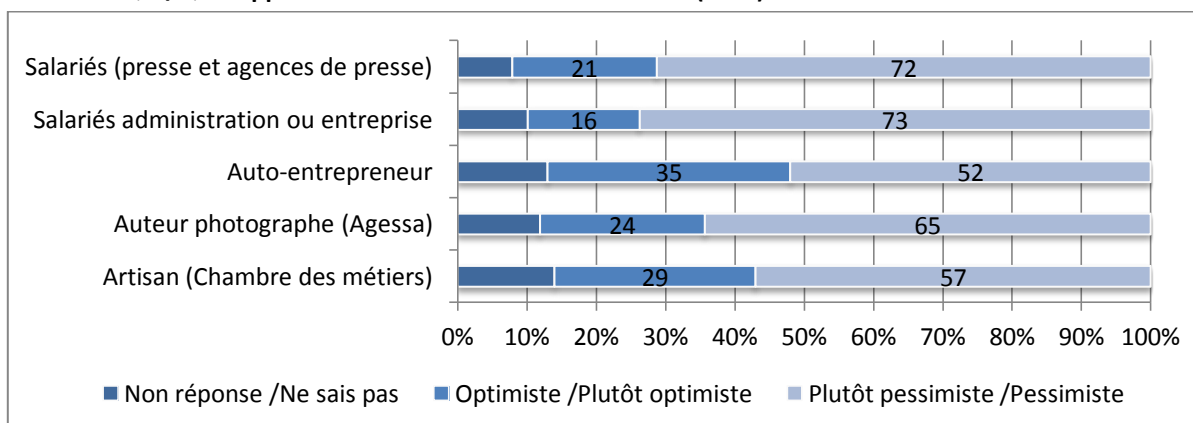
Tris croisé Q40/Q44 Appréciation sur l'avenir et âge (en %)



L'âge est l'un des critères les plus discriminant en ce qui concerne l'appréciation sur l'avenir : les moins de trente ans sont plus positifs (ou moins négatifs) que les autres tranches d'âge. Le pessimisme va donc crescendo avec l'âge.

Les photographes salariés plutôt plus pessimistes que les autres

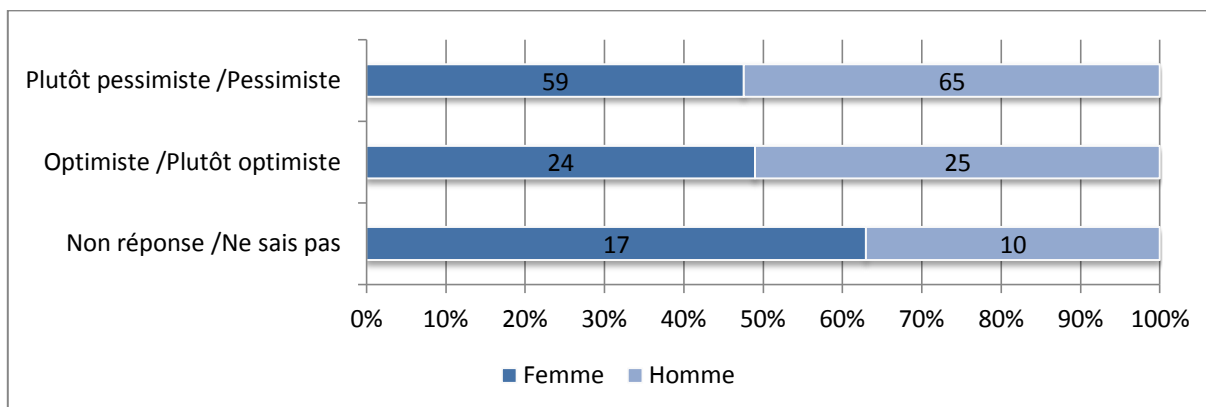
Tris croisé Q40/Q12 Appréciation sur l'avenir et statut recodé (en %)



Les salariés, tous secteurs confondus, sont ceux qui se déclarent le plus pessimistes sur l'avenir de leur métier. On notera cependant que les salariés de la presse et des agences sont le plus souvent des journalistes-pigistes et appartiennent donc à une population plus fragile que les autres salariés. Les auto-entrepreneurs sont les plus optimistes mais ils sont aussi plus jeunes et souvent en début de carrière. Les auteurs-photographes sont majoritairement pessimistes ; les artisans aussi mais un peu moins.

Une vision de l'avenir partagée entre les femmes et les hommes

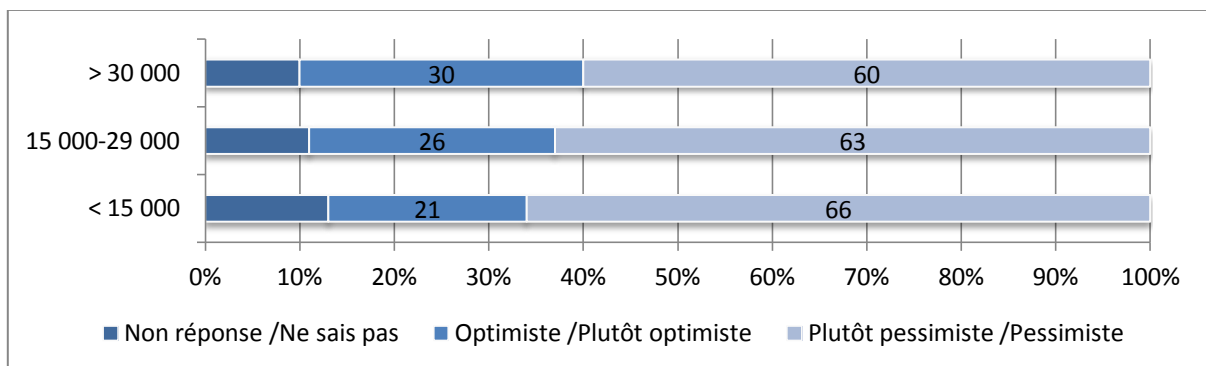
Tris croisé Q40/Q12 Appréciation sur l'avenir et statut recodé (en %)



Les femmes et les hommes photographes partagent plutôt la même vision de l'avenir, tout au plus les femmes sont-elles un peu moins pessimistes que les hommes. Il faut cependant rappeler que comme le montre l'enquête, les femmes constituent une population plus jeune mais aussi plus fragile que les hommes.

Un relativement faible impact du revenu

Tris croisé Q40/Q12 Appréciation sur l'avenir et revenu recodé (en %)



Il peut sembler paradoxal que le revenu impacte peu la vision de l'avenir. Cependant, ce résultat est aussi à croiser avec l'âge. Rappelons que les plus de 50 ans sont plus pessimistes que les autres et qu'ils se situent pour bon nombre d'entre eux dans la tranche des revenus de plus de 30 000 €. C'est une tranche d'âge qui a certainement mieux gagné sa vie par le passé qu'aujourd'hui, ce qui peut expliquer son pessimisme.

Des commentaires sur cette question, qui rejoignent les nombreux verbatim de l'enquête (cf. § suivant) on peut tirer deux types de réflexion qui résument assez bien l'état d'esprit dans lequel se trouvent les professionnels :

- « Une photo valant 1000 mots, notre métier reste une activité à développer ! » ; « Je me considère plutôt optimiste sur l'avenir du métier de photographe, mais cela s'entend dans une évolution de son rôle (activité plus diversifiée) » ; « Il n'y jamais eu autant de photos partout, il y aura toujours de la place pour la qualité. Nous sommes au milieu d'une

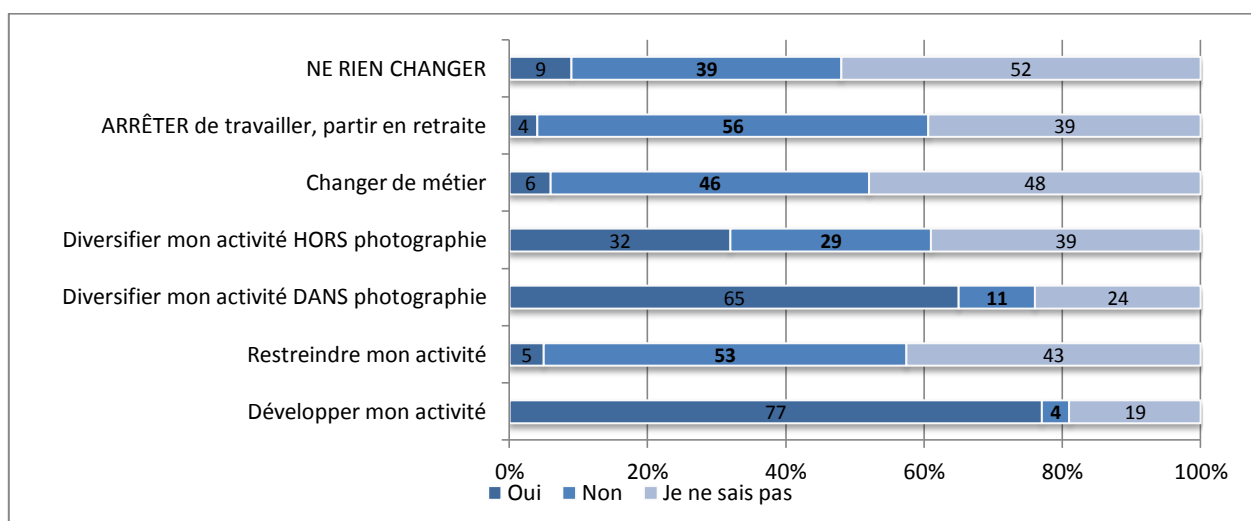
transition ».

- « Pas d'avenir! Pas de reconnaissance du travail, baisse des prix de la photo... » ; « Plutôt pessimiste car la valeur de la photo ne cesse de décroître. Le nombre de professionnels a explosé et les droits d'auteur sont régulièrement bafoués».

- **L'avenir professionnel des répondants : un plébiscite pour le métier de photographe**

Q35. Personnellement, quelles évolutions professionnelles souhaitez-vous dans les 3 prochaines années ?

	Oui		Non		Je ne sais pas		Non réponses	
	Eff.	%L	Eff.	%L	Eff.	%L	Eff.	%L
Développer mon activité	2 020	77	97	4	148	6	353	13
Restreindre mon activité	123	5	1 386	53	153	6	956	37
Diversifier mon activité DANS photographie	1 714	65	278	11	209	8	417	16
Diversifier mon activité HORS photographie	838	32	748	29	313	12	719	27
Changer de métier	165	6	1 192	46	371	14	890	34
ARRÊTER de travailler, partir en retraite	114	4	1 472	56	82	3	950	36
NE RIEN CHANGER	229	9	1 012	39	246	9	1 131	43
Autres ¹	115	4	262	10	157	6	2 084	80
Total	5 318	25	6 447	31	1 679	8	7 500	36



Non réponses et « je ne sais pas » ont été agrégées

La majorité des répondants (77%) déclarent vouloir développer leur activité de photographe et a contrario, peu souhaitent la restreindre (5%), vouloir changer de métier (6%) ou arrêter de travailler (4%). De plus, le souhait de diversifier l'activité *dans* le secteur de la photographie (65%) est bien supérieur à celui de le faire *hors* du secteur (32%).

Les profils de modalités ci-après renseignent sur les répondants qui souhaitent développer ou restreindre leur activité, ceux qui souhaitent *quitter le métier* et ceux qui ne veulent *rien changer*.

- **Développer ou restreindre son activité : une question de revenu et d'âge**

L'évolution du revenu ces 3 dernières années (question 35) est le principal critère discriminant : ceux dont le revenu a plutôt augmenté ces 3 dernières années souhaitent développer leur activité ; ceux pour qui il a diminué souhaitent la restreindre. L'optimisme ou le pessimisme par rapport à l'avenir vont également de pair avec ces réponses. Ceux qui souhaitent réduire leur

¹ - Les réponses autres concernent essentiellement un positionnement sur le multimédia (vidéo...) ; quelques réponses concernent une délocalisation géographique (région ou étranger)... Les autres relèvent plutôt du commentaire sur le métier.

activité sont également plutôt plus âgés (+ de 50 ans) et l'on trouve davantage de moins de 30 ans chez ceux qui souhaitent la développer.

Alors que pour ceux qui souhaitent développer leur activité, aucun autre paramètre que le revenu et l'âge ne semble discriminant, pour ceux qui souhaitent restreindre leur activité, deux autres paramètres sont à prendre en compte : ils souhaitent moins souvent que tous les autres suivre une formation continue et ils sont également plus souvent célibataires que les autres.

Cela marche bien : on ne change rien

Ceux pour qui ça marche et qui ne souhaitent rien changer se trouvent dans les tranches de hauts revenus. Ils sont également optimistes, sont plus âgés que les autres (plus de 50 ans) et ont aussi plus souvent un(e) conjoint(e). Ils se déclarent également satisfaits de leur parcours de formation antérieur et n'ont pas suivi, et ne souhaitent pas le faire, de formation continue.

Changer de métier : revenus insuffisants, trop grande précarité, absence de perspective

Un profil de modalités réalisé sur les répondants qui ont déclaré vouloir changer de métier (Q35) permet de dire que ce sont ceux dont le revenu a beaucoup diminué ces trois dernières années. Ils sont par ailleurs, plus souvent que les autres, positionnés sur la photographie d'illustration et se sont aussi davantage positionnés sur le marché des banques d'images, micro-stocks... L'âge (plus de 50 ans) et la lassitude du métier sont également deux autres critères pour envisager de changer de métier.

On notera que plus de 800 répondants ont répondu à la question suivante (Q37) sur les raisons qui leur feraient envisager de changer de métier, alors qu'ils n'étaient que 165 à déclarer vouloir le faire dans la question précédente (Q35)... Ce résultat peut être pris comme un indicateur de la fragilité d'une partie importante de la population enquêtée, comme le confirme par ailleurs les verbatim.

Q37 - Si vous envisagez de changer de métier, pour quelles raisons ?

	Effectifs	%
Non réponse	1784	
Envie de s'investir ailleurs	118	5%
Absence de perspective	455	17%
Contraintes réglementaires	110	4%
Lassitude du métier	110	4%
Précarité trop grande	595	23%
Raisons personnelles	36	1%
Revenus insuffisants	566	22%
Autres	70	3%
Total / interrogés	2618	

Interrogés : 2618 / Répondants : 834 / Réponses : 2060 Pourcentages calculés sur la base des interrogés

Trop grande précarité, revenus insuffisants et absence de perspective sont les principales raisons invoquées pour envisager de changer de métier. Parmi les réponses autres, figurent en plus : la dévalorisation du métier, la baisse des prix et l'augmentation des charges.

La question 39 sur le métier souhaité pour une reconversion donne une première idée des secteurs sur lesquels les répondants souhaitent se positionner. On notera que la majeure partie des réponses à cette question expriment le fait de ne pas savoir sur quel métier se positionner ou qu'il était trop tard pour se reconvertir. Les résultats ci-dessous ne diffèrent pas vraiment de ceux de la question sur le premier secteur d'insertion professionnel (Q25). Secteurs proches en termes d'activité de la photographie et/ou retour au premier métier ?

Q39-Si vous envisagez de changer de métier, quel autre métier souhaiteriez-vous exercer ?

	Effectif
Autres métiers de l'image	61
Secteurs artistiques	26
Écrivain, métiers du livre, presse, communication	25
Formateur, animateur, coach, développement personnel	22
Hôtellerie, restauration, métiers de bouche	20
Secteur santé, bien-être	19
Enseignant art, photo	18
Nature, environnement, agriculture	11
Artisanat	9
Divers ¹	27
Total général	238

Recodage question texte. 455 réponses/207 Je ne sais pas/10 Trop tard pour envisager une reconversion

Sans surprise, plus de 50% des métiers cités sont des métiers liés aux activités culturelles :

- Les métiers de l'image : vidéo (sans précision), réalisateur (cinéma, documentaire, vidéo...), montage vidéo, métiers du multimédia (sans précision), iconographe, webmaster, archiviste photo... ;
- Les métiers artistiques et/ou liés aux activités artistiques : direction artistique (sans précision), agent, organisateur d'événements culturels, plasticien, metteur en scène, musicien... ;
- Les métiers du livre ou de la presse : journaliste, écrivain, communication presse, traducteur, libraire... ;
- L'enseignement de l'art et de la photographie : enseignement dans les écoles et animation de pratique amateur.

Il semble cependant que certains secteurs attirent davantage que d'autres les postulants à la reconversion :

- Les métiers du secteur de la santé et du bien-être : psychologue, sophrologue, médecin, art-thérapeute, masseur-kinésithérapeute... ;
- Les métiers de la nature, de l'environnement et même de l'agriculture que les répondants déclinent en grands secteurs mais pas en métier : nature, environnement, grand-espace, écologie, paysage et agriculture bio ;
- Les métiers de l'hôtellerie-restauration et les métiers de la bouche : cuisinier, caviste, restaurateur, hôtellerie (chambre d'hôtes).

La diversification : une nécessité ?

Q 36. Si vous envisagez de diversifier dans le domaine de la photographie de quelles façons ?

	Effectifs	%
Diversifier sa pratique photographique	419	32%
Améliorer la diffusion, rechercher de nouveaux segments de marché...	354	27%
Diversifier ses prestations : autoédition, formation, blog & site Internet...	293	22%
Élargir sa pratique à d'autres techniques photographiques ou autres types d'image	200	15%
Délocaliser sa production, changer de zone géographique	35	3%
Trouver une pratique plus collective	14	1%
Total	1315 ²	100%

Recodage réponses question ouverte. % calculé sur le nombre de réponses.

La diversification de la pratique photographique, tant en termes de secteur de la

¹ - Commerce, BTP, immobilier, administration-gestion.

² - Rappel 1714 réponses Diversifier mon activité dans le domaine de la photographie (Q35).

photographie que de types d'image, arrive en tête (32% des réponses) des projets de diversification. Les réponses concernent à la fois des réorientations sur un type de photographie : « *Davantage vers le portrait...* » et des changements de secteur d'activité : « *Me diriger vers la photographie sociale, moins de presse pour aller vers le secteur culturel et artistique...* ». Elles sont par ailleurs, rarement univoques et pour beaucoup d'entre elles, conjuguent ces deux critères.

Plus généralement, de nombreuses réponses convergent vers les points de vue suivants : « *Il est quasi impossible aujourd'hui de vivre de ce métier en étant trop spécialisé. J'envisagerai tout nouveau secteur susceptible d'augmenter mes revenus* » ; « *Aujourd'hui il faut savoir être un bon spécialiste dans un domaine mais également être très polyvalent. Ce qui nous amène à avoir plusieurs activités au sein même de la photographie : réalisation de tirages numériques, formations, expertise et conseils, tout cela en plus de l'activité de photographe pure* ».

Améliorer la diffusion, rechercher de nouveaux segments de marché arrivent en seconde position (27%) dans les projets de diversification. Ces réponses portent à la fois sur le changement de mode de diffusion : « *Vendre les tirages en galerie, plus de corporate,...* », mais aussi sur la façon de se positionner différemment : « *Démarcher activement, développer mon commercial, développer mon portefeuille clients, développer les contrats de mission, répondre aux appels d'offres, trouver un galeriste, trouver un agent...* ».

Un autre mode de **diversification concerne les prestations** (22% des réponses) : « *animer des formations* » et « *faire plus d'expos* » sont parmi les réponses les plus fréquentes. La vente de tirages, l'autoédition, l'offre de services aux particuliers, le développement d'activités de conseil, créer un magazine... sont également cités plusieurs fois. Dans le même ordre d'idée, une suggestion mérite également d'être citée : « *L'extension de la photographie au secteur plus global de la création de contenu utilisant plusieurs médias* ».

L'élargissement de la pratique photographique à d'autres techniques photographiques concerne essentiellement : la photographie aérienne, les drones, la 3D... et à d'autres types d'image : la vidéo, les films documentaires et les productions multimédias (POM).

Enfin, **délocaliser son activité** ou essayer de **se positionner sur des marchés étrangers** sont aussi des façons -bien que moins répandues- de se diversifier. En revanche, peu nombreux sont les répondants qui évoquent une pratique plus collective (s'associer avec d'autres professionnels, développer des projets collectifs...) comme pouvant être une façon de diversifier leur activité.

• **La diversification hors du secteur de la photographie**

Q 37- Si vous envisagez de diversifier votre activité HORS photographie

	Effectifs	%
Non réponse	1 456	
L'enseignement et la formation en direction des professionnels	370	21 %
L'animation d'atelier de pratiques amateurs	373	21 %
L'organisation de manifestations et d'événements	230	13 %
Le développement d'une autre pratique artistique	425	24 %
Autres	355	20 %
Total / réponses	1 753	100 %

Interrogés : 2618 / Répondants : 1162 / Réponses : 1753 Pourcentages calculés sur la base des réponses

Les réponses à la question sur la diversification de l'activité hors secteur de la photographie correspondent à celles de la question sur les activités connexes hors de la photographie (Q5). L'enseignement, la formation, l'animation d'atelier arrivent très largement en tête devant le développement d'une autre pratique artistique et l'organisation de manifestations et d'événements. Les réponses « autres » reprennent très largement ces items en les précisant mais on y trouve également : la vidéo (100 réponses), le développement et la conception de site web, la 3D et l'informatique (25 réponses) et, plus étonnant, reviennent ici des compléments d'activité dans le secteur de la nature et de l'agriculture bio, ainsi que du vin et de l'immobilier.

3.9 LES PHOTOGRAPHES FACE A LA CRISE

Les 67 pages de verbatim (réponses à la question ouverte en fin de questionnaire) permettent de compléter l'analyse des réponses des paragraphes ci-dessus, notamment en rendant compte de l'expression des photographes eux-mêmes sur ce qu'il convient d'appeler la crise que traverse aujourd'hui le secteur, ainsi que sur les stratégies qu'ils tentent de mettre en place pour y faire face.

- **Un constat partagé : la crise est là**

Les paragraphes précédents montrent que, globalement, les professionnels sont plutôt pessimistes. Les verbatim expriment une opinion partagée par beaucoup selon laquelle la crise est bien là : « *Le secteur est en crise* » ; « *Le secteur est en déroute* » ; « *Tel Pierre Dac, je dirai que l'avenir, on l'a dans le dos !* » ; « *C'est une profession appelée à disparaître* » ; « *Revenons en à Darwin ; seuls les plus forts survivront* », « *Le pronostic vital de la profession est engagé* »...

Les effets de la crise sont multiples

Les effets de cette crise sont multiples mais c'est avant tout la baisse du prix des photographies qui est invoqué comme principal symptôme de la crise. Les causes de cette diminution sont, selon les professionnels, multiples : développement du numérique et du web, massification des images qui ont impacté tous les segments de marché : « *10 années de descente aux enfers due aux transformations technologiques et à la libéralisation du marché* » ; « *Nous subissons le même problème que les arts graphiques au moment de l'arrivée de la PAO* »... Elle conduit à une perte de sens de la photographie : « *Trop d'images tuent l'image et entraînent une baisse des prix* »,

On notera que les professionnels sont unanimes pour déclarer une baisse des prix sans pour autant qu'il soit possible de véritablement documenter cette question¹ : « *Le prix d'une photographie pleine page dans un magazine a été divisé par 10 en 10 ans* »... Dans ce contexte les commanditaires, éditeurs de presse et agences en tête, sont accusés d'avoir profité de la situation pour casser les prix et les banques d'images ou micro-stocks d'avoir fortement contribué à la dégradation de la situation : « *Aujourd'hui une bonne photo, c'est une photo gratuite...* ».

Cette baisse des prix a entraîné une précarisation d'une partie importante des professionnels : « *Le métier est de plus en plus précaire... et le photographe travaille de plus en plus à ses risques et périls* ». « *Notre revenu a baissé de 30 à 40 % avec deux fois plus de travail* » ; « *Beaucoup de photographes qui vivaient bien il y a encore cinq ans sont aujourd'hui au SMIC ou moins* »... Notons, que ces verbatim corroborent les réponses aux questions de l'enquête sur l'évolution des revenus (cf. chapitre précédent)².

Plus généralement, pour expliquer les raisons de la crise, tous les facteurs ayant impacté négativement l'évolution du secteur sont repris dans les verbatim (cf. paragraphes précédents) : concurrence des amateurs, manque d'éducation à l'image, concurrence des auto-entrepreneurs...

Comme cela a déjà été évoqué précédemment, le non-respect du droit d'auteur occupe une grande place dans les verbatim : « *Impunité de plus en plus évidente des sociétés qui n'hésitent plus à utiliser nos images sans payer les droits d'auteur* » ; « *... la dérive vers le droit américain (copyright)* » ; « *Il est scandaleux que l'État ne joue pas son rôle régali en faisant*

¹ - L'UPP publie un « *Barème indicatifs des cessions de droit pour les œuvres préexistantes et les œuvres de commandes* ». Le dernier en date est paru en 2013. A notre connaissance, il n'existe aucune mercuriale de prix qui pourrait permettre de suivre l'évolution du prix de la photographie. Indépendamment du fait que la transparence n'est pas toujours de mise en ce domaine, la multiplicité des segments de marché mais aussi de la nature même de la vente ou cession de droits (marché de commande ou marché de stock, vente pour un client final, pour une publication..) rend la constitution d'un tel outil difficile. Il n'y a donc pas un prix de la photographie mais des prix dans la formation desquels de nombreux paramètres entrent en ligne de compte : le sujet, la relation à l'actualité, la notoriété du photographe, le support de diffusion...

² - Comme pour les prix de la photographie, seul un suivi en routine d'indicateurs sur les revenus (Agressa, Audiens pour les photojournalistes...) permettrait de documenter véritablement cette question.

appliquer la loi » ; « Le secteur de la pige en presse est une zone de non-droit (...) nombreux sont ceux payés sur factures ou en droits d'auteur »...

Précarité et protection sociale

On y a ajoutera « la lourdeur des charges », charges d'exploitation (matériel, loyer¹...) mais surtout des charges sociales et des impôts : « le moindre succès est tout de suite ravagé par des taxes et des impôts » ; « la hausse de la TVA qui est passée de 5,5 à 10 %² » ... Tout autant que la lourdeur des charges, c'est aussi la complexité de leur gestion administrative qui est invoquée : « Les démarches à faire auprès du service des impôts (...) vraiment pas simples. Les formulaires sont compliqués, difficilement intelligibles » ; « Je passe 30 à 40 % de mon temps dans la gestion administrative et comptable ».

La précarité semble encore aggravée par le sentiment qu'ont les professionnels de ne pas avoir une « bonne » protection sociale. De la part d'une population vieillissante, c'est logiquement la retraite qui préoccupe le plus les répondants, mais la profession s'étant féminisée, les revendications sur les prestations maternité apparaissent également : « La situation de la grande partie des photographes est très précaire à la retraite » ; « La couverture sociale est inadaptée et n'offre aucune protection, aucune retraite décente » ; « Le montant des cotisations retraite complémentaire des auteurs photographes qui ne travaillent pas pour l'édition est deux fois plus cher, alors que ces photographes-là sont justement des gens avec une situation très précaire » ; « L'obligation en 2016 de payer 8 % du chiffre d'affaires pour la complémentaire retraite va encore diminuer mon niveau de vie »...

Pour des répondants très majoritairement indépendants, la revendication d'une couverture chômage est plus ambiguë : « Aucun filet de sécurité financière, pas de droits aux indemnités Assedic comme les intermittents qui ne sont pas les seuls à être précaires » ; « Manque de protection sociale pas de chômage, pas de système d'intermittence, peu ou pas de retraite possible » ; « Faire entendre la voix des auteurs indépendants, tout aussi fort que celle des intermittents du spectacle » ; « Pas de justice sociale concernant les différents métiers artistiques », « Il faut rentrer dans le champ de l'intermittence »...

La complexité des régimes sociaux et fiscaux

La complexité du régime de protection sociale, du régime fiscal et du statut est souvent évoquée dans la même phrase. En matière de statut, la principale revendication porte sur une unification des statuts : « Une unification de tous les statuts (auteur et artisan) est souhaitable » ; « Un seul statut (...) ». « Trop compliqué entre auteurs, auto entrepreneurs, artisan » ; « Simplifier notre statut. Je travaille pour 3 employeurs différents. Je cotise dans 3 caisses »...

Cette revendication porte aussi sur un statut adapté à l'activité et aux conditions d'exercice actuelles des professionnels : « un statut qui permette de saisir la diversité des pratiques, l'intermittence du travail et des revenus » ; « Peut-être un statut unique au sein duquel les charges s'adaptent en fonction du type de commande, afin de pouvoir travailler en corporate, en presse, en photo sociale... » ; « Créer un statut pour les assistants photo qui permette d'accéder par la suite au statut de photographe et surtout que ce métier d'assistant soit reconnu » ; « Pour survivre, les photographes sont aujourd'hui : à la fois producteur, auteur et concepteur de contenus + micro entreprise (...). Le statut des photographes devrait prendre en compte ces multiples activités ; « Un seul statut serait préférable à 4 ou 5 impossibles à cumuler »

Pour autant, cette diversification souhaitée demeure souvent peu précise quant aux conditions de sa mise en œuvre : « Il faut évoluer dans plusieurs secteurs comme la photo corporate, la photo de presse et la photo packshot pour le e-commerce » ; « Il est quasi impossible aujourd'hui de vivre de ce métier en étant trop spécialisé. J'envisagerai tout nouveau secteur susceptible d'augmenter mes revenus ». Il faut « diversifier les formes et les clients » ; « être plus multi-secteurs, toucher à tout » ;

¹ - Plusieurs verbatim mentionnent la difficulté à trouver un studio à un prix abordable en Île-de-France.

² - Revenue à 5.5% depuis le 1er janvier 2015 pour les photographies originales ; 10% pour les cessions de droit.

proposer des services annexes » ; « élargir ma clientèle » ; « dans les autres villes Londres, NY, Milan » ; « élargir le champ géographique »...

Pour beaucoup, pour faire face à la crise le métier doit aussi évoluer vers une plus grande polyvalence : *« La photo (...) est un revenu trop précaire (...), il faut former les gens à tous les autres métiers qui entourent la communication et l'image » ; « Le photographe doit savoir tout faire et tout gérer » ; « Je suis photographe mais aussi laboratoire, graphiste, webmaster (...). Je pratique aussi la vidéo, la prise de vue sous-marine, le drone (...) » ; « (...) ultra flexibilité on doit s'adapter de plus en plus à des demandes devenues très hétérogènes » ; « Un métier indépendant où il faut être multi-fiches 24 h sur 24 ! ».*

... et la nécessaire construction d'une visibilité

Dans la perspective d'améliorer leur revenu, les photographes insistent également sur la nécessaire amélioration du mode de diffusion de leurs photographies : *« On doit assurer sa com, en plus de son travail » ; « Trouver un agent » ; « Être représenté réellement par quelqu'un » ; « Développer l'autoédition » ; « Entrer dans un collectif ou une agence » ; « Trouver de nouveaux moyens de financer (crowdfunding?) son activité » ; « Exploiter de nouvelles formes de diffusion (applications téléphone, réseaux sociaux »... Quelques-uns pointent la nécessité d'innover, d'anticiper la demande de *« créer de la nouveauté ! » ; « d'anticiper les besoins des entreprises » ; « Communiquer différemment, cela implique de présenter son travail d'une manière originale en créant un buzz (...) me créer une identité visuelle » ; « Tout le monde fait des images, mais certaines images ne sont pas fuites par n'importe qui »...**

• Faire face à la crise, ne pas baisser les bras

Rappelons que malgré la crise, très peu de photographes envisagent de quitter le secteur. Les verbatim, tout comme les entretiens et les groupes de travail, ont également permis une expression positive sur un métier que les photographes déclarent aimer, voire exercer avec passion : *« Vive la photo ! Ne pas baisser les bras » ; « Si on tient le choc, l'aventure personnelle vaut le coup d'être vécue » ; « ... garder la flamme » ; « L'impression d'être maintenant dans un retour de vague après un écroulement massif des photographes professionnels Il semble qu'un regain d'intérêt apparaisse, grâce à la reconnaissance de la culture photographique (livres de photos, presse, exposition photos » ; « Il faut d'abord arrêter de se morfondre comme beaucoup trop de photographes » ; « Chacun peut trouver sa place en fonction de son talent » ; « Bien entendu, optimiste sur le métier. La photo ça ne s'invente pas, ça se travaille ! Il y a toujours de la place pour les professionnels ».*

4. LA PHOTOGRAPHIE COMME ACTIVITÉ "SECONDAIRE" ?

La première question de l'enquête est discriminante dans sa formulation : « *La photographie est-elle aujourd'hui votre activité principale ?* ». 87% des répondants répondent *Oui*. Mais qui sont les 376 répondants (soit 13 %) qui ont répondu *Non* ? Quelle pratique ont-ils de la photographie ? En quoi se distinguent-ils des photographes dont c'est l'activité principale ?¹

L'analyse de leurs réponses montre qu'il s'agit d'une population qui se compose en réalité de trois groupes au profil et au positionnement distincts :

- **Des photographes qui se vivent pleinement comme tels mais qui n'arrivent pas – ou plus – à en vivre.** Leur activité principale est donc hors de la photographie. Elle peut en être proche (beaucoup travaillent dans les métiers de l'image ou du web notamment), ou au contraire être purement alimentaire.
- **Des plasticiens ou des professionnels de l'image** (illustrateurs, vidéastes, scénographes...) pour qui la photo s'intègre dans leur activité comme un outil de création parmi d'autres et qui la considère comme le prolongement de leur activité de sculpteur, peintre, graphiste...
- **Des salariés d'autres secteurs** (enseignants, fonctionnaires, retraités, cadres, travailleurs sociaux...) **qui ont une pratique amateur ou semi-professionnelle.** Ils touchent des droits d'auteur - raison de leur présence à l'Agessa donc dans l'enquête - mais pour de faibles montants ; ils ne sont pas professionnels de la photo même si certains s'en approchent.

Cette population, même si elle est hétérogène, se distingue très nettement sur de nombreux points de la population de photographes à titre principal. Mais les nombreux verbatim et commentaires qu'ils ont alimentés montrent qu'ils entretiennent un rapport étroit et fort avec la photographie. Les paragraphes ci-dessous présentent quelques caractéristiques de cette population en la comparant à celle des photographes qui exercent à titre principal.

La question ouverte (368 réponses) a été recodée en faisant ressortir les principales familles de métiers cités.

- **Une grande proximité avec les autres métiers de l'image et des arts plastiques**

Q 2 - Si votre activité principale n'est pas la photographie, quelle est-elle ?

Activités principales et métiers (recodés)	Effectif	Activités principales et métiers (recodés)	Effectif
Métier de l'image et des arts plastiques	135	Divers petits boulots et intérim	10
Autres métiers culturels	25	Fonctionnaires	9
Journalistes	8	Transport et logistique	6
métiers de la communication	4	Commerce et vente	4
Cadres, ingénieurs, chefs de projets	25	Formateur (hors photographie)	2
Enseignants	20	Autres divers	40
Retraités	19	Sans emploi	10
Métiers de l'informatique et du web	19	Total général	368
Métiers du sanitaire et social	14		
Métiers du loisir (animateurs, environnement,...)	8		
Accueil - secrétariat - employés administratifs	10		
Transport et logistique	6		
Commerce et vente	4		

¹ - Tri à plat sur cette population en annexe.

On remarquera l'importance des **métiers de l'image et des arts plastiques** qui sont cités par 36% des répondants. Le détail de ces métiers est intéressant car il illustre les liens étroits qui existent entre la photographie, les autres activités de l'image et les arts plastiques en général

Q2 - Détail des activités et métiers de l'image et des arts plastiques cités

Activités et métiers	Effectifs
Vidéo, cinéma, multimédia (hors métiers techniques)	27
Graphistes, maquettistes, illustrateurs	27
Plasticiens	26
Divers autres métiers de l'image	17
Métiers techniques de l'image	16
Métier de l'édition	4
Enseignement formation dans le domaine de l'image	9
Métiers de la production et la gestion d'évènements artistiques	3
Étudiants en photo ou arts plastiques	2
Total métier de l'image et des arts plastiques	131

On note le poids des métiers de l'image fixe ou animée qui concerne à la fois les activités et les métiers de la réalisation et les métiers techniques (assistants, retouche, cadrage, caméraman...). Les graphistes, maquettistes et illustrateurs sont également bien représentés, ainsi que les artistes plasticiens. Dans les divers autres métiers de l'image, on trouve des salariés du commerce (magasins photos), des artistes qui utilisent la photo, des décorateurs scénographes...

En nombre moins importants figurent également les activités d'organisation d'évènements dans le domaine de la photo ou des arts plastiques (commissaires d'expo, médiateurs, gestionnaires de lieux d'expo...). Enfin l'enseignement artistique est également cité.

Parmi les autres métiers (hors du domaine de l'image), on notera la présence importante du groupe des enseignants et professeurs (sans précision de la discipline) ainsi que des retraités. Les métiers de l'informatique et du web ¹ sont également souvent cités ; on peut considérer qu'ils sont en partie liés à la photographie tout au moins par le biais de la maîtrise du numérique.

• **Le profil sociodémographique**

Les photographes ayant une autre activité principale se distinguent clairement des autres photographes sur les caractéristiques suivantes :

- Ils sont plus jeunes et plus souvent des femmes ;
- Ils résident plus souvent en région et moins souvent en Île-de-France ;
- Leur niveau de formation générale est plus élevé ;
- Ils sont plus souvent salariés de l'administration ou d'entreprise mais moins souvent pigistes ou salariés de la presse ;

Sur tous ces points, les écarts sont significatifs.

Q 1 - Comparaison population activité principale non et activité principale oui

	Activité principale= non	Activité principale= oui
Age		
<29 ans	13	5
30-39 ans	33	24
40-49 ans	25	31
50-59 ans	20	30
<60 ans et +	9	10
Total	100%	100%

¹ - Hors graphistes et illustrateurs lorsque nous avons pu les distinguer.

	Activité principale= non	Activité principale=oui
Genre		
Femme	35	23
Homme	65	77
Total	100%	100%
Niveau de formation générale		
Niv. inférieur au Bac	6	10
Niv. Bac	16	19
Niv. Bac +2	18	25
Niv. Bac +3 ou plus	60	46
Total	100 %	100%

- **Une activité de photographe marquée par une plus forte spécialisation**

Les photographes ayant une autre activité principale ont une activité différente de celle des photographes à titre principal sur les points suivants :

- Ils ne sont pas positionnés sur les mêmes segments de marché : peu présents sur le corporate, la publicité ou la mode (clairement réservés aux professionnels de la photographie), ils pratiquent en revanche plus souvent la photographie artistique et la photo de spectacle. Le portrait, la photo de paysage et la photo d'animaux arrivent en tête des types de photos citées.
- Ils sont plus nombreux à percevoir plus de droits de la SCA ou l'ADAGP que de la SAIF, ce qui peut s'expliquer par leur activité plus tournée souvent vers l'image animée et les arts plastiques.
- Ils sont moins diversifiés sur le marché de la photo : 60 % d'entre eux ne tirent des revenus que d'un seul ou deux segments de marché différents (contre 43 % pour les photographes à titre principal),
- Leur statut est également différent : moins souvent affiliés à l'Agessa, mais plus souvent aux autres régimes (régime général, s, RSI, et surtout Maison des Artistes).

Q12 & Q13 – Comparaison deux populations

	Activité principale =non	Activité principale =oui
Statut		
Artisan (Chambre des métiers)	3	4
Artiste auteur (Agessa)	49	73
	12	6
Autres	21	5
Salariés administration ou entreprise	10	4
Salariés (presse et agences de presse)	4	8
Total	100%	100%
Régime de protection sociale		
Régime général des salariés	40	13
Divers autres réponses	14	4
Agessa - MDA	27	70
Couverture Maladie Universelle (CMU)	7	4
Régime Social des Indépendants (RSI)	12	9
Total	100%	100%

- **Leurs revenus sont beaucoup moins élevés en moyenne**

C'est un des points sur lesquels les différences sont les plus importantes avec les photographes à titre principal.

Le niveau de revenu net est plus faible que pour les autres photographes et surtout la part de la

photo dans leur revenu est beaucoup moins importante¹.

Leur revenu n'a pas évolué très différemment de celui des photographes à titre principal. On note cependant une proportion plus élevée de répondants qui déclarent qu'il est *resté stable*, sans doute parce qu'il s'agit précisément d'une activité secondaire aux revenus faibles.

Q20 & Q21 – Comparaison deux populations

	Activité principale =non	Activité principale =oui
Revenus nets d'activité 2013		
Moins de 5 000€	44	13
De 5 000€ à 8 500€	8	11
De 8 500€ à 14 999€	13	20
De 15 000€ à 19 999€	8	12
De 20 000€ à 29 999€	15	19
De 30 000 à 49 999€	10	14
De 50 000€ à 99 000€	2	8
Plus de 100 000€		3
Total	100%	100%
Part des revenus tirés de la photo		
de >=0 à 25	68	4
de >=25 à 50	18	3
de >=50 à 75	7	10
de >=75 à 100	2	11
de >=100 à 101	5	72
Total	100	100

- **Le rôle de la formation professionnelle**

Ces photographes sont un peu moins formés professionnellement² que les photographes à titre principal mais la différence est faible (45% ont un diplôme professionnel de l'image contre 50% chez les photographes à titre principal).

Ils ont suivi des formations professionnelles ces trois dernières années dans les mêmes proportions que les photographes à titre principal et expriment des souhaits de formation continue dans le domaine de la photo, même si ce n'est pas leur activité principale.... On notera que leur souhait de formation pour l'avenir porte souvent sur la post-production et l'image animée.

- **Une population distincte mais pas pour autant marginale**

Cette population se distingue clairement de celle des photographes à titre principal mais elle ne doit pas être considérée comme marginale et moins encore comme la frange des amateurs par opposition aux professionnels de la photographie.

Les verbatim et les différentes questions de l'enquête, et celles sur la vision de l'avenir notamment, montrent qu'**une partie importante de ce groupe aspire à devenir photographe** voire se revendique comme tel malgré les revenus faibles ou très faibles qu'ils en tirent et qui les obligent précisément à avoir une autre activité. Leurs verbatim évoquent les questions de prix, de droits d'auteur, de complexité administrative, leurs besoins de formation et rien ne les distingue sur ce plan des verbatim des photographes à titre principal.

Les artistes plasticiens ou professionnels de l'image ne sont pas des photographes à titre principal, mais plutôt des praticiens de la photo, celle-ci étant intégrée à leur travail créatif. La

¹ - ce qui paraît logique puisque c'est le critère principal de construction de cette sous-population. Au vu des niveaux très faibles des revenus nets d'activité, on peut faire l'hypothèse que beaucoup d'entre eux ont répondu sur leur revenu net d'activité tiré de leur activité photographique et non leur revenu net toutes activités confondues...

² - Q 26 – êtes-vous titulaire d'un -ou plusieurs diplôme(s) professionnels de l'image ?

frontière entre ces activités et le monde de la photographie d'auteurs n'est pas économique, ni réglementaire mais artistique et – partiellement– technique. Cette population, souvent plus jeune et plus féminine, ne se reconnaît pas toujours dans les frontières réglementaires et artistiques actuelles qu'elle souhaite traverser et faire bouger.

Enfin, **des salariés travaillant dans d'autres secteurs** (sans rapport avec l'image) se situent plus clairement dans le groupe des amateurs qui ne cherchent pas à devenir professionnels mais qui ont néanmoins une pratique soutenue et parfois rémunérée (d'où leur présence dans le fichier de l'Agessa). Ils sont pour une partie d'entre eux dans le marché, même de façon marginale et côtoient d'assez près -voire concurrent sur certains créneaux- le monde des professionnels¹. Ils font en quelque sorte le lien entre le monde des amateurs et celui des professionnels.

Enfin, en termes de mobilité professionnelle et de compétences partagées, l'analyse de cette population de photographes ayant une autre activité principale apporte beaucoup d'éléments intéressants qui montrent que le décloisonnement entre les métiers de l'image et plus largement ceux des arts plastiques, existe dans les faits. Il est mis en pratique au quotidien par cette catégorie de photographes. Les métiers que cette population exerce hors de la photo ressemblent en tous points à ceux qui sont cités par les photographes professionnels quand ces derniers sont interrogés sur leur métier *d'origine* – quand ils en ont eu un- *ou* leur métier de *destination* souhaité – quand ils en expriment le souhait, ce qui n'est pas si fréquent...

Cette approche illustre en définitive la difficulté à délimiter le secteur de la photographie, dont les limites, telles qu'elles sont vécues et mises en pratique par les photographes eux-mêmes, traversent les frontières techniques, réglementaires, institutionnelles... et artistiques.

¹ - Ne serait-ce que par le biais de la formation proposée aux amateurs, qui constitue une activité complémentaire pour nombre de professionnels.

5. CONCLUSION

Dans un univers professionnel en mutation l'étude a permis de dresser un portrait en dynamique de ce métier aux multiples facettes. L'approche quantitative cerne statistiquement l'ensemble de la population de photographes ; l'approche qualitative documente les conditions d'exercice du métier sous toutes ses facettes : les parcours professionnels de ceux qui l'exercent, les segments de marché sur lesquels ils se positionnent, les revenus qu'ils en tirent... ainsi que la vision que les photographes ont de leur avenir et de celui du secteur de la photographie.

- **Une population peu homogène**

Les photographes sont par définition une population difficile à dénombrer dans la statistique publique car ils relèvent de plusieurs catégories statistiques selon la nature de leur activité. Ceci est vrai pour les individus comme pour les entreprises. C'est donc seulement en croisant plusieurs sources qu'il est possible d'approcher statistiquement cette activité.

Pour la seule PCS 465c photographes, l'enquête Emploi (Insee) recense 21 000 photographes et l'on peut estimer à 3 000 à 4 000 le nombre de photographes qui relèveraient d'une autre PCS (354a artistes plasticiens notamment). La population totale de photographes peut donc être estimée entre 24 et 25 000 professionnels.

Cette segmentation entre photographes d'art et les autres photographes est également présente dans le code APE qui définit l'activité principale du photographe (exerçant sous forme individuelle ou sous forme sociétaire) puisque l'on trouve des photographes dans le code *activités photographiques* (74.20Z) et dans celui des *activités artistiques et de spectacle* (90.03A), code partagé par l'ensemble des arts plastiques. De plus, on trouve également des photographes salariés dans d'autres codes APE qui sont ceux de leur employeur : la presse pour les photojournalistes, les fonctions publiques d'État ou territoriales, l'industrie ou les services pour ceux qui sont employeurs directs de photographes (parcs de loisirs, recherche, certains secteurs industriels...).

Cette dispersion statistique est le reflet d'une grande diversité de positionnement des photographes, tant en termes d'activité que de statuts juridiques ou de marché. Elle est également révélatrice de la difficulté dans laquelle se trouve la population de photographes à constituer un groupe professionnel homogène.

- **Unis par un métier aux multiples facettes**

Les photographes partagent néanmoins un grand nombre de caractéristiques communes qui permettent d'assimiler l'ensemble de leur population à une véritable profession¹.

En effet, les photographes affichent une identité professionnelle forte autour d'un métier que tous déclarent de vocation², voire de passion. L'enquête montre bien que malgré la crise que connaît le secteur de la photographie dans son ensemble, les photographes interrogés sur leur avenir, plébiscitent leur métier. Pour faire « *face à la crise, il ne faut pas baisser les bras* », mais diversifier son activité en restant au plus près de l'activité photographique. Très peu, même si la grande majorité en tire des revenus modestes, envisagent de le quitter. L'enquête montre également que la photographie artistique comme la photographie de presse ou de reportage, deux activités qui ont très largement contribué à susciter des vocations, demeurent pratiquées par de nombreux professionnels malgré un marché très largement tiré par la photographie d'entreprise (corporate).

¹ - Cf. *Sociologie des professions*, Claude Dubar, Pierre Tripier, Ed. Armand Colin, 2005, 284 pages. Les auteurs donnent au terme « Profession » différents sens qu'illustrent différents résultats de l'étude.

² - Cf. Entretiens préalables à l'enquête et groupes de travail de l'étude.

La revendication à l'autonomie et à l'indépendance sont également des valeurs cardinales de ce groupe professionnel composé majoritairement (70%) de non salariés ; proportion allant croissante ces dernières années alors, qu'à contrario, le salariat décroît. Héritier de l'ancien métier d'artisan-entrepreneur, le métier de photographe s'exerce, comme le montre l'enquête très majoritairement seul : en tant que photographe-auteur, artisan..., voire en tant que salarié-pigiste (forme particulière de salariat).

Cette indépendance est cependant relative puisque la commande demeure le mode dominant de la production pour les trois quarts des photographes. Toutefois, le développement de l'autoproduction, bien qu'il touche principalement la photographie artistique dont elle est constitutive, semble gagner d'autres secteurs : le photojournalisme, la photographie d'illustration... dans lesquels les commandes se sont raréfiées. Quel que soit le mode de production, commande ou autoproduction, l'économie du secteur de la photographie s'apparente à une économie de projet caractéristique du secteur culturel. Comme le montre l'enquête les photographes sont pratiquement tous positionnés sur l'ensemble de la chaîne de production de la photographie : production (recherche de commandes, réponse à des appels d'offres, devis, montage de « projet »,...), prise de vue et postproduction (sélection des photographies, modification des images, indexation...).

Le droit d'auteur, qui consacre la photographie comme une œuvre de création, est lui aussi un facteur identitaire fort. En effet, quel que soit leur cadre d'emploi (photographe-auteur, artisan, , salarié, salarié-pigiste, agent d'une administration ou d'une collectivité territoriale...), les photographes ont désormais tous, dans des conditions encadrées par la loi, la possibilité de percevoir des droits d'auteur.

Cependant ces droits représentent une part éminemment variable du revenu net des photographes selon leur statut. Les photographes-auteurs affiliés à l'Agessa¹ tirent de leurs droits d'auteur la très grande majorité de leur revenu net d'activité, ce qui les rend particulièrement vulnérables aux pratiques de leur client (presse, édition...) par rapport au respect des règles encadrant ces droits. Or, ces dernières années la massification de la production d'images photographiques a bouleversé les règles du jeu au sein des chaînes économiques concernées. Dans un contexte où par ailleurs la plupart des professionnels constatent que le prix de vente des droits des photographies a considérablement diminué, le respect des règles encadrant les droits d'auteur est devenu une des principales revendications des professionnels.

Outre les facteurs identitaires évoqués précédemment, la population des photographes partage de nombreuses autres caractéristiques. Parmi celles-ci, on retiendra que son niveau de formation générale est globalement élevé et, bien que cette population demeure masculine, elle s'est féminisée ces dernières années. C'est aussi une profession qui s'exerce dans le cadre d'un marché du travail ouvert. On y entre plutôt jeune, mais on peut aussi s'y insérer plus tardivement. Un photographe sur deux a exercé un autre métier avant celui de photographe, comme un sur deux possède une formation professionnelle dans le domaine de la photographie. Depuis de nombreuses années, la pratique amateur a été, pour ceux qui ne possédaient pas de titre ou diplôme, le mode d'insertion dans le secteur de bon nombre de professionnels. Cette tendance s'est encore accentuée avec la généralisation du numérique qui a rendu plus facile, techniquement et économiquement, la production d'images photographiques et plus ténue, dans le regard de certains, la frontière entre photographes professionnels et amateurs.

L'analyse statistique et l'enquête montrent que les conditions d'exercice du métier, la façon dont l'on s'y insère, les compétences pour s'y maintenir, le rôle joué par la formation professionnelle tant initiale que continue, la construction des parcours,... sont relativement homogènes quel que soit le statut juridique adopté, voire le(s) secteur(s) d'activité sur lesquels les photographes se

¹ - Les photographes-auteurs représentent le quart de la population totale de photographes : 6000 affiliés pour une population totale de 24-25 000 photographes.

positionnent. L'enquête qui fait une large place à la description de leur activité professionnelle et aux conditions dans lesquelles ils l'exercent, prouve également que construire une ou plusieurs typologies d'activité est une gageure. En effet, l'activité photographique est un objet complexe qui ne peut pas se décrire de façon linéaire puisque l'ensemble de ses composantes forme un système. C'est ce système qui définit le métier et non pas l'une de ses composantes prise isolément. Ainsi, la très grande majorité des répondants, produisent plusieurs types d'images photographiques (photographie sociale, paysage, portrait, nature, sportive, presse,...), pratiquent plusieurs techniques (numérique, argentique, photographie aérienne, panoramique...) sont positionnés sur plusieurs segments de marché (entreprise, agence de presse ou d'illustration, commande publique, éditeur, vente à des galeries ou marchands, vente directe à des particuliers ou entreprise, voire à des banques d'images). Certains ont des activités professionnelles hors du secteur de la photographie, d'autres pas. Ses différentes composantes se déclinent à des degrés divers pour chacun et l'on peut presque dire qu'il existe autant de profils de photographes que de photographes.

A cette impossibilité de distinguer des catégories univoques dans lesquelles on pourrait classer les photographes s'ajoute leur positionnement éparpillé sur différents cadres juridiques d'emploi (artisan, , salarié, salarié pigiste, salarié d'entreprise, agent de l'État...) et leurs corollaires en termes de régime de protection sociale (régime général, RSI¹, artiste-auteur affilié à l'Agessa...) et de régime fiscal (BIC², BNC³, traitements et salaires) ; certains d'entre eux pouvant par ailleurs cumuler plusieurs régimes de protection sociale ou plusieurs régimes fiscaux.

Dans ce contexte, pour la grande majorité des photographes indépendants, exerçant leur métier sur un « marché » (du travail) ouvert, sans règles spécifiques à l'entrée et sur lequel ils peuvent se positionner de multiples façons, le choix d'un statut est devenu un enjeu majeur pour les nouveaux entrants dans la profession ; enjeu qui perdure tout au long de leur carrière. Il n'est donc pas surprenant que les principales revendications des photographes et de leurs différentes représentations professionnelles portent sur une simplification du « statut » et le respect des droits d'auteur. Si les photographes ne sont pas une profession organisée en tant que telle, ils n'en constituent donc pas moins un groupe professionnel, certes peu homogène, mais pouvant aussi défendre des intérêts communs.

- **La capacité d'adaptation de la profession**

On peut aussi postuler que leur esprit d'indépendance et leur revendication d'autonomie évoquée ci-dessus, si elle ne leur épargne pas, loin de là, la concurrence, a également renforcé leur capacité à s'adapter, à se moderniser, à organiser leur survie.

Cette capacité d'adaptation est historique puisque, depuis près de deux siècles, les photographes n'ont pas cessé de s'adapter à de nombreuses évolutions technologiques qui ont bouleversé tant leurs pratiques professionnelles, que leur marché ou les enjeux esthétiques et sociaux liés à la photographie elle-même⁴.

Ainsi, la fin des années 1990 a ouvert pour la majorité des professionnels l'ère du numérique, technique à laquelle ils se sont adaptés rapidement. Aujourd'hui, 90% des photographes travaillent en numérique. Cependant, l'argentique est loin d'être abandonné et demeure présente notamment pour les photographiques artistiques que la plupart des photographes continuent à produire souvent en parallèle à un positionnement sur d'autres segments de marché.

Interrogés sur l'impact de cette nouvelle technologie, les photographes ont plutôt un point de vue positif. Cependant, les bouleversements radicaux que qu'elle a induit sur l'économie de la presse et de l'image d'illustration sont eux perçus négativement. De l'enquête on retiendra que ce n'est pas le passage au numérique en soi qui constitue un problème, mais plutôt le fait qu'il ait rendu

1- RSI : Régime Social des Indépendants.

2- BIC : Bénéfices Industriels et Commerciaux.

3- BNC : Bénéfices Non Commerciaux.

4 - Cf. La photographie du daguerréotype au numérique, Quentin Bajac, Gallimard, 2010, 383 pages.

possible une baisse générale des tarifs dans un contexte de crise économique des diffuseurs et de baisse des budgets tant privés que publics..

Plus généralement, avec l'avènement du numérique la photographie a basculé dans le « régime général des images »¹. C'est une évolution qu'ont déjà intégrée de nombreux professionnels qui se positionnent aujourd'hui, en complément à leur activité photographique, sur de nouvelles activités de production d'images animées (vidéo, film documentaire et productions multimédia). Cette tendance devrait se développer dans les années à venir puisque plus du tiers des répondants à l'enquête déclare vouloir élargir leur pratique de la photographie à d'autres types d'image. L'avenir de la profession passe aussi par « *l'extension de la photographie au secteur global de la création de contenu utilisant plusieurs médias* ».

Dans le prolongement de tendances déjà à l'œuvre, les évolutions du métier ne sont donc pas que techniques. Une bonne partie des photographes pensent que leur avenir dans le secteur passe par l'amélioration du mode de diffusion de leurs photographies et la recherche de nouveaux segments de marché, voire de marchés de niche.

La diversification de leurs prestations vers des activités autres que la production d'images, comme entre autres l'enseignement, la formation professionnelle continue, l'animation d'ateliers... est déjà, comme le montre l'enquête, une réalité pour bon nombre de professionnels.

Cette diversification est aussi devenue pour les plus fragiles d'entre eux une façon de se maintenir dans le secteur. Elle prolonge souvent le métier initial et peut aussi devenir une véritable pluriactivité qui se traduit alors par la nécessaire acquisition de nouveaux savoir faire (techniques, commerciaux...). Dans un contexte général d'empilement des législations juridiques, fiscales et sociales, cette diversification rend encore plus complexe le positionnement de ces photographes par rapport au statut juridique à adopter (cf. supra).

• **Les enjeux pour l'avenir de la profession**

L'état des lieux dressé dans l'étude met en lumière les caractéristiques communes de la profession de photographe mais aussi sa diversité, tant en termes de cadres d'emploi, que d'activité et de positionnement sur le marché. Il permet également de dégager plusieurs enjeux importants pour l'avenir de la profession toute entière.

Aller vers une simplification statutaire et vers le respect du droit d'auteur

Les photographes, toutes catégories confondues, sont particulièrement attachés au droit d'auteur qui reconnaît leur travail de créateur et qui, pour beaucoup d'entre eux, constitue une part importante de leur revenu, voire pour une partie d'entre eux, conditionne l'ouverture de leurs droits à une protection sociale adaptée aux spécificités de leur métier de photographe-auteur.

On notera que cette protection sociale, créée plus tardivement (1975) que celles de bien d'autres professions, si elle est jugée comme un progrès social important est aussi perçue comme perfectible. Des propositions ont été récemment formulées² en vue de simplifier et d'améliorer le régime sécurité sociale des artistes-auteurs³. Cependant, dans un secteur où domine très largement le non-salariat, la mise en œuvre de ces évolutions reste difficile et subordonnée à leurs potentiels financements.

Dans le cadre de l'étude, comme nous l'avons vu, cette notion de statut professionnel s'applique

¹ - . La photographie du daguerréotype au numérique Quentin Bajac, Op. Cit.

² - Entre autres dans le cadre du rapport de la mission d'information commune à la commission des affaires culturelles et de l'éducation et à la commission des affaires sociales sur *les conditions d'emploi dans les métiers artistiques*, rapporteur Jean-Patrick Gille, Assemblée Nationale n°941, avril 2013, 326 pages.

³- Création d'une véritable caisse de sécurité sociale (fusion Agessa et MDA), de l'extension du champ d'application à de nouvelles activités artistiques, de la prise en compte des accidents du travail et des maladies professionnelles des artistes auteurs, ainsi que de l'évolution des missions et de l'organisation de cette future caisse. Mettre fin aux dysfonctionnements liés à la distinction entre assujettissement et affiliation à l'Agessa. Prendre en compte (ce qui se pratique déjà) les revenus accessoires.

essentiellement à la distinction entre les salariés et les non-salariés. Mais en ce qui concerne les non-salariés plusieurs statuts juridiques leur sont ouverts : artisans, auto-entrepreneurs, artistes-auteurs ; statuts qui renvoient eux aussi à plusieurs régimes de protection sociale : Régime Social des Indépendants (RSI, Affiliés Agessa...). La possibilité de choisir, ou surtout de devoir s'inscrire, dans les limites des contraintes réglementaires attachées à ces régimes, est perçue par la majorité des répondants comme un handicap et non comme un atout d'où une aspiration à la création d'un « statut unique » pour certains, ou pour d'autres, à des simplifications réglementaires qui favoriserait le rattachement sans ambiguïté à un statut plutôt qu'à un autre tout en continuant à pouvoir exercer dans différents secteurs d'activité

L'utilisation abusive et assez répandue de la mention « DR » pour Droits réservés, ou encore de la mention abusive « libre de droits » sont particulièrement signalées par les photographes comme des biais largement répandus dans les pratiques : la mention offre l'illusion que la propriété intellectuelle est respectée, alors que dans les faits, soit elle n'est suivie d'aucune rémunération du droit de reproduction dans le premier cas, soit la mention est erronée. Enfin, les photographes dénoncent « l'impunité » des entreprises de l'image qui, de plus en plus, ont recours aux images sans rémunérer leurs auteurs. Dans ce domaine, les attentes de la profession à l'égard de l'État comme garant du droit sont fortes.

Sur les deux points évoqués ci-dessus, de nombreux travaux (inspections générales, travaux parlementaires, sociétés de droits d'auteur...) ont été menés ces dernières années. En ce qui concerne l'amélioration de la protection sociale, la mise en œuvre des recommandations de ces travaux se heurte à la question du financement des nouvelles dispositions dans une période de vigilance sur l'équilibre des comptes de la sécurité sociale. Quant aux droits d'auteur leur protection ne peut être envisagée « en autarcie » dans le seul contexte national. Un équilibre doit être trouvé entre les droits et intérêts des auteurs et ceux des utilisateurs d'œuvres protégées pour renforcer l'effectivité du droit applicable, notamment au regard des dispositions de la directive 2000/31/CE¹. Cette nouvelle donne est encore plus prégnante pour la photographie particulièrement touchée par « la captation de valeur » réalisée par les prestataires techniques de l'Internet.

Si, comme le montre l'enquête, la mue technologique de la photographie vers le numérique est bien achevée, la période actuelle se trouve confrontée à ses conséquences économiques et sociales et peine à trouver des réponses. Or, comme le soulignait déjà une autre étude, « *l'érosion des revenus moyens des créateurs souligne la nécessité d'une régulation ayant pour enjeu une conciliation optimale entre l'économique et le social. Atteindre cet objectif suppose de privilégier une approche à la fois organisationnelle (qui structure) et systémique (qui articule des logiques distinctes) plutôt que des approches techniciennes et sectorielles du droit* »². Elle appelle aussi un système de relations professionnelles aux dynamiques plus structurantes face à la situation d'isolement et de sous-information dans laquelle se trouvent de nombreux photographes et dont témoigne le très fort taux de réponses à l'enquête. L'État pourrait aussi dans ce cadre être appelé à jouer un rôle d'incitation à l'action collective. Les structures de représentation collective de la profession existent actuellement mais elles sont éclatées et semblent s'essouffler. Elles rencontrent aussi des difficultés pour mobiliser les nouveaux entrants dans la profession. Car si la gestion collective des droits d'auteur et des droits voisins constitue bien un mécanisme collectif important, de nouveaux champs d'action, dont ceux identifiés par l'étude (cf. infra), peuvent aussi redonner un autre souffle à ces organisations.

Améliorer la visibilité sur l'emploi dans le secteur de la photographie

L'étude a démontré qu'il était difficile de dénombrer la population de photographes, mais aussi qu'il était de plus en plus difficile de la segmenter et d'en proposer une typologie reposant sur

¹ - Directive 2000/31/CE relative à certains aspects juridiques des services de la société de l'information, et notamment du commerce électronique, dans le marché intérieur.

- in - Labadie Francine, Rouet François, *Régulations du travail artistique*, Culture et Prospective, DEPS/Ministère de la Culture, 2007-4, 20 pages.

différents métiers. Elle a exploré les possibles de la statistique publique (RP, enquête Emploi...) pour quantifier la population totale et exploité les données concernant les photographes-auteurs (Agressa) et les auto-entrepreneurs(Acoss). Pour autant, d'autres sources demeurent à actualiser ou à exploiter : données de la carte de presse et d'Audiens pour les photojournalistes, DADS pour les photographes artisans..., car c'est en croisant plusieurs sources qu'il est possible d'approcher statistiquement cette activité (cf. supra).

Il reste à construire un véritable tableau de bord de l'emploi du secteur reposant sur les différentes sources disponibles et à assurer le suivi des informations collectées dans l'étude chaque année.

Améliorer la visibilité sur l'économie du secteur de la photographie

Les photographes, prompts à se saisir des innovations numériques, s'interrogent malgré tout sur la question du modèle économique sur lequel repose actuellement le secteur de la photographie, appelé à évoluer. Dans un environnement où les innovations technologiques nécessitent que soient revus et adaptés les usages de la profession, la question de l'équilibre économique de l'activité reste un point d'achoppement.

Or, la connaissance économique du secteur de la photographie, tant en termes d'activité que de marché, est pratiquement inexistante. En effet, les mécanismes économiques de production et de diffusion demeurent mal connus et/ou peu transparents, tout comme la structure des entreprises et celle du marché. A contrario, la demande de l'ensemble des acteurs du secteur est, sur ces questions, importante. Elle n'en pose pas moins de nombreuses questions méthodologiques sur les façons d'appréhender le marché par exemple, les sources à mobiliser,...

Par ailleurs, l'enquête fait apparaître d'importants besoins de renforcement des compétences des professionnels en matière de commercialisation. Ce résultat devrait trouver une traduction en matière de formation professionnelle continue, voire d'intégration dans les cursus de formation initiale (cf. infra). A ce jour et faute, entre autres, d'une analyse économique du marché de la photographie, il semble difficile d'élaborer une offre de formation répondant aux besoins des professionnels.

Dans ce contexte, le développement d'approches socio-économiques par grands segments de marché, mais aussi d'approches micro-économiques pour mieux connaître ce secteur constitué majoritairement de très petites entreprises (TPE) et de travailleurs indépendants, semble indispensable.

Prendre en compte la diversification des activités

Les vingt dernières années ont été des années de forte expansion et de féminisation de la population de photographes. La structure de l'emploi a également connu une évolution significative avec le développement du nombre de photographes indépendants. Malgré une concurrence inter-individuelle accrue et des revenus majoritairement en diminution, les professionnels ne souhaitent généralement pas quitter « le métier ». Ils souhaitent en revanche diversifier leur activité et se positionner au mieux sur les segments de marché les plus porteurs.

L'amélioration de la capacité de diversification des professionnels est donc devenue un enjeu important pour qu'ils puissent se maintenir dans le secteur de la photographie. Cette capacité passe par le renforcement de leurs compétences autres que techniques (commercialisation, gestion...). Par ailleurs, le secteur de la photographie est de plus en plus structurellement relié aux autres secteurs de l'image (image animée, graphisme, arts plastiques).

Cette diversification peut par ailleurs prendre diverses formes :

- La diversification interne qui peut s'opérer en se positionnant sur d'autres types de photographes, d'autres techniques, d'autres segments de marché ;
- La diversification périphérique par cumul avec des activités techniques, notamment dans des métiers de l'image différents du « métier de vocation » ;

- La diversification externe qui se fonde sur le cumul d'une activité photographique et d'activités sans lien avec celle-ci.

L'étude fait le constat d'un développement de ces stratégies de diversification chez un nombre croissant de professionnels. Mais il reste à l'analyser plus en détail pour mieux en mesurer les effets potentiels sur le revenu ainsi que les marges de manœuvre offerts en fonction des différents cadres d'emploi. Son accompagnement par la formation professionnelle continue est également à prendre en compte notamment à travers l'élargissement de l'offre de formation. Cette réflexion pourrait être, idéalement, menée pour l'ensemble de la profession.

Renforcer la professionnalisation

La formation professionnelle, initiale comme continue, peut être un puissant levier pour renforcer la professionnalisation des photographes. Cependant, l'enquête montre que la moitié des professionnels qui ont suivi une formation professionnelle initiale déclare que celle-ci ne les a qu'imparfaitement préparé à l'exercice de leur futur métier. De plus, les professionnels ne font pas toujours le lien entre leurs besoins en matière de renforcement de leurs compétences et la formation professionnelle continue existante, certainement faute d'une offre de formation ad hoc. Si l'accès aux droits à la formation est ouvert depuis longtemps pour une grande partie des photographes, ils sont récents pour les photographes-auteurs à qui l'enquête apporte des réponses qui demeurent à être traduites de manière plus opérationnelle.

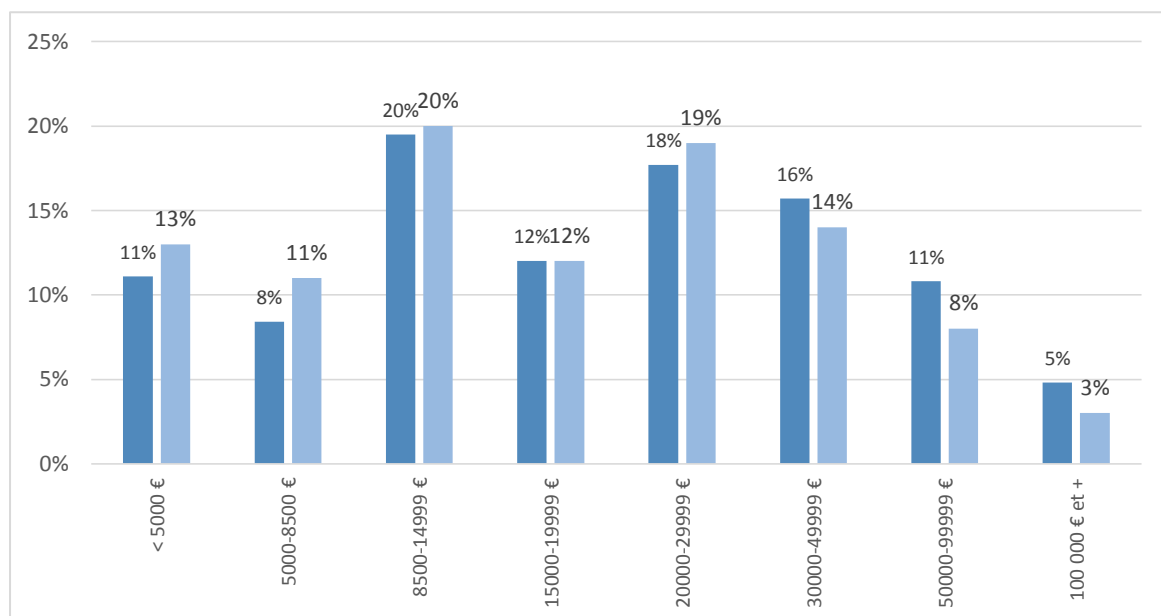
6. ANNEXES

- **Annexe 1 : Analyse de la représentativité de l'enquête**
- **Annexe 2 : Résultats de l'enquête (Tri à plat sur population de photographes à titre principal)**
- **Annexe 3 : Résultats de l'enquête (Tri à plat sur population de photographes à titre secondaire)**
- **Annexe 4 : Bibliographie**
- **Annexe 5 : Questionnaire d'enquête**

ANNEXE 1 – MESURE DE LA REPRÉSENTATIVITÉ DE L'ENQUÊTE

1) REPRESENTATIVITE DE L'ENQUETE PAR RAPPORT A LA POPULATION DES AFFILIES AGESSA

► Analyse par tranche de revenus¹



	Affiliés AGESSA	Répondants enquête [1]	ÉCARTS en %	Taux de RÉPONSE par tranche de revenu
< 5 000 €	11%	13%	1,9%	79%
5 000 – 8 500 €	8%	11%	2,6%	83%
8 500- 14 999 €	20%	20%	0,5%	66%
15 000 - 19 999 €	12%	12%	0,0%	66%
20 000-29 999 €	18%	19%	1,3%	71%
30 000 - 49 999 €	16%	14%	-1,7%	59%
50 000- 99 999 €	11%	8%	-2,8%	47%
100 000 € et +	5%	3%	-1,8%	35%
TOTAL	100%	100%		65%

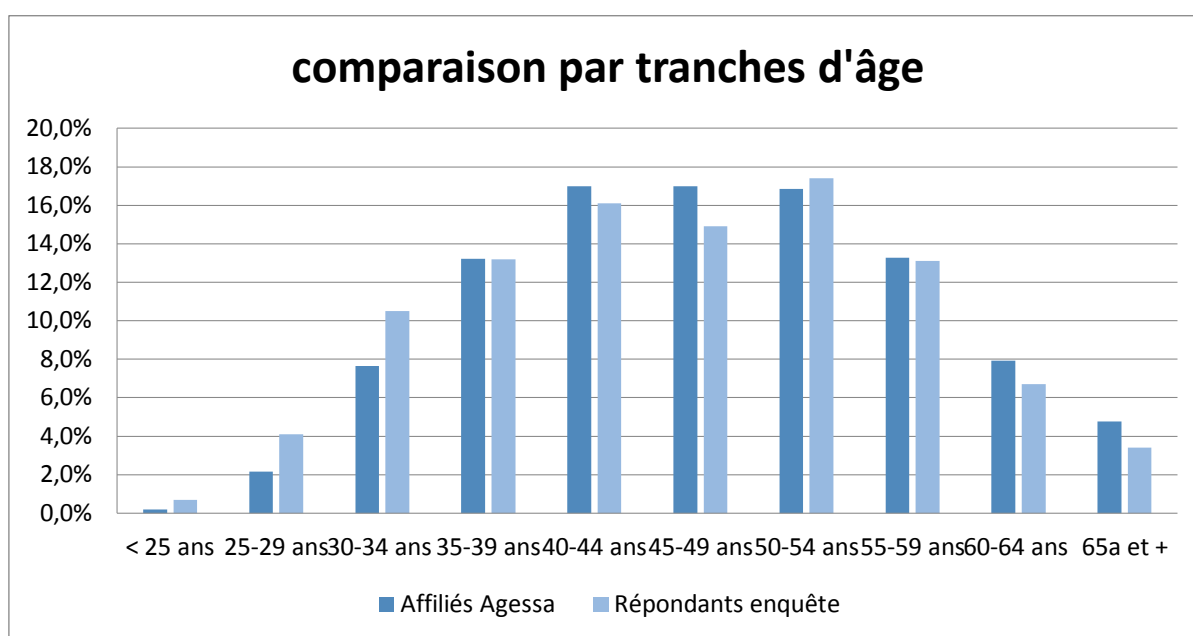
La répartition des répondants par tranches de revenus nets d'activité est très proche des celle de la population totale.

On note :

¹ - Répondants affiliés Agessa uniquement soit 2508 sur les 3011 répondants

- Une différence de moins d'environ 1% dans le poids relatif de chaque tranche de revenu, à l'exception des 2 tranches des 5 000-8 500 € et de celle des 20 000-30 000€ qui sont légèrement surreprésentées dans l'enquête par rapport à la population totale des affiliés. Les 3 tranches de revenus les plus élevés sont au contraire légèrement sous-représentées dans l'enquête.
- Pour toutes les tranches de revenus, le taux de réponse se situe entre 50% et 75% de la population totale. Seule exception : les 2 tranches les plus élevées (> 50 000 €).

► Analyse par tranches d'âge



On note une surreprésentation des moins de 35 ans dans l'enquête et un assez bon équilibre sur les tranches intermédiaires (35-59 ans). Les plus de 60 ans sont légèrement sous-représentés mais pèsent peu dans la population totale. Croisé avec le critère du genre, on note un poids très similaire des femmes dans la population totale d'affiliés et dans celle des répondants à l'enquête.

Taux de femmes par tranches d'âge

	Pop totale Affiliés	Répondants enquête	Écarts en %
Moins de 35 a	40%	38%	-2%
35-49 a	25%	23%	-2%
50 a et +	13%	14%	+1%
Population totale	21,2%	22,5%	+1,2%

Globalement, le poids relatif des femmes dans l'enquête est très légèrement supérieur à celui des hommes. Mais leur poids relatif par tranches d'âge est très proche. On notera que le rajeunissement de la profession par les femmes qui s'observe dans la population globale, est également présent dans l'enquête.

Analyse par région de résidence

	Affiliés	Répartition	Répondants	Poids dans l'échantillon	Taux de réponse
Île-de-France	2368	60%	1227	53%	52%
PACA	253	6%	160	7%	63%
Rhône-Alpes	276	7%	173	7%	63%
Aquitaine	108	3%	82	4%	76%
Pays-de-la-Loire	99	3%	72	3%	73%
Bretagne	107	3%	83	4%	78%
Nord-Pas-de-Calais	93	2%	65	3%	70%
Lang-Roussillon	99	3%	67	3%	68%
Alsace	79	2%	52	2%	66%
Autres Régions	453	12%	332	15%	73%
Total général	3935	100%	2313	100%	59%

La région Île-de-France, est sous-représentée dans l'enquête au profit des autres régions qui sont chacune légèrement surreprésentés.

Le taux de réponse est élevé à très élevé dans toutes les régions à l'exception de l'Île-de-France dans laquelle il reste cependant supérieur à 50%.

En croisant les différents critères de niveau de revenu, d'âge, de genre et de région de résidence, on peut estimer que l'enquête est très représentative de la population d'affiliés Agessa sans qu'il soit nécessaire d'opérer un redressement de résultats.

2) REPRESENTATIVITE DE L'ENQUETE SUR L'ENSEMBLE DES REpondants

Le taux de réponse sur l'ensemble de l'enquête de 51%. C'est plus faible que sur la seule population des affiliés mais cela reste un taux élevé.

Le critère de revenu

	Fichier AGESEA		Répondants ENQUÊTE		Représentativité	
	Effectif	Répartition	Effectifs	Répartition	Différentiel	TAUX de réponse
< 5000 €	2048	35%	497	17%	-18%	24%
5000 - 8500 €	682	11%	310	11%	0%	45%
8 500 -14 999 €	946	16%	556	19%	3%	59%
15 000 - 19 999 €	513	9%	339	12%	3%	66%
20 000-29 999 €	649	11%	550	19%	8%	85%
30 000 - 49 999 €	586	10%	401	14%	4%	68%
50 000 € et +	511	9%	275	9%	0%	54%
Total général	5935	100%	2928	100%		49%

Comparée à la population totale, l'enquête comporte une part moins importante de photographes à très faibles revenus (tranche des < 5000 €). Rappelons que plus de 85% des assujettis font partie de cette tranche. Ils ont moins bien répondu à l'enquête que les photographes à revenus plus élevés (les tranches au-delà de 20 000 € notamment).

La répartition par tranche d'âge montre également un décalage : l'enquête comporte une part de jeunes photographes (moins de 30 ans plus faible que la population totale². Inversement, les

² -La comparaison ne peut être faite qu'avec l'enquête Emploi (Insee) car le fichier Agessa des assujettis ne renseigne

répondants situés dans les tranches 30 à 50 ans sont plus nombreux dans l'enquête que dans l'ensemble de la population des photographes. Mais les éléments de comparaison ne portant pas sur les mêmes périmètres, la comparaison ne être plus précise. Il en est de même pour la répartition par sexe (variable mal renseignée par les diffuseurs qui alimentent le fichier des assujettis).

pas sur l'âge des assujettis.

ANNEXE 2 - TRI A PLAT SUR TOUTES LES QUESTIONS DE L'ENQUETE (HORS QUESTIONS TEXTE)

*Sous-population prise en compte : les photographes dont c'est « l'activité principale » (Q1)
soit 2618 réponses sur 3011.*

1 - VOTRE ACTIVITE PROFESSIONNELLE ACTUELLE

Q1. Si votre ACTIVITÉ PRINCIPALE est la photographie avez-vous une autre activité connexe ?

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	59	2%
Oui	752	29%
Non	1807	69%
Total	2618	100%

3. Q.3 Si votre activité principale est la photo avez-vous une autre activité?

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	59	2%
Oui	752	29%
Non	1807	69%
Total	2618	100%

Q4. Si OUI, dans le domaine de la photographie, laquelle/ Lesquelles ?

Plusieurs réponses possibles

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	1922	
Formation professionnelle continue pour les professionnels	68	3%
Enseignement dans une école ou une université	174	7%
Animation d'atelier de pratiques amateurs	239	9%
Organisation de manifestations, expositions, événements	162	6%
Autres	342	13%
Total/ interrogés	2618	

Interrogés : 2618 / Répondants : 696 / Réponses : 985

Pourcentages calculés sur la base des interrogés

Q6. Exercez-vous majoritairement votre activité de photographe

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	14	0,5%
Seul	2351	90%
Au sein d'un collectif	80	3%
Dans une entreprise	91	3,5%
Autres	82	3%
Total	2618	100%

Q7. Comment travaillez-vous?

(Parmi les propositions ci-dessous, choisissez 3 réponses et indiquez leur numéro par ordre de priorité pour vous, 1 pour le plus important puis 2 puis 3)

	Effectifs (Rang 1)	%	Effectifs (Rang 2)	%	Effectifs (Rang 3)	%	Effectifs (Global)	%	Rang moyen
Non réponse	21		394		1467		21		
A la commande	1983	76,3	431	19,3	83	7,2	2497	41,8	1,23
En autoproduction seule	555	21,3	1497	67,3	111	9,6	2163	36,2	1,79
En autoproduction en collectif	17	0,6	112	5,0	374	32,4	503	8,4	2,70
En projet collectif	16	0,6	136	6,1	426	37,0	578	9,6	2,70
Autres	26	1,0	48	2,1	157	13,6	231	3,8	2,56
Total/ réponses	2597		2224		1151		5972		

Le tableau donne les effectifs pour chaque rang et pour l'ensemble/Le rang moyen est calculé pour chaque modalité sur l'ensemble des réponses/Pourcentages calculés sur la base des réponses

Q8. Dans quel(s) secteur(s) de la photographie exercez-vous votre activité de photographe ?

Plusieurs réponses possibles

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	9	
Photographie de presse, de reportage	1287	49%
Photographie d'illustration	1080	41%
Photographie sociale (mariage, scolaire...)	286	11%
Photographie artistique	1446	55%
Photographie de plateau/spectacles	327	12,5%
Photographie de mode	363	14%
Photographie publicitaire	976	37%
Photographie d'entreprise (corporate)	1424	54%
Autres	396	15%
Total/ interrogés	2618	

Interrogés : 2618 / Répondants : 2609 / Réponses : 7585/Pourcentages calculés sur la base des interrogés

9. Quel(s) type(s) de photographie pratiquez-vous ?

(Parmi les types de photographies ci-dessous, choisissez 3 réponses et indiquez leur numéro par ordre de priorité pour vous, 1 pour le plus important puis 2 puis 3)

	Effectifs (Rang 1)	%	Effectifs (Rang 2)	%	Effectifs (Rang 3)	%	Effectifs (Global)	%	Rang moyen
Non réponse	60		503		1145		60		
Photographie de nature (animaux, plantes)	78	3,0	97	4,5	115	7,8	290	4,7	2,12
Photographie culinaire	133	5,1	112	5,2	117	7,9	362	5,8	1,95
Photographie de paysage	277	10,8	410	19,3	309	20,9	996	16,2	2,03
Photographie d'actualité	178	6,9	172	8,1	149	10,1	499	8,1	1,94
Photographie de grand reportage	223	8,7	233	11,0	143	9,7	599	9,7	1,86
Photographie de portrait	672	26,2	608	28,7	266	18,0	1546	25,1	1,73
Photographie scientifique	22	0,8	39	1,8	35	2,3	96	1,5	2,13
Photographie sportive	65	2,5	69	3,2	62	4,2	196	3,1	1,98
Photographie aérienne	24	0,9	46	2,1	58	3,9	128	2,0	2,26
Autres	886	34,6	329	15,5	219	14,8	1434	23,3	1,53
Total/ réponses	2558		2115		1473		6146		

Le tableau donne les effectifs pour chaque rang et pour l'ensemble/Le rang moyen est calculé pour chaque modalité sur l'ensemble des réponses/Pourcentages calculés sur la base des réponses

Q10. Quelles images produisez-vous ?

(Parmi les types de photographies ci-dessous, choisissez 3 réponses et indiquez leur numéro par ordre de priorité pour vous, 1 pour le plus important puis 2 puis 3)

	Effectifs (Rang 1)	%	Effectifs (Rang 2)	%	Effectifs (Rang 3)	%	Effectifs (Global)	%	Rang moyen
Non réponse	22		813		1540		22		
Photographies aériennes	35	1,3	98	5,4	76	7,0	209	3,8	2,19
Photographies argentiques	221	8,5	574	31,8	150	13,9	945	17,2	1,92
Photographies numériques	2254	86,8	197	10,9	30	2,7	2481	45,2	1,10
Photographies panoramiques, photos 360°	21	0,8	274	15,1	110	10,2	405	7,3	2,21
Films courts, moyen et long métrage	5	0,1	70	3,8	58	5,3	133	2,4	2,39
Films documentaires	3	0,1	34	1,8	47	4,3	84	1,5	2,52
Installations, performances	18	0,6	117	6,4	137	12,7	272	4,9	2,43
Petites Ouvres Multimédia (POM)	6	0,2	98	5,4	113	10,4	217	3,9	2,49
Vidéos	6	0,2	238	13,1	207	19,2	451	8,2	2,44
Web documentaires	2	0,0	34	1,8	60	5,5	96	1,7	2,60
Autres	25	0,9	71	3,9	90	8,3	186	3,3	2,34
Total/ réponses	2596		1805		1078		5479		

Le tableau donne les effectifs pour chaque rang et pour l'ensemble/Le rang moyen est calculé pour chaque modalité sur l'ensemble des réponses/Pourcentages calculés sur la base des réponses

Q11. Quel segment de la chaîne de production couvrez-vous ?

(Plusieurs réponses possibles)

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	18	
Production	1798	69%
Prise de vue	2591	99%
Post production	2227	85%
Total/ interrogés	2618	

Interrogés : 2618 / Répondants : 2600 / Réponses : 6616/Pourcentages calculés sur la base des interrogés

2 – VOTRE STATUT ET VOS REVENUS

Q12. Quel est actuellement votre statut ?

Plusieurs réponses possibles

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	12	
Artisan (Chambre des métiers)	113	4,3%
Artiste auteur (Agressa)	2326	88,8%
Auto-entrepreneur	184	7,0%
Intermittent du spectacle	30	1,1%
Salarié d'une administration ou d'une collectivité	59	2,3%
Salarié/pigiste d'une ou plusieurs agences de presse	76	2,9%
Salarié/pigiste d'une ou plusieurs agences d'illustration	19	0,7%
Salarié/pigiste d'une ou plusieurs entreprises de presse	210	8,0%
Salarié d'une entreprise autre que de presse	54	2,1%
Autres	137	5,2%
Total/ interrogés	2618	

Interrogés : 2618 / Répondants : 2606 / Réponses : 3208/Pourcentages calculés sur la base des interrogés

Q 12. Recodée Quel est actuellement votre statut ?

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	12	
Artisan (Chambre des métiers)	113	4%
Artiste auteur (Agressa)	2356	90%
Auto-entrepreneur	184	7%
Salariés administration ou entreprise (hors presse)	128	5%
salariés (presse et agences de presse)	161	10%
Autres	52	6%
Total/ interrogés	2618	

Interrogés : 2618 / Répondants : 2606 / Réponses : 3174/Pourcentages calculés sur la base des interrogés

Q13. De quel régime de protection sociale relevez-vous ?

Plusieurs réponses possibles

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	14	
Régime général des salariés	386	15%
Divers autres réponses	112	4%
Agressa - MDA	2085	80%
Couverture Maladie Universelle (CMU)	126	5%
Régime Social des Indépendants (RSI)	255	10%
Total/ interrogés	2618	

Interrogés : 2618 / Répondants : 2604 / Réponses : 2964/Pourcentages calculés sur la base des interrogés

Q14. Quel est votre régime fiscal pour votre activité de photographe ?

Plusieurs réponses possibles

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	41	
Bénéfices Industriels et Commerciaux (BIC)	145	5%
Bénéfices non commerciaux (BNC)/Spécial BNC	2336	90%
Traitements et salaires	390	15%
Total/ interrogés	2618	

Interrogés : 2618 / Répondants : 2577 / Réponses : 2871/Pourcentages calculés sur la base des interrogés

Q15. Comment gérez-vous vos droits d'auteurs ?

Plusieurs réponses possibles

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	75	
Gestion directe	2372	91%
Via une agence	409	16%
Via une (SPRD)	188	7%
Autres	116	5%
Total/ interrogés	2618	

Interrogés : 2618 / Répondants : 2543 / Réponses : 3085/Pourcentages calculés sur la base des interrogés

Q16. De la part de quelles sociétés percevez-vous des droits d'auteur ?

Plusieurs réponses possibles

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	1264	
ADAGP	85	3%
SAIF	736	28%
SCAM	73	3%
Autres	560	21%
Total/ interrogés	2618	

Interrogés : 2618 / Répondants : 1354 / Réponses : 1454

Q17. Avez-vous actuellement une carte de presse ?

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	22	0,8%
Oui	182	7%
Non	2414	92,2%
Total	2618	100%

Q18. Avez-vous eu une carte de presse dans le passé ?

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	54	2%
Oui	477	18%
Non	2087	80%
Total	2618	100%

Q19. En 2013, quels sont les segments de marché dont vous avez tiré des revenus?

(Numérotez-les par ordre décroissant d'importance : 1 pour le plus important, puis 2, puis 3...)

	Eff. Rang 1	%	Eff. Rang 2	%	Eff. Rang 3	%	Eff. Global	%	Rang moyen
Non réponse	75		492		1183		75		
Agences de presse	124	4,8	112	5,2	128	8,9	409	6,1	2,32
Agences d'illustration	118	4,6	117	5,5	124	8,6	404	6,0	2,31
Banque d'images, micro-stocks	39	1,5	81	3,8	77	5,3	231	3,4	2,55
Commande publique	284	11,1	223	10,4	104	7,2	654	9,7	1,90
Communication d'entreprise (corporate)	868	34,1	435	20,4	175	12,1	1513	22,6	1,60
Éditeurs de presse	227	8,9	289	13,5	201	14,0	782	11,6	2,15
Éditeurs de livres	90	3,5	197	9,2	195	13,5	584	8,7	2,60
Vente, galeries, marchands	90	3,5	159	7,4	103	7,1	409	6,1	2,43
Vente, directe à des particuliers, entreprises...	456	17,9	415	19,5	259	18,0	1262	18,8	2,12
Autres	247	9,7	98	4,6	69	4,8	439	6,5	1,74
Total/ réponses	2543		2126		1435		6687		

Q20. Indiquez la tranche dans laquelle se situent vos revenus nets pour l'ensemble de vos activités pour 2013

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	53	2%
Moins de 5 000€	342	13%
De 5 000€ à 8 500€	277	10%
De 8 500€ à 14 999€	510	20%
De 15 000€ à 19 999€	311	12%
De 20 000€ à 29 999€	494	19%
De 30 000€ à 49 999€	364	14%
De 50 000€ à 99 000€	200	8%
Plus de 100 000€	67	3%
Total	2618	100%

Q20. Indiquez-la tranche de vos revenus nets d'activités (Recodage)

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	53	2%
< 15 000 €	1129	43%
15 000 - 29 000€	805	31%
> 30 000€	631	24%
Total	2618	100%

Q20 bis. Indiquez la part de la photographie en %

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	470	18%
de >=0 à 25%	87	3%
de >=25% à 50%	70	3%
de >=50% à 75%	208	8%
de >=75 % à 100%	239	9%
100%	1544	59%
Total	2618	100%

Q21. Au cours des 3 dernières années, votre revenu net d'activité a-t-il :

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	54	2%
Beaucoup augmenté	87	3%
Plutôt augmenté	556	21,0%
Plutôt diminué	656	25%
Beaucoup diminué	744	28%
Est resté stable	521	20%
Total	2618	100%

Q22. Êtes-vous bénéficiaire du Revenu de Solidarité Active (RSA) ?

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	54	2%
Oui	159	6%
Non	2405	92%
Total	2618	100%

3- VOTRE PARCOURS PROFESSIONNEL

Q23. A quel âge estimez-vous être devenu un professionnel de la photographie ?

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	44	2%
de >=16 à 20ans	89	3%
de >=20 à 25ans	590	22,5%
de >=25 à 30ans	918	35%
de >=30 à 35ans	551	21%
de >=35 à 40ans	205	8%
de >=40 ans et plus	221	8,5%
Total	2618	100%

Q24. Avant de travailler dans le secteur de la photographie, avez-vous travaillé dans un - ou plusieurs - autres secteurs ?

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	27	1,0%
Oui	1500	57%
Non	1091	42%
Total	2618	100%

Q26. Êtes-vous titulaire d'un ou plusieurs diplômes professionnel(s) de l'image ?

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	30	1%
Oui	1287	49%
Non	1301	50%
Total	2618	100%

Q29. Estimez-vous que votre parcours de formation vous a bien préparé à l'exercice de votre profession actuelle ?

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	263	10%
Oui	1148	44%
Non	1207	46%
Total	2618	100%

Q30. Dans quels domaines pensez-vous utile de renforcer vos compétences ?

Parmi les propositions ci-dessous, choisissez 3 réponses et indiquez leur numéro par ordre de priorité pour vous

	Eff. Rang 1	%	Eff. Rang 2	%	Eff. Rang 3	%	Eff. Global	%	Rang moyen
Non réponse	89		228		469		89		
La production d'images	191	7,5	94	3,9	122	5,6	407	5,7	1,83
Les techniques numériques	351	13,8	227	9,4	175	8,1	753	10,6	1,76
La commercialisation	834	32,9	281	11,7	209	9,7	1324	18,7	1,52
La postproduction	331	13,0	378	15,8	202	9,3	911	12,8	1,85
Le multimédia	180	7,1	241	10,0	217	10,0	638	9,0	2,05
L'envirt juridique de la photo	129	5,1	249	10,4	216	10,0	594	8,4	2,14
Les compétences rédactionnelles	53	2,0	126	5,2	112	5,2	291	4,1	2,20
La gestion et la comptabilité	96	3,7	227	9,4	201	9,3	524	7,4	2,20
Les langues	128	5,0	170	7,1	182	8,4	480	6,7	2,11
Le dvlpmt et la gest° de site Internet	122	4,8	203	8,4	228	10,6	553	7,8	2,19
L'usage des réseaux sociaux	60	2,3	148	6,1	227	10,5	435	6,1	2,38
La bureautique	5	0,1	16	0,6	28	1,3	49	0,6	2,46
Autres	49	1,9	30	1,2	30	1,3	109	1,5	1,82
Total/ réponses	2529		2390		2149		7068		

Le tableau donne les effectifs pour chaque rang et pour l'ensemble

Q31. Avez-vous suivi une - ou plusieurs - formations continues dans le secteur de l'image au cours des trois dernières années ?

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	38	1,5%
Oui	465	18.5%
Non	2115	80%
Total	2618	100%

Q33. Envisagez-vous de suivre une formation professionnelle dans les trois prochaines années ?

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	31	1%
Oui	934	36%
Non	472	18%
Je ne sais pas	1181	45%
Total	2618	100%

4- COMMENT VOYEZ-VOUS VOTRE AVENIR PROFESSIONNEL ?

Q35. Personnellement, quelles évolutions professionnelles voyez-vous dans les 3 prochaines années ?

	Non réponse	Oui	Non	Je ne sais pas	Total
.Développer mon activité	13,5	77,2	3,7	5,7	100%
.Restreindre mon activité	36,5	4,7	52,9	5,8	100%
.Diversifier mon activité DANS photographie	15,9	65,5	10,6	8,0	100%
.Diversifier mon activité HORS photographie	27,5	32,0	28,6	12,0	100%
.Changer de métier	34,0	6,3	45,5	14,2	100%
. ARRÊTER de travailler, partir en retraite	36,3	4,4	56,2	3,1	100%
. NE RIEN CHANGER	43,2	8,7	38,7	9,4	100%
.Autres	79,6	4,4	10,0	6,0	100%
Total	35,8	25,4	30,8	8,0	100%

Q37. Si vous envisager de diversifier votre activité HORS DE LA PHOTOGRAPHIE, quelles activités complémentaires souhaitez-vous développer ?

Plusieurs réponses possibles

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	1456	
L'enseignement et la formation	370	14%
L'animation d'atelier de pratiques amateurs	373	14%
L'organisation de manifestations et d'événements	230	9%
Le développement d'une autre pratique artistique	425	16%
Autres	355	14%
Total/ interrogés	2618	

Interrogés : 2618 / Répondants : 1162 / Réponses : 1753/Pourcentages calculés sur la base des interrogés

Q38. Si vous envisagez de changer de métier, pour quelles raisons ?

Plusieurs réponses possibles

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	1784	
Envie de s'investir ailleurs	118	4,5%
Absence de perspective	455	17%
Contraintes réglementaires	110	4%
Lassitude du métier	110	4%
Précarité trop grande	595	23%
Raisons personnelles	36	1,5%
Revenus insuffisants	566	21%
Autres	70	3%
Total/ interrogés	2618	

Interrogés : 2618 / Répondants : 834 / Réponses : 2060/Pourcentages calculés sur la base des interrogés

5- VOTRE VISION DE L'AVENIR DU SECTEUR

Q40. D'une manière générale, quelle est votre appréciation sur l'avenir du métier de photographe ?

	Effectifs	Fréquence
Non réponse /Ne sais pas	308	12%
Optimiste /Plutôt optimiste	645	25%
Plutôt pessimiste /Pessimiste	1665	64%
Total	2618	100%

Q41. Quelles sont, selon vous, parmi les évolutions suivantes, celles qui ont impacté POSITIVEMENT le secteur de la photographie ?

Parmi les propositions ci-dessous, choisissez 3 réponses et indiquez leur numéro par ordre de priorité pour vous

	Eff. Rang 1	%	Eff. Rang 2	%	Eff. Rang 3	%	Eff. Global	%	Rang moyen
Non réponse	344		753		1232		344		
Le dévelopt. des techniques numériques	1322	58,1	230	12,3	140	10,1	1692	30,6	1,30
Le développement du web	355	15,6	770	41,2	232	16,7	1357	24,5	1,90
Le développement des micro-stocks	8	0,3	21	1,1	18	1,2	47	0,8	2,21
Le dévelopt. de la com. transmedia	89	3,9	168	9,0	228	16,4	485	8,7	2,28
L'internationalisation du marché	183	8,0	248	13,2	239	17,2	670	12,1	2,08
La massification du flux des images	16	0,7	45	2,4	54	3,8	115	2,0	2,33
Le dévelopt. de la photo amateur	19	0,8	25	1,3	39	2,8	83	1,5	2,24
L'augmentation du nombre de pros.	6	0,2	16	0,8	22	1,5	44	0,7	2,36
Le développement du multimédia	114	5,0	255	13,6	277	19,9	646	11,6	2,25
L'évolution du droit d'auteur	78	3,4	73	3,9	98	7,0	249	4,5	2,08
Autres	84	3,6	14	0,7	39	2,8	137	2,4	1,67
Total/ réponses	2274		1865		1386		5525		

Le tableau donne les effectifs pour chaque rang et pour l'ensemble/Le rang moyen est calculé pour chaque modalité sur l'ensemble des réponses/Pourcentages calculés sur la base des réponses

Q42. Quelles sont, selon vous, parmi les évolutions suivantes, celles qui ont impacté NÉGATIVEMENT le secteur de la photographie ?

Parmi les propositions ci-dessous, choisissez 3 réponses et indiquez leur numéro par ordre de priorité pour vous

	Eff. Rang 1	%	Eff. Rang 2	%	Eff. Rang 3	%	Eff. Global	%	Rang moyen
Non réponse	111		274		537		111		
Le dévelopt. des techniques numériques	448	17,8	158	6,7	149	7,1	755	10,8	1,60
Le développement du web	107	4,2	178	7,5	121	5,8	406	5,8	2,03
Le développement des micro-stocks	604	24,0	309	13,1	228	10,9	1141	16,4	1,67
Le dévelopt. de la com. transmedia	32	1,2	90	3,8	93	4,4	215	3,1	2,28
L'internationalisation du marché	59	2,3	109	4,6	95	4,5	263	3,7	2,13
La massification du flux des images	494	19,7	535	22,8	343	16,4	1372	19,7	1,88
Le dévelopt. de la photo amateur	315	12,5	365	15,5	321	15,4	1001	14,4	2,00
L'augmentation du nombre de pros.	170	6,7	313	13,3	294	14,1	777	11,2	2,15
Le développement du multimédia	9	0,3	27	1,1	62	2,9	98	1,4	2,54
L'évolution du droit d'auteur	151	6,0	189	8,0	255	12,2	595	8,5	2,17
Autres	118	4,7	71	3,0	120	5,7	309	4,4	2,00
Total/ réponses	2507		2344		2081		6932		

Le tableau donne les effectifs pour chaque rang et pour l'ensemble/Le rang moyen est calculé pour chaque modalité sur l'ensemble des réponses/Pourcentages calculés sur la base des réponses

6 – VOTRE PROFIL

Q44. Année de naissance (Recodage)

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	68	3%
Moins de 30 ans	452	17%
35-49 ans	1151	44%
50 ans et +	947	36%
Total	2618	100%

Q45. Sexe

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	63	3%
Femme	585	22%
Homme	1970	75%
Total	2618	100%

Q46. Quel est votre niveau de formation générale ?

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	28	1%
Niv. inférieur au Bac	262	10%
Niv. Bac	489	19%
Niv. Bac +2	646	24%
Niv. Bac +3 ou plus	1193	45%
Total	2618	100%

Q47. Avez-vous un(e) conjoint(e) ?

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	73	3%
Oui	1882	72%
Non	663	25%
Total	2618	100%

Q48. Numéro de votre département de résidence ? (Recodage par région)

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	272	10%
IDF	1227	47%
Autres départements	325	12%
Rhône Alpes	172	7%
PACA	171	6,5%
Bretagne	87	3%
Aquitaine	85	3%
PDL	81	3%
Languedoc Roussillon	70	3%
NPC	62	2%
Alsace	53	2%
DOM-TOM	13	0,5%
Total	2618	100%

Q50. Votre code APE

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	191	7%
74.20Z Activités photographiques	675	26%
90.03 A Création artistique relevant des arts plastiques	616	23,5%
90.03 B Autre création artistique	457	17,5%
Je ne suis pas concerné(e)	88	3%
Je ne sais pas	420	16%
Autres code APE	171	6,5%
Total	2618	100%

Q52. Si vous êtes en société quel est le statut de celle-ci ?

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	2067	79%
SARL	61	2%
EURL	48	2%
Auto-entrepreneur	171	6,5%
Autres	271	10,5%
Total	2618	100%

Q53. Appartenez-vous à une association ou à un syndicat professionnel ?

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	147	6%
Oui	782	30%
Non	1689	64%
Total	2618	100%

ANNEXE 3 : LA PHOTOGRAPHIE COMME ACTIVITÉ SECONDAIRE

Question 1 : « la photographie est-elle aujourd'hui votre activité principale ? = Non »
376 répondants, soit 12,5% des répondants à l'enquête

1- VOTRE ACTIVITE PROFESSIONNELLE ACTUELLE

Question 1 - La photographie est-elle aujourd'hui votre activité principale ?

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	17	1%
Oui	2618	87%
Non	376	12%
Total	3011	100,0%

Q3. Si votre activité principale n'est pas la photographie, quelle est-elle ? Question ouverte recodée

	Effectifs
Métier de l'image	135
Cadres, ingénieurs, chefs de projets	25
Autres métiers culturels	25
enseignant	20
Retraité	19
informatique et web	19
métiers du sanitaire et social	14
sans emploi	10
accueil - secrétariat - employés administratifs	10
divers petits boulots et intérim	10
fonctionnaire	9
journaliste	8
métiers du loisir (animateurs, environnement,...)	8
transports et logistique	6
Commerce et vente	4
métiers de la communication	4
formateur	2
Autres divers	40
Total général	368

Q7. Exercez-vous majoritairement votre activité de photographe

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	19	5%
Seul	320	85%
Au sein d'un collectif	12	3%
Dans une entreprise	14	4%
Autres	11	3%
Total	376	100%

Q9. Comment travaillez-vous?

(Parmi les propositions ci-dessous, choisissez 3 réponses et indiquez leur numéro par ordre de priorité pour vous, 1 pour le plus important puis 2 puis 3)

	Effectifs (Rang 1)	%	Effectifs (Rang 2)	%	Effectifs (Rang 3)	%	Effectifs (Global)	%	Rang moyen
Non réponse	17		60		185		17		
A la commande	135	37,6	127	40,1	32	16,7	294	33,9	1,64
En autoproduction seule	207	57,6	106	33,5	12	6,2	325	37,5	1,40
En autoproduction en collectif	5	1,3	39	12,3	65	34,0	109	12,5	2,55
En projet collectif	6	1,6	32	10,1	62	32,4	100	11,5	2,56
Autres	6	1,6	12	3,7	20	10,4	38	4,3	2,36
Total/ réponses	359		316		191		866		

Le tableau donne les effectifs pour chaque rang et pour l'ensemble/Le rang moyen est calculé pour chaque modalité sur l'ensemble des réponses

Q11. Dans quel(s) secteur(s) exercez-vous votre activité de photographe ?

Plusieurs réponses possibles

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	9	
Photographie de presse, de reportage	126	33,5%
Photographie d'illustration	133	35%
Photographie sociale (mariage, scolaire...)	53	14%
Photographie artistique	259	70%
Photographie de plateau/spectacles	76	20%
Photographie de mode	31	8%
Photographie publicitaire	55	15%
Photographie d'entreprise (corporate)	106	28%
Autres	51	14%
Total/ interrogés	376	

Interrogés : 376 / Répondants : 367 / Réponses : 890

Q13. Quel(s) type(s) de photographie pratiquez-vous ?

	Effectifs (Rang 1)	%	Effectifs (Rang 2)	%	Effectifs (Rang 3)	%	Effectifs (Global)	%	Rang moyen
Non réponse	14		63		147		14		
Photographie de nature (animaux, plantes.)	38	10,4	38	12,1	28	12,2	104	11,5	1,90
Photographie culinaire	5	1,3	10	3,1	9	3,9	24	2,6	2,16
Photographie de paysage	77	21,2	93	29,7	53	23,1	223	24,6	1,89
Photographie d'actualité	11	3,0	18	5,7	18	7,8	47	5,1	2,14
Photographie de grand reportage	31	8,5	17	5,4	15	6,5	63	6,9	1,74
Photographie de portrait	81	22,3	77	24,6	38	16,5	196	21,6	1,78
Photographie scientifique	3	0,8	5	1,5	5	2,1	13	1,4	2,15
Photographie sportive	11	3,0	20	6,3	13	5,6	44	4,8	2,04
Photographie aérienne	3	0,8	6	1,9	6	2,6	15	1,6	2,20
Autres	102	28,1	29	9,2	44	19,2	175	19,3	1,66
Total/ réponses	362		313		229		904		

Le tableau donne les effectifs pour chaque rang et pour l'ensemble/Le rang moyen est calculé pour chaque modalité sur l'ensemble des réponses/Pourcentages calculés sur la base des réponses

15. Quelles images produisez-vous ?

)	Effectifs (Rang 1)	%	Effectifs (Rang 2)	%	Effectifs (Rang 3)	%	Effectifs (Global)	%	Rang moyen
Non réponse	12		97		187		12		
Photographies aériennes	5	1,3	17	6,0	7	3,7	29	3,4	2,06
Photographies argentiques	51	14,0	79	28,3	26	13,7	156	18,7	1,83
Photographies numériques	271	74,4	50	17,9	15	7,9	336	40,3	1,23
Photographies panoramiques, photographies 360°	4	1,0	31	11,1	12	6,3	47	5,6	2,17
Films courts, moyen et long métrage	9	2,4	14	5,0	13	6,8	36	4,3	2,11
Films documentaires	4	1,0	9	3,2	12	6,3	25	3,0	2,32
Installations, performances	9	2,4	29	10,3	31	16,4	69	8,2	2,31
Petites Ouvres Multimédia (POM)	2	0,5	13	4,6	12	6,3	27	3,2	2,37
Vidéos	6	1,6	26	9,3	38	20,1	70	8,4	2,45
Webdocumentaires	0		2	0,7	7	3,7	9	1,0	2,77
Autres	3	0,8	9	3,2	16	8,4	28	3,3	2,46
Total/ réponses	364		279		189		832		

Le tableau donne les effectifs pour chaque rang et pour l'ensemble/Le rang moyen est calculé pour chaque modalité sur l'ensemble des réponses/Pourcentages calculés sur la base des réponses

17. Quel segment de la chaîne de production couvrez-vous ? (Plusieurs réponses possibles)

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	12	
Production	248	66%
Prise de vue	361	96%
Post production	297	79%
Total/ interrogés	376	

Interrogés : 376 / Répondants : 364 / Réponses : 906/Pourcentages calculés sur la base des interrogés

2) VOTRE STATUT ET VOS REVENUS

Q18. Quel est actuellement votre statut ?

Plusieurs réponses possibles

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	13	
Artisan (Chambre des métiers)	14	4%
Artiste auteur (Agessa)	226	60%
Auto-entrepreneur	53	14%
Intermittent du spectacle	20	5%
Salarié d'une administration ou d'une collectivité territoriale	20	5%
Salarié/pigiste d'une ou plusieurs agences de presse	5	1,5%
Salarié/pigiste d'une ou plusieurs agences d'illustration	2	0,5%
Salarié/pigiste d'une ou plusieurs entreprises de presse	15	4,0%
Salarié d'une entreprise autre que de presse	27	7%
Autres	80	21%
Total/ interrogés	376	

Interrogés : 376 / Répondants : 363 / Réponses : 462

Q20. De quel régime de protection sociale relevez-vous ?

Plusieurs réponses possibles

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	17	
Agessa (affiliés)	105	28%
Régime général des salariés	158	42%
Régime Social des Indépendants (RSI)	54	14%
Couverture Maladie Universelle (CMU)	31	8%
Autres	60	16%
Total/ interrogés	376	

Interrogés : 376 / Répondants : 359 / Réponses : 408

Q22. Quel est votre régime fiscal pour votre activité de photographe ? Plusieurs réponses possibles

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	27	
Bénéfices Industriels et Commerciaux (BIC)	25	7%
Bénéfices non commerciaux (BNC)	276	73%
Traitements et salaires	70	19%
Total/ interrogés	376	

Interrogés : 376 / Répondants : 349 / Réponses : 371

Q23. Comment gérez-vous vos droits d'auteurs ? Plusieurs réponses possibles

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	22	
Gestion directe	309	82%
Via une agence	45	12%
Via une SPRD	27	7%
Autres	28	7%
Total/ interrogés	376	

Interrogés : 376 / Répondants : 354 / Réponses : 409

Q25. De la part de quelles sociétés percevez-vous des droits d'auteur ?

Plusieurs réponses possibles

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	206	
ADAGP	20	5%
SAIF	66	18%
SCAM	22	6%
Autres	74	20%
Total/ interrogés	376	

Interrogés : 376 / Répondants : 170 / Réponses : 182

Q27. Avez-vous actuellement une carte de presse ?

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	4	1%
Oui	16	4%
Non	356	95%
Total	376	100%

Q28. Avez-vous eu une carte de presse dans le passé ?

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	9	2%
Oui	34	9%
Non	333	89%
Total	376	100%

Q29. En 2013, quels sont les segments de marché dont vous avez tiré des revenus?

Numérotez-les par ordre décroissant d'importance :1 pour le plus important, puis 2, puis 3...)

	Effectifs (Rang 1)	%	Effectifs (Rang 2)	%	Effectifs (Rang 3)	%	Effectifs (Global)	%
Non réponse	30		124		245		30	
Agences de presse	16	4,6	8	3,1	5	3,8	32	4,1
Agences d'illustration	10	2,8	21	8,3	9	6,8	43	5,5
Banque d'images, micro-stocks	11	3,1	17	6,7	6	4,5	37	4,8
Commande publique	24	6,9	12	4,7	16	12,2	56	7,2
Communication d'entreprise (corporate)	69	19,9	28	11,1	16	12,2	117	15,2
Éditeurs de presse	30	8,6	17	6,7	8	6,1	58	7,5
Éditeurs de livres	20	5,7	23	9,1	17	12,9	65	8,4
Vente, galeries, marchands	29	8,3	40	15,8	18	13,7	89	11,5
Vente, directe à des particuliers, entreprises...	105	30,3	64	25,3	23	17,5	202	26,2
Autres	32	9,2	22	8,7	13	9,9	70	9,1
Total/ réponses	346		252		131		769	

Q31. Indiquez la tranche dans laquelle se situent vos revenus nets pour l'ensemble de vos activités pour l'année 2013

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	27	7%
Moins de 5 000€	153	41%
De 5 000€ à 8 500€	28	7%
De 8 500€ à 14 999€	45	12%
De 15 000€ à 19 999€	27	7%
De 20 000€ à 29 999€	53	14%
De 30 000 à 49 999€	35	9%
De 50 000€ Et plus	7	2%
Total	376	100%

Q31 Tranches de revenus nets (recodage 3 tranches)

	Effectifs	Fréquence
< 15 000	226	65%
15 000-29 000	80	23%
> 30 000	43	12%
Total	349	100%

Q31 Quelle est la part de vos revenus d'activités tirée de la photographie

	Effectifs	Fréquence
de >=0 à 25%	181	68%
de >=25 à 50%	47	18%
de >=50 à 75%	18	7%
de >=75 à 100%	5	2%
de >=100 %	14	5%
Total	265	100%

Q33. Au cours des 3 dernières années, votre revenu net d'activité a-t-il :

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	26	7%
Beaucoup augmenté	9	2%
Plutôt augmenté	57	15%
Plutôt diminué	84	22%
Beaucoup diminué	96	25,5%
Est resté stable	104	28%
Total	376	100,0%

Q34. Êtes-vous bénéficiaire du Revenu de Solidarité Active (RSA) ?

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	9	2%
Oui	35	9%
Non	332	88%
Total	376	100,0%

3) VOTRE PARCOURS PROFESSIONNEL

Q35 A quel âge estimez-vous être devenu un professionnel de la photographie ?

	Effectif
de >=16 à 20 ans	3
de >=20 à 25 ans	23
de >=25 à 30 ans	36
de >=30 à 35 ans	21
de >=35 à 40 ans	8
de >=40 ans	9
Total	100

Q36. Avant de travailler dans le secteur de la photographie, avez-vous travaillé dans un - ou plusieurs - autres secteurs ?

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	7	2%
Oui	283	75%
Non	86	23%
Total	376	100%

Q38. Êtes-vous titulaire d'un ou plusieurs diplômes professionnels de l'image ?

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	4	1%
Oui	168	45%
Non	204	54%
Total	376	100%

Si oui, lequel ? Comparaison

	Photo = activité principale	Photo= activité secondaire	Total (3011)
CAP PHOTO	17	24	23
AUTRES FORMATIONS UNIVERSITAIRES & ÉCOLES SUP.	17	10	11
DIPLÔME BEAUX ARTS ET ARTS DÉCORATIFS	25	9	11
DIVERS AUTRES ÉCOLES DE PHOTO	3	9	9
BTS PHOTO	2	8	8
DIPLÔME PHOTO ÉCOLES ÉTRANGÈRES	3	7	7
AUTRES FORMATIONS ARTS PLASTIQUES, IMAGE...	11	5	5
ÉCOLE DES MÉTIERS DE L'IMAGE (GOBELINS)	1	6	5
ENS LOUIS LUMIÈRE	3	5	5
BEP & BAC PRO PHOTO	3	5	4
ENSP ARLES	2	3	3
FORMATION CONTINUE	3	2	2
DIPLÔME ARTISAN PHOTOGRAPHE	2	2	2
EPTA TOULOUSE	1	1	1
Total	100	100	100

Q 41. Estimez-vous que votre parcours de formation vous a bien préparé à l'exercice de votre profession actuelle ?

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	52	14%
Oui	121	32%
Non	203	54%
Total	376	100%

Q 42. Dans quels domaines pensez-vous utile de renforcer vos compétences ?

Parmi les propositions ci-dessous, choisissez 3 réponses et indiquez leur numéro par ordre de priorité pour vous, 1 pour le plus important puis 2 puis 3...

	Effectifs (Rang 1)	%	Effectifs (Rang 2)	%	Effectifs (Rang 3)	%	Effectifs (Global)	%
Non réponse	21		38		82		21	
La production d'images	32	9,0	9	2,6	21	7,1	62	6,2
Les techniques numériques	49	13,8	27	7,9	20	6,8	96	9,7
La commercialisation	121	34,0	50	14,7	30	10,2	201	20,3
La post-production	39	10,9	36	10,6	27	9,1	102	10,3
Le multimédia	13	3,6	24	7,1	25	8,5	62	6,2
L'environnement juridique de la photo	30	8,4	62	18,3	35	11,9	127	12,8
Les compétences rédactionnelles	11	3,0	18	5,3	6	2,0	35	3,5
La gestion et la comptabilité	20	5,6	44	13,0	42	14,2	106	10,7
Les langues	6	1,6	17	5,0	26	8,8	49	4,9
Le dévelopt et la gestion de site Internet	21	5,9	34	10,0	41	13,9	96	9,7
L'usage des réseaux sociaux	4	1,1	12	3,5	13	4,4	29	2,9
La bureautique	1	0,2	2	0,5	2	0,6	5	0,5
Autres	8	2,2	3	0,8	6	2,0	17	1,7
Total/ réponses	355		338		294		987	

Q44. Avez-vous suivi une - ou plusieurs - formations continues dans le secteur de l'image au cours des trois dernières années ?

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	10	3%
Oui	60	16%
Non	306	81%
Total	376	100%

Q46. Envisagez-vous de suivre une formation professionnelle dans les trois prochaines années ?

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	13	3%
Oui	73	19%
Non	86	23%
Je ne sais pas	204	54%
Total	376	100%

4) COMMENT VOYEZ-VOUS VOTRE AVENIR PROFESSIONNEL ?

Q35 Personnellement, quelles évolutions professionnelles souhaitez-vous dans les 3 prochaines années ?

	Non réponse	Oui	Non	Je ne sais pas	Total
Développer mon activité	11	70	7	11	100
Restreindre mon activité	30	8	55	7	100
Diversifier mon activité DANS photographie	20	52	16	12	100
Diversifier mon activité HORS photographie	22	44	26	9	100
Changer de métier	28	9	44	20	100
ARRÊTER de travailler, partir en retraite	30	3	64	3	100
NE RIEN CHANGER	35	8	41	16	100
Autres	69	5	19	8	100
Total	30	25	34	11	100

Les chiffres entre parenthèse désignent les réponses des photographes « professionnels »

Q58. Si vous envisager de diversifier votre activité HORS DE LA PHOTOGRAPHIE, quelles activités complémentaires souhaitez-vous développer ?

Plusieurs réponses possibles

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	190	
L'enseignement et la formation en direction des professionnels	58	15%
L'animation d'atelier de pratiques amateurs	58	15%
L'organisation de manifestations et d'événements	52	14%
Le développement d'une autre pratique artistique	98	26%
Autres	44	12%
Total/ interrogés	376	

Interrogés : 376 / Répondants : 186 / Réponses : 310

Q60. Si vous envisagez de changer de métier, pour quelles raisons ? Plusieurs réponses possibles

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	232	
Envie de s'investir ailleurs	32	8,5%
Absence de perspective	71	19%
Contraintes réglementaires	15	4%
Lassitude du métier	10	3%
Précarité trop grande	92	24,5%
Raisons personnelles	13	3,5%
Revenus insuffisants	102	27%
Autres	6	1,5%
Total/ interrogés	376	

Interrogés : 376 / Répondants : 144 / Réponses : 341/Pourcentages calculés sur la base des interrogés

5) VOTRE VISION DE L'AVENIR DU SECTEUR

Q63. D'une manière générale, quelle est votre appréciation sur l'avenir du métier de photographe ?

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	5	1%
Optimiste	23	6%
Plutôt optimiste	64	17%
Plutôt pessimiste	163	43%
Pessimiste	74	20%
Ne sais pas	47	12,5%
Total	376	100%

63R1. D'une manière générale, quelle est votre appréciation sur l'avenir (Rec RD)

	Effectifs	Fréquence
Non réponse /Ne sais pas	52	14%
Optimiste /Plutôt optimiste	87	23%
Plutôt pessimiste /Pessimiste	237	63%
Total	376	100%

Q64. Quelles sont, selon vous, parmi les évolutions suivantes celles qui ont impacté POSITIVEMENT le secteur de la photographie ?

Parmi les propositions ci-dessous, choisissez 3 réponses et indiquez leur numéro par ordre de priorité pour vous, 1 pour le plus important puis 2 puis 3

	Effectifs (Rang 1)	%	Effectifs (Rang 2)	%	Effectifs (Rang 3)	%	Effectifs (Global)	%	Rang moyen
Non réponse	40		90		154		40		
Le développement des techniques numériques	190	56,5	31	10,8	27	12,1	248	29,3	1,34
Le développement du web	50	14,8	99	34,6	35	15,7	184	21,8	1,91
Le développement des micro-stocks	0		5	1,7	7	3,1	12	1,4	2,58
Le développement de la communication transmedia (réseaux sociaux)	13	3,8	25	8,7	37	16,6	75	8,8	2,32
L'internationalisation du marché de la photo	21	6,2	33	11,5	20	9,0	74	8,7	1,98
La massification du flux des images	3	0,8	6	2,0	5	2,2	14	1,6	2,14
Le développement de la photographie amateur	7	2,0	14	4,8	12	5,4	33	3,9	2,15
L'augmentation du nombre de professionnels	5	1,4	6	2,0	5	2,2	16	1,8	2,00
Le développement du multimédia	11	3,2	50	17,4	43	19,3	104	12,3	2,30
L'évolution du droit d'auteur	26	7,7	16	5,5	20	9,0	62	7,3	1,90
Autres	10	2,9	1	0,3	11	4,9	22	2,6	2,04
Total/ réponses	336		286		222		844		

Q66. Quelles sont, selon vous, parmi les évolutions suivantes celles qui ont impacté

NEGATIVEMENT le secteur de la photographie ?

Parmi les propositions ci-dessous, choisissez 3 réponses et indiquez leur numéro par ordre de priorité pour vous, 1 pour le plus important puis 2 puis 3)

	Effectifs (Rang 1)	%	Effectifs (Rang 2)	%	Effectifs (Rang 3)	%	Effectifs (Global)	%
Non réponse	30		50		119		30	
Le dévelopt des techniques numériques	48	13,8	18	5,5	15	5,8	81	8,7
Le développement du web	13	3,7	31	9,5	20	7,7	64	6,8
Le développet des micro-stocks	83	23,9	40	12,2	29	11,2	152	16,3
Le dévelopt de la communication transmedia (réseaux sociaux)	10	2,8	19	5,8	23	8,9	52	5,5
L'internationalisation du marché de la photographie	14	4,0	16	4,9	8	3,1	38	4,0
La massification du flux des images	92	26,5	77	23,6	37	14,3	206	22,1
Le développement de la photographie amateur	46	13,2	61	18,7	39	15,1	146	15,7
L'augmentation du nombre de professionnels	14	4,0	32	9,8	46	17,8	92	9,9
Le développement du multimédia	1	0,2	9	2,7	7	2,7	17	1,8
L'évolution du droit d'auteur	14	4,0	19	5,8	16	6,2	49	5,2
Autres	11	3,1	4	1,2	17	6,6	32	3,4
Total/ réponses	346		326		257		929	

6) VOTRE PROFIL

69R3. Classes sur Année de naissance

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	18	5%
de >=1935 à 1950	18	5%
de >=1950 à 1960	56	15%
de >=1960 à 1970	61	16%
de >=1970 à 1980	117	31%
de >=1980 à 1990	100	27%
de >=1990 à 1995	6	2%
Total	376	100%




Q70. Sexe

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	11	3%
Femme	128	34%
Homme	237	63%
Total	376	100%

Q71. Quel est votre niveau de formation générale ?

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	9	2,4%
Niv. inférieur au Bac	21	5,6%
Niv. Bac	59	15,7%
Niv. Bac +2	65	17,3%
Niv. Bac +3 ou plus	222	59,0%
Total	376	100,0%








Q72. Avez-vous un(e) conjoint(e) ?

		Effectifs	Fréquence
Non réponse		10	3%
Oui		251	67%
Non		115	31%
Total		376	100%

Votre région de résidence de résidence ?

	Effectif
Île-de-France	35
Autres régions	65
Total	100

Q74. Votre code APE :

		Effectifs	Fréquence
Non réponse		20	5%
74.20Z Activités photographiques		55	15%
90.03 A Création artistique relevant des arts plastiques		91	24%
90.03 B Autre création artistique		82	22%
Je ne suis pas concerné(e)		43	11%
Je ne sais pas		59	16%
Autres code APE		26	7%
Total		376	100%

Q83. Si vous êtes en société quel est le statut de celle-ci ?

	%
SARL	9
EURL	6
Auto-entrepreneur	41
Autres	45
Total	100

Q85. Appartenez-vous à une association ou à un syndicat professionnel ?

	%
Oui	28
Non	72
Total	100

ANNEXE 4 - BIBLIOGRAPHIE

- . APIE, *Quelle stratégie pour la valorisation d'un fonds photographique?*, Cahier pratique de l'APIE, Ministère de l'Économie et des Finances, 2011, 16 pages.
- . ARTPRICE, *Le marché de l'art contemporain : rapport annuel 2013, Les dernières tendances, Top 500 des artistes actuels les plus côtés*, 2014, 74 pages.
- . BAJAC Quentin, *La photographie du daguerréotype au numérique*, Gallimard, 2010, 384 pages.
- . BALLESTA Jordi, *La commande au risque de l'illustration*, Études Photographiques, n°31, 2014, 21 pages.
- . BALLUTEAU Michel, BERTIN Marie, *Photojournalistes : constat et propositions*, Rapport n°2010-23, IGAC, Ministère de la Culture, 2010, 40 pages.
- . BARROY Daniel, *Révolution numérique : Droits d'auteurs et solutions pour la photographie*, in-compte-rendu Colloque PAJ au Sénat, 2012, 20 pages.
- . BAYLE Frédéric *Conception d'un thésaurus iconographique dans le cadre du développement d'une agence de photographies créatives sur Internet : le cas d l'agence photos VOZ'IMAGE*, mémoire CNAM-INTD, 2008, 141 pages.
- . BENHAMOU Françoise, SAGOT-DUVAUROUX Dominique, *Économies des droits d'auteur V – Synthèse*, Cultures études, 2007-8, 16 pages.
- . BESSY Christian, *Les marchés du travail des photographes*, Cahiers du Centre d'études de l'emploi, 1997, 36 pages.
- . BLSET Conseil et Études, *Professions de la photographie : rapport de branche 2011*, 2012, 12 pages.
- . BOLTANSKI Luc, CHAMBOREDON Jean Claude, *La photographie : un art moyen*, in - Hommes de métier ou hommes de qualité sous la direction de Pierre Bourdieu, Ed. Minuit, 1965, pp. 245-284.
- . BOUILLON Marie-Eve, *Le marché de l'image touristique : le cas du Mont Saint-Michel à la fin du XIXème*, Études photographiques, n° 30, 2012, 12 pages.
- . BUTAUD Gilles, KANCEL Serge, *Propositions pour la mise en place d'un dispositif de formation continue pour les artistes-auteurs*, IGAC ministère de la Culture et de la Communication, 2010, 84 pages.
- . CLÉRON Eric, PATUREAU Frédérique, *Écrivains, photographes, compositeurs... les artistes auteurs affiliés à l'Agessa en 2005*, Culture chiffres, 2007-5, 8 pages.
- . CLÉRON Eric, PATUREAU Frédérique, *Les professions culturelles en 2005*, Culture chiffres, 2007-8, 8 pages.
- . CNAP, *149 questions-réponses sur l'activité des artistes plasticiens*, Centre national des arts plastiques, Guides de l'art contemporain, mars 2013, 71 pages.
- . CNAP, *Aide à la création photographique documentaire contemporaine*, Centre National des Arts Plastiques, 2013, 12 pages.

- . COLO Olivia, ESTEVE Wilfrid, JACOB Mat, *Photojournalisme, à la croisée des chemins*, Marval, 2005, 220 pages.
- . COSTA Pascaline, 1985 – *Créateurs et professionnels : les photographes de publicité et de mode*, thèse de 3° cycle en sociologie, Paris, EHESS.
- . DELAMARRE Eric, *Profession : photographe indépendant*, Eyrolles, 2013, 304 pages. .
- . Département de l'information et de la communication, *Rapport de la commission de réflexion sur la photographie*, Ministère de la Culture, juin 2010, 6 pages.
- . DONNAT Olivier, *Les pratiques culturelles des français à l'heure du numérique*, Éléments de synthèse 1997-2008, Culture Etudes 2009-5\$
- . FIP, *Enquête sur le métier de photographe en Bretagne*, France Image Pro, juin 2011, 14 pages.
- . FOTOLIA, *Le marché traditionnel de l'image VS, le marché des microstocks*, Dossier de presse, 2013, 30 pages.
- . GILLE Jean-Patrick, *Les conditions d'emploi dans les métiers artistiques*, Rapport d'information Assemblée Nationale présenté par Jean-Patrick Gille, 2013, 297 pages.
- . GLUCKLER Johannes, PANITZ Robert, *The global stock image market, global survey 2012, Part I Players, Products, Business*, Université d'Heidelberg, 2013, 12 pages.
- . GLUCKLER Johannes, PANITZ Robert, *The global stock image market, global survey 2012, Part II, Marketing, Distribution Performance*, Université d'Heidelberg, 2013, 15 pages.
- . GOUYON Marie, *Écrivains, photographes, compositeurs... Les artistes auteurs affiliés à l'Agessa en 2008*, Cultures Chiffres 2011-3, DEPS, Ministère de la Culture, 2011, 8 pages.
- . GOUYON Marie, PATUREAU Frédérique *Vingt ans d'évolution de l'emploi dans les professions culturelles (1991-2011)*, DEPS, Ministère de la culture et de la Communication, 2014, 26 pages.
- . HAHN Taylor, *Developing perfection : understanding and redefining photography in a digital age*, Wake Forest University, 2009, 132 pages.
- . KLEIN Simone, *Photographie et ventes aux enchères, le marché de l'art vu par Sotheby's*, entretien site les.PHOTOGRAPHES.com, 2014
- . LACOUCHIE Aurélie & al., *Profession iconographe*, Editions Eyrolles, 2013, 296 pages.
- . MAILLET Thierry, *Le numérique met fin à l'économie de la rente*, Le nouvel Économiste, entretien avec Philippe Plassart, 15 juillet 2014.
- . MARESCA Sylvain, *Basculer dans le numérique : les mutations du métier de photographe*, PUR, 2014, 190 pages.
- . MARESCA Sylvain, *Photographes : sociologie d'une profession mal connue*, Culture Visuelle, 2010, 10 pages.
- . Mc CAIRLEY David, *Les photojournalistes : une espèce menacée en Europe*, Nick Mc Gowan-Lowe, Fédération européenne des journalistes, 2009, 50 pages.
- . MENGER Pierre-Michel, *Le travail créateur. S'accomplir dans l'incertain*, Gallimard-Seuil, 2009,

617 pages.

. MOREL Pierre, *Et si les photojournalistes étaient les plus aptes à survivre aux mutations des médias ?* 2010, 28 pages.

. MOULIN Raymonde, *L'artiste, l'institution et le marché*, Paris, 1992, Flammarion, 1992, 120 pages.

. MOUREAU Nathalie, SAGOT-DUVAUROUX Dominique, *Économies des droits d'auteur IV – La photographie*, Culture Études 2007-07, DEPS, Ministère de la Culture, 2007, 24 pages.

. MOUREAU Nathalie, SAGOT-DUVAUROUX Dominique, *La construction du marché des tirages photographiques*, Études Photographiques, n°22, 2008, 16 pages.

. Observatoire de l'image, *Y'a pas photo ! Le réel confisqué*, pour les 10 ans de l'Observatoire 2009, 137 pages.

. OPI, *Les chiffres clés du marché de la photographie et de l'image en France et en Europe en 2005*, Observatoire des professions de l'image, 2006, 11 pages.

. OPI, *Les chiffres officiels 2010 du marché de la photo et de l'image en France et dans le monde*, 2011, 20 pages.

. OPI, *Les chiffres officiels 2011 du marché de la photo et de l'image en France et dans le monde*, 2012, 20 pages.

. PAJ, *Droits d'auteurs et solutions pour la photographie*, Actes du colloques PAJ, Sénat, 2012, 20 pages.

. PERRIER Franck, *Knowing your industry*, CEPIC, 2008, 8 pages.

. PIGEAT Henri, LESOURD Pierre, *Les agences de presse face à la révolution numérique des médias*, Collection les Études de la Documentation Française, janvier 2014, 186 pages.

. PIGNARD Nathalie, MERCIER Arnaud, *L'appropriation des réseaux sociaux par les webjournalistes en France*, Colloque Médias 11, Université Paul Cézanne, Aix-Marseille, 2011, 19 pages.

. POURREAU Christian, *Rapport de la mission sur les banques d'images sur Internet*, Conseil supérieur de la propriété littéraire et artistique, juillet 2013, 26 pages.

. PROVOST Pierre-Jacques, *Agessa : pourquoi faire simple quand on peut faire compliqué ?* Profession photographe, n°3, avril-mai-juin 2013, pp16-29.

. PROVOST Pierre-Jacques, *DR : qui veut la peau des photographes ?* Profession Photographe, n°1, octobre-novembre-décembre 2012, pp 17-20.

. PROVOST Pierre-Jacques, *La photographie d'illustration : où le numérique chamboule tout*, Dossier, Profession Photographe, n°4, juillet-août-septembre 2013, pp34-40.

. PROVOST Pierre-Jacques, *Photojournaliste : un métier viable ?* Profession Photographe, n°1, octobre-novembre-décembre 2012, pp 33-41.

. RAYMOND Michel, LAURET Jean-Marc, *L'unification des organismes de sécurité sociale des artistes auteur et la consolidation du régime*, IGAS-IGAC, Rapport juin 2013, 75 pages.

- . SAGOT-DUVAUROUX Dominique, *Le marché de la photographie contemporaine est-il soluble dans celui de l'art contemporain ?*, Document de travail Granem (Université de Nantes) n°2008-11-011, 12 pages.
- . SAGOT-DUVAUROUX Dominique, *Quels modèles économiques pour les marchés de la photographie à l'heure du numérique?*, Culture Visuelle, 2010, 10 pages.
- . SIRIRELLI Pierre, *Rapport de la mission sur la révision de la directive 2001/29/CE sur l'harmonisation de certains aspects du droit d'auteur et des droits voisins dans la société de l'information*, Conseil supérieure de la propriété littéraire et artistique, Octobre 2014 , 87 pages.
- . TAVEAUX-GRANDPIERRE Karine, BEURIER Joëlle sous la direction de, *Le photojournalisme des années 1930 à nos jours : structure, culture et public*, Presse Universitaire de Rennes, 2014, 190 pages.
- . URSSAF, *Les droits d'auteur*, janvier 2011, 6 pages.
- . VAUCLARE Claude, *Actualisation des données de l'étude de la filière du photojournalisme*, Ithaque pour Observatoire des métiers du photojournalisme, Mission de la photographie, ministère de la Culture, décembre 2012, 13 pages.
- . VAUCLARE Claude, DEBEAUVAIS Rémi, *Étude de la filière du photojournalisme*, Ithaque, Appui à la mission de l'IGAC, juillet 2010, 42 pages.
- . VAUCLARE Claude, DEBEAUVAIS Rémi, *Les entreprises de presse face aux évolutions numériques*, Ithaque pour DGEFP et CPNEF de la presse, DGEFP Synthèse n°54, 2010, 35 pages.
- . VAUCLARE Claude, *L'économie de projet dans le champ culturel*, DEPS Ministère de la culture, 2011, 93 pages.

ENQUÊTE SUR LE MÉTIER DE PHOTOGRAPHE

Nous vous remercions de bien vouloir remplir le questionnaire et de nous le retourner avant le 30 juin à l'aide de l'enveloppe T jointe à cet effet.

Vous pouvez également le remplir en ligne à l'adresse suivante :

www.ithaque-consultants.fr/enquetes/metierphotographe2014.html

1/ VOTRE ACTIVITE PROFESSIONNELLE ACTUELLE

1 La photographie est-elle aujourd'hui

vos activités principales ?

Oui Non

2 Si votre activité principale n'est pas

la photographie, quelle est-elle ?

3 Si votre activité principale

est la photographie avez-vous

une autre activité connexe ?

Oui Non

4 Si OUI, dans le domaine

de la photographie, laquelle ? Lesquelles ?

Plusieurs réponses possibles

- Formation professionnelle continue pour les professionnels
- Enseignement dans une école ou une université
- Animation d'atelier de pratiques amateurs
- Organisation de manifestations, expositions, événements
- Autres (précisez) :

5 Si OUI, en dehors de la photographie,

laquelle ?

6 Exercez-vous majoritairement

vos activités de photographe :

Une seule réponse possible

- Seul
- Au sein d'un collectif
- Dans une entreprise
- Autres (précisez) :

7 Travaillez-vous :

Parmi les propositions ci-dessous, choisissez 3 réponses et indiquez leur numéro par ordre de priorité pour vous

- 1/ A la commande
- 2/ En autoproduction seul
- 3/ En autoproduction en collectif
- 4/ En projet collectif
- 5/ Autres (précisez) :

8 Dans quel(s) secteur(s) de la photographie

exercez-vous votre activité de photographe ?

Plusieurs réponses possibles

- Photographie de presse, de reportage
- Photographie d'illustration
- Photographie sociale (mariage, scolaire...)
- Photographie artistique
- Photographie de plateau/spectacles
- Photographie de mode
- Photographie publicitaire
- Photographie d'entreprise (corporate)
- Autres (précisez) :

9 Quel(s) type(s) de photographie

pratiquez-vous ?

Parmi les types de photographies ci-dessous, choisissez 3 réponses et indiquez leur numéro par ordre de priorité pour vous

- 1/ Photographie de nature (animaux, plantes...)
- 2/ Photographie culinaire
- 3/ Photographie de paysage
- 4/ Photographie d'actualité
- 5/ Photographie de grand reportage
- 6/ Photographie de portrait
- 7/ Photographie scientifique
- 8/ Photographie sportive
- 9/ Photographie aérienne
- 10/ Autres (précisez) :

10 Quelles images produisez-vous ?

Parmi les types de photographies ci-dessous, choisissez 3 réponses et indiquez leur numéro par ordre de priorité pour vous

- 1/ Photographies aériennes
- 2/ Photographies argentiques
- 3/ Photographies numériques
- 4/ Photographies panoramiques, photographies 360°
- 5/ Films courts, moyen et long métrage
- 6/ Films documentaires
- 7/ Installations, performances
- 8/ Petites Œuvres Multimédia (POM)
- 9/ Vidéos
- 10/ Webdocumentaires
- 11/ Autres (précisez) :

11 Quel segment de la chaîne de production

couvrez-vous ?

Plusieurs réponses possibles

- Production²
- Prise de vue
- Post production³

¹ Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent que vous pouvez exercer en vous adressant à : Mme Sarah Bensimon, ithaque@wanadoo.fr, 01 47 00 55 34

² Recherche de commandes, réponses aux appels à proposition, devis, montage de projets, recherche de financements...

³ Sélection des photographies, modification des images, editing (indexation...), tirage pour argentique...

2/ VOTRE STATUT ET VOS REVENUS

12 Quel est actuellement votre statut ?

Plusieurs réponses possibles ?

- Artisan (Chambre des métiers)
- Artiste auteur (Agressa)
- Auto-entrepreneur
- Intermittent du spectacle
- Salarié d'une administration ou d'une collectivité territoriale
- Salarié/pigiste d'une ou plusieurs agences de presse
- Salarié/pigiste d'une ou plusieurs agences d'illustration
- Salarié/pigiste d'une ou plusieurs entreprises de presse
- Salarié d'une entreprise autre que de presse
- Autres (précisez) :

13 De quel régime de protection sociale relevez-vous ?

Plusieurs réponses possibles

- Agressa (affiliés)
- Régime général des salariés
- Régime Social des Indépendants (RSI)
- Couverture Maladie Universelle (CMU)
- Autres (précisez) :

14 Quel est votre régime fiscal pour votre activité de photographe ?

Plusieurs réponses possibles

- Bénéfices Industriels et Commerciaux (BIC)
- Bénéfices non commerciaux (BNC/Special BNC)
- Traitements et salaires

15 Comment gérez-vous vos droits d'auteur ?

Plusieurs réponses possibles

- Gestion directe
- Via une agence
- Via une Société de Perception et de Répartition des Droits (SPRD)
- Autres (précisez) :

16 De la part de quelles sociétés percevez-vous des droits d'auteur ?

Plusieurs réponses possibles

- ADAGP
- SAIF
- SCAM
- Autres :

17 Avez-vous actuellement une carte de presse ?

- Oui Non

18 Avez-vous eu une carte de presse dans le passé ?

- Oui Non

19 En 2013, quels sont les segments de marché dont vous avez tiré des revenus ?

Numérotez-les par ordre décroissant d'importance (1 pour le plus important, puis 2, puis 3...)

- Agences de presse.....|_|
- Agences d'illustration.....|_|
- Banque d'images, micro-stocks.....|_|
- Commande publique.....|_|
- Communication d'entreprise (corporate).....|_|
- Éditeurs de presse⁴.....|_|
- Éditeurs de livres.....|_|
- Vente, galeries, marchands.....|_|
- Vente directe à des particuliers, entreprises.....|_|
- Autres (précisez) :

20 Indiquez ci-dessous la tranche dans laquelle se situent vos revenus nets d'activité pour 2013⁵

Cochez et remplissez les cases ad hoc	Ensemble de vos activités	Part de la photographie (en %)
<input type="checkbox"/> Moins de 5 000€		
<input type="checkbox"/> De 5 000€ à 8 500€		
<input type="checkbox"/> 8 500€ à 14 999€		
<input type="checkbox"/> 15 000€ à 19 999€		
<input type="checkbox"/> 20 000€ à 29 999€		
<input type="checkbox"/> 30 000 à 49 999€		
<input type="checkbox"/> 50 000€ à 99 000€		
<input type="checkbox"/> Plus de 100 000€		

21 Au cours des 3 dernières années, votre revenu net d'activité a-t-il :

Une seule réponse possible

- Beaucoup augmenté
- Plutôt augmenté
- Plutôt diminué
- Beaucoup diminué
- Est resté stable

22 Êtes-vous bénéficiaire du Revenu de Solidarité Active (RSA) ?

- Oui Non

3/ VOTRE PARCOURS PROFESSIONNEL

23 A quel âge estimez-vous être devenu un professionnel de la photographie ?

|_|_|

24 Avant de travailler dans le secteur de la photographie, avez-vous travaillé dans un - ou plusieurs - autres secteurs ?

- Oui Non

25 Si oui, lequel/Lesquels ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

26 Êtes-vous titulaire d'un ou plusieurs diplômes professionnel de l'image ?

- Oui Non

27 Si oui, lequel/Lesquels ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

28 Si vous avez remporté un ou des prix de concours photographiques, lequel/Lesquels ?

.....

.....

.....

.....

.....

29 Estimez-vous que votre parcours de formation vous a bien préparé à l'exercice de votre profession actuelle ?

- Oui Non

30 Dans quels domaines pensez-vous utile de renforcer vos compétences ?

Parmi les propositions ci-dessous, choisissez 3 réponses et indiquez leur numéro par ordre de priorité pour vous

|_|_|_|

- 1/ La production d'images
- 2/ Les techniques numériques
- 3/ La commercialisation
- 4/ La post-production
- 5/ Le multimédia
- 6/ L'environnement juridique de la photographie
- 7/ Les compétences rédactionnelles
- 8/ La gestion et la comptabilité
- 9/ Les langues
- 10/ Le développement et la gestion de site Internet
- 11/ L'usage des réseaux sociaux
12. La bureautique
- 13/ Autres (précisez) :

31 Avez-vous suivi une - ou plusieurs - formations continues dans le secteur de l'image au cours des trois dernières années ?

- Oui Non

32 Si oui, laquelle/Lesquelles ?

.....

.....

.....

.....

.....

33 Envisagez-vous de suivre une formation professionnelle dans les trois prochaines années ?

- Oui Non Je ne sais pas

34 Si oui, quelle(s) formation(s) envisagez-vous de suivre ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

4/ COMMENT VOYEZ-VOUS VOTRE AVENIR PROFESSIONNEL

35 Personnellement, quelles évolutions professionnelles souhaitez-vous dans les 3 prochaines années ?

	Oui	Non	Je ne sais pas
Développer mon activité dans le domaine de la photographie			
Restreindre mon activité dans le domaine de la photographie			
Diversifier mon activité <u>dans</u> le domaine de la photographie			
Diversifier mon activité <u>hors</u> photographie			
Changer de métier			
Arrêter de travailler, partir en retraite			
Ne rien changer			
Autres (précisez) :			

36 Si vous envisagez de diversifier votre activité dans le domaine de la photographie de quelles façons (changement de secteur, de mode de diffusion, de type de photographie...), précisez :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

37 Si vous envisagez de diversifier votre activité hors photographie, quelles activités complémentaires souhaitez-vous développer ?

Plusieurs réponses possibles

- L'enseignement et la formation en direction des professionnels
- L'animation d'atelier de pratiques amateurs
- L'organisation de manifestations et événements
- Le développement d'une autre pratique artistique
- Autres (précisez) :

38 Si vous envisagez de changer de métier, pour quelles raisons ?

Plusieurs réponses possibles

- Envie de s'investir ailleurs
- Absence de perspective
- Contraintes réglementaires
- Lassitude du métier
- Précarité trop grande
- Raisons personnelles
- Revenus insuffisants
- Autres (précisez) :

39 Si vous envisagez de changer de métier, quel autre métier souhaiteriez-vous exercer ?

Précisez :

.....

.....

.....

.....

⁴ Sans passer par une agence

⁵ Cf. votre déclaration de revenus. Revenus nets d'activité : salaires, droits d'auteur, avantages en nature, rémunération accessoires, indemnités chômage, indemnités journalières...

